This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Vet. Fr. III B. 157

29 NOV

B4

J.-B. SANTEUL.

VERSAILLES, IMPRIMERIE DE MONTALANT-BOUGLEUX.

SANTOLIUS VICTORINUS

J.-B. SANTEUL

OU LA

POÉSIE LATINE SOUS LOUIS XIV

PAR MONTALANT-BOUGLEUX

PARIS
DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, galerie d'Orléans.

VERSAILLES
BERNARD, LIBRAIRE
9, rue Satory.
P.-F. ÉTIENNE, LIBRAIRE
46, rue de la Paroisse.

MDCCCLV

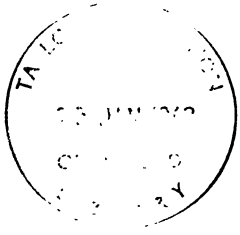

ÉTUDE PREMIÈRE.

SANTOLIUS VICTORINUS

J.-B. SANTEUL

OU

LA POÉSIE LATINE SOUS LOUIS XIV.

ÉTUDE PREMIÈRE.

SI LA POÉSIE LATINE NÉE EN FRANCE DOIT ÊTRE EXCLUE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

On était sous le règne de Louis XIV, et c'était le temps où la langue française, désormais élevée au rang de langue classique par le style des *Provinciales*, était devenue, sous la plume élégante, correcte, lumineuse et précise des Boileau, des Racine et de tant d'autres grands écrivains dignes de faire cortége au grand roi, un instrument complet au moyen duquel l'esprit français pouvait se manifester sur tous les tons et dans tous les genres de productions littéraires.

Or, dans ce temps-là même et par un de ces

beaux matins de printemps que nous ne voyons plus guère que dans les idylles, les promeneurs du Luxembourg, des promeneurs français et dont les oreilles étaient déjà familiarisées avec le langage harmonieux et abondant de nos plus célèbres poètes et prosateurs, n'étaient nullement surpris cependant de rencontrer dans les jardins de ce palais, comme ils le rencontraient souvent dans les rues et sur les places de Paris, un homme qui se proclamait poète latin, qui était reconnu, accepté, lu, écouté comme tel, et qui, comme tel, était revêtu d'un caractère officiel.

C'était là une singularité; mais d'autres singularités encore caractérisaient ce personnage : son costume, qui indiquait chez lui une profession dont le caractère était bien peu d'accord avec la légèreté de son caractère personnel; ses discours, ses actions, ses manières, aussi bien que la langue dans laquelle il écrivait ses ouvrages, tout concourait à montrer en lui comme un type attardé des siècles depuis longtemps écoulés.

Cet homme portait l'habit des chanoines réguliers de Saint-Victor; mais il le portait d'une façon si leste et si dégagée, il en respectait si peu la couleur sombre et la coupe sérieuse, qu'il put à bon droit dire un jour au farceur de la comédie italienne, Dominique Biancolelli : « Et moi, je suis l'Arlequin de Saint-Victor. »

On voit que nous parlons ici de Jean-Baptiste Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor, né à Paris le 12 mai 1630, *Santolius Victorinus*, comme il s'appelait lui-même, car beaucoup de littérateurs de ce temps latinisaient leur nom ainsi que leur plume.

Qu'il fût poète, il n'y avait pas à le contester pour quiconque lisait ses vers; mais avant de l'avoir jamais lu, on le devinait déjà rien qu'à le voir, car il justifiait mieux que personne l'opinion qui loge quelque grain de folie dans tout cerveau favorisé de la muse, et qui fait de certaines défaillances de la raison comme le signe, et, selon quelques-uns, l'expiation du génie. Toutefois l'influence du grain se faisait sentir chez Santeul jusqu'à l'extravagance inclusivement, et dégénérait souvent en une véritable bouffonnerie. Aux mœurs près, car les siennes étaient irréprochables, cet homme procédait tout à la fois d'Horace et de Diogène. De même que chez le philosophe de Sinope, il y avait dans ses folies un mélange de sagesse et de bon sens; car on peut dire que si plus d'un sage de la Grèce aurait pu passer pour un fou dans les siècles modernes, plus d'un fou de la période des temps modernes où les bouffons jouaient un rôle, aurait pu passer en Grèce pour un sage.

Le jour où nous faisons connaissance avec lui, le poète de Saint-Victor se promenait seul. Et il y a

lieu de remarquer son isolement, car il avait eu dans sa jeunesse, et il conservait encore un peu dans sa maturité, de si grandes vivacités d'esprit, de si singuliers écarts de conduite, que ses supérieurs lui permettaient à peine de sortir sans être accompagné de quelqu'un qui fût en état de le modérer. Quand il était abandonné à lui-même, il achetait et mangeait dans les rues tout ce qu'il trouvait sur son passage : pommes, poires, raisins, châtaignes, noix, tout lui était bon; il en remplissait ses poches, et sur son chemin il donnait aux passants le spectacle d'un homme vêtu comme un ecclésiastique qui satisfaisait publiquement sa friandise et ses appétits comme aurait fait un cynique. Ne l'avait-on pas même vu, un jour qu'il était allé à la comédie, s'écrier bien fort : « Ah ! morbleu ! je suis un sot; j'ai oublié de dîner », se faire apporter trois petits pains, deux cervelas, une bouteille de vin, recommandant bien qu'elle fût de jauge, boire, manger sans se cacher, puis pousser un grand soupir et dire à haute voix : « Dieu garde de mal ceux qui ne sont pas si bien que moi ! » S'il rencontrait des portefaix, des écoliers, des harangères, ou d'autres gens de toute sorte, il les arrêtait, entrait en conversation avec eux, et poussait parfois la discussion jusqu'à la dispute et la dispute jusqu'aux voies de fait. D'autres fois il buvait avec le premier venu; on le surprit même un jour trinquant avec un homme qui se

trouva être le bourreau. Quelqu'un l'en avertit en le réprimandant. — « Eh bien! répondit-il, c'est un homme comme les autres, un honnête homme, un homme à faire plaisir et à te pendre pour rien si tu voulais. Ne fait-il pas bon avoir des amis partout, pour se servir les uns les autres? »

Le jour où nous le rencontrons au Luxembourg, notre personnage était en veine de bizarrerie, et si, en pareil état, il était sorti seul, c'est probablement que, comme cela lui arrivait quelquefois, il s'était échappé malgré la défense de ses supérieurs. Ainsi, comme il avait un jour demandé au Prieur de Saint-Victor la permission d'aller entendre un sermon : — « Qu'iriez-vous faire là, dit le Prieur; quelques-unes de vos folies ordinaires? Je ne trouve pas à propos que vous sortiez. » Le poète, outré du refus, va à la porte pour sortir; mais le Prieur avait déjà donné ses ordres. Que faire pour échapper à la vigilance du portier? Notre homme monte au jubé, prend la corde d'une cloche, et, pour empêcher celle-ci de sonner, il l'attache, bien enveloppée, à une barre de fer; puis s'aidant de la corde, il descend dans la nef, sort par la grande porte de l'église sans être aperçu, et va entendre le sermon (1).

Dans la promenade de ce jour-là, notre poète, selon son habitude, accostait les passants et les

(1) *Santoliana.*

faisait causer; puis, quand il les croyait capables de le comprendre, et même il ne tenait pas toujours à cette condition, il leur récitait ses asclépiades ou ses pentamètres, ses hymnes ou ses inscriptions. Il entrait en enthousiasme dès le premier vers et déclamait les autres comme un démoniaque tourmenté de plusieurs esprits. Il faisait tant par ses contorsions et ses grimaces, que la foule s'amassait, autant pour le contempler que pour l'entendre. Lui, sa tirade terminée, sautait au cou de quelqu'un des assistants, pour le complimenter et l'embrasser s'il approuvait ses vers, pour l'injurier et l'étrangler s'il les critiquait. Les choses ne se terminaient pas toujours à son avantage, et il était quelquefois heureux de pouvoir se sauver à travers les pierres et les horions. Quelqu'un qui avait vu de loin une de ces scènes tumultueuses, aborda le poète au moment où elle finissait, et lui demanda si l'on pouvait lui faire compliment. « — Et de quoi? » demanda notre homme. « — De ce que tu es aussi connu ici que Diogène l'était au marché d'Athènes. — Cela est vrai, repartit le poète, chacun y fait son personnage : tu es l'âne et je suis le philosophe. »

Disant cela il avise un jeune écolier qui faisait sur l'herbe le devoir de sa classe, et va droit à lui.

« — Que faites-vous là, mon ami? lui dit-il.

— Je tâche, Monsieur, de faire de méchants vers latins, répondit l'écolier.

— Voyons-les?

— Je n'ai encore pu rien faire.

— Eh bien! je vous aiderai. Montrez-moi la matière des vers. »

Le sujet sur lequel travaillait l'écolier était celui-ci :

« Un jeune enfant, fils d'un boucher, pour s'exer-
« cer dans son métier, prit un couteau et égorgea
« son cadet. Sa mère arrive : il lui montre son frère
« mort, et dit : Je viens de faire mon chef-d'œuvre.
« La mère, furieuse, jette le jeune meurtrier dans
« une chaudière d'eau bouillante. Hors d'elle-même,
« elle se pend; et le père, saisi d'horreur de ce tri-
« ple spectacle, meurt de douleur. »

Le poète de Saint-Victor lut cette matière; puis, ayant un peu réfléchi, il dicta ces deux vers à l'enfant ébahi :

Alter cum puero, mater conjuncta marito,
Cultello, lymphâ, fune, dolore cadunt (1).

Et il le congédia en lui disant : « Si l'on vous demande qui vous a fait vos vers, dites que c'est le Diable. » Quand l'écolier raconta cette histoire à ses

(1) Telle est la composition que le *Santoliana* attribue à notre poète; mais, selon la *Biographie universelle*, ce distique serait plus ancien que Santeul; il se trouverait dans le *Pratum Cl. Pratelli*, imprimé en 1614, et serait cité dans le *Thesaurus Epitaphiorum* du P. Labbe, page 364.

maîtres, ceux-ci n'eurent pas de peine à deviner l'énigme.

Cette notoriété dont Santeul fut en possession dans son temps, comme on vient de le voir, s'attachait à sa personne et non à l'habitude qu'il avait prise d'écrire en latin; car il n'était pas le seul dans ce dernier cas, on le sait aujourd'hui comme on le savait alors. Un grand nombre d'esprits distingués se livraient au culte de la poésie latine; de nombreux et respectables monuments en subsistent; et le goût du public pour cette branche de littérature était assez répandu pour que l'on eût songé à renouveler dans ce temps-là une Pléiade composée de poètes latins, et dans laquelle Santeul ne figurait pas le dernier (1). Ainsi la qualité de poète latin n'était une singularité ni chez le Victorin ni chez d'autres; elle était acceptée comme celle de poète français.

A voir cependant combien était large, brillante et considérable la place que tenait alors la poésie latine dans l'opinion publique, on s'étonne de voir combien cette place est étroite, et, disons le mot, annulée chez les écrivains qui ont recueilli l'histoire de notre littérature à cette époque.

La Harpe, dans son *Lycée*, ne dit rien ni des

(1) Voici comment se composait cette Pléiade, suivant Moréri : Le P. Rapin, le P. Commire, et le P. de La Rue, jésuites; Santeul, l'abbé Ménage, Du Périer, et le médecin Petit. Mais, ajoute Moréri, la France a produit dans le même temps d'autres excel-

poètes latins modernes ni de leurs poésies; et, pour parler tout de suite des ouvrages les plus récents, M. Désiré Nisard, dans son *Histoire de la Littérature française*, n'en dit pas un mot.

Dès le début de cet ouvrage, le savant professeur recommande de « soigneusement distinguer entre l'histoire littéraire d'une nation et l'histoire de sa littérature. » Il ajoute que

« L'histoire littéraire commence pour ainsi dire avec la « nation elle-même, avec la langue ; que l'histoire littéraire « de la France commence le jour où le premier mot de la « langue française a été écrit ; qu'en ce qui concerne l'his- « toire de la littérature, il y a une littérature du jour où il y « a un art ; et que l'histoire de la littérature française com- « mence à l'époque que nos pères ont appelée Renais- « sance. »

De cette exposition de principes mise en regard de l'oubli où l'historien de la Littérature française laisse, dans la suite de son ouvrage, les poésies latines d'un grand nombre de nos compatriotes depuis la Renaissance, il résulte qu'aux yeux de M. D. Nisard ces travaux ne font pas partie de la littérature française, et ne s'y rattachent même ni de près ni de loin.

« Ce que nous avons à étudier, à caractériser avec préci-

lents poètes latins, et cette Pléiade parisienne n'est pas si bien établie qu'on n'y puisse faire quelques changements.

« cision, dit encore M. D. Nisard, c'est le fond même, c'est « l'ame de notre France, telle qu'elle se manifeste dans les « écrits qui subsistent. C'est cet esprit français qui est une « des plus grandes puissances du monde moderne. »

Ainsi, ce que cet auteur se propose en étudiant l'histoire de la Littérature française, c'est de connaître l'esprit français manifesté dans les écrits qui subsistent;... *les écrits qui subsistent*, c'est-à-dire sans doute ceux qui ont continué de circuler dans toutes les mains, d'être lus par tous ceux qui lisent. En sorte que les écrits latins modernes qui, dans le sens de M. D. Nisard, ne subsistent pas; que ces travaux élaborés dans des cerveaux français, produits dans un milieu français, et où sont consignées des idées et des pensées françaises sur des sujets français; que des œuvres qui sont comme un produit du sol, sont considérées par lui comme n'étant point une émanation, une manifestation de l'esprit français, et comme étant indignes d'être mentionnées dans l'inventaire de nos richesses intellectuelles, uniquement parce qu'elles ont été composées en latin, c'est-à-dire dans une langue qui est la mère de la nôtre, et qui a été l'organe de la pensée française dans un temps où la langue française balbutiait encore dans les langes de l'enfance!

Un vêtement étranger ne fait point perdre ses droits de naturalité à l'homme qui le porte : pourquoi en est-il autrement du langage, qui n'est,

comme on l'a répété si souvent, que le vêtement de la pensée ?

Et pourtant cette littérature, cette poésie latine, à laquelle les législateurs de la littérature française infligent aujourd'hui un ostracisme trop inhospitalier quand elle florissait, elle avait bien sa raison d'être. Quand l'invention de l'Imprimerie, qui devança si providentiellement la Renaissance d'un demi-siècle, eut multiplié dans les mains de nos pères les écrits des Grecs et des Romains; quand cette Renaissance eut répandu le goût de ces écrits et en eut vulgarisé l'intelligence, le siècle nouveau se trouva fasciné par les splendeurs du vieux monde; l'esprit national fut séduit par la richesse harmonieuse des langues d'Homère et de Virgile; s'il ne s'effaça pas entièrement devant le génie grec et romain, il fut absorbé dans leur imitation, abîmé sous les emprunts qu'il lui fit, et dans les efforts qu'il continua de faire pour produire de nouvelles œuvres, son allure et sa physionomie ne furent qu'une continuelle préoccupation, qu'un incessant reflet de l'antiquité.

Dans ces dispositions, les interprètes de la pensée nationale se partagèrent en deux camps. Tous reconnaissaient dans notre langue, comparée aux langues anciennes, une infériorité qui était immense alors, et dont elle ne s'est jamais entièrement relevée; mais tous ne s'accordaient pas sur les moyens de remédier à cette faiblesse.

Les uns, au lieu de laisser notre langue poursuivre, par une série d'acquisitions lentes et patiemment accumulées, son perfectionnement déjà commencé par Rabelais, voulurent l'enrichir par des conquêtes brusques et violentes, en pillant les livres grecs et romains, comme les Gaulois leurs ancêtres, selon l'expression de Joachim du Bellay, avaient pillé le temple de Delphes. Dans sa *Défense et Illustration de la Langue française*, ce J. du Bellay déduisit assez sagement et très patriotiquement les principes de ce système cependant trop hâtif; Ronsard, dans ses poésies, en essaya l'application; mais il le fit avec maladresse, parce qu'il y mit de l'exagération,et peut-être parce qu'il était le premier lancé dans une telle voie; sous sa plume, la langue devint une seconde Babel,

Et sa muse, en français parlant grec et latin,

se hérissa de locutions bizarres dont le goût public fit bientôt tomber « le faste pédantesque. »

D'autres, ne pouvant se contenter de la langue française ni dans l'état transitoire où ils la trouvaient, ni avec les ornements dont prétendait l'affubler l'école de Ronsard; trouvant d'ailleurs dans la langue grecque, et dans la langue latine dont nous nous occupons ici plus particulièrement, un instrument définitif et merveilleusement apte, selon eux, à la production de leurs pensées, crurent ne pouvoir

mieux faire que de se porter les continuateurs de Virgile, d'Horace et d'Ovide. Et, singulière contradiction ! Joachim du Bellay, ce champion de la langue française, lui qui poursuivait si vivement ceux qui écrivaient dans la langue de Rome, Joachim du Bellay composa un grand nombre de poésies latines dans lesquelles il ne fit pas entrer les fruits les moins savoureux de son esprit gaulois.

Ce dernier système donna naissance à une foule de productions latines en prose et en vers auxquelles nous ne prétendons pas susciter de nouveaux imitateurs, l'époque et l'opportunité en sont passées sans retour, mais qui ne méritent pas l'oubli dans lequel on les a laissé tomber, oubli dont M. D. Nisard donne l'exemple dans son *Histoire de la Littérature française*, où il ne fait aucune mention de la lutte pourtant retentissante qui s'établit dès la Renaissance, et qui se prolongea bien avant dans le XVII.e siècle, entre les langues latine et française, comme organes littéraires.

M. J.-J. Ampère, dans son *Histoire Littéraire de la France avant le XII.e siècle*, a fait à la littérature latine une large part, et nous devrions peut-être dire qu'il s'en est occupé exclusivement. Or, il ne pouvait en être autrement, puisque, comme le dit lui-même M. Ampère, la culture du pays, à l'époque où il nous reporte, était toute latine. Le reproche que nous faisons au silence de l'histoire

littéraire demeure donc dans toute sa force; et même nous sommes heureux de le voir corroboré par les paroles suivantes de M. Ampère, qui prouvent que, placé sur le terrain où nous nous permettons d'attaquer d'autres historiens littéraires, il n'aurait pas négligé l'élément latin dans l'histoire de nos travaux intellectuels :

« Ce que nous cherchons dans la littérature, dit le savant « professeur, c'est ce qu'y cherchent tous ceux qui en font « une étude sérieuse; nous prétendons tracer l'histoire du « développement intellectuel et moral de notre nation. Que « ce développement se traduise dans une langue ou dans « une autre, il est impossible d'en passer sous silence une « portion aussi considérable.

« .... Ce n'est pas ma faute, après tout, dit quelques lignes « plus loin M. Ampère, si César a conquis les Gaules; si le « christianisme les a trouvés latines; si les Barbares ont été « forcés de dépouiller leur propre idiôme pour balbutier « d'une voix rude la langue des vaincus; si l'unique culture « du pays que nous habitons, jusqu'au XII.e siècle, a été « latine; si le moyen-âge, même après l'introduction de la « littérature vulgaire, a continué l'usage du latin; si, à la « Renaissance, l'Europe a été latine encore une fois; si, pour « ce qui nous concerne particulièrement en France, le « XVII.e siècle, averti par son instinct profond du génie de « notre langue et de notre littérature, s'est refait presque « complètement latin. »

Ces paroles impliquent la concession d'une large importance à l'élément latin de notre littérature,

même après le XII.e siècle et même dans le XVII.e. M. Désiré Nisard, qui paraît ne pas accorder cette concession, nous paraît aussi s'être rappelé les paroles que nous venons d'emprunter à M. Ampère; et il semble que ce soit comme pour motiver la différence de système, et pour tracer une ligne de séparation, qu'il a intitulé son ouvrage autrement que celui de son prédécesseur, tout en recommandant bien à son lecteur, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, de faire une distinction entre l'*Histoire de la Littérature française*, qui est le titre de son livre, et l'*Histoire littéraire de la France*, qui est le titre de M. Ampère.

M. Villemain a donné des signes du même oubli lorsque, dans son *Tableau de la Littérature française au XVIII.e siècle* (1), le nom de Santeul vient sous sa plume dans un passage sur la poésie lyrique et à propos de l'emploi de la mythologie dans la poésie moderne, sans que ni le nom de cet hymnographe ni la citation que fait le professeur d'une hymne latine du IV.e siècle l'invite à donner au moins un avis, qui eût été bien précieux, sur les célèbres odes religieuses du chanoine de Saint-Victor en particulier, et en général sur la poésie latine chez les modernes.

Il y a plus : on trouve dans le volume des *Études*

(1) Deuxième Leçon.

de Littérature ancienne et moderne de M. Villemain, une notice qui a pour titre : *Du poème de Lucrèce sur la Nature des choses.* Dans ce travail, exquis comme tout ce qui sort de sa plume, l'auteur se livre à l'énumération plus ou moins complète des écrivains qui se sont occupés de Lucrèce, soit pour l'imiter, soit pour le combattre, soit pour le défendre : pourtant, chose étrange, pour nous du moins qui ne devinons pas le motif de cet oubli, M. Villemain ne dit pas un mot de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, de ce poème latin pourtant considérable par sa date, par son étendue, par son mérite et par la lutte dans laquelle le poète français s'exerce contre le poète romain.

M. de Pongerville, qui a traduit le *De Naturâ rerum* en vers français, a mis en tête de sa traduction des *Réflexions sur le poème et le système de Lucrèce,* où l'on trouve quelques lignes concernant l'*Anti-Lucrèce.* Mais l'auteur de ce dernier poème n'est mentionné que comme un adversaire du poète romain au point de vue philosophique, et l'ouvrage lui-même n'est, aux yeux de M. de Pongerville, qu'un énorme recueil de vers latins. Dans les notes qui suivent chacun des chants de son texte et de sa traduction, le poète français aurait pu, pour l'édification et le plaisir de son lecteur, confronter avec quelques passages du *De Naturâ rerum* quelques fragments plus ou moins correspondants de l'*Anti-Lucrèce* :

il n'en a rien fait. Pourtant Racine le fils n'a pas dédaigné de citer, et de citer fréquemment des extraits du cardinal de Polignac dans les notes qui suivent plusieurs de ses poèmes. Et pourtant Voltaire, malgré son peu de confiance dans la latinité des continuateurs de Virgile et d'Horace aux XVII.e et XVIII.e siècles, n'a pas laissé, non-seulement d'admettre l'auteur de l'*Anti-Lucrèce* dans le *Temple du Goût*, mais de s'y faire introduire par lui, de l'y faire se rencontrer avec Lucrèce lui-même, et d'y réconcilier les deux adversaires.

Il ne sera pas hors de propos, pensons-nous, de rapporter ici les termes dans lesquels Voltaire fait le récit de la rencontre et de la réconciliation de Lucrèce et de Polignac dans le *Temple du Goût :*

« A l'égard de Lucrèce, il rougit d'abord en voyant le car-
« dinal son ennemi ; mais à peine l'eut-il entendu parler
« qu'il l'aima : il courut à lui, et lui dit en très beaux vers
« latins ce que je traduis ici en assez mauvais vers français :

« Aveugle que j'étais ! je crus voir la nature;
« Je marchai dans la nuit, conduit par Epicure ;
« J'adorai comme un dieu ce mortel orgueilleux
« Qui fit la guerre au ciel et détrôna les dieux.
« L'ame ne me parut qu'une faible étincelle
« Que l'instant du trépas dissipe dans les airs.
« Tu m'as vaincu : je cède ; et l'ame est immortelle,
« Aussi bien que ton nom, mes écrits, et tes vers.

« Le cardinal répondit à ce compliment très flatteur dans

« la langue de Lucrèce. Tous les poètes latins qui étaient là « le prirent pour un ancien Romain à son air et à son « style..... »

Nous ne voulons pas nous prévaloir plus que de raison de cette sorte d'apothéose décernée par le versatile Voltaire à l'auteur de l'*Anti-Lucrèce;* mais il nous semble que la mention de la personne et des vers du cardinal de Polignac dans les notes de M. de Pongerville et dans la notice de M. Villemain n'y aurait pas été plus déplacée que dans le *Temple du Goût*, et y aurait même été prise plus au sérieux.

« Enfin Malherbe vint », comme dit Boileau :

Par ce sage écrivain la langue réparée,
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.

Après Malherbe pour la poésie, et pour la prose après Balzac en qui Malherbe lui-même annonçait le *restaurateur* de notre langue, Pierre Corneille, Pascal, Boileau, Racine, Molière, La Fontaine amenèrent graduellement la langue française à un degré de perfection qu'elle n'a plus dépassé.

Les ouvrages de ces illustres poètes et prosateurs une fois publiés, il semblait qu'il ne restât plus aux penseurs français dans tous les genres et sur tous les degrés, qu'à renoncer à l'emploi de cette langue latine, dont notre esprit national n'avait plus besoin désormais pour se faire jour.

Mais qui ne sait que les meilleures choses, dans leurs triomphes les plus décisifs, ne sont jamais aussi complètement acceptées par ceux qui en sont les témoins immédiats que par les générations suivantes? Aux yeux de ces latinistes, de Santeul comme des autres poètes latins de la Pléiade de son temps, comme de tous les écrivains du *Poëmata didascalica,* sans oublier l'auteur de l'*Anti-Lucrèce,* qui tous avaient adopté la langue d'Horace et de Virgile parce que, en sa qualité de langue morte, elle était définitive; à leurs yeux l'avénement de cette langue française, si belle, si simple, si claire, si précise, si riche qu'elle fût devenue, n'avait pas encore reçu la consécration du temps; elle pouvait s'améliorer encore; elle pouvait, en continuant les métamorphoses qu'elle avait subies depuis la Renaissance, devenir pour le siècle suivant ce que la langue de Rabelais était devenue pour le siècle d'alors, c'est-à-dire, bien vieille et presque inintelligible. N'y avait-il pas long-temps qu'Horace avait dit :

Multa renascentur quæ jam cecidêre; cadentque
Nunc quæ sunt in honore vocabula, si volet usus.

Corneille ne venait-il pas de dire à son tour que, sous le rapport du langage, il serait un jour habillé à la vieille mode?

« Le progrès qu'a fait notre langue depuis 1630 jusqu'à « 1670 est étonnant. Pélisson, dans son Panégyrique de

« Louis XIV, dit qu'elle était à sa perfection : il s'est trouvé « prophète. »

Cette remarque se trouve dans le *Longueruana*. Or, l'année 1630 est précisément celle de la naissance de Santeul ; en sorte que ce poète se nourrissait de lettres latines et grandissait à partir du moment où la langue française se perfectionnait. Longuerue ajoute à ce qu'on vient de lire :

« Auguste, qui avait vu la langue latine en sa perfection, « vit le commencement de son déclin : de même Louis XIV. »

En sorte encore qu'en 1670, époque où ce déclin commença d'après Longuerue, Santeul, qui était dans toute la maturité de son esprit, car il était âgé de quarante ans, voyait commencer ce qu'on regardait, à tort ou à raison, comme une décadence de la langue française. Enfin Longuerue terminait ainsi sa réflexion :

« Tant que Racine a vécu, il a fait tout son possible pour « ramener l'Académie au style d'Ablancourt et de Patru, « leur disant : voilà nos maîtres. Mais il y a perdu sa peine. « Le mauvais goût a prévalu plus encore depuis sa mort. »

Qui pouvait alors prédire où s'arrêterait cette précoce décadence ainsi proclamée ?

Aussi, en face de ces alternatives de progrès et de déchéance de la langue française, la poésie latine continua-t-elle d'être cultivée par un grand

nombre d'esprits distingués ; et quoique la suite des temps ait donné à la langue française une prééminence qu'elle ne pouvait manquer de conquérir, il n'en est pas moins vrai qu'alors les continuateurs de Virgile et d'Horace étaient pris au sérieux, qu'ils étaient encouragés par le public et par le pouvoir ; qu'ils avaient leur place dans l'opinion comme ce qu'on appelait le *pays latin* avait la sienne dans le sein de Paris. Quand Louis XIV créa en 1663 des pensions pour quelques hommes de lettres, les auteurs latins furent admis, concurremment avec les écrivains français, au bénéfice de cette royale munificence. La liste des élus attribuait :

A l'abbé de Pure, qui écrit l'histoire en latin pur et élégant.	1000 livres;
Au sieur Du Perrier, poète latin (il était de la Pléiade).	800
Au sieur Fléchier, poète français et latin (on sait ce qu'il fut depuis).	800
Aux sieurs de Valois qui écrivent l'histoire en latin.	800
Au sieur Mauri, poète latin.	600

Rollin, né en 1661, ne commença que vers 1720 à écrire en français ; jusque-là il n'avait usé que du latin ; et lorsque d'Aguesseau, le complimentant sur son *Traité des Etudes*, lui dit qu'il écrivait le français comme si c'eût été sa langue naturelle, cela ne voulait-il pas dire que, malgré la fortune des écrivains français du siècle de Louis XIV, Rol-

lin regardait encore le latin comme sa langue naturelle?

On pourrait multiplier les témoignages de la considération dont jouissait encore à cette époque la littérature latine; nous nous bornerons à ajouter que notre Santeul lui-même fut à son tour pensionné par trois autorités différentes, et par chacune à titre officiel de poète latin, comme on le verra dans la suite de ces Études.

Cette destinée des lettres latines au plus beau siècle de la littérature française ne pouvait être considérée comme un accident sans aucune importance ; et quand même elle n'aurait pas joui de l'estime dont nous avons donné la preuve, la continuité et la tenacité de ce culte, le mérite et le nombre des hommes qui s'y livraient, la confiance bien significative que ses adeptes montraient dans leurs productions lorsque, à tort ou à raison, ce que nous n'examinons pas ici, ils osaient appeler le poème des *Jardins*, par le P. Rapin, *Hortorum libri quatuor*, l'œuvre du siècle, *opus sæculi*, l'importance des autres monuments qui nous restent de ce culte, et sur-tout l'utilité pratique et durable de ce que Santeul, à titre d'hymnographe, a laissé à la liturgie, tout cela réclamait, sinon d'être étudié avec de longs détails, du moins d'être mentionné avec honneur dans l'énumération des titres littéraires du grand siècle. Or, ce n'est pas un titre sans

valeur, à nos yeux du moins, que de pouvoir, à côté des grands orateurs chrétiens et des savants théologiens de cette époque si féconde, mettre le nom du poète qui chanta si bien les mystères de notre religion dans la propre langue de l'Eglise, ce nom de Santeul qui aurait manqué à la gloire littéraire du siècle de Louis XIV si l'hymnographe de Saint-Victor fût né un peu plus tôt ou un peu plus tard. Et pour ne parler que de l'*Histoire de la Littérature française* de M. D. Nisard, qui est une de nos plus récentes et qui devrait conséquemment être plus complète, son silence à cet égard est d'autant plus surprenant, que l'auteur nous dit expressément (1) que l'objet de cette histoire est ce qu'il nomme lui-même l'esprit français : or, qui pourrait contester que les œuvres latines composées depuis la Renaissance jusque bien avant dans le XVIII.e siècle, œuvres trop nombreuses pour que nous songions à en énumérer tous les auteurs, soient, dans leur sphère, une curieuse émanation, un gage intéressant de l'esprit français?

Qu'on veuille bien parcourir, dans les *Poëmata didascalica,* des œuvres telles que celles qui ont pour titre : *Mundus Cartesianus,* par Le Coëdic; *Musæum nummarium,* par Vionnet; *Ars confabulandi,* par Tarillon; *Ars jocandi,* par Hébert,

(1) Tome I, page 39.

et tant d'autres encore ; que l'on songe à l'*Anti-Lucrèce*, ce poème latin en six chants dans lequel le cardinal de Polignac, en attaquant l'auteur de la *Nature des Choses*, discutait dans le sens de notre Descartes, et se rattachait ainsi à des spéculations toutes françaises ; qu'on relise les quatre hexamètres dans lesquels le poète Regnard, l'un de ceux qui ont marché le plus dignement après Molière, alla, en compagnie de deux savants voyageurs nos compatriotes, graver en latin le nom et la gloire de la France sur les rochers de Metawara, aux limites de la terre habitable (1); qu'on se rappelle le père Porée, dont le *Brutus* latin, joué au

(1) Voici cette inscription latine, que composa Regnard, et que ses deux compagnons de voyage signèrent avec lui :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem.
Casibus et variis acti terrâque marique,
Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

De Fercourt, de Corberon, Regnard.

Anno 1681, die 22 augusti.

TRADUCTION.

Nous sommes nés Français. L'Afrique a vu nos courses,
Le Gange à notre soif donna l'eau de ses sources.
L'Europe tout entière a passé sous nos yeux.
Nous fûmes agités sur la terre et sur l'onde,
Et nous cessons enfin de parcourir le monde,
Qui nous fait défaut dans ces lieux.

collége Louis-le-Grand, a fourni à Voltaire plusieurs de ces traits, dont il a fait à la vérité des traits de génie, mais qui ont fait de lui le type le plus brillant de l'esprit français; et l'on verra si les auteurs de ces poèmes, sous leur habit latin, n'entrent pas dans le vif de cet esprit français et ne traitent pas, en hommes qui s'y connaissaient, de tout ce qui, dans le grand siècle, exerçait le plus ce même esprit sous le rapport de la science, de l'art, de la philosophie et de la politesse.

Le silence de M. D. Nisard ne saurait être considéré comme un oubli, car presque à chacune des pages de ses premiers chapitres l'occasion vient sous sa plume de mentionner ce rameau latin d'une tige française, et toujours il passe outre.

Ainsi (1) en parlant des langues qui furent tour à tour privilégiées et dominantes, le savant historien s'exprime en ces termes:

« Il y a trois mille ans, c'était la langue grecque; il y a « deux mille ans, c'était la langue latine. Admirons com- « bien l'empire de cette dernière a duré. Jusqu'au moyen- « âge elle est la langue de la science et du génie; elle règne; « elle est universelle; et on fait gloire à Dante du courage « qu'il a eu au XIII.e siècle d'oser créer la langue italienne. « C'est à présent le tour de la langue française. »

Si nous osions porter la main sur l'œuvre de

(1) Tome I, page 38.

M. D. Nisard, nous n'aurions pas un mot à retrancher de ce paragraphe; mais quand on arrête au moyen-âge le règne de la langue latine, ne serait-il pas juste d'ajouter qu'entre cette période et l'avènement définitif de la langue française, il y a bien eu un interrègne pendant lequel la langue latine, si elle n'a pas dominé sans partage, n'a pas non plus, il s'en faut, été complétement détrônée, et a laissé de cette prolongation d'influence des traces qui méritent bien d'être mentionnées, sinon dans l'histoire de la littérature française, du moins dans l'histoire littéraire de la France, pour notre prêter à la distinction indiquée par M. D. Nisard.

Voltaire a dressé un *Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV, pour servir à l'histoire littéraire de ce temps.* Voltaire n'a eu garde d'omettre parmi ces écrivains *français* les écrivains *latins* du même temps, et notamment Santeul. L'auteur du *Siècle de Louis XIV*, pour son compte, n'avait pas une grande confiance dans la latinité de ces modernes, comme on peut s'en assurer par ses notices sur Santeul, Commire, Polignac et d'autres; ce qui ne l'a pas empêché de faire lui-même et d'employer quelques inscriptions latines; et l'on vient pourtant de voir qu'à son avis ces poètes méritaient de compter dans notre histoire littéraire. Boileau Despréaux, qui n'a pas été non plus sans offrir

quelques sacrifices à la muse latine, a laissé un *Fragment de Dialogue contre les modernes qui font des vers latins;* et cette entrée en lice et cette lance rompue montrent bien encore que les successeurs tels quels d'Horace et de Virgile n'étaient pas aussi dédaignés, aussi oubliés dans leur temps que pourraient le faire croire le dédain et l'oubli dont semblent les couvrir les historiens.

Enfin M. Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la Poésie française au XVI.e siècle,* a parlé des poètes latins de cette époque de manière à faire entendre qu'il voyait dans leurs productions au moins une annexe de la littérature française: n'a-t-on pas le droit de regretter que la poésie latine du siècle postérieur au XVI.e soit plus maltraitée par les historiens littéraires?

Ce n'est pas nous qui oserions nous porter juge de MM. Désiré Nisard, Villemain et de Pongerville, et leur faire reproche de leur silence. Ces savants écrivains ont eu sans doute pour s'abstenir des raisons que nous ne connaissons pas. Mais le fait nous a surpris, et nous le constatons en toute humilité.

FIN DE L'ÉTUDE PREMIÈRE.

ÉTUDE DEUXIÈME.

ÉTUDE DEUXIÈME.

LES HYMNES DE SANTEUL.

Depuis long-temps l'unité liturgique était loin de régner sans contestation dans l'Eglise de France. L'esprit d'examen et d'indépendance, qui nourrissait le germe de ce qu'on a appelé le *Gallicanisme*, et qui présida plus tard, en 1682, à la Déclaration du Clergé, avait suscité, dans les évêchés, plus d'un rival au Bréviaire romain.

L'archevêque de Paris, François Harlay de Champvallon, eut son tour; et, ayant résolu de réformer le Bréviaire à l'usage de son diocèse, il institua, en 1670, une commission qui se mit à l'œuvre, mais dont les travaux ne furent terminés qu'en 1680.

Entre autres changements, le prélat, dans une lettre pastorale à son clergé, annonçait que des hymnes nouvelles, composées en meilleur style, avaient dû être substituées aux anciennes : *Hymnos meliori stylo elaboratos in rudiorum loco substituere.*

Santeul, en 1670, avait quarante ans; son talent pour la poésie latine lui avait déjà fait une belle réputation, et comme il avait même donné des gages d'aptitude par plusieurs chants religieux que certaines paroisses avaient adoptés, il fut chargé de la composition de quelques-unes des hymnes du Bréviaire de Paris, grâce sans doute à la recommandation de Nicolas Le Tourneux, prêtre de ses amis, qui faisait partie de la commission dont nous avons parlé, et qui, de l'aveu même qu'en a fait le poète dans une lettre au grand Arnauld, l'inspira et lui conduisit la main tant par sa science que par sa vertu. Ce fut donc de 1670 à 1680 que Santeul fit les hymnes pour le Bréviaire dit de Harlay. Le recueil de ces premiers cantiques fut publié en 1685, séparément.

On a dit que les changements introduits dans le Bréviaire étaient le résultat de principes hétérodoxes et suspects, et qu'ils avaient pour promoteurs des hommes qui n'étaient pas purs dans la foi. On a même attribué à des coryphées du Jansénisme une part plus ou moins directe dans ces changements, et l'on a accusé Santeul d'avoir, dans l'esprit qui a présidé à la composition de ses hymnes, apporté une grande complaisance pour les doctrines pernicieuses, dit-on, de Port-Royal. On a ajouté que le poète de Saint-Victor est un des hommes qui ont le plus contribué à la révolution qui a changé en France

toute la face des offices divins et déshérité le sanctuaire de ses plus vénérables traditions.

Il ne nous appartient pas de juger le degré d'orthodoxie qui a inspiré les auteurs du Bréviaire dont Santeul fut l'hymnographe ; nous ne voulons ni défendre ni attaquer les principes ou les hommes ; mais en lisant le passage suivant d'une lettre que ce poète adressa dans son temps à Basnage de Beauval, il nous semble qu'il fut bien plus préoccupé de réformes littéraires et grammaticales que de théologie ; qu'en un mot il était plus épris de latinisme que de gallicanisme.

« Il y a long-temps, écrivait-il à Basnage, il y a long-« temps que l'Eglise gémissait sous l'ignorance des ancien-« nes hymnes, où les moines avaient souverainement pré-« sidé. Tout le latin était corrompu. Leurs rêveries, sous « prétexte de piété, s'étaient glissées dans nos hymnes, et il » n'y avait ni quantité ni latin. L'hymne de Saint-Bernard, « qu'on chante dans tout l'ordre de Cîteaux et de Clairvaux, « est une turlupinade perpétuelle : les plus sérieux auraient « même de la peine d'en soutenir la lecture sans éclater de « rire.

« Vous prédites par un chien roux
« Que saint Bernard serait fort doux
« Et qu'il serait un grand docteur,
« O Jésus, notre Salvateur !

« Le général de Cîteaux perdrait plutôt sa mître et sa « crosse que de changer ces hymnes, qui se chantent dans la

« généralité de son ordre, à l'exception de Port-Royal de « Paris et des Champs, qui chantent les miennes par la per- « mission de M. l'archevêque de Paris, qui les a approuvées.

« Un solécisme est délicat dans leur esprit (1), et a une « onction particulière dans les hymnes de la Toussaint :

« Vestris orationibus
« Nos ferte in cœlestibus (2) ;

« et quand on dit à ces bons religieux qu'il n'y a ni sens ni « raison, ils répondent que cela est d'autant plus admirable, « que l'homme n'y a nulle part, et que l'auteur était extasié, « sans raison et sans liberté. Il préférait la rime à la syntaxe; « c'est ce qui a donné lieu à ce proverbe :

« Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit (3).

« M. Pellisson a été le premier qui a employé des gens ha- « biles pour réformer tout ce qui s'était glissé dans le Bré- « viaire de Cluny, asile du latin baragouin, et répertoire de « toutes les rêveries monacales, et pour faire un Bréviaire « qui pût dans la suite être le modèle des autres. Il a cru « ne pouvoir rien faire de meilleur dans l'économat de cette

(1) L'esprit des Bernardins.

(2) Hymne *Christe, Redemptor omnium*, par un poète resté anonyme.

(3) Ce vers, que Santeul appelle abusivement un proverbe, fait partie du quatrain suivant, où il est question du cardinal Bona, qui avait (1670) des prétentions à la papauté :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit ;
Fortè erit ut liceat dicere Papa Bona.
Vana solecismi ne te conturbet imago :
Esset Papa bonus si Bona Papa foret.

« abbaye, que de donner à ce grand ordre un Bréviaire cor-
« rect et purgé des défauts qu'on a remarqués ci-dessus. Il
« a employé pour cela de célèbres théologiens pour les lé-
« gendes, et M. Santeul de Saint-Victor pour les hymnes (1).
« Ce Bréviaire va enfin paraître après avoir été attendu si
« long-temps. Ainsi nous voilà un peu en possession de par-
« ler bien à Dieu et à ses saints par ces nouvelles hymnes.
« Leur utilité sera d'autant plus grande, qu'en cela on ap-
« prendra insensiblement et la piété et la pureté du latin ;
« de sorte que ces hymnes éclaireront autant l'esprit qu'elles
« échaufferont le cœur. Nous savons que le style simple de
« l'Église est souvent nécessaire pour l'instruction des sim-
« ples; c'est ce qu'on a observé. Mais on a retranché la
« simplicité trop grossière que l'Église, peu curieuse de
« latin, avait admise par une bonté trop grande ; et le siècle
« le voulait ainsi. J'avoue que cette prétendue simplicité,
« que tous les dévots nous prônent si fort, est fondée sur un
« bon principe, qui n'est jamais entré dans leur tête, et qu'on
« leur fait l'honneur de leur attribuer, qu'*il faut plutôt ré-*
« *former le cœur que l'esprit.* Cela est vrai à dire, mais
« non pas de ceux qui ont abusé de la bonté de l'Église, qui
« va toujours à sanctifier les fidèles par tous les moyens pos-
« sibles. Car n'est-ce pas la déshonorer par des turlupinades
« semblables à celles-ci :

« Leonardus,
« Leone tu fortior,
« Nardoque tu suavior,

(1) Il est singulier que Santeul n'ait pas dit naturellement : *Et moi pour les hymnes.* Aurait-il voulu éviter le *moi?*

(Note de DINOUART, dans le *Santoliana.*)

« et mille autres, dont nos Bréviaires sont farcies? Les « Chartreux disent encore dévotement aujourd'hui, parlant « de la Madeleine :

« Post fluxa carnis scandala
« Fit ex lebete phiala,
« Et vas concupiscentiæ
« Facta est vas gratiæ (1).

« On ne peut, sans blesser la pudeur, traduire cet endroit à « la lettre. Il est à croire que nos anciens étaient d'une si « grande simplicité, qu'ils disaient les choses par leur nom « sans offenser la modestie. C'est peut-être un effet de leur « vertu (il faut ici un peu justifier nos anciens), et c'est au « contraire une marque de notre corruption, qui fait grand « scrupule d'approcher de l'imagination les moindres idées « qui blessent la pudeur. Nous nous contentons d'être chas- « tes dans la parole. Plût à Dieu qu'ils eussent pris quelque « chose de la délicatesse de ce siècle, si éclairé dans la dic- « tion, et que nous eussions aussi l'innocence de leurs ac- « tions dans nos mœurs ! »

Nous avons cité, de sa lettre à Basnage, tout ce que Santeul y dit touchant sa réforme hymnographique; le reste est complètement étranger à ce sujet. Il n'y a rien, dans ces paroles du poète, qui

(1) Cette strophe est extraite d'une hymne en l'honneur de sainte Marie-Madeleine, *de sanctâ Mariâ Magdalenâ*, par Odilon de Cluny, qui vivait au X.e siècle. Nous n'avons pas été peu surpris de trouver cette hymne reproduite, avec la strophe tant critiquée par Santeul, et cela dans un

puisse raisonnablement inspirer le moindre scrupule à l'orthodoxie la plus ombrageuse; et l'on voit que nous avons le droit de dire qu'il ne songe qu'à une réforme littéraire. Si d'autres que lui ont dirigé leurs efforts dans le sens de la doctrine, nous apprenons ici de lui-même qu'il n'était pas au nombre des théologiens employés pour les légendes du Bréviaire.

C'est avec plus de raison que l'on a pu attaquer la modestie de Santeul. Jamais poète, ni latin, ni français, ne fut autant que lui prévenu en faveur de

recueil destiné aux écoles, et publié l'année dernière par M. Félix Clément sous ce titre : *Carmina è Poëtis christianis excerpta*, AD USUM SCHOLARUM. Seulement la strophe est, dans ce recueil, un peu différente, non dans la partie essentielle, de la citation qu'en a faite Santeul. Voici la leçon de M. Félix Clément :

Post fluxæ carnis scandala,
Fit ex lebete phiala :
In vas translata gloriæ
De vase contumeliæ.

Mais on voit que le malheureux second vers y est resté avec son image incongrue et avec toutes les pensées peu édifiantes qu'elle suscite. Nous ne voudrions pas plus que Santeul insister là-dessus; il faut bien cependant que nous donnions une idée de la manière de faire de l'éditeur du *Carmina, etc.*, et de la valeur de ses annotations. De *lebete*, il renvoie l'élève à une note où il lui dit :

ses propres œuvres. Il n'y avait pas d'écrivain de mérite au-dessus duquel il ne pensât pouvoir s'estimer. Il exceptait cependant les PP. Rapin, Cossart, Jouvency, Commire, Vavasseur et La Rue, tous jésuites, qu'il reconnaissait comme ses supérieurs. Lorsqu'il lui arrivait de montrer à ses amis quelques vers nouveaux, il leur demandait s'ils connaissaient Du Périer, Régnier et Ménage, ses confrères en poésie latine ; et si on lui répondait affirmativement, il arrachait son livre ou son manuscrit des mains de

« *Lebete,* vase d'airain; *Phiala,* vase d'or. »

Nous n'insisterons pas sur l'interprétation particulière à *lebete;* mais l'interprétation est infirmée dans son entier par ce qui est dit de *phiala.* Pour qu'elle fût admissible, il faudrait qu'une *phiala* fût invariablement et inévitablement en or; et le contraire est prouvé par ce passage de la cinquième satire de Juvénal :

Inæquales beryllo
Virro tenet phialas,

où les *phialas* sont en pierre précieuse.

Comment nous persuadera-t-on que, pour faire entendre que Madeleine était de l'airain changé en or, Odon de Cluny a été chercher des images comme celles de *lebete* et de *phiala?* N'était-il pas plus simple pour lui de dire comme Racine a dit plus tard dans *Athalie :*

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Le poète de Louis XIV serait-il devenu un modèle de bon

son interlocuteur et pressait celui-ci d'aller surveiller ses rivaux, car infailliblement, ils devaient, disait-il, vouloir se pendre de jalousie. Ou bien, il courait lui-même en s'écriant qu'il allait faire tendre des chaînes aux ponts, de peur que les autres poètes, désespérés de ne pouvoir faire d'aussi beaux vers que les siens, ne cherchassent à se noyer. Il était fort difficile sur la musique que l'on adaptait à

goût, de délicatesse et de convenance, si, pour exprimer cette pensée, il eût dit :

Comment en vil chaudron la fiole s'est-elle changée ?

Voilà pourtant à quoi s'expose un commentateur qui s'est placé dans une situation fausse. On sentait qu'il fallait à tout prix détourner l'élève des interprétations inconvenantes dont est gros ce vers malencontreux :

Fit ex lebete fiala;

pour cela on essaie de pervertir son goût et son jugement, en brouillant toutes ses idées sur l'emploi des métaphores. Remarquez qu'on ne prévient pas pour cela le scandale qui est là en germe; car l'élève a sous la main le dictionnaire, auquel sa curiosité naturelle ne manquera pas de demander le sens de *lebete* et de *phiala :* et quand il saura que l'un est un chaudron et l'autre une fiole, ou si l'on veut une coupe, sa tête ne manquera pas de travailler au grand préjudice de son innocence. Ne valait-il pas mieux omettre la strophe en question, puisqu'elle jette déjà une tache regrettable sur ce recueil de M. Clément, auquel nous reviendrons ?

ses poésies religieuses; il tenait sur-tout à ce que ses hymnes fussent chantées avec goût. Il a laissé à ce sujet une pièce de vers dans laquelle il indique de quelle manière et dans quelles dispositions le clergé doit chanter l'office divin. C'est comme une poétique du genre.

Il éprouvait une joie inexprimable quand il assistait à l'exécution de ses hymnes. Il courait les églises où on les chantait; quand les choses étaient à son gré, il allait jusqu'à sauter en marquant la mesure. Il remarquait toutefois que, bien qu'il n'y eût pas de salut hors de l'église, il ferait mieux, pour le sien, de n'y pas entrer, car il assistait au chant de ses hymnes avec trop d'amour-propre; et en effet, comme il entendait un jour à Port-Royal un paysan meugler plutôt que chanter quelqu'une de ses œuvres : « Tais-toi, bœuf, lui dit-il; tais-« toi, laisse chanter les anges. »

Dans la satisfaction et la susceptibilité de Santeul, il y avait plus de naïf enthousiasme que de vanité, car il se montrait d'une extrême docilité pour les connaisseurs; il écoutait peut-être avec dépit les censeurs, et allait même, comme on l'a déjà vu, jusqu'à les injurier, car il était aussi violent qu'irascible; mais la réflexion le portait à se rendre aux observations judicieuses; il finissait par s'amender de bonne grâce, et plus tard il témoignait sa reconnaissance avec une grande bonhomie. Au surplus,

cette bizarrerie, si elle témoignait contre son caractère personnel, ne doit influer en rien sur le jugement à porter relativement au caractère poétique et religieux de son œuvre hymnographique.

Bien plus, dans les circonstances sérieuses et solennelles, Santeul n'était pas inaccessible à de véritables sentiments d'humilité chrétienne.

« Hélas! écrivait-il à un chanoine de Saint-Quentin, peut-« être que les plus grands tourments que votre martyr aura « soufferts, ce sont les hymnes faites par un pécheur comme « moi... Les saints doivent écrire pour les saints. Imitant « leurs vertus, on les loue mieux que par des paroles et de « belles hymnes. *Imitari sanctos laudare est.* »

Quand on le pressait de s'engager dans le sacerdoce :

« Je crains, répondait-il, que mon génie poétique ne me « suive à l'autel. Je me connais assez bon poète pour avoir « sujet de craindre de n'être pas aussi bon prêtre. »

En un mot, le poète qui, en parlant à Du Périer de ses poésies religieuses, les appelait fièrement

Quos Deus et dictat, quos et Deus approbat hymnos,

était le même qui écrivait au grand Arnauld :

« Vous me souhaitez le désir d'imiter les saints avec l'ef-« fet. Hélas! je me sens bien éloigné de ces vases d'élection « que la grâce remplit, qui les a faits saints. Nous pensons « toujours mieux de la vertu que nous ne la pratiquons.

« Toutes les strophes de mes hymnes m'accusent, et les « vains applaudissements des hommes sont bien contrebalancés par les remords de ma conscience devant Dieu.

« Illis tota fuit gloria despici,

« voilà ma condamnation écrite de ma main. »

Au reste, Santeul n'était pas seul à priser ses ouvrages. Voltaire a pu contredire ceux qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siècle d'Auguste dans une langue morte qu'ils ne peuvent même par prononcer; il a pu dire quelque part, à ce propos : *In sylvam ne ligna feras*, et, ailleurs, qu'il est plus aisé de faire des vers latins que des vers français; il n'en reste pas moins certain que Bossuet, Fénelon, Armand de Rancé, abbé de la Trappe; Arnauld, de Port-Royal; Perrault, Pellisson et d'autres personnages éminents faisaient le plus grand cas de la personne et des vers de Santeul, ce qui est un beau témoignage en l'honneur de son caractère comme de son talent; que le grand Corneille a traduit en vers français plusieurs pièces du poète de Saint-Victor; que le bon Rollin, qui lui consacra une épitaphe, y fit l'éloge de ses poésies profanes et de ses poésies religieuses; qu'enfin le jésuite Bourdaloue, d'accord en cela avec le janséniste Rollin, écrivit à Santeul plusieurs lettres des plus flatteuses, dans l'une desquelles on pouvait lire un passage tel que celui-ci : « Je serai ravi de voir

* à propos des Sav. R.P. Commire. –
* Horace, Satx Lib 1. –

« l'hymne de Saint-André. *Plût à Dieu que toutes*
« *celles du Bréviaire fussent de votre façon!*
« car il y en a qui ne sont pas soutenables, quoi-
« qu'elles aient le mérite de l'antiquité » ; paroles qui, sous la plume de Bourdaloue, étaient pour l'hymnographe un bien honorable et bien précieux brevet non-seulement de bonne latinité et de lyrisme, mais encore d'orthodoxie.

Or, quand un poète latin du siècle de Louis XIV avait l'estime et la considération de contemporains d'une telle qualité, la littérature latine de ce temps méritait bien d'être un peu plus rappelée par les historiens à l'attention de la postérité.

En un sens, toutefois, l'oubli n'est pas absolu à l'égard des hymnes de Santeul, qui sont toujours en usage dans nos cérémonies religieuses, grâce à la prérogative que la langue latine a conservée d'être la langue de l'Église.

Mais cette gloire est bien restreinte ! Elle est renfermée dans l'enceinte du temple ; excepté tout au plus les lévites, la plupart des fidèles les chantent sans les comprendre et sur-tout sans savoir quel en est l'auteur, puisque, dans les livres d'heures, elles ne sont ni suivies ni précédées de son nom. Excepté tout au plus les lévites, avons-nous dit : en effet, dans la préface d'un ouvrage liturgique dont nous aurons bientôt à nous occuper, nous lisons les lignes suivantes :

« On rencontre des hommes versés dans les sciences ec-
« clésiastiques, récitant chaque jour les heures canoniales
« dans un Bréviaire ; célébrant la sainte messe dans un mis-
« sel, et avouant avec simplicité ne s'être jamais préoccu-
« pés de savoir les noms des rédacteurs de ce Bréviaire, de
« ce missel qu'ils ont sans cesse entre les mains. »

Pauvre Santeul !

Voici, au reste, les réflexions que, dans le *Santoliana* réédité en 1764, l'abbé Dinouart, biographe de Santeul, consigne à ce sujet sur la dernière page de son livre :

« Jamais ouvrage n'a été plus défiguré que ces hymnes.
« Les éditeurs des nouveaux Bréviaires se sont donné la li-
« berté de les corriger, d'en changer les strophes, d'en
« omettre d'autres, de les décomposer, etc. Sur dix Bré-
« viaires, on n'en trouvera pas six où le texte soit le même.
« Le moins qu'on puisse dire, c'est que Santeul n'approu-
« verait certainement pas ces changements, et il aurait pour
« lui toute la république des lettres. Dans la première édi-
« tion du Bréviaire de Paris, la première lettre de son nom
« paraissait à la tête de chacune de ses hymnes : on l'a fait
« disparaître dans la seconde édition. Sans doute que ces
« éditeurs ont voulu ignorer ce canon du second concile de
« Tours, ch. 23, en 526 : *Entre les hymnes de saint Am-*
« *broise, que l'usage a autorisées, on permet encore de*
« *chanter celles qui le méritent, pourvu qu'elles portent le*
« *nom de leur auteur.* »

Mais que devient l'importance de cette altération et de cette mutilation de la part des éditeurs, ou de

cet oubli de la part des historiens, à côté du péril qui était suspendu depuis quelques années sur les poésies religieuses de Santeul, et qui vient de passer à l'état de catastrophe? Il ne s'agissait de rien moins que d'effacer du Bréviaire les hymnes du poète de Saint-Victor, auxquelles on reproche d'être entachées de jansénisme, de tendance au calvinisme, etc.; et nous avions à peine achevé cette étude sur le poète hymnographe, quand nous avons appris que cette suppression était enfin consommée par la réintégration exclusive de l'ancien Bréviaire romain.

Nous avons sous les yeux un livre imprimé au Mans en 1841. C'est le second volume d'un ouvrage intitulé : *Institutions liturgiques*, par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. Selon l'auteur de ce livre, quand la seconde moitié du XVIIe siècle était déjà commencée,

« Les germes du protestantisme, sourdement implantés « dans les mœurs françaises, percèrent la terre et produi- « sirent ces doctrines d'isolement dont les unes, formelle- « ment hérétiques, furent honteusement flétries du nom de « jansénisme; les autres, moins hardies, moins caractéri- « sées, plus difficiles à démêler dans leur portée, se grou- « pèrent successivement en forme de système national du « christianisme, et ont été dans la suite comprises sous la « dénomination plus ou moins juste de gallicanisme.

« La liturgie devait, toujours selon l'auteur, ressentir le « contre-coup de ce mouvement. Les changements intro-

« duits au Bréviaire et au Missel sont le résultat de ces prin-
« cipes hétérodoxes ou suspects, et ils ont eu pour auteurs et
« promoteurs des hommes qui n'étaient pas purs dans la
« foi (1). »

Or, sous les réserves que nous avons faites précédemment, Santeul est l'un des auteurs des changements apportés à la liturgie des Bréviaires de Harlay et de Cluny, et dom Guéranger consacre à ce chanoine de Saint-Victor quelques pages desquelles il résulte, selon le R. P., que sa plume est entachée de gallicanisme, que sa foi est suspecte de jansénisme, et que ses hymnes, atteintes de la plus complète hétérodoxie, doivent être mises au ban de l'Église catholique.

Dom Guéranger accumule des griefs tirés : 1.° de la contradiction que présentaient les allures et la personne tout entière de Santeul avec différents personnages qui ont fait comme ce chanoine et en même temps que lui la gloire de Saint-Victor ; 2.° de la parole *humaine* des saints Pères remplacée dans le Bréviaire par la parole *très humaine* de Santeul ; 3.° du concours apporté à celui-ci dans la *fabrication* des nouvelles liturgies par Nicolas Le Tourneux, fauteur d'hérésies, selon dom Guéranger; 4.° de la soumission problématique de l'hymnographe aux décisions de l'Église ; 5.° de ses liaisons avec le

(1) *Institutions liturgiques*, tome II, page 144.

docteur Arnauld, et sur-tout de la fameuse épitaphe pour le cœur de ce coryphée du jansénisme, épitaphe dont nous aurons à nous occuper dans la suite de ces Études; 6.° du peu d'estime que doit inspirer Santeul, jugé sur le portrait qu'a laissé de lui La Bruyère; 7.° de l'orgueil mondain avec lequel ce même Santeul courait les églises de Paris pour entendre chanter ses hymnes et jouissait de sa gloire sous les voûtes de Notre-Dame en les entendant retentir de ses vers à lui, homme sans autorité et de foi suspecte, comme si le sanctuaire d'une religion de dix-sept siècles fût devenu le théâtre d'une ovation académique ; 8.° des circonstances qui ont amené la mort de Santeul, circonstances qui, selon dom Guéranger, ne sont pas propres à donner une inviolable consécration à ses œuvres et à sa mémoire.

Bon nombre de ces griefs, ou de semblables, furent opposés à Santeul de son vivant, et il finit par en triompher, en vertu probablement de cette maxime de saint Bernard, citée par dom Guéranger lui-même : « que la phrase réforme les mœurs, « crucifie les vices, enflamme l'amour, règle les « sens. » Ajoutons, pour être exact, que l'auteur des *Institutions liturgiques,* tout en citant cette maxime, s'empresse de nier qu'il en découle suffisamment, pour un hymnographe chrétien, le droit d'emprunter non seulement le mètre de ses canti-

ques, mais, le style, les expressions à ces lyriques anciens qui ne reçurent d'autres inspirations que celles d'une muse profane ou lascive. Et il s'étonne que parmi les nombreux ecclésiastiques qui regardent la (*sic*) pastiche du Parthénon appelée église de la Madeleine comme une des plus énormes insultes dont le culte chrétien puisse être l'objet chez un peuple civilisé, il y en ait si peu qui sentent l'inconvenance bien autrement grande de parler au vrai Dieu et à ses saints dans la langue profane et souillée d'Horace. Comme si plusieurs hymnes du moyen-âge, qui se sont toujours chantées, et qui vont encore se chanter plus que jamais dans nos saints offices sans opposition de la part de dom Guéranger, n'étaient pas écrites dans cette langue souillée et sur ce mètre païen d'Horace, telles que, par exemple, et parmi tant d'autres, le *Christe Redemptor omnium* de saint Ambroise, *A solis ortus cardine* de Sedulius, lesquels se chantent à Noël, telles que *Hostis Herodes impie,* du même Sedulius, laquelle, dans ses œuvres, fait partie de l'hymne *Ad solis ortus,* et que l'on chante à l'Épiphanie !

Dom Guéranger, pour donner un exemple de ce qu'il est impossible de justifier dans Santeul, *si l'on prend les termes dans leur rigueur,* cite la strophe suivante de la seconde Hymne de ce poète en l'honneur des Évangélistes :

Insculpta saxo, lex vetus,
Præcepta, nón vires dabat;
Inscripta cordi, lex nova,
Quidquid jubet dat exequi.

Nous avions déjà remarqué cette strophe, qui est citée dans les notes placées par Louis Racine à la suite de son poème sur *la Grâce*, et que le poète a ainsi traduite :

« La loi ancienne, gravée sur la pierre, donnait les pré-
« ceptes sans donner la force de les accomplir ; la loi nou-
« velle, gravée dans le cœur, fait exécuter tout ce qu'elle
« commande. »

La lecture de ces quatre beaux vers de Santeul nous avait tellement touché, que, bien loin de songer à en *prendre les termes dans leur rigueur* comme dom Guéranger, nous oubliions que nous les lisions dans des notes sur *la Grâce*, pour ne nous occuper que de leur mérite religieux et littéraire, d'autant moins en défiance, d'ailleurs, que, dans la note en question, et L. Racine et Santeul sont appuyés par une citation de saint Paul.

Au point de vue littéraire, nous voyions là une des belles antithèses que Santeul emploie si souvent, comme nous aurons occasion de le remarquer ; nous aimions, à côté de l'opposition de la loi nouvelle à la loi ancienne, c'est-à-dire de la loi du Christ à la loi de Moïse, l'opposition non moins belle

et non moins poétique de la pierre et du cœur humain. — Au point de vue religieux, nous avions tiré de là cet enseignement plein d'onction, que l'obéissance est plus facile quand elle a sa source dans le cœur, que quand elle est dictée par la crainte ou même par le respect que les tables de la loi gravent sur la pierre; qu'en un mot l'amour était plus persuasif que la menace des lois, comme l'appelle Ovide.

Mais dom Guéranger, qui juge Santeul au point de vue théologique et rigoureux, y voit ce que, dans notre simplicité de cœur et d'esprit aussi bien que dans notre enthousiasme de curieux de la littérature, nous n'avions nullement aperçu : il y voit une tache d'hérésie, et Santeul et son œuvre sont chassés du temple comme impies..... Dès que la poésie affectueuse est transformée en poésie militante, nous n'avons plus rien à voir dans la question, nous n'avons plus qu'à nous incliner en soupirant !

Enfin dom Guéranger soutient que, considéré simplement comme latiniste, Santeul n'est pas sans reproche, et que ses hymnes, ou ses *fantaisies lyriques*, comme les appelle le R. P., ne sont pas aussi pures qu'on le répète tous les jours.

Voilà un grief articulé par le représentant d'une école liturgique qui tient à reprendre les hymnes de l'ancien Bréviaire malgré la pitoyable latinité dont nous avons vu notre Santeul les convaincre; à

ce titre les reproches adressés à la latinité de l'hymnographe de Saint-Victor mériteraient de n'être pas pris au sérieux : passons cependant.

A l'appui de son attaque, l'auteur des *Institutions liturgiques* a placé à la fin de son second volume, sous le titre d'*Appendice*, « une pièce tirée « d'un ouvrage fort rare, l'*Hymnodia Hispanica* « du P. Faustin Arevolo. C'est une critique détaillée « des œuvres du célèbre Victorin, extraite du *Me-* « *nagiana*, dans lequel La Monnoie, qui en est « l'auteur, l'a déposée; le savant Jésuite y a joint « ses remarques, et le tout, ajoute dom Guéranger, « forme un ensemble fort piquant. »

Dans ce factum le censeur de notre poète relève cent-huit fautes plus ou moins graves, plus ou moins réelles, contre les règles de la grammaire ou de la prosodie latine. Sur la totalité, les trois premières incorrections n'appartiennent pas à l'œuvre de Santeul, ce qui réduit le nombre à cent-cinq.

Si le poète Victorin était encore de ce monde, sans doute il produirait, en opposition à ces attaques, non pas peut-être le *non ego paucis* de cet Horace qui serait mal venu auprès de dom Guéranger, mais les suffrages exprimés en faveur de ses hymnes par les Bossuet, les Fénelon, et par quantité de personnages considérables de son temps, dans des lettres que l'abbé Dinouart, son biographe, a recueillies dans le *Santoliana*. Il se targuerait

aussi du billet dans lequel un P. Tarteron, un Jésuite pourtant, lui écrivait ceci :

« Eh ! le moyen de ne pas trouver vos vers excellents et « incomparables, monsieur ? Peut-on juger autrement après « d'aussi bons garants qu'une pension du Roi, et une belle « lettre d'un des plus accomplis prélats du royaume ? Je ne « trouve point pour vous de panégyrique plus éloquent, plus « achevé que cela. Croyez-moi, tenez-vous-y. »

Il opposerait à dom Guéranger, abbé de Solesmes, le très illustre Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, qui l'avait comblé de bons témoignages dans plusieurs lettres où il lui parlait de ses poésies religieuses.

Dans une lettre du 14 octobre 1689, cet éminent personnage écrivait à Santeul, à propos de l'hymne sur les saints Moines :

« Vous parlez d'une manière *si noble et si sainte* des « vertus de ces grands hommes, et vous les mettez tellement « dans leur jour, que ceux qui ont *un zèle véritable* pour « leur gloire, ou plutôt pour celle de Jésus-Christ, qui n'a « fait que leur communiquer la sienne, en conserveront une « éternelle mémoire. Dieu ne manquera pas de récompen- « ser votre piété, et il n'y a rien que vous ne deviez atten- « dre de cette multitude innombrable de saints intercesseurs « à la louange desquels vous avez *si heureusement* consacré « votre temps, votre plume et votre étude. »

Dans une autre lettre du 6 février 1691, l'abbé de Rancé écrivait à Santeul :

« Tout m'a paru beau et touchant dans ces divins canti-
« ques ; je les appelle ainsi ; les expressions en sont pures,
« nobles, pleines de piété..... et je ne vois pas ce qui peut
« vous dégoûter de la continuation *d'un travail à qui Dieu*
« *donne sa bénédiction.* »

Et encore, dans une lettre du 5 novembre 1692 :

« Pour vos hymnes de saint Bernard, elles sont les plus
« belles du monde ; elles sont nobles, expressives et *dévotes*
« tout ensemble. Vous savez que nous ne sommes pas les
« maîtres absolus. Nous sommes dans une observance de
« laquelle nous dépendons en beaucoup de choses. Pour
« moi, *je voudrais que tout l'Ordre les chantât.* »

Quand on voit des témoignages si honorables et partis de si haut lieu, on peut, tout en respectant le caractère et l'opinion de dom Guéranger, hésiter à abandonner Santeul.

Le R. abbé de Solesmes dit, à propos de la mission donnée au Victorin de composer les hymnes :

« Il nous paraît que ni la gravité de ses mœurs, ni sa foi
« ne le rendaient digne de cet honneur. »

Nous pourrions dire à notre tour que l'objection n'est pas neuve, car elle fut adressée à Santeul lui-même, qui répondit aussitôt : « Ne regardez pas
« l'ouvrier, regardez l'ouvrage. Le tabernacle de
« notre autel est beau ; vous l'avez reçu, vous l'avez
« loué ; c'est cependant un protestant qui l'a fait :
« il en est ainsi de mes hymnes. » On prendra cette

réponse pour ce qu'elle vaut; mais puisque dom Guéranger attaque Santeul, il faut dire à dom Guéranger comment Santeul se défendrait s'il pouvait encore parler.

Nous avons dit que nous ne voulions ici attaquer ni les personnes ni les choses; nous ne voulons pas plus le faire dans le passé que dans le présent; mais quand nous voyons dom Guéranger faire à Santeul, contre la gravité de son caractère, un reproche sur lequel il fonde l'exclusion des hymnes du Victorin, nous ne pouvons ne pas nous demander comment le révérend abbé de Solesmes ne se montre pas, par la même occasion, aussi sévère à l'égard de l'auteur du *Vexilla regis prodeunt*, de ce Venance Fortunat, épicurien sensuel et poète goulu, dont M. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France avant le XII.e siècle*, et M. Augustin Thierry, dans ses *Récits mérovingiens*, nous ont fait un portrait si peu édifiant. Santeul aimait la table, mais il ne reste pas de traces écrites par lui de ses écarts sur ce point; et l'on ne voit nulle part que nous sachions, dans ses œuvres, des vers comme ceux-ci, qui sont de Fortunat :

Deliciis variis tumido me ventre tetendi,
Omnia sumendo : lac, olus, ova, butyr.

« Mon ventre a été enflé et tendu par diverses bonnes « choses : lait, œufs, beurre, légumes. » (Citation et traduction de M. Ampère.)

Pour l'appréciation complète, tant morale que littéraire, de Fortunat, nous renvoyons aux deux ouvrages que nous venons de citer; et nous recommandons sur-tout à l'attention du lecteur une citation de M. Ampère où l'on trouve ce vers si caractéristique :

Et *vincente gulâ,* naris honore caret.

Nous ne demandons pas pour tout cela la radiation du *Vexilla regis prodeunt;* ce que nous demandons, c'est qu'on ne soit pas plus rigoureux envers les hymnes du Victorin.

En ce qui touche le défaut d'orthodoxie reproché à Santeul, qu'on nous permette une petite digression. Il ne s'agira pas ici d'un hymnographe auquel nous ayons la prétention d'opposer le Victorin, mais d'un poète religieux dont on veut mettre les œuvres dans les mains de la jeunesse des écoles avec celles de plusieurs autres poètes latins du moyen-âge.

Reprenons un ouvrage, déjà cité par nous (1), qui a pour titre : *Carmina è Poëtis christianis excerpta, ad usum scholarum,* et dans lequel M. Félix Clément a recueilli les chefs-d'œuvre de plus de cinquante poètes latins qui ont vécu du IV.e au XIV.e siècle. Cet ouvrage est destiné à être étudié concurremment avec les poètes de l'antiquité; c'est

(1) Voir ci-dessus la note des pages 38 et suivantes.

du moins ce que donne à entendre ce passage de la préface de M. Félix Clément :

« Connaissons les Grecs et les Romains le plus que nous « pourrons ; admirons-les pour ce qu'ils valent ; mais, sans « les bannir de nos études, au nom de la vérité, des droits « de l'imagination, du cœur et de la poésie elle-même, oc- « cupons-nous de ce qui nous regarde particulièrement, de « ce qui doit être la consolation de notre vie présente et « l'espoir de nos destinées éternelles. »

Nous prendrons le livre de M. Félix Clément comme il nous le donne : c'est un livre destiné, il le dit encore, à « combler dans l'enseignement une « lacune que tant de bons esprits ont constatée. »

Evidemment pour nous cet ouvrage se rattache aux intérêts que défend de son côté dom Guéranger. Alors nous demanderons à l'abbé de Solesmes, qui a si bien l'œil ouvert sur l'orthodoxie à l'endroit de Santeul, nous lui demanderons ce qu'il pense du passage suivant de Juvencus, passage que M. Félix Clément cite dans sa préface, et que, à la page 5 de son recueil, nous retrouvons dans une pièce de ce Juvencus, qui a pour titre : *Simplicité des enfants agréable à Dieu :*

Sed tamen infelix, per quem generabitur error !
Qui verò è parvis istis deceperit unum,
Si sapiat, nexat saxo *sua colla* molari,
Præcipitemque maris *sese jaculetur* in undas.

TRADUCTION.

Mais malheureux l'homme qui sera une cause d'erreur! S'il reste encore quelque sagesse à celui qui aura pu tromper un seul de ces enfants, qu'il *s'attache* au cou une meule de moulin, et qu'il aille *se précipiter* dans les flots de la mer.

Nous pensons quant à nous que, sans le vouloir, nous n'en doutons pas, Juvencus en écrivant ces vers et M. F. Clément en les citant, prescrivent, dans un cas donné, le suicide.

M. F. Clément dit dans sa préface qu'ici Juvencus a traduit les paroles divines. M. Clément est dans l'erreur, et il va lui-même nous le prouver. Lisons en effet la note 5 qu'il a mise au bas de la page 5 :

« On ne saurait trop méditer les paroles que Notre Sei-
« gneur prononce ici devant ses disciples; on doit sur-tout
« les avoir présentes à la mémoire, et les prendre pour rè-
« gle invariable de sa conduite, lorsque l'on est chargé de
« l'enseignement de la jeunesse. Il est à propos de citer le
« texte même de saint Luc : « Væ autem illi per quem
« (scandala) veniunt! Utilius est illi, si lapis molaris impo-
« natur circa collum *ejus* et projiciatur in mare, quàm ut
« scandalizet unum de pusillis istis. »

Il est également à propos, pour la commodité de tous, de traduire ces paroles de saint Luc; afin d'éviter tout soupçon de partialité, prenons la traduction de Lemaistre de Saci :

« Malheur à celui par qui ils (les scandales) arrivent! Il « vaudrait mieux pour lui qu'*on lui mît* au cou une meule « de moulin, et qu'*on le jetât* dans la mer, que non pas « qu'il fût un sujet de scandale à l'un de ces petits. »

(SAINT LUC, chap. XVII, 1, 2.)

Au moyen des mots que nous avons eu le soin de souligner de part et d'autre, c'est-à-dire chez Juvencus, chez saint Luc et chez de Saci, on a dû saisir tout de suite la différence capitale qui existe entre les paroles de J.-C. et celles du poète qui a cru le traduire. La sainte Écriture souhaite que le pécheur, plutôt que de scandaliser les enfants, soit précipité, etc., mais par d'autres que lui-même; Juvencus conseille au même pécheur de se précipiter spontanément, c'est-à-dire qu'il lui enseigne le suicide.

Nous ne voulons faire un crime de cette inadvertance ni à Juvencus, ni à M. Félix Clément; mais nous avons voulu prouver à dom Guéranger avec combien de précautions il faut se défendre d'attaquer autrui en ces matières d'orthodoxie, où il est si facile de surprendre dans toutes sortes d'écrits des hérésies qui n'étaient point dans la pensée de l'écrivain.

La préface du *Carmina è Poëtis christianis excerpta* annonce qu'on trouvera, dans des notes placées au bas des pages, de nombreux rapprochements avec les poètes païens de l'antiquité. Nous

aurions dû alors, comme exécution de cette promesse, trouver le rapprochement qui se présente de lui-même entre les vers de Juvencus sur le respect dû aux enfants, et un beau et célèbre passage de la XIV.e satire de Juvénal sur le même sujet. Cette comparaison que M. Félix Clément a omise, nous ne craindrons pas de la faire, bien qu'elle prolonge encore notre digression. Voici donc les vers de Juvénal :

Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat
Intra quæ puer est. Procul hinc, procul inde, puellæ
Lenonum, et cantus pernoctantis parasiti !
Maxima debetur puero reverentia. Si quid
Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos ;
Sed peccaturo obstet (1) tibi filius infans.
Nam si quid dignum censoris fecerit irâ
Quandoque, et similem tibi se non corpore tantum

(1) Ici plusieurs commentateurs ont mis *obsistat* au lieu de *obstet*, comme rendant le vers plus conforme aux règles de la versification latine. Nous avons préféré ce dernier verbe : malgré la rencontre des deux voyelles *o* dans *peccaturo obstet*, il faut ne point faire d'élision pour que le vers soit complet. C'est une licence dont les poètes latins offrent de nombreux exemples, et dont Juvénal aura usé en maître s'il a mis *obstet*. En effet, dans ce choc de deux voyelles semblables, il y a une bien belle imitation harmonique de la peur que Juvénal a voulu peindre dans l'esprit du père rencontrant l'image de son fils. Le père, *peccaturo*, — *obstet*, le fils, sont ainsi mis en présence d'une manière saisissante.

Nec vultu dederit, morum quoque filius, et qui
Omnia deterius tua per vestigia peccet;
Corripies nimirum, et castigabis acerbo
Clamore, ac post hæc tabulas mutare parabis.
Unde tibi frontem libertatemque parentis,
Quum facias pejora senex, vacuumque cerebro
Jampridem caput hoc ventosa cucurbita quærat?

TRADUCTION.

Du mal qu'on pourrait voir, du mal qu'on peut entendre
Gardez même le seuil qu'habite l'âge tendre.
Loin de là, loin de là les vénales beautés;

En prononçant de suite ces deux mots sans élision, ne semble-t-il pas qu'on entende, au moment de ce heurt entre l'*o* final et l'*o* initial, l'exclamation d'un homme qui rencontre un obstacle menaçant? Plusieurs annotateurs de Juvénal avaient fait cette remarque avant nous. — Malgré la complicité dans laquelle nous sommes entrés avec les scholiastes qui ont attribué à Juvénal l'hiatus dont nous venons de parler, nous ne laisserons pas échapper l'occasion qui se présente à nous de protester vivement contre une des nombreuses hérésies littéraires que, au moyen des annotations et commentaires qui accompagnent son *Carmina*, M. Félix Clément prétend introduire dans l'enseignement en même temps que l'orthodoxie religieuse, sur laquelle nous n'avons aucune envie de le contrarier. Avant le *Carmina*, les règles de la versification latine, interdisant en principe ce qu'on appelle hiatus, n'accordaient, comme *licence poétique*, une exception que pour les cas où cet hiatus rachetait par une beauté la violation de la règle, comme dans le vers de Juvénal qui vient de nous occuper. M. Félix Clément, qui trouve

Loin leurs complices ; loin tous ces chants effrontés
Qu'au sein des nuits prolonge un affreux parasite.
Nous devons à l'enfance un respect sans limite.
Si quelque soin honteux couve dans votre sein,
Evitez qu'un enfant n'en sache le dessein ;
Et que vos passions, au fort de la licence,
Père, d'un jeune fils respectent l'innocence.
Prêt à vous oublier, que son doux souvenir
Se dresse devant vous, prêt à vous retenir.
S'il encourait un jour la censure du sage,
Et si, pareil à vous de port et de visage,
Il allait par ses mœurs devenir votre égal,
Peut-être vous passer sur le chemin du mal,

dans les poètes latins du moyen-âge de trop fréquentes infractions aux règles de la grammaire et de la versification, et qui semble tenir à honneur de justifier toutes ces incorrections, affirme qu'en cela les poètes chrétiens n'ont fait que rectifier la latinité et la prosodie de Virgile et des autres poètes païens; en sorte qu'il prétend donner force de loi à leurs erreurs et les proposer pour modèles à l'imitation des jeunes élèves. — Voici sa théorie sur ce point : — Dans une hymne *de sancto Nicolao*, par un anonyme, on trouve ce vers :

Quartâ et sextâ feriâ;

et M. F. Clément dit en note :

« *Quartâ, etc.*, point d'élision. Dans les langues à flexion, « comme le latin et le grec, la terminaison sert à déterminer les rapports qui existent entre les différents mots de « la phrase. L'élision, en supprimant la finale, devait donc « jeter de l'obscurité sur l'expression de la pensée. C'est

Je prévois vos clameurs contre un fils indocile,
Et déjà votre main prépare un codicille.
Pourrez-vous cependant, avec la liberté
Que donnent les vertus et la paternité,
Même aurez-vous le front de blâmer sa faiblesse,
Vous, vieillard plus que lui coupable de jeunesse,
Vous dont le crâne épais, dénué de cerveau,
Attend de la ventouse un service nouveau?

Ce passage de Juvénal est toujours salué par l'admiration reconnaissante de ses traducteurs ou commentateurs. Un de ces derniers voudrait que les préceptes sacrés et divins, selon lui, qu'il renferme,

« pourquoi les poètes chrétiens, qui voulaient être enten-
« dus de tout le monde et qui recherchaient avant tout la
« clarté, ont préféré souvent l'hiatus à l'élision, qui finit
« même par disparaître complètement. Il faut remarquer
« d'ailleurs que dans la poésie lyrique le chant prolonge les
« sons, et adoucit le concours des voyelles. » — Telles sont les énormités que professe M. Clément. Il en a de la même force pour la quantité des syllabes, pour la latinité, pour la mesure des vers, pour l'altération des mots, etc. C'est par le renversement de toutes les règles établies qu'il donne raison à ses poètes dans tous leurs torts; c'est par le dédain le plus superbe envers Virgile, Horace, Juvénal, qu'il croit faire valoir des écrivains respectables sous le rapport des doctrines religieuses, mais entachés de barbarie au point de vue littéraire.—Nous aurons bientôt l'occasion de comparer la théorie de M. Clément à l'endroit de l'élision dans la poésie lyrique, avec celle du P. de Bourges, prieur à Saint-Victor de Paris, sur la même question envisagée dans les hymnes de Santeul.

fussent affichés dans toutes les maisons afin que personne ne pût se permettre de scandaliser, soit en paroles, soit en actions, la pudeur de l'enfance. Nous ne doutons pas que, n'eût été l'oubli, M. Félix Clément ne se fût montré accessible à de pareils sentiments. Au surplus, il y a, au besoin, une autorité qui aurait bien plus de valeur à ses yeux, c'est celle des Pères de l'Église. Plusieurs d'entre eux ont comblé d'éloges les vers qui nous occupent, et ils les regardent comme l'un de ces éclairs d'inspiration que Dieu envoyait aux esprits droits qui cherchaient la vérité. Au moyen de cette dernière recommandation, il nous semble que Juvénal pouvait obtenir son droit d'entrée dans les notes du *Carmina*, etc.

Pour nous, qui n'avons point mission de défendre par nous-même l'orthodoxie de Santeul, nous n'approfondirons pas non plus la validité des critiques littéraires qu'on ajoute à des reproches d'une autre nature, de peur de paraître vouloir prendre part, même indirectement, à des querelles sur ce Jansénisme que pourtant M. Villemain appelle quelque part une *réforme orthodoxe* (1), et sur ce Gallicanisme dont le nom chatouille agréablement l'oreille, au point de vue exclusivement humain; mais

(1) *De Pascal considéré comme écrivain et comme moraliste.*

Jansénisme et Gallicanisme touchant lesquels nous avouons très humblement notre incompétence.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir reproduire ici le jugement que porte l'abbé Dinouart sur les poésies religieuses du célèbre hymnographe de Saint-Victor.

« Jamais l'Église, dit-il, n'adopta de cantiques plus dignes « de la grandeur de ses mystères, plus propres à glorifier « Dieu dans ses saints, que les hymnes de Santeul. Noblesse « de style, sublime des pensées, peintures brillantes, éner- « gie des mots, cadence mesurée d'où résulte l'harmonie « de l'ode, tout paraît grand dans ces hymnes. Il frappe, il « ravit, il enchante. Son esprit vif et fécond marche d'un « pas égal, se soutient dans tous les sujets, et leur donne à « chacun le degré de beauté qui lui est propre. Son génie, « toujours ardent mais toujours réglé, ne connaît ni les mé- « taphores outrées, ni les antithèses compassées, ni les sail- « lies déplacées; défauts communs chez les poètes qui, se « livrant à leur enthousiasme, nous parlent quelquefois un « langage où les hommes ne peuvent rien comprendre. « Chez lui les pensées s'arrangent comme d'elles-mêmes; « leur éclat, leur force se présentent à l'esprit dans tout leur « jour. Les grâces naturelles de la diction leur prêtent un « nouveau lustre. Vous saisissez son idée, l'expression qui « l'enveloppe ne dérobe rien à leur clarté. L'esprit admire, « le cœur est pénétré de l'onction de ses paroles, il vous oc- « cupe tout entier. Quel sublime dans ses hymnes sur la « Fête de tous les Saints! L'Écriture Sainte nous peint-elle « avec des traits plus forts et plus brillants la majesté de « l'Éternel assis sur son trône environné de cette multitude

« d'anges et de saints dont il fait la félicité? On le croirait « transporté dans le séjour de la gloire, puisant dans le sein « de la Divinité ces traits de lumière et de feu qui embellis- « sent et animent sa poésie. Quelle image représentée par ces « vers :

« Altis secum habitans in penetralibus,
« Se Rex ipse suo contuitu beat, etc.

« Ici l'esprit frappé, suspendu, hors de lui-même, se perd « dans la contemplation de l'idée de l'Être-Suprême, qui fait « lui-même son propre bonheur. Qu'on pèse chaque mot : « quelle source de sublimes et salutaires réflexions! Quelle « image dans ces mots : *altis secum habitans; — in pene-* « *tralibus; — se Rex ipse suo contuitu beat.* Quelle noble « simplicité dans cette expression! quelles couleurs! quels « coups de pinceau plus dignes de la gloire de l'Être-Su- « prême!

« Quel autre chef-d'œuvre que le *Stupete, gentes,* pour le « jour de la Purification! Les vers qui célèbrent ce mystère « ravissent l'ame de ceux qui les lisent. On vante cette « hymne comme la plus belle; les antithèses qui en font la « beauté sont justes et frappantes..... »

Arrêtons ici notre citation; elle est assez étendue pour faire voir ce que l'on pense de Santeul, de sa latinité et de son lyrisme ailleurs que dans l'abbaye de Solesmes. Permettons-nous cependant d'apporter une petite restriction à ce que l'abbé Dinouart vient de dire des antithèses de Santeul, qu'il loue de n'être point compassées et d'être justes et frappantes. Nous pensons, quant à nous, qu'elles sont un peu

multipliées. En effet, dans l'hymne *Stupete, gentes,* dont le biographe parle avec une admiration sur laquelle nous ne voulons pas enchérir et dont nous ne voulons rien rabattre au-delà de notre observation, il n'y a peut-être pas un seul vers qui ne soit une antithèse, et il y a vingt-quatre vers. N'est-ce pas un peu trop ?

Stupete, gentes : fit Deus hostia ;
Se sponte legi legifer obligat ;
Orbis Redemptor, nunc redemptus ;
Seque piat sine labe mater.

TRADUCTION.

Admirez : Dieu lui-même en victime s'attache,
Et sous sa propre loi plie un législateur.
Ici se purifie une mère sans tache,
Et se rachète un Rédempteur.

Voici ce qu'écrivait Voltaire à propos du troisième vers de cette strophe :

« Comme je n'ai point vécu chez Mécène entre Horace et « Virgile, j'ignore si les hymnes de Santeul sont aussi bon- « nes qu'on le dit ; si par exemple *Orbis redemptor, nunc* « *redemptus* n'est pas un jeu de mots puéril (1). »

Ce rapprochement continu de deux idées ou de deux mots qui se heurtent pour faire jaillir quelque

(1) M. Félix Clément, moins difficile que Voltaire, s'exprime ainsi au sujet des antithèses qu'il rencontre un peu fréquemment dans les poètes du moyen-âge :

« Cette opposition continuelle entre la nature divine et la

étincelle, peut n'avoir pas un grand inconvénient quand chacune des hymnes est prise séparément; mais quand on les lit avec suite dans le recueil, et qu'on y voit le poète user constamment d'un même procédé, l'esprit se trouve comme obligé à un exercice qui finit par l'éblouir, car il n'y a guère d'hymne, chez Santeul, qui ne soit constellée d'antithèses. On y trouve cependant quelques-unes de ces figures dont on n'a pas la force de se plaindre, comme celles que renferme cette strophe d'une hymne en l'honneur des saints Moines :

Illis summa fuit gloria despici;
Illis divitiæ pauperiem pati;
Illis summa voluptas
Longuo supplicio mori.

TRADUCTION.

Comme un suprême honneur ils tiennent les injures;
Pour eux les vrais trésors sont dans la pauvreté;
Pour eux enfin, mourir dans de longues tortures
Est la suprême volupté.

Nous avons vu en passant dom Guéranger reprocher à Santeul d'avoir emprunté aux poètes latins

« nature humaine de Jésus-Christ a inspiré aux poètes chré-
« tiens des pensées sublimes, et les antithèses les plus heu-
« reuses. Faisons remarquer ici en passant que l'antithèse,
« qui est presque toujours une recherche, une subtilité de
« langage chez les auteurs païens, devient souvent une
« beauté avec le christianisme, parce qu'elle est toujours

du siècle d'Auguste le mètre, le tour, le style et jusqu'aux expressions de ses cantiques. Il ne restait que de lui reprocher d'avoir écrit dans leur langue, qui est pourtant aussi celle de l'Église : et l'abbé de Solesmes ne s'en est pas privé, comme on a pu le voir à la page 50 de ce livre.

Dom Guéranger osera-t-il blâmer Bourdaloue et Massillon d'avoir marché sur les traces oratoires de Cicéron? Ils l'ont fait cependant, et nous en avons pour garant un bon juge, c'est M. Villemain. N'y aurait-il pas, dit ce savant professeur,

« N'y aurait-il pas une apparente singularité à éprouver, « sur un sermon de Bourdaloue, la justesse des règles que « Cicéron établissait pour l'ordonnance et la progression « d'une attaque judiciaire? Non, sans doute, ce ne sont pas « deux genres inconnus l'un à l'autre, que j'aurai bizarre- « ment confondus; c'est l'unité de la logique qui se mani- « feste dans la diversité de ses applications (1). »

Et plus loin dans le même discours, M. Villemain dit encore :

« vraie, parce qu'elle est toujours au fond de la pensée. Il « suffit d'avoir présent à l'esprit le mystère de notre ré- « demption. » (*Carmina è Poëtis christianis excerpta*, page 176, note 1.) — Soit! Mais à l'avenir les critiques de l'école que suit, côtoie ou dirige M. Félix Clément n'auront plus le droit, eux, de reprocher à Santeul ses antithèses.

(1) *Discours prononcé à l'ouverture du Cours d'Éloquence française, décembre* 1822.

« Le style, le choix, la vivacité des images, l'enchaîne-
« ment facile des périodes, le charme varié de l'harmonie,
« tout ce que Cicéron demandait à l'orateur est réalisé par
« Massillon. »

Ainsi Santeul a imité d'Horace le mètre, le tour, le style et les expressions, comme Massillon a emprunté de Cicéron le style, les images, l'enchaînement des périodes et l'harmonie. Ce qu'il a remarqué chez Massillon, M. Villemain ne le lui impute ni à tort, ni à mérite; le savant professeur y voit seulement pour son auditoire charmé un intéressant objet d'étude et d'instruction : et pour Santeul, dom Guéranger pourrait n'y voir que matière à scandale !

Dira-t-il que Cicéron, tout païen qu'il fût, méritait qu'on dît de lui *vir bonus, dicendi peritus,* tandis qu'Horace n'était qu'un courtisan ivrogne et débauché dont les poésies reflètent trop bien le caractère ? Eh bien ! voici un traducteur de Santeul, l'abbé Poupin, qui semble avoir, dans sa préface, prévu dom Guéranger. Après avoir attribué à la poésie, à la poésie lyrique sur-tout, une source divine, il s'écrie :

« L'abus qu'ont fait de cet art divin l'idolâtrie, le liberti-
« nage et l'impiété, ne déshonore que ses profanateurs. C'est
« le ramener à sa destination primitive que de le consacrer
« à des objets instructifs et édifiants. «

Un littérateur distingué, M. Onésime Leroy, dans

ses *Etudes sur les Mystères* (1), a rendu de son côté à Santeul un hommage que nous regretterions de ne pas consigner ici.

M. O. Leroy cite les vers suivants, que Voltaire adressait, dans une épître intitulée *le Pour et le Contre,* à un esprit-fort en falbala, c'est-à-dire à une dame de Rupelmonde :

Le fils de Dieu, Dieu même, oubliant sa puissance,
Se fait concitoyen de ce peuple odieux ;
Dans les flancs d'une Juive il vient prendre naissance ;
Il rampe sous sa mère, il souffre sous ses yeux
Les infirmités de l'enfance.
Long-temps, vil ouvrier, le rabot à la main,
Ses beaux jours sont perdus dans ce lâche exercice.....

« Voilà, ajoute M. Leroy, comment Voltaire entend l'hu-« milité sublime de la religion. »

Or, il se trouve que Santeul, dans une de ses hymnes *au Christ souffrant,* avait d'avance répondu aux vers de Voltaire par les vers suivants, où l'on va voir comment ce poète de Saint-Victor, que dom Guéranger traite presque comme un hérétique, trouvait des motifs d'admiration envers le Christ, là même où Voltaire ne devait voir que l'abjection du christianisme :

Divine crescebas puer,
Crescendo discebas pati...
Qui fecit æternas domos,

(1) Pages 198 et 506.

Domo latet sub paupere...
Cœlum manus quæ sustinent
Fabrile contrectant opus.
Supremus astrorum faber
Fit ipse vilis artifex.

« Tout en croissant, enfant divin, tu préludais à ta Pas-
« sion et nous apprenais à souffrir (*discebas pati* exprime
« tout cela). Le créateur des demeures éternelles est caché
« sous le toit du pauvre. Ces mains qui soutiennent les cieux
« ne dédaignent point le rabot, et le grand architecte des
« mondes, le fabricateur souverain... etc... »

« Mais, ajoute M. O. Leroy, car c'est lui qui vient de tra-
« duire Santeul, mais cette expression de La Fontaine ne
« rend pas le *faber astrorum*. Tout Santeul est intraduisi-
« ble, comme *l'Imitation :* sachons donc le latin de Gerson
« et de Santeul. »

On a vu comment, au moyen de cette antithèse qu'il sait si bien manier, *supremus astrorum faber fit ipse vilis artifex*, Santeul a relevé par le *vilis artifex* de ses vers le *vil ouvrier* du poète français, et si les mains qui soutiennent le ciel n'ennoblissent pas tout ce qu'elles font, bien loin qu'on puisse dire qu'elles se livrent à un *lâche exercice*.

Aussi M. Onésime Leroy voudrait-il que Santeul hymnographe figurât parmi quelques écrivains sacrés qui, selon lui, devraient être, chez les chrétiens, la base de toute instruction.

Enfin, qu'il nous soit permis d'invoquer un dernier témoignage en faveur de Santeul. Celui-là sera

moins suspect encore que tous les autres, car il émane d'un confrère, d'un concurrent de notre poète. Le personnage que nous nous permettrons d'opposer à dom Guéranger est le R. P. Louis de Bourges, prieur de Saint-Victor et docteur de la faculté de théologie de Paris ; et le témoignage qu'il nous apporte est le libellé de l'*Approbation et Permission* qu'il a fait imprimer en tête des Hymnes de Santeul, édition de 1689.

Pour mettre dans tout son relief la valeur de ce document, copions d'abord dans le *Santoliana* quelques lignes qui nous feront connaître comment le P. de Bourges avait été le rival de Santeul :

« En 1676, le chapitre de Saint-Victor, rebuté de chanter « les anciennes Hymnes de leur patron, chargea M. de « Bourges, homme de lettres, docteur en Sorbonne, cha- « noine de la maison (1), et M. de Santeul d'en faire de « nouvelles, promettant que l'on choisirait les meilleures « pour les chanter à l'église. L'ouvrage étant fait, on tint « plusieurs chapitres à ce sujet : les uns étaient pour M. de « Bourges, les autres pour Santeul. On avouait que ses hym- « nes avaient plus d'élévation, d'enthousiasme que celles du « premier. Enfin il fut décidé que les hymnes de Santeul « seraient préférées, mais que l'on conserverait cette stro- « phe si magnifique de M. de Bourges, qui est encore dans « la troisième hymne de Santeul (2) :

(1) Il en devint plus tard le Prieur.

(2) La troisième de celles en l'honneur de saint Victor.

« Mox triumphali petit astra curru,
« Splendido frontem redimitus auro;
« Compedes, virgæ, mola, crux, securis,
« Pompa triumphi. »

Cette préférence donnée à Santeul n'empêcha point le P. de Bourges de donner l'approbation suivante :

« APPROBATIO ET PERMISSIO

« R. P. LUDOVICI DE BOURGES, *Prioris sancti Victoris Pa-*
« *risiensis, et Sacræ Facultatis Parisiensis Theologi*
« *Doctoris.*

« Cum difficile sit et operosum, res quæ ad Christianam « Religionem spectant servatis germanæ Latinitatis ac rectæ « Poëseos legibus pertractare, tum certè majoris est negotii « Hymnos qui in Dei Sanctorumque laudem canendi om- « nium oculis et manibus versantur, conficere. In hoc enim « genere scriptionis non solummodo cavendum ne quid pro- « phanum aut molle irrepat, aut ne quid concinnitatem me- « tri vel sermonis puritatem labefactet; verum id etiam sat- « agendum ut ablegatis syllabarum et concurrentium voca- « lium elisionibus ad cantus suavitatem carmen aptetur. « Hæc quam diligenter omnia præstiterit Victorinus noster, « imo Ecclesiasticus Vates Santolius satis superque declarat « nova hæc ac diu multumque desiderata Hymnorum illius « collectio.

« Nihil toto in hoc Opere reperire est, quod Poëtices fa- « bulas et Gentium ritus oleat, nihil seu in dictione humile « aut obscurum, seu in metro asperum aut incompositum : « at sic omnia pietatem spirantia, sic ad cantûs modulatio- « nem accommodata, sic nitidè demùm et eleganter dispo-

« sita, ut rerum majestati par pene sit styli nitor ac venus-
« tas. Ita nobiscum sentiet quisquis hunc libellum legerit,
« in quo nihil deprehendet non sanæ fidei bonisque moribus
« consonum. Unde cum multum ex hoc opere emolumenti
« rem Christianam capturam esse confidamus, hujus evul-
« gandi qua licet facultatem facimus. Datum in Regia Victo-
« rina quinto Kalend. Jun. A. R. S. 1689.

F. L. De Bourges,
Prior. S. Victoris Parisiensis.

APPROBATION ET PERMISSION

du R. P. Louis de Bourges, *Prieur de Saint-Victor, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris.*

« Non seulement c'est une œuvre laborieuse et difficile
« que de traiter des choses qui regardent la religion chré-
« tienne suivant les lois d'une saine latinité et d'une poésie
« correcte; mais ce travail est encore bien plus important
« lorsqu'il s'agit de composer, à la louange de Dieu et de
« ses saints, des hymnes qui doivent être mises sous les yeux
« et dans les mains de tout le monde. Dans un pareil genre
« de composition, il n'importe pas seulement de veiller à
« ce qu'il ne se glisse rien de profane et de tiède, ou à ce
« que rien ne vienne altérer la justesse métrique des vers
« ou la pureté du langage; *il faut aussi veiller attentive-*
« *ment à ce que l'absence de l'élision entre les syllabes et*
« *les mots qui se rencontrent laisse à la poésie tout ce qui*
« *la rend propre à la suavité du chant* (1). Santeul, notre

(1) Nous prions le lecteur de rapprocher de cette phrase soulignée ce que, dans une note placée à la page 63 de cette présente *Étude*, M. Félix Clément a dit touchant l'élision dans les vers latins.

« collègue à Saint-Victor, et poète vraiment ecclésiastique, « montre dans son recueil d'hymnes, long-temps et vive- « ment désiré, avec quel soin il a rempli toutes ces condi- « tions.

« On ne saurait trouver dans cette œuvre rien qui se res- « sente des fables et de l'idolâtrie des païens ; rien de bas ou « d'obscur dans la diction ; rien de rude ou de mal ordonné « dans la cadence. Loin de là, tout y respire une telle piété, « tout est si habilement accommodé aux modulations du « chant, tout enfin est disposé avec tant d'éclat et d'élégance, « qu'on peut presque dire que la pompe et la beauté du style « sont égales à la majesté du sujet. Ainsi pensera comme « nous quiconque aura lu ce livre, dans lequel on ne saurait « trouver rien qui ne soit conforme à la sainte religion et « aux bonnes mœurs. Aussi, comme nous espérons que le « christianisme tirera un grand fruit de cet ouvrage, nous « donnons toute permission de le livrer à la publicité. »

Nous avons cité et traduit dans toute sa teneur ce témoignage que le P. de Bourges a imprimé en latin en tête des Hymnes ; et nous l'avons fait avec d'autant plus d'attention, que, outre qu'il semble avoir été composé tout exprès pour répondre pied à pied aux reproches de dom Guéranger par une apologie de notre hymnographe, il renferme aussi comme une poétique du genre dont nous nous occupons, poétique écrite par un homme que ses tentatives lyriques, balancées avec celles de Santeul, avaient rendu on ne peut plus compétent.

Pour ne pas laisser une lacune regrettable dans

ces *Études*, que nous avons entreprises pour notre propre instruction, non pour celle d'autrui, nous devrions peut-être ne pas quitter les Hymnes de Santeul sans examiner et apprécier, sur des exemples bien choisis et cités à propos, le style, la latinité de ce poète, ainsi que la qualité et le degré de son enthousiasme. Il y a, par exemple, dans la partie hymnographique de son œuvre, une série de chants en l'honneur de saint Bruno. A la suite de ces chants, qui sont au nombre de quatre, Santeul dit en note :

« Le souverain pontife Alexandre VIII, pour célébrer à « jamais son exaltation qui eut lieu le jour de la fête de saint « Bruno, donna ordre au R. P. Innocent, général des Char- « treux, de faire composer et chanter des hymnes. Quoi- « qu'indigne, j'ai voulu, en mémoire de ma dévotion à saint « Bruno, et comme un monument de mon respect envers « tout son ordre, composer ces hymnes, et les leur dé- « dier (1). »

Il était impossible que la lecture de ces hymnes ne réveillât pas le souvenir des tableaux qu'Eustache Lesueur a consacrés à la glorification de saint Bruno.

(1) Quos summus Pontifex Alexander VIII, in sempiternam suæ exaltationis, quæ die sancto Brunoni sacrâ contigit, memoriam, R. P. Innocentio, generali Carthusianorum, præposito componendos et recinendos hymnos demandavit, hos ego, licet huic impar muneri, in æternam mei erga sanctum Brunonem et universum illis ordinem cultûs, reverentiæ, et memoris animi monumentum, cecini et dicavi.

« L'histoire de saint Bruno, le fondateur de l'ordre des « Chartreux, est, dit quelque part M. Victor Cousin en par- « lant de l'œuvre de Lesueur (1), un vaste poème mélanco- « lique où sont représentées les scènes diverses de la vie « monastique. »

De ce souvenir devait naître l'obligation d'un rapprochement entre le poème de Lesueur et ce qu'on pourrait réciproquement appeler les peintures de Santeul. Il aurait été intéressant de rechercher jusqu'à quel point saint Bruno a trouvé ici dans Santeul un autre Lesueur, et comment le poète s'est inspiré du peintre, dont l'œuvre a dû nécessairement le préoccuper. L'œuvre de l'hymnographe à la main, il aurait été curieux de se placer devant la toile où Lesueur a représenté le saint lisant une lettre du pape, et, soi-même, de lire les vers où Santeul nous montre le saint Père, que la gloire de Bruno a été avertir à travers les Alpes, appelant le pieux moine au fond de sa retraite, et, disciple docile, lui demandant des leçons; puis le regret de saint Bruno quittant son désert; puis son mépris pour les grandeurs qui lui sont offertes à la cour pontificale. Peut-être Santeul, avec sa seconde vue du poète, avait-il lu l'expression anticipée de ce double sentiment de mépris et de regret, écrite par Lesueur sur la noble figure du saint.

(1) *Du Vrai, du Beau et du Bien,* dixième leçon.

Mais il aurait fallu, pour se livrer sans trop de profanation à une pareille étude, être tout à la fois artiste avec érudition et humaniste avec un profond sentiment de l'art. Comme nous sentions que ces deux éminentes qualités nous manquaient, nous avons reculé devant la tâche.

Quoi qu'il en soit, pour mettre les curieux à même de se livrer à ce genre d'étude et encore à des appréciations d'une autre nature, nous nous réservons de donner place, dans un *Appendice* qui suivra nos *Études* sur Santeul, à plusieurs morceaux de ses poésies de tout genre, parmi lesquels figureront les hymnes pour saint Bruno.

Ce sera pour nous un moyen de faire juger le poète sur pièces sans jeter dans nos *Études* un décousu auquel les auraient exposées des citations nombreuses et parfois étendues.

Ajoutons à tout cela que les œuvres religieuses de Santeul, traduites, d'abord partiellement, en vers français par l'abbé Saurin, l'ont été depuis, également en vers, et complètement, par l'abbé Poupin; que plusieurs cantiques tirés de cette traduction sont encore aujourd'hui, ou du moins ont été, jusqu'à la récente restauration du Bréviaire romain, confiés à la mémoire et à la voix des enfants de quelques-unes de nos écoles chrétiennes qui les chantent ou qui chantaient naguère encore, et souvent, dans leurs classes et dans les églises; que de plus, à rai-

son de ses Hymnes, dont une avait été lue par le poète lui-même devant Louis XIV, le jour où Boileau Despréaux, qui était présent, improvisa une épigramme que nous aurons bientôt l'occasion de reproduire, Santeul recevait du roi une pension de 800 livres; de l'abbaye de Cluny une autre pension et des lettres de filiation; de nombreuses gratifications tant de l'archevêque de Paris que de différentes églises et communautés religieuses pour lesquelles il avait composé des chants spéciaux; et enfin qu'il était, en titre d'office, le poète perpétuel de la Ville de Paris, qui lui servait également une pension, tant comme rémunération de poésies qui lui étaient commandées par intervalles pour célébrer des circonstances solennelles, comme le rétablissement de la santé du roi, la fin d'une guerre heureuse, un subside offert par les édiles et refusé par le roi, qu'en récompense de ses nombreuses Inscriptions, dont nous allons bientôt nous occuper.

M. Villemain, que nous aimons à citer, cite lui-même quelque part un ancien qui ne trouvait pas dans la vie assez de loisir pour étudier les poètes lyriques. Nous ne pouvons donc dire qu'une lecture de quelques jours, bien qu'elle ait été attentive parce qu'elle était attrayante, nous ait suffisamment mis à même de juger en toute connaissance l'œuvre hymnographique de Santeul, en supposant même

qu'une plus longue attention nous eût infusé le don d'une judicieuse critique.

Mais il nous paraît du moins que, jugée littérairement, cette œuvre méritait un meilleur traitement de la part de dom Guéranger ; que si, ce que nous voulons ignorer, et ce que d'ailleurs nous n'avons pas su voir, les chants religieux de Santeul exaltent quelques principes hétérodoxes qui n'ont pourtant pas frappé dans le temps des prélats illustres et d'éminents docteurs de l'Église ; que si ces principes, aujourd'hui découverts par un clergé plus éclairé et plus orthodoxe que celui du siècle de Louis XIV, sont reconnus comme assez inquiétants pour exiger la complète exclusion des hymnes de Santeul, c'est un malheur pour la littérature en général.

On nous assure que les griefs articulés par dom Guéranger contre notre poète ne sont pas la principale cause de l'abandon des Hymnes, et que cet abandon est venu avant tout du parti pris de ramener les Bréviaires français à une complète uniformité avec le Bréviaire de Rome (1). La réforme litur-

(1) Voici néanmoins, à l'égard de l'influence exercée par dom Guéranger, un jugement que nous ne saurions passer sous silence. Nous copions les lignes suivantes à la page 7 d'une brochure imprimée à Chartres en 1854, et qui a pour auteur Mgr Cl.-Hip. Clausel de Montals, ancien évêque de ce diocèse. Elle est intitulée : *Coup-d'Œil sur la constitu-*

gique dont nous sommes aujourd'hui témoins coïncide avec de nouveaux débats sur le Gallicanisme, comme la réforme liturgique qui introduisit les hymnes de Santeul dans le Bréviaire de l'archevêché de Paris coïncidait avec le triomphe du Gallicanisme par la déclaration du 19 mars 1682 ; et, en raison de cette double coïncidence, l'exclusion de Santeul touche plus ou moins à des questions de *libertés de l'église gallicane* dans lesquelles il ne nous appartient pas de nous immiscer. Le premier des trois mots que nous venons de souligner excite vivement notre sympathie en quelque lieu que nous le rencontrions; le dernier chatouille agréablement notre patriotisme; mais quant à celui du milieu, notre insuffisance dans ce qui le concerne, et notre respect pour ce qu'il représente nous font une loi de nous abstenir, puisque d'ailleurs nous ne nous occupons ici que d'intérêts littéraires.

Nous pensons que cette exclusion de l'hymnographe de Saint-Victor, puisqu'elle paraît aujourd'hui

tion de la religion catholique et sur l'état présent de cette religion dans notre France.

« Il faut reconnaître que son livre sur la liturgie (le livre « de l'abbé de Solesmes), qui a fait, à ce qu'il paraît, beau« coup d'impression sur les Romains, est la principale ou « même la seule cause du bouleversement qui s'est fait, de« puis une douzaine d'années, dans le cérémonial d'une par« tie de nos diocèses. »

consommée, doit être une raison de plus pour que l'histoire littéraire s'occupe, plus qu'elle n'a fait jusqu'ici, et de l'œuvre de Santeul en particulier, et en général de la poésie latine au XVII.e siècle; et qu'enfin si l'Église a cru, dans sa sagesse, devoir éteindre, autant qu'il était en elle, un des rayons de la gloire de Louis XIV, il appartient à la littérature, sans perdre son respect pour l'Église, de rallumer ce rayon, en faisant passer Santeul, ou une partie de lui, des pages du Bréviaire qui le repoussent, dans les pages de l'histoire littéraire qui le réclament.

L'œuvre latine du poète Victorin est un monument de l'esprit français qu'il y aurait honte pour un siècle à laisser tomber dans l'oubli. Une telle faute serait, au XIX.e siècle, un accès de barbarie, et n'eût été excusable que dans le moyen-âge, où nos pères avaient à leur disposition si peu de ressources pour la propagation et la conservation des œuvres de l'intelligence.

Nous éprouvons le besoin, en terminant cette Étude sur les Hymnes de Santeul, de nous livrer, touchant le *Carmina è Poëtis christianis*, à quelques considérations qui nous amèneront à tirer, en faveur du poète de Saint-Victor, toujours au point de vue littéraire, quelques conclusions que

nous fournira l'argumentation même de M. Félix Clément.

Le très érudit collecteur du recueil dont nous voulons parler a eu pout but catégoriquement indiqué de mettre dans les mains de la jeunesse un livre capable de lui faire connaître les poètes chrétiens du moyen-âge, sans préjudice des classiques de l'antiquité païenne. Loin de nous la pensée de blâmer ce dessein! Mais si la morale de ces poètes modernes est édifiante, et conséquemment bonne à connaître, leur latinité et leur versification ne sont pas, il s'en faut, à l'abri du reproche; et il nous semble que, pour faire valoir le fond de ces ouvrages, il était complètement inutile de prétendre offrir comme modèles les défectuosités de la forme. M. F. Clément n'en a pas jugé ainsi. Il érige en système raisonné et prémédité par ses poètes toutes les contraventions dans lesquelles ceux-ci sont tombés à l'égard de la grammaire et de la prosodie. Il déduit de ces fautes de langage et de versification des règles qui sont en désaccord ou en opposition avec les règles suivies par les poètes du siècle d'Auguste; il met ainsi en présence deux systèmes dont la contradiction ne doit pas laisser d'être embarrassante pour les élèves, mais au sujet de laquelle il a soin de les tirer de peine en ne se faisant pas faute fort souvent de donner la préférence au moyen-âge sur le siècle d'Auguste.

Il n'entre point dans notre cadre de combattre cette manière de procéder, qu'il suffit au reste d'exposer pour que l'on prévoie la fâcheuse influence qu'elle doit exercer sur les études, et pour que l'on déplore l'incertitude et la confusion qu'elle jettera dans de jeunes esprits.

Ce que nous entreprenons de dire à ce sujet ne tend qu'à quelques déductions accessoires qui se rattachent à l'exclusion dont on a cru devoir frapper Santeul.

Dans sa préface (page XII), M. F. Clément dit ceci:

« On a tort de considérer la langue latine comme une « langue morte. Dans l'Église, qui s'en sert, elle est toujours « vivante et elle subit, comme telle, des transformations in- « dispensables, parce que la situation des esprits et les idées « dominantes dans chaque siècle s'y reflètent nécessaire- « ment. »

Nous en demandons bien pardon à M. F. Clément, mais il nous semble à nous que la langue latine est bien morte, et qu'il n'appartient plus à personne de la modifier. Nous ne voulons nous immiscer en rien de ce que fait l'Église; libre à elle de traiter comme il lui plaît la langue dont elle se sert; pourtant si elle modifie la langue latine selon les lieux et les circonstances, elle en fera si l'on veut, la langue de l'Église, mais ce ne sera plus la langue latine. Nous le répétons, il n'appartient à personne

de modifier une langue; il faut pour cela le concours de tout le monde. Elle se modifie *si volet usus,*

Usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Ou, suivant un traducteur :

L'usage,
Arbitre souverain des règles du langage.

Pardon encore si nous invoquons Horace; mais ce n'est pas Horace tout seul qui dit cela, c'est avec lui le bon sens de tous les siècles.

Or, une langue ne peut être dite en usage que quand tout le monde la parle; et vouloir la modifier en dehors de cette indispensable condition, s'est s'exposer à voir bientôt chacun se faire, selon son caprice ou son opinion propre, une langue qu'il appellera la langue latine. Ce système n'est pas admissible.

Poursuivons cependant, nous arriverons à Santeul. A la page 252, note 2, du livre de M. Félix Clément, nous lisons ces mots :

« Nous le répétons encore une fois : il n'y a point lieu de « s'étonner des transformations que la prosodie a subies « chez les poètes chrétiens, mais du petit nombre de ces « transformations..... C'est à dessein que nous employons « le mot transformation au lieu du mot altération : les poè- « tes chrétiens n'ont point altéré la quantité, ils ont sim- « plement admis certaines transformations ou modifications

« que l'usage introduisait dans la quantité. Ils sont en cela « d'autant plus excusables que, pour être entendus de ceux « auxquels ils s'adressaient, ils ont dû parler la langue de « leur temps, et non point celle du siècle d'Auguste. D'ail- « leurs la langue de Virgile et d'Horace était leur langue « comme celle de Corneille est devenue celle de Racine, « comme celle-ci est devenue celle de nos poètes contempo- « rains. — Les poètes chrétiens l'ont modifiée d'après des « raisons solides; c'était leur droit. »

Voyons un exemple de ces modifications. Chacun sait que, dans le vers d'Horace

Solvitur acris hiems gratâ vice Veris et Favoni,

l'*i* de *acris*, bref de sa nature, demeure bref, bien qu'il soit suivi de l'initiale *h* de *hiems*. M. F. Clément, page 331 de son recueil, rencontre ce vers de Fortunat :

Tempore sub hiemis foliorum crine revulso,

dans lequel l'*u* de *sub* est traité comme long. Et voici (même page, note 1), comment M. F. Clément nous explique cette faute :

« *Sub*. Allongé par la césure et par l'*h* aspirée qui suit; « voyez page 258, note 1, et page 264, note 1. »

A propos du monosyllabe *sub*, qu'il regarde comme césure, l'auteur renvoie à la page 258, note 1, où il rappelle que la césure allonge une finale. Puisqu'il écrit pour des élèves, il aurait dû,

ce nous semble, leur dire que cela se fait au moyen d'une licence, et qu'on ne doit user des licences qu'avec réserve, tandis que tous les poètes du moyen-âge en usent à tort comme d'une règle établie.

Le renvoi à la page 264, note 1, est pour rappeler, comme il le rappelle aussi page 364, note 1, et ailleurs, que vers la fin du V.e siècle l'*h* commença à être prononcée avec une certaine aspiration, et joua ainsi le rôle d'une consonne : ce qui justifie selon lui Fortunat d'avoir allongé *sub* devant *hiemis*.

Il est vrai que, dans les temps barbares, la lettre *h* était si rudement aspirée que l'articulation gutturale faisait, par exemple, de Hilpéric, Kilpéric, qui est devenu pour nous Chilpéric. Mais M. F. Clément nous paraît être dans l'erreur quand il infère de là que les poètes du moyen-âge ont traité la lettre *h* comme une consonne et allongé toutes les brèves qui la précédaient immédiatement. Et c'est précisément Fortunat lui-même qui va nous fournir des preuves du contraire.

Dans un des nombreux billets-madrigaux qu'adressait à la reine Radegonde dont il était le commensal très intime, trop intime même, puisque ce commerce a suscité des imputations que nous voulons bien croire calomnieuses, ce Fortunat, qui était dans tous les cas beaucoup moins réglé dans sa vie que notre Santeul tant accusé, on trouve ce vers :

Hanc præponit honor, quæ junior extat in annis.....

La finale de *præponit* n'y devient pas longue, bien que suivie de l'*h* de *honor*.

Dans un autre billet on trouve, à quelque distance l'un de l'autre, cet hexamètre et ce pentamètre :

Cuncti hodiè festiva colunt; ego, solus in orbe.....
Et rogo quæ misi dona libenter habe.

Et là encore l'*h* de *hodie* n'empêche pas l'*i* de *cuncti* de s'élider comme devant une voyelle, ni la syllabe finale de *libenter* de rester brève devant *habe*. Nous rencontrons dans d'autres passages de Fortunat bien des irrégularités semblables à celles que M. F. Clément veut établir comme règles; mais les exemples que nous citons prouvent que le poète parasite de la reine Radegonde comme les autres n'avait là-dessus d'autre règle que son caprice et que la commodité de sa versification. Ils prouvent aussi à nos yeux que M. Clément n'a trouvé que dans son désir de justifier les fautes de ses poètes préférés ce droit décerné à la lettre *h* d'allonger la syllabe qui la précède.

Nous pensons que donner un fondement aussi fragile à des règles que l'on veut substituer aux règles anciennes est un tort grave envers la jeunesse que l'on induit en erreur.

Mais nous avons hâte de venir à ce qui nous a si singulièrement frappé dans les phrases de M. Clé-

ment que nous avons citées plus haut, et dans lesquelles il attribue aux poètes chrétiens le droit de modifier la langue latine.

« Ils sont en cela d'autant plus excusables, venons-nous « de le voir dire, que, pour être entendus de ceux auxquels « ils s'adressaient, ils ont dû parler la langue de leur temps « et non celle du siècle d'Auguste.

« . . . . . Les poètes chrétiens l'ont modifiée (la lan- « gue latine) d'après des raisons solides; c'était leur droit. »

Soit! Mais voici ce que nous dirons à notre tour :

Quand l'invention de l'imprimerie, suivie de la renaissance des lettres, eut amené la diffusion des lumières, le monde lettré refit connaissance avec les poètes et les prosateurs latins du paganisme. Tout le monde alors comprit et aima leur langage antique; et les auteurs qui voulurent écrire en latin s'exprimèrent dans la langue élégante et correcte du siècle d'Auguste. Ils le firent sans cesser d'être à la portée des intelligences; mais ils durent le faire pour se mettre à la hauteur du goût de leurs lecteurs. De là cette multitude de poésies latines qui ont fait tant d'honneur au XVI.e siècle, puis au XVII.e, et qui font encore les délices des esprits cultivés.

Dans ces conditions, la poésie religieuse n'avait plus, comme au temps dont parle M. Félix Clément, affaire à un peuple qu'il fallût, pour se faire entendre de lui, imiter dans les altérations qu'il apportait à la langue latine. Il était de toute justice

que, pour un peuple désormais dérouillé de barbarie et devenu digne de comprendre, de goûter Horace et Virgile, il était juste de parler, non plus le latin des barbares, mais la langue du siècle d'Auguste. Et quand Mgr de Harlay, songeant à réformer le Bréviaire en ce sens, recourut à la poésie horatienne de Santeul, à la langue d'Horace purgée des altérations ou modifications que lui avaient infligées les poètes du moyen-âge, on pouvait dire de lui ce que M. F. Clément dit des poètes chrétiens : Il modifia le Bréviaire *d'après des raisons solides; c'était son droit.* Qu'on n'oublie pas que c'est uniquement au point de vue littéraire que nous parlons ici.

Ainsi, quand on veut qu'à la latinité de Santeul nous préférions la latinité des poètes du moyen-âge, c'est méconnaître le droit que nous avons aussi qu'on nous parle le latin de notre temps et du temps de Louis XIV, qui est autant que possible le latin d'Horace et de Virgile. Si l'on veut être entendus de nous comme les poètes chrétiens aspiraient à l'être des lecteurs du moyen-âge, il faut se servir d'un latin littéraire comme celui de Santeul et des poètes qui écrivaient en cette langue dans le même temps que lui. Nous traiter autrement, c'est nous croire revenus ou c'est vouloir nous ramener au siècle des barbarismes, qui était aussi le siècle de la barbarie.

FIN DE L'ÉTUDE DEUXIÈME.

ÉTUDE TROISIÈME.

ÉTUDE TROISIÈME.

DE L'INSCRIPTION EN GÉNÉRAL, ET DES INSCRIPTIONS DE SANTEUL.

Le mot latin-français *Inscription* n'est, comme on sait, que la traduction du mot grec *Épigramme*. Mais les mots ont, comme toutes choses, leurs changements de fortune, et aujourd'hui une épigramme n'est plus une inscription, comme une inscription n'est pas toujours une épigramme dans le sens nouveau de ce dernier terme. L'épigramme reste maintenant dans les livres avec sa pointe plus ou moins acérée, quelquefois plus ou moins envenimée; et l'inscription, qui est au moins censée faite pour figurer au dehors sur des monuments qu'elle explique avec plus ou moins de clarté et plus ou moins d'esprit, reste souvent, comme son aînée l'épigramme, sur-tout lorsqu'elle est en vers même français, enfouie dans les bibliothèques.

L'épigramme porte avec elle un fonds de personnalité qui ne convient guère aux mœurs du temps présent, où l'on exige d'autant plus d'égards que

sans doute on en mérite moins : aussi ce petit genre nous semble-t-il frappé de désuétude, en littérature du moins, car la conversation s'en fait peut-être moins faute que jamais, toutes les fois qu'elle veut profiter de la satirique moisson qui lui est offerte.

L'inscription proprement dite continue d'être mise en usage, quand ce ne serait que sur les enseignes (1) de l'industrie et sur les tombes de nos cimetières ; mais elle s'est singulièrement modifiée : non seulement on ne la fait plus en latin, ce qui n'est pas tout-à-fait un tort, mais elle n'est pas non plus en vers ; elle s'abstient même si souvent d'être ingénieuse, qu'elle semble vouloir rompre ce dernier lien qui la rattachait à la vieille épigramme par la pointe.

Que voulez-vous ? L'esprit court les rues (c'est le bruit qui court !), et, ma foi ! il court si vite, l'esprit, qu'il n'a guère le temps de se mirer dans le distique ou le quatrain inscrit sous les pieds de telle statue ou sur le front de tel édifice pour voir s'il s'y reconnaîtra. Depuis que l'on est devenu si habile à sentir le fin des choses, on cesse de se livrer à sa recherche. Il en est de l'esprit comme de tout ce qui tombe dans la banalité : depuis qu'il

(1) Les enseignes des maisons sont des inscriptions hiéroglyphiques plus souvent que littérales. Voir à ce sujet : *Recherches historiques sur les Enseignes des maisons particulières, etc.*, par M. E. DE LA QUÉRIÈRE. Paris, Didron.

est du domaine de tous, chacun se dispense d'en avoir ou de montrer ce qu'il en a, soit pour imaginer, soit pour comprendre.

Et d'ailleurs, dans le souci de réalisme, d'industrialisme et de Bourse qui nous obsède ; quand toute la science de la vie se résume dans les mots bien-être et bénéfice et que l'on est en quête perpétuelle d'une ruse ou d'une bassesse pour obtenir quelque faveur de la fortune, de quel homme obtiendra-t-on qu'il suspende sa course éperdue vers le dividende pour lire une inscription, et sur-tout pour en comprendre la moralité, ou pour en déguster le sel et en apprécier la finesse ?

Sous le règne de Louis XIV, Claude Le Peletier étant prévôt des marchands (1), l'édilité de la capitale entretenait notre Santeul à titre officiel de *poète perpétuel de la Ville de Paris*, pour composer des inscriptions, et qui plus est des inscriptions en vers latins, destinées à couronner les nombreuses fontaines dont les rues et les places de la grande cité furent décorées à cette époque où les arts du dessin appelaient à leur aide la poésie pour répondre plus dignement au désir des nobles intelligences qui gouvernaient alors. — Aujourd'hui Santeul serait obligé de composer, au lieu d'inscriptions, des prospectus de dentistes et d'apothi-

(1) De 1668 à 1674.

caires. C'est à peu près là, en effet, ce qui décore nos fontaines publiques, s'il en reste quelque part.

Plus qu'on ne le pense peut-être, l'usage ou l'abandon de l'inscription sur les monuments est chez les peuples un symptôme de l'élévation ou de l'affaissement du sens moral. La réapparition de ce petit poème sur nos murailles, si elle a jamais lieu, pourra être considérée comme un retour à des tendances plus spiritualistes; et tout dépositaire de l'autorité qui tentera sa réhabilitation fera une épreuve méritoire. Heureux si elle lui réussit! Qui sait même si ce que nous ne considérons que comme un signe et un effet de notre amélioration morale, ne parviendrait pas aussi à en être un peu la cause?

Dans l'état présent des esprits, une statue est donnée, ce qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir: on agence entre deux dates une phrase froidement laconique et sèchement ponctuelle comme un état de services, et l'art de la disposer sur le piédestal est l'affaire du maçon. Celui-ci vise au succès calligraphique; c'est en cela que nous avons encore les belles-lettres. Et là-dessus on laisse au passant le soin de lire et de tirer les inductions instructives ou moralisatrices.

L'Inscription destinée à l'ornement de la tombe, l'Épitaphe, est un genre qui a fourni aussi une foule de productions; mais comme elle a pris l'habitude de renfermer le plus souvent une louange ou un

trait de satire, deux choses qui ne peuvent guère se concilier avec la sombre gravité de notre dernier séjour, elles dorment à plus forte raison que les autres sortes d'Inscriptions dans les catacombes du livre qui les a recueillies dès leur naissance. Néanmoins, autrefois plus qu'aujourd'hui il s'est fait de ces inscriptions tumulaires, soit latines, soit françaises, qui pouvaient être et qui étaient en effet admises à édifier et à instruire les visiteurs des morts. Joachim du Bellay a laissé au XVI.e siècle un recueil d'épitaphes sous le titre de *Tumuli;* la bibliographie mentionne un *Thesaurus Epitaphiorum* du P. Labbe. Les œuvres diverses de presque tous nos poètes du XVII.e et du XVIII.e siècles fourmillent d'épitaphes comme de piècettes destinées à être inscrites sous des portraits, sous des bustes, sous des statues, etc. Santeul jouissait pour ses épitaphes de la même vogue que pour ses inscriptions destinées aux fontaines; et, sans sortir de notre sujet, nous pourrions citer ici avec honneur l'épitaphe en six vers latins que Rollin composa pour notre poète. Elle trouvera sa place dans une autre partie de ces Études.

En attendant que son tour arrive, nous croyons devoir recueillir ici quelques épitaphes empruntées à différents siècles : elles feront voir les pensées que, selon les temps, la mort vient suggérer aux poètes pour l'instruction des vivants.

Chez les Romains, les épitaphes étaient fort en usage. On en trouvait, en prose ou en vers, sur tous les sépulcres élevés le long des voies Appienne, Latine et Flaminienne. Martial en a laissé un bon nombre parmi ses Epigrammes. Voici une des plus sérieuses :

EPITAPHIUM PATRIS ETRUSCI.

Hic jacet ille senex, Augusta natus in aula,
Pectore non humili passus utrumque deum.
Natorum pietas sanctis quem conjugis umbris
Miscuit : Elysium possidet umbra nemus.
Occidit illa prior viridi fraudata juventa :
Hic propè ter senas vidit Olympiadas.
Sed festinatis raptum te credidit annis,
Adspexit lacrymas quisquis, Etrusce, tuas.
(Lib. VII. epigr. 39.)

TRADUCTION.

Ici gît un vieillard né dans la cour d'Auguste.
Il reçut sans fléchir et disgrâce et faveur.
Aux bois Elysiens, près d'une épouse juste,
L'envoya de ses fils la pieuse ferveur.
Elle mourut d'abord, de son printemps frustrée;
Et lui, nonagénaire, il mourut plein de jours.
Etruscus, on croirait sa mort prématurée,
Aux larmes que sur lui vous répandez toujours.

Il composa pour une petite fille une épitaphe en dix vers, qui se terminait par ce joli distique :

Mollia nec rigidus cespes tegat ossa; nec illi,
Terra, gravis fueris : non fuit illa tibi.
(Lib. V, epigr. 34.)

TRADUCTION.

Sur ses os, gazon ou fougère,
Formez un tapis frais et doux;
Vous, terre, soyez-lui légère,
Elle n'a point pesé sur vous.

Ma Martial, qui ne respectait rien, pas même ses propres idées, a abusé de celle-ci et l'a profanée en l'appliquant à la main d'un barbier dont il faisait aussi l'épitaphe :

Sis licet, ut debes, Tellus, placata levisque;
Artificis levior non potes esse manu.
(Lib. VI, epigr. 52.)

TRADUCTION.

Terre, sois-lui, comme tu le dois, et favorable et légère; légère! tu ne saurais l'être plus que sa main.

Ausone, poète demi-chrétien demi-païen des commencements du quatrième siècle de notre ère, siècle où la lutte entre le paganisme et le christianisme était encore pleine de chaleur et d'émotion, Ausone donne une idée de lui-même et de son temps dans cette épitaphe qu'il feint d'avoir copiée sur un des nombreux tombeaux qui bordaient à Rome la voie Latine :

EX SEPULCHRO LATINÆ VIÆ.

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi.
Mutus in æternum sum, cinis, ossa, nihil.
Non sum, nec fueram : genitus tamen e nihilo sum.
Mitte, nec exprobres singula : talis eris.

TRADUCTION.

Nom, origine, vie, à quoi bon les connaître ?
Muet, toujours muet, des cendres, des os, rien.
Je n'avais pas été, ne suis plus; j'ai pu naître
De rien. Va sans blâmer : mon sort sera le tien.

La suivante est empruntée à un poète chrétien du moyen-âge, qui l'avait faite pour lui-même, à Adam de Saint-Victor, chanoine de la même abbaye que notre Santeul, à cinq cents ans de distance :

Hæres peccati, naturâ filius iræ,
Exilique reus nascitur omnis homo.
Undè superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori ?
Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana;
Inter vana, nihil vanius est homine.
Dum magis alludit præsentis gaudia vitæ,
Præterit, imo fugit; non fugit, imo perit.
Post hominem vermis, post vermem fit cinis, heu! heu!
Sic redit ad cinerem gloria nostra suum.
Hic ego qui jaceo miser et miserabilis Adam,
Unam pro summo munere posco precem :
Peccavi, fateor, veniam peto, parce fatenti;
Parce, pater; fratres, parcite; parce, Deus.

TRADUCTION.

Héritier du péché, l'homme par sa nature,
Est un fruit de colère, à l'exil condamné :
D'où vient qu'à son orgueil il s'est abandonné!
Être conçu, chez lui, c'est une chose impure;
Naître est un châtiment; vivre un funeste emploi;
Et mourir est pour tous l'inévitable loi.

Santé, beauté, vain songe! et tout est vain, en somme;
Et de ces vanités, la plus vaine, c'est l'homme.
Des biens du jour présent il s'amuse et s'endort :
Il passe; non, il fuit : il fuit; non, il est mort.
Après l'homme, le ver; après le ver, la cendre;
La cendre, où notre gloire avec nous doit descendre.
Vos prières, pour moi, sont tout ce que je veux,
Moi qui dors sous la tombe, Adam plein de misère,
J'ai péché, j'en conviens; grâce pour mes aveux;
Père, frères, pardon; Dieu, sois-moi sans colère.

Empruntons maintenant au XVI.e siècle. N'y avait-il pas une haute leçon pour tous, grands et petits, n'y avait-il pas matière aux plus sérieuses et aux plus profitables réflexions dans cette épitaphe pour le cœur du roi Henri III, déposé dans l'église de Saint-Cloud :

Adsta, Viator, et dole Regum vicem :
Cor Regis isto conditum est sub marmore
Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit.
Tectus cucullo hunc sustulit sicarius.
Abi, Viator, et dole Regum vicem.

JEAN PASSERAT.

TRADUCTION.

Arrête, Voyageur, et plains le sort des Rois :
Sous ce marbre est caché le cœur d'un puissant maître
Qui vit France et Pologne obéir à ses lois.
Un sicaire enfroqué le fit périr en traître.
Chemine, Voyageur, et plains le sort des Rois.

Enfin en voici une qui est du XVII.e siècle. L'auteur, Etienne Carneau, religieux célestin mort en

1671, l'avait aussi composée pour sa propre tombe, et il a été lui-même son traducteur dans le latin et dans le français qui suivent :

Qui jacet hic, multum scripsit prosâque metroque,
Atque latens sparsit nomen in orbe suum.
Præclaras artes coluit, sed firmiùs unam,
Illam præcipuè, quæ benè obire docet.

TRADUCTION.

Ci gît qui, s'occupant et de vers et de prose,
A pu quelque renom dans le monde acquérir.
Il aima les beaux-arts ; mais sur toute autre chose,
Il médita le plus celui de bien mourir.

Ainsi était alors l'épitaphe, donnant toujours au visiteur de la tombe quelque sujet de méditation.

Dans le temps où l'inscription proprement dite régnait avec tant d'éclat, il n'était pas un monument que l'on eût cru complet si l'architecte ou le sculpteur ne lui eût réservé un cartouche pour se mettre en évidence. Or, les fontaines étaient alors de véritables monuments qui contribuaient à la décoration des villes, et sur lesquels l'inscription ne trônait pas moins qu'ailleurs. A voir avec quel religieux empressement les arts de l'architecture et de la sculpture s'unissaient pour l'édification des fontaines, on eût pu croire qu'ils avaient foi à la présence effective des Naïades dont l'imagination des poètes se plaisait à les peupler, et qu'ils regardaient ces humides demeures comme autant de temples consacrés

à la divinité protectrice des eaux. Pour achever la consécration de ces monuments, quelque inscription en vers ne manquait pas d'en orner le frontispice. L'œuvre du sculpteur représentait souvent la figure de la nymphe du lieu, dont l'œuvre du poète était comme la voix. Ce fut là une des gloires du chanoine de Saint-Victor. Il composa un grand nombre d'inscriptions latines, toutes plus ou moins ingénieuses, dont plusieurs se lisent encore sur des fontaines de Paris, où elles restent comme pour témoigner en l'honneur d'une époque où la culture de l'intelligence était assez populaire pour que la langue d'Horace ne parût pas trop dépaysée parmi les habitants de Paris et les contemporains de Racine et de Boileau.

Alors Santeul brodait sur Pierre Lescot et Jean Goujon, la poésie du XVII.e siècle sur l'architecture et la sculpture du XVI.e. Sur le monument même où le ciseau rendait hommage à la Providence qui alimente les fontaines en la représentant sous les contours gracieux et délicats des Naïades, de Vénus et d'Amphitrite au milieu des eaux, le ciseau recevait à son tour un juste et noble hommage dans ce distique latin de Santeul qu'on lit encore sur la fontaine des Saints-Innocents :

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus,
Hujus Nympha loci credidit esse suos.

TRADUCTION

PAR UN CONTEMPORAIN DE SANTEUL.

Quand d'un savant ciseau l'adresse singulière
Sur un marbre rebelle eut feint de doux ruisseaux,
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la première,
Et les crut de ses propres eaux.

BOSQUILLON.

Dans le siècle présent, comme si ce n'était pas assez de ne plus rien produire en ce genre, il faut encore que l'on détruise et que la main de l'industrialisme efface chaque jour quelque souvenir du passé. Voyez à Paris : n'a-t-on pas démoli la fontaine de Richelieu et enseveli sous ses décombres l'inscription de Santeul qui la couronnait ; et cela pour faire place à un autre édifice où l'on a, comme l'a écrit M. Génin, « élevé (il aurait pu mettre *assis*) « la première statue de Molière sur une fontaine, « contre un pignon, à l'angle de deux rues fangeu- « ses (1). »

Sans doute le distique latin placé sur la fontaine Richelieu n'était pas la meilleure inscription de Santeul. Le voici :

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum,
Richelius fonti plauderet ipse suo.

TRADUCTION.

Armand, qui gouvernait tout l'empire des eaux,
Comme il donnait le branle aux affaires du monde,

(1) *Plutarque français*, notice sur *Molière*.

En des lieux si chéris, par des conduits nouveaux,
Lui-même avec plaisir verrait couler cette onde.

BOSQUILLON.

Sans doute, répétons-nous, Santeul pouvait trouver mieux à dire que ce qu'il a mis dans son distique pour cette fontaine ; mais il est à regretter, à notre avis, qu'on l'ait supprimé ; et, par égard pour le principe de l'Inscription en général, et pour l'exemple, et aussi par respect pour les souvenirs, on aurait dû le laisser subsister.

Molière lui-même n'aurait pu que gagner à ce maintien, car on lui aurait peut-être donné, « sur « une place publique de Paris, un monument sans « partage, plus digne de lui et de nous », comme dit encore M. Génin.

Et les inscriptions ! quelles sont celles dont on a décoré le monument élevé à Molière ? Sur le piédestal on a gravé son nom, puis des dates suivies de ces mots : *Souscription nationale*. Cela est bien, parce que cela est nécessaire, et aussi parce que le nom qui commence est glorieux pour le pays, et que les deux mots qui terminent sont glorieux pour Molière. Mais cela est-il suffisant ? Trois artistes porteurs d'un beau nom et doués d'un grand talent, ont su, dans la conception comme dans l'exécution du monument, représenter dignement l'architecture et la sculpture ; mais la littérature, qui était plus directement intéressée dans cet hommage

rendu au génie, en quoi a-t-elle manifesté sa participation? Et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par quelle inscription a-t-elle justifié son titre et payé son tribut? Nous allons le voir.

Aux pieds de la statue en bronze de Molière sont deux figures allégoriques en marbre, la Comédie sérieuse et la Comédie enjouée. Le cartouche que déroule chacune de ces figures était un appel à l'imagination ornée de l'Académie française et à l'érudition lapidaire de messieurs des Inscriptions : on y a répondu en faisant graver sur ces cartouches la liste des œuvres de Molière! c'est-à-dire une table des matières, voilà pour l'érudition; ou un catalogue de librairie, voilà pour l'imagination. Certes, nous sommes loin de vouloir blâmer absolument et exclure de tout piédestal ces sortes d'indications; mais nous dirons encore : cela est-il suffisant? et nous ajouterons : n'est-il pas déplorable qu'en l'an de grâce et de civilisation 1843, quarante académiciens n'aient pas, en pareille circonstance, daigné produire au moins un distique, — ce qu'il faut d'esprit dans douze pieds de vers, — pour glorifier leur maître à tous!

Et c'est pour de si stériles inscriptions qu'on a effacé d'une fontaine le nom de Richelieu et les vers de Santeul; comme si, quoi qu'on ait pu dire du voisinage de sa maison mortuaire, Molière n'avait pas pu être mieux placé au bénéfice de sa renom-

mée, et sans aucun préjudice pour d'autres gloires !

Que bien mieux avisée fut l'Académie française de 1778 ! Lorsque ses membres voulurent placer parmi eux le buste de Molière, pour réparer autant qu'ils le pourraient le tort de leurs devanciers, ils y ajoutèrent une inscription. Neuf d'entre eux s'y essayèrent. Treize inscriptions tant latines que françaises furent proposées ; sur les treize d'Alembert en proposa quatre de sa main, et l'on sait que ce fut celle de Saurin qui fut gravée sous le buste :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

Au défaut de messieurs les Quarante, un de leurs Lauréats aurait pu fournir un inscription pour le monument érigé à l'auteur du *Misanthrope*. Nous la trouvons toute faite dans une *Épître à Molière* qui a obtenu une médaille d'or au jugement de l'Académie française, en 1843. La voici :

Ici, cette Fontaine, en jets toujours nouveaux
Epanchant le bienfait de ses limpides eaux,
Figure ta pensée abondante et profonde,
Source d'enseignements ouverte à tout le monde,
Où tant d'imitateurs, sans tarir ton trésor,
Viennent déjà puiser et puiseront encor.

M. A. Bignan.

Mais, pour en revenir aux fontaines, quelle figure pourrait faire l'Inscription sur celles de Paris et de nos autres villes, depuis que le progrès des arts et le goût de la commodité a réduit ces monuments à

l'état de bornes? Le moyen de faire croire à nos sceptiques de carrefour qu'une gracieuse naïade est venue s'accroupir dans ces réduits où il y a place tout au plus pour un mince filet d'eau qui se dégage à grand'peine de la bourbe! Le moyen, pour les Santeuls présents et à venir, de s'inspirer de la vue de ces boîtes naines sur le front desquelles

Le vers est en déroute et le poète à sec!

Que si d'aventure sur ces bornes-fontaines, de figure et de nom si tristement emblématiques, on aperçoit la ressemblance bien éloignée d'une inscription, c'est quelque estampille aux armes de la ville, empreinte déjà fruste avant le temps, blason oblitéré dès le moule, et dont les Champollions de l'endroit ne savent plus depuis longues années expliquer ni le sens ni l'origine.

Nettoyez donc les mœurs et le goût d'un peuple avec de pareilles fontaines! Inspirez donc le sentiment du beau et l'amour du grand avec ces exhibitions, où le monument est remplacé par l'ustensile, l'artiste par le chaudronnier, et Santeul par quelque sphynx indéchiffrable!

Dans le temps où l'on feignait de croire les fontaines habitées par quelque divinité, ces petits monuments, dont on pouvait dire qu'ils avaient la bienfaisance dans le cœur et une pensée sur le front, distribuaient tout à la fois les largesses de leurs eaux

et les bons conseils de leurs inscriptions. Ainsi, grâce à Santeul, et grâce aussi à la place que l'architecte avait laissée au poète, on pouvait lire, et on lit peut-être encore sur la fontaine des Petits-Pères :

Quæ dat aquas, saxo latet hospita Nympha sub imo :
Sic tu, cum dederis, dona latere velis.

SANTEUL.

TRADUCTION.

La Nymphe qui donne cette eau
Au plus creux du rocher se cache :
Suivez un exemple si beau ;
Donnez sans vouloir qu'on le sache.

BOSQUILLON.

Et sur une fontaine de Saint-Ovide qui était entourée de monastères :

Tot loca sacra inter, pura est quæ labitur unda :
Hanc non impuro, quisquis es, ore bibas.

SANTEUL.

TRADUCTION.

Au pied de ces lieux saints l'onde qui coule est pure,
Il faut donc, pour en boire, être exempt de souillure.

BOSQUILLON.

N'était-ce pas un rappel salutaire à de religieux souvenirs que cette pensée inscrite sur la fontaine de l'hôtel de Rambouillet par un poète français antérieur à Santeul :

Vois-tu, passant, couler cette onde
Et s'écouler incontinent ?
Ainsi fuit la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.

MALHERBE.

N'était-ce pas une douce pensée philosophique que cette autre d'un poète postérieur à notre poète, pour la fontaine de Budée à Yères :

> Toujours vive, abondante et pure,
> Un doux penchant règle mon cours :
> Heureux l'ami de la nature
> Qui voit ainsi couler ses jours !
>
> VOLTAIRE.

Avouons que notre siècle, trop positif et trop exclusivement soigneux de la matière, a eu tort de renoncer à ce double moyen de rafraîchir tout à la fois la bouche et le cœur, et, en même temps que l'on donne à boire, de donner aussi à penser ! Donner à penser, disons-nous : en effet, quelle que soit la valeur d'une maxime ou d'une réflexion inscrite au front d'un monument, elle opère toujours sur l'esprit du lecteur, et cela bien plus par les pensées qu'elle lui suggère que par la pensée qu'elle exprime. Et si l'Inscription est utile à nos yeux, c'est beaucoup moins comme œuvre littéraire que comme matière à réflexion.

La portion dirigeante de la société ne saurait trop multiplier ses moyens d'action intellectuelle sur ce qu'on appelle les masses ; et l'Inscription, dont le savant laconisme peut placer sous une statue un hommage pieux ou le conseil d'imiter de grandes vertus ; sur une fontaine quelque pensée profonde et morale ; sur un tombeau quelque précepte pour

la science de la vie; sur un cadran quelque bonne réflexion pour l'emploi du temps, ou quelque maxime utile sous une forme agréable; l'Inscription, disons-nous, était un de ces moyens de moralisation dont l'oubli est un regrettable symptôme.

Il n'y a pas jusqu'aux rues de nos cités, dont le nom, autre genre d'Inscription, ne puisse devenir de plus en plus, si l'on sait y songer et en user avec discernement, l'occasion d'un acte de reconnaissance et de quelque enseignement fécond.

Mais la moralisation d'un peuple est peut-être la chose dont on se soucie le moins.

A vrai dire, ce ne sont pas toujours les poètes qui négligent le plus ce devoir. Leurs œuvres fourmillent d'Inscriptions qui n'ont jamais reçu l'emploi auquel ils les avaient destinées et que souvent elles méritaient bien. Qui croirait, par exemple, que le grand Corneille avait composé tout exprès pour un des tableaux de l'église Saint-Roch, sa paroisse, le quatrain suivant, et que ce quatrain n'a jamais été employé :

Pécheur, tu vois ici le Dieu qui t'a fait naître.
Sa mort est ton ouvrage et devient ton appui :
Dans cet excès d'amour, tu dois au moins connaître
Que s'il est mort pour toi, tu dois vivre pour lui (1).

Il semble que l'on craigne de nous faire sourire

(1) Voir *Paris démoli*, par M. ÉDOUARD FOURNIER.

d'incrédulité en nous parlant de religion, de devoirs de reconnaissance; et ce qui est conforme à nos goûts, ce dont nous aimons en général à nous servir, c'est bien moins le marbre d'un piédestal ou d'un fronton que l'huître d'Aristide; ce que nous aimons à décerner, ce sont bien moins des Inscriptions louangeuses et des suffrages que des formules d'ostracisme.

A l'époque où vivaient les hommes et où se passaient les choses qui nous occupent dans ces Études sur Santeul, on tenait si grand compte de l'Inscription, qu'elle donna son nom à une Académie qui, à la demande de Colbert, fut chargée en 1663, de s'appliquer, comme dit Moréri,

« A faire des Inscriptions, à inventer des types et des légen-
« des pour les médailles, des devises, des jetons et autres
« monuments à la gloire du roi et des hommes illustres
« de la France. »

Telle était originairement la mission de cette savante compagnie, qui est aujourd'hui l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qu'on appelait alors la *petite Académie*, et qui s'intitulait elle-même officiellement l'*Académie des Inscriptions*.

Louis XIV était profondément convaincu de la puissance des lettres. La faveur dont il entoura Boileau, Racine et Molière; l'usage qu'il fit de leur talent comme auxiliaire de sa politique, prouvent que

la plume, quelque légère qu'on l'ait crue et quelque légèrement qu'on l'ait traitée en d'autres temps, avait à ses yeux le don de peser efficacement dans une balance. Avec la perspicacité qui était une des plus précieuses attributions de son génie royal, il sentait bien que l'Inscription, cet imperceptible rameau du grand arbre littéraire, que tout autre que lui eût dédaigneusement négligé, savait dire beaucoup de choses en peu de mots et exercer une grande influence en ne prenant qu'une petite place sur les médailles et sur les monuments. Il pensait, et Santeul, dans une sorte d'épître à l'Académie des Inscriptions, disait poétiquement d'après la pensée du maître, que les annales, avec leurs volumes laborieusement entassés, en disent moins que ces médailles et Inscriptions que le peuple lit presque sans s'arrêter et qu'un coup-d'œil suffit à faire comprendre :

Nec tantum Annales, operosa volumina, dicent
Quantum veridicis animata numismata verbis,
Quæ legimus, serique legent relegentque nepotes.
Gaudebit Lector, nec tædia longua timebit,
Gestorum intuitu quamprimum doctus ab uno.

OXFORD

TRADUCTION.

Dans les siècles futurs, vos médailles notoires
Mieux que les longs écrits conteront les histoires;
Et, lus par nos neveux sans ennui, sans retard,
Les récits des hauts faits ne voudront qu'un regard.

Telle fut la pensée génératrice, telle fut la destination primitive de l'Académie des Inscriptions. Ses membres se mirent à l'œuvre; le balancier de la Monnaie, aidé du burin des graveurs, devint désormais l'auxiliaire de la presse; l'architecture, secondée par l'imagination des poètes, couvrit les places publiques de monuments décorés d'Inscriptions; et la nouvelle Académie fit circuler dans toutes les mains et sema sur tous les pas des flatteries gravées ou bâties, éloquente histoire en bronze, en marbre et en vers.

Santeul suivait ce courant d'idées lorsqu'il adressa aux membres de la *Petite Académie* l'épître dont nous venons de citer quelques passages, et dans laquelle il les exhortait à faire graver toutes les grandes actions de Louis XIV sur des médailles, à ériger au roi des statues de marbre ou de bronze, et, par des Inscriptions, à donner à ces monuments muets une ame et une voix :

Addite vos mutis vocemque animamque figuris.

Il les engageait à provoquer l'érection d'arcs triomphaux et à y mettre encore des Inscriptions :

Saxa triumphales sensim curventur in arcus :
Suspirant titulos, titulos superaddite saxis.

Mais les statues, mais les arcs de triomphe, tous monuments que leurs vastes dimensions, continuait Santeul, condamnent à s'immobiliser sur la place

où ils s'élèvent, ne profitent qu'à la capitale, qui jouit ainsi doublement de la présence du roi, et qui, pendant l'absence du monarque, est du moins consolée par la vue de son image. La gloire de Louis est à l'étroit dans Paris; elle a des ailes, elle a besoin d'étendre son vol et de briller au loin :

Gloria metas
Non patitur; rapida illa volat, nescitque teneri.

Les médailles, avec leurs légendes, qui sont comme autant d'Inscriptions portatives, peuvent multiplier l'empreinte de sa royale effigie et propager sa gloire. Aussi, dit-il aux académiciens, dans ces vers de son épître que nous essaierons de traduire après les avoir cités :

En vobis multo igne micant liquefacta metalla,
Cælarique petunt : cælate ; ab imagine sculptâ
Accipient pretium geminos portanda sub axes.
Insanæ nil molis habent, damnosa Vetustas
Nil poterit, neque Livor, edax nec denique Tempus.
Antiquas turres, atque alta palatia regum
Funditus evertat, totamque exerceat iram
In vastas operum moles, monstretque ruinas
Illustres multa insultans : quodcumque paratis
Ingenii est, fatorum hic omnis fracta potestas.

TRADUCTION.

Aussi, voyez l'airain qui bouillonne et qui coule,
Dans sa chaude prison impatient du moule.
Sculptez, et le métal, sous l'image anobli,
Aux deux pôles du monde ira braver l'oubli.

Car votre œuvre n'est pas la matière sans vie
Qui craint la faux du Temps et la dent de l'Envie.
Tour à tour les châteaux, les temples, les remparts
Sous les efforts des ans croulent de toutes parts :
L'œuvre qui vient de vous, produit de la pensée,
Des outrages du temps, comme elle, est dispensée.

Indépendamment du rôle que jouèrent alors les médailles à titre de documents historiques, rôle qui ne laissa pas n'être important puisque le P. Ménétrier y trouva la matière d'une *Histoire du règne de Louis-le-Grand par les Médailles, Emblêmes, Devises, Jetons, etc.*, ces produits de la numismatique furent aussi, dans leur sphère d'action, des machines de guerre et des pamphlets qui exercèrent leur influence sur les relations internationales.

L'Inscription, et qui plus est l'Inscription latine, aujourd'hui si dédaignée, était montée sur le trône de France avec Louis XIV. On sait que l'emblême de ce prince était un Soleil entouré de la fameuse devise latine : *Nec pluribus impar*. « Le jésuite « Bouhours prétendait que *depuis que le roi avait « pris un soleil pour symbole et qu'il s'était « approprié ce bel astre, les personnes un peu « éclairées prenaient le soleil pour lui* (1). » Beaucoup de Français pouvaient être de l'avis du

(1) MARMONTEL, *Éléments de Littérature*, au mot *Application*.

P. Bouhours; mais les Hollandais ne prenaient pas les choses comme nos pères. Les marchands et les banquiers d'Amsterdam répondirent à la médaille solaire par plusieurs autres médailles qui tournaient en dérision le grand roi assimilé au grand astre. Une, entre autres, érigeant la Hollande en un Josué nouveau, portait en exergue : *In conspectu meo stetit sol.* Le roi-soleil donna un démenti à cette devise insultante, et, loin de s'arrêter, il marcha vers le fleuve allemand, où l'on sait ce qui arriva. Une médaille sur le passage du Rhin fut frappée en France. La Victoire y couronnait le roi, qui foulait aux pieds le fleuve du Rhin. La légende était : *Tranatus Rhenus,* et l'exergue : *Hostes ripam adversam obtinentes,* 1672. Notre Santeul, de son côté, ne laissa point échapper l'occasion de se signaler : il composa une devise dont le corps était un Hercule tenant la corne d'un taureau qui, de honte, cache sa tête dans un marais; et dont l'ame consistait dans cette Inscription : *Truncum caput abdidit undis.* L'année suivante (1673) la Ville de Paris, dont Santeul était, comme nous l'avons dit, le poète perpétuel, grava sur ses jetons cette devise glorieusement commémorative; et le poète latin composa à cette occasion une pièce de vers dans laquelle il célébrait le passage du Rhin et expliquait tout ensemble l'allégorie et la devise.

C'était là le côté sérieux des Médailles et de leurs

devises ; mais la médaille-pamphlet devait avoir sa part mieux déterminée. Aussi, pour répondre à l'impertinent *In conspectu meo stetit sol* des Hollandais, fit-on courir une autre médaille sur laquelle était cette devise :

Hunc solem, ô Josue, sistere tempus adest.

Quelque vingt ans plus tard, la fortune nous tourna le dos à La Hogue. « Les flatteurs avaient « imaginé une médaille où Louis XIV était repré- « senté sous la figure de Neptune menaçant les « vents, avec cette légende : *Quos ego*. Le combat « fut perdu..... et les Anglais à leur tour firent « frapper une médaille dont l'emblême était aussi « l'image de Neptune, mais avec ces vers pour lé- « gende :

« ... Maturate fugam, regique hæc dicite vestro :
« Non illi imperium pelagi (1). »

Revenons à Santeul. Il a son but en adressant à l'Académie des Inscriptions l'épître latine dont nous avons parlé. Il termine cette pièce en rappelant que lui aussi compose des inscriptions, et qu'il en a fourni la Ville de Paris pour divers monuments dont

(1) « Hâtez-vous de prendre la fuite, et allez dire à votre « roi que ce n'est pas à lui qu'appartient l'empire de la mer. » (MARMONTEL, *Éléments de Littérature*, au mot *Application*.)

elle s'est embellie. Ce n'était pas tout encore : Santeul, poète latin, voulait fournir des inscriptions, mais des inscriptions latines; et plus tard, dans une seconde épître, il engagea l'Académie des médailles à se servir de la langue d'Horace sur les monuments publics, *ut latinè inscribat monumenta.* Par malheur, le poète n'apporte qu'une vaine déclamation à l'appui de son conseil, et son principal argument, celui qu'il a gardé comme devant porter le coup décisif, consiste en un appel au patriotisme de l'Académie : Rome vous offre son langage comme celui qui sera toujours le plus propre à l'inscription des triomphes; acceptez, et que les trophées des Français soient décorés de la dépouille des Romains. C'est là le dernier vers de l'épître, et l'auteur a pris soin de le faire imprimer dans ses œuvres en caractères distinctifs :

Ausonidum spoliis Francos ornate triumphos.

Ce n'était pas sans y être poussé par une sorte de nécessité que Santeul insistait ainsi en faveur de sa langue de prédilection. En effet, un annotateur de notre poète dit qu'on était d'accord qu'il fallait des inscriptions, mais que, pour savoir si elles seraient latines ou françaises, les sentiments étaient partagés.

Cette question peut nous paraître oiseuse aujourd'hui que, dans la pratique du moins, elle est, et sagement selon nous, résolue en faveur de la lan-

gue française, mais ainsi résolue, pensons-nous encore, tout en regrettant pour les inscriptions la force et la brièveté de la langue latine. Quoi qu'il en soit, la question de préséance entre les deux langues donna lieu dans son temps à de longs et sérieux débats où intervinrent des personnages fort graves et fort considérables.

Il serait trop long de chercher à raconter l'histoire de cette querelle pacifique; nous nous bornerons à emprunter à Santeul lui-même, qui était fort intéressé dans la question, quelques-uns des détails sommaires qu'on trouve à ce sujet dans sa correspondance (1). Cette citation, même par extrait, nous fera jusqu'à un certain point assister au débat.

« Pour ce qui regarde, dit-il, la question s'il est plus à « propos de faire en France les inscriptions en français ou « en latin, elle a été fort agitée depuis trois ans. M. Char- « pentier, de l'Académie française, en a fait un livre très « docte, qui essaie de prouver, par de belles et spécieuses « raisons, qu'il faut se servir de la langue du prince pour « toutes les inscriptions. Il allègue mille autorités; il balance « toute la grandeur de Rome avec celle d'Athènes; il défri- « che même toute l'affreuse antiquité, et creuse dans de « vieux monuments des empereurs romains; il se familia- « rise avec les ombres des Césars; il ouvre leurs sépulcres et « défriche leurs épitaphes que le temps a presque effacées.

(1) Réponse à la critique des inscriptions faites (1679) pour l'arsenal de Brest.

« Après ces beaux raisonnements, il dit éloquemment que « les soldats qui ont été animés au combat par la langue « française, doivent lire leurs belles actions gravées sur les « marbres et écrites dans la même langue : c'est le seul prix « de leurs exploits.

« La langue romaine, dit-il, ne doit point s'enrichir aux « dépens de nos actions ; le Romain n'a jamais envié à la « Grèce sa délicatesse ; pourquoi le Français enviera-t-il la « gravité au Romain ?

« Le R. P. Lucas, jésuite, rhétoricien, prit les armes en « main pour la défense de la langue latine ; il donna jour à « son action, où il convoqua tous les savants. Il s'agissait de « la fortune de l'une ou de l'autre langue. Là se trouvèrent « les Varillas, les Ménage, les Dupérier, les Desperriers, les « Doujat, les Petit, les Blondel, les deux chanceliers des let- « tres divines et humaines (2), et autres, qui prennent parti « dans le pays latin et français. »

Interrompons ici notre citation pour en prendre une autre dans le livre des *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes*, recueillies par le P. Bouhours. Celle-ci se rapporte au R. P. Lucas, dont vient de parler Santeul, et à la circonstance où ce jésuite vient d'être mis en évidence. La voici :

« Un de nos orateurs latins (le P. Lucas), qui prétend que « la langue latine est bien plus propre aux inscriptions qu'on « fait pour le roi, que la française, et qui le prouve dans une « belle harangue par des raisons fort plausibles, dit spiri-

(2) Les deux chanceliers de l'Université, dont l'un dépendait de l'archevêque de Paris, l'autre de l'abbé de Sainte-Geneviève.

« tuellement (on voit que Bouhours goûte la pensée) que la « gloire ne s'abaisse pas et ne se ravale pas jusqu'à s'aban- « donner d'abord au petit peuple ; qu'elle aime à passer par « les mains des personnes de qualité et d'esprit, pour des- « cendre, s'il en est besoin, comme par degrés, aux person- « nes les plus viles et les plus ignorantes.

« Cela veut dire, ajoute le P. Bouhours, qu'il n'y a que « les gens polis et savants qui doivent entendre les inscrip- « tions des monuments publics, et que c'est d'eux que l'in- « telligence en doit venir à la populace (1). »

Il paraît que rien ne fut décidé par cette assemblée devant laquelle le R. P. Lucas avait si bien défendu la langue latine, car le débat fut reporté devant l'Académie française, en présence de Colbert lui-même. Charpentier, qui était le promoteur de la querelle, crut devoir apporter à l'appui de son système des traductions françaises de quelques passages d'Ausone.

« Ce méchant latin d'Ausone, dit Santeul, contribua beau- « coup à la beauté du français du sieur Charpentier, par « la raison qu'il est aisé de parfaire ce qui est imparfait. »

Quoi qu'il en soit, la discussion prit fin, et personne, comme c'est l'usage, ne changea de senti-

(1) Voici le texte du P. Lucas : « Non se tantùm dimittit, « non eo usque abjicit ac veluti prosternit gloria, ut vili po- « pello se primùm committat. Amat illa nobilium et erudi- « torum ire per manus : hinc, si necesse est, descendere « ac prolabi gradatim. »

ment. Le P. Lucas, qui était présent à ce nouveau débat, ne put retenir ces mots : *Sententiam non muto,* et, s'il faut en croire le récit de Santeul, un sourd applaudissement des auditeurs, favorable au R. P. jésuite, fit connaître l'avantage et l'heureux succès qu'il emportait.

Santeul dit encore que les orateurs de la langue française intéressaient à chaque période de leur discours la gloire du roi, comme si elle dépendait d'une langue si bornée. Ils ne prévoyaient pas, selon lui, qu'avec de bonnes intentions ils allaient obscurcir les actions éclatantes de Louis-le-Grand, et renfermer dans les limites de la France ce qui doit être porté et entendu à l'un et à l'autre pôle.

« C'eût été un attentat, continue-t-il, si la bonne intention « ne les eût justifiés. Quoi ! bannir une langue connue de « toutes les nations du monde, qui est immuable dans tous « les temps, et dont la durée sera égale à celle de l'Église, « puisque celle-ci lui a confié ses oracles sacrés, qui « sont dans cette langue comme un dépôt !..... Enfin ils « ôtaient à la langue latine sans scrupule, ses plus grands « priviléges et incontestés depuis seize siècles, pour les « communiquer à une langue qui naît et qui meurt tous « les jours. C'est néanmoins ce qu'ils prétendent, mais « en vain, si la raison l'emporte, puisque cette langue ne « peut être fixée que par la décadence de la monarchie « française. »

Cette espèce de solidarité dans laquelle Santeul

embrasse ici la langue et la monarchie françaises ne donne-t-elle pas beaucoup à penser?

Dans le sein même de l'Académie française, il se trouva des Catons, comme les appelle Santeul, qui soutinrent la langue latine, et qui demandèrent aux partisans de l'autre langue quelque inscription française de leur façon, dont l'excellence ou la faiblesse devait être le meilleur argument.

Ils ne tardèrent pas à être satisfaits : Charpentier, à quelques années de là, fut chargé de composer des inscriptions pour les tableaux de la grande galerie de Versailles. Il les fit en français; mais elles furent trouvées si mauvaises, qu'il fallut les changer et les remplacer par d'autres, également françaises il est vrai, que donnèrent Boileau et Racine.

On a remarqué que Boileau, averti pourtant par le mérite du bon La Fontaine, avait oublié la fable dans l'énumération qu'il a faite des différents genres de compositions poétiques. Il faut ajouter qu'il a également omis l'Inscription, qui aurait dû cependant lui revenir en mémoire, lorsqu'il dit :

> L'épigramme, plus libre en son tour plus borné,
> N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

En effet, l'Inscription est une dépendance, mais une dépendance notable de l'épigramme; et elle était, du temps de Boileau plus que jamais, d'un usage assez répandu pour avoir le droit de devenir

l'objet de quelques préceptes. Son silence vient-il de ce que l'Inscription était alors plus souvent latine? Mais il y avait aussi de nombreux exemples d'inscriptions en vers français. Malherbe, entre autres, en avait donné. Boileau, de son côté, en a fait un bon nombre, soit pour des tombeaux, soit pour des portraits; et l'on a droit de s'étonner qu'il n'ait pas réglementé ce genre, que lui-même a cultivé avec quelque plaisir. Il est même à regretter que la postérité ne trouve pas dans l'*Art poétique* une dixaine de vers qui consacre le souvenir du débat dont l'Inscription fut l'objet dans son temps et sous ses yeux; de même qu'il a manqué à ses contemporains de voir fixer, par un de ces poétiques arrêts auxquels il donnait tant d'autorité sur les esprits, l'incertitude où ils étaient sur la préférence à donner au latin ou au français pour les inscriptions.

Il a fallu qu'au commencement de ce siècle, un poète aujourd'hui presque ignoré, Chaussard (1), dans sa *Poétique secondaire*, qu'il avait d'abord intitulée d'une façon plus caractéristique *Épître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son* ART POÉTIQUE, suppléât au silence gardé sur le genre qui nous occupe ici. Et voici ce qu'il dit au sujet de l'Inscription :

(1) Voir l'*Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*, par M. BERNARD JULLIEN, tome II, page 46.

L'utile Inscription, fille de Mnémosyne,
Des grands événements consacre l'origine ;
Sacrée, annonce un Dieu, console les tombeaux ;
Morale, avertit l'homme et des biens et des maux ;
Héroïque, aux exploits anime un grand courage.
Pourriez-vous hésiter sur le choix du langage?
Du latin plus concis la docte obscurité
Vaut-elle du français la vulgaire clarté?
Un grand sens ; peu de mots ; simple et vrai, que le style
Imprime au fond des cœurs un souvenir fertile.

Nous pensons qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord avec Chaussard sur le choix de la langue; mais si l'on se rappelle à cet égard les hésitations de Colbert, qui crut devoir consulter l'Académie française; si l'on tient compte du partage des opinions dans cette docte compagnie et dans l'Université; si l'on remarque le *silence prudent* de l'*Art poétique,* on reconnaîtra que, du temps de Santeul, la question n'était pas aussi facile à résoudre.

Il ne faudrait cependant pas reprocher à Boileau d'une manière trop absolue son silence à cet égard. On trouve en effet à la fin de ses œuvres un *Discours sur le style des Inscriptions,* qu'il a accompagné de la note suivante :

« M. Charpentier, de l'Académie française, ayant composé « des inscriptions pleines d'emphase qui furent mises par « ordre du Roi au bas des tableaux des victoires de ce prince « dans la grande galerie de Versailles par monsieur Le Brun,

« monsieur de Louvois, qui succéda à monsieur Colbert dans « la charge de surintendant des bâtiments, fit entendre à « Sa Majesté que ces inscriptions déplaisaient fort à tout le « monde, et, pour lui montrer que c'était avec raison, me « pria de faire sur cela un mot d'écrit qu'il pût montrer au « roi. Ce que je fis aussitôt. Sa Majesté lut cet écrit avec « plaisir, et l'approuva : de sorte que la saison l'appelant à « Fontainebleau, il ordonna qu'en son absence on ôtât toutes « ces pompeuses déclamations de M. Charpentier, et qu'on « mît les inscriptions simples qui y sont, que nous compo- « sâmes sur-le-champ, monsieur Racine et moi, et qui fu- « rent approuvées de tout le monde. C'est cet écrit, fait à la « prière de monsieur de Louvois, que je donne ici au pu- « blic. »

Les réflexions auxquelles se livre Boileau à ce sujet sont empreintes de ce bon sens qui était une de ses qualités dominantes; mais, reléguée ainsi dans l'exiguïté et dans la prose de son *Discours*, l'Inscription se trouve en quelque sorte dégradée de poésie. D'ailleurs l'Inscription dont il parle ici est celle qui est uniquement destinée à figurer sous des tableaux, et les tableaux dont il s'agit « étant dans « l'appartement du roi, comme le remarque Boi- « leau,

« et ayant été faits par son ordre, c'est en quelque sorte le « roi lui-même qui parle à ceux qui viennent voir sa gloire. »

De plus, ces mêmes inscriptions ne sont pas mises là pour être lues par la foule et pour chercher

à instruire et à moraliser, comme le sont d'autres inscriptions dont nous entendons parler. D'où il résulte qu'on a eu raison de chercher une grande simplicité dans la rédaction, et d'éviter sur-tout le faste et l'ostentation. Les suscriptions que Boileau et Racine composèrent *presque sur-le-champ* (ce qui n'était pas bien difficile) pour la grande galerie de Versailles, se réduisent à des termes tels que ceux-ci : *Le Passage du Rhin; — Le roi prend lui-même la conduite de son royaume, et se donne tout entier aux affaires,* 1661 ; l'œuvre du peintre et le lieu où elle était exposée ne comportaient sans doute pas autre chose; mais, à notre point de vue, ce sont là des étiquettes, des écriteaux, des légendes; c'est tout ce qu'on voudra, hormis des inscriptions; et, tout en parlant fort judicieusement de ce qu'il fallait écrire au bas des tableaux du palais de Versailles, tout en posant d'excellentes règles pour une sorte particulière d'inscriptions, Boileau, là encore, fit défaut à l'Inscription considérée en général.

On lit aussi le paragraphe suivant dans le *Discours sur le style des Inscriptions :*

« Il est vrai que la langue latine, dans sa simplicité, a une « noblesse et une énergie qu'il est difficile d'attraper dans « notre langue; mais, si l'on n'y peut atteindre, il faut s'ef- « forcer d'en approcher, et tout au moins ne pas charger « nos inscriptions d'un verbiage et d'une enflure de paroles

« qui, étant fort mauvaise partout ailleurs, devient sur-tout « insupportable en ces endroits. »

Cette phrase, qui consacrait tout à la fois la défaite des inscriptions françaises de Charpentier en particulier, et l'abandon en principe des inscriptions latines en général, ménageait au moins la susceptibilité des latinistes, en même temps qu'elle traitait fort mal le coryphée de leurs adversaires.

Nous venons de dire que l'usage du latin dans les inscriptions n'était abandonné qu'en principe : en effet, long-temps après le débat dont Santeul a fait le récit en 1676, à propos de ses inscriptions pour l'arsenal de Brest et pour la fontaine du port de cette ville, on recourut encore long-temps au latin pour des inscriptions à mettre sur des monuments publics.

Ainsi celle que le maréchal de La Feuillade fit graver sous les pieds de la statue qu'il érigea en 1686 à Louis XIV, était ainsi conçue : *Viro immortali*, et chacune des faces du piédestal portait une inscription en vers latins de l'abbé Regnier Desmarets.

Le *Santoliana* rapporte à ce propos une anecdote dont nous allons copier textuellement le récit, parce que ce sera une nouvelle occasion de faire mieux connaître le caractère de Santeul :

« M. le maréchal de La Feuillade faisant travailler à la « statue du roi qui est à la place des Victoires, pria M. l'abbé

« Regnier, qui était de l'Académie française, de faire des « inscriptions pour mettre autour du piédestal de la statue ; « et lorsqu'elles furent faites, il envoya chercher Santeul « par un laquais, pour les lui faire voir. Santeul, offensé « que le maréchal de La Feuillade ne lui avait pas envoyé « de carrosse, ne voulut point y aller, et dit au laquais : Mon « enfant, va-t'en dire à ton maître qu'il connaît mal son « monde, et qu'un homme comme moi ne va pas à pied. « Le laquais rendit réponse au maréchal, qui ne put s'em- « pêcher de rire de l'extravagance de Santeul. Il lui en- « voya pourtant son carrosse, et il vint. D'abord que M. « de la Feuillade vit Santeul, il lui dit : Vous faites bien le « renchéri pour venir jusqu'ici ! — Comment, venir ! ré- « pondit Santeul ; sachez que je ne vais chez personne, et « que ceux qui ont affaire de moi me viennent trouver. — « Tu es donc bien grand seigneur ? reprit le maréchal. — « Je ne sais si je le suis, ajouta Santeul, mais je sais bien « que je suis le premier homme du monde dans mon carac- « tère. — A ces mots, M. de La Feuillade se mit à rire, et « Santeul lui répéta : — Oui, oui, je le suis, et un si grand « homme que vous ne m'iriez qu'à la ceinture ; vous ne se- « riez pas seulement digne de me porter la queue sur le « Parnasse. — Le maréchal de La Feuillade rit encore plus « fort qu'auparavant, et ayant pris son sérieux, il lui dit « qu'il ne doutait point de la grandeur de son mérite, mais « qu'il s'agissait de juger des vers de l'abbé Regnier. Et les « lui ayant montrés, Santeul ne les eut pas lus, qu'il dit : — « Ce sont là des vers à *renier !* ajoutant qu'à moins d'être « condamné à être pendu, on n'en pouvait faire de plus « mauvais. — Alors M. de La Feuillade le pria de lui en « faire, et il fit ceux-ci :

(Nous nous contenterons de mentionner tout à l'heure deux des cinq inscriptions, en deux vers chacune, que cite le *Santoliana.*)

« Le malheur voulut pour Santeul, continue le narrateur, « que ses vers ne furent pas approuvés : et le maréchal de « La Feuillade les ayant refusés, Santeul en fut si indigné, « qu'il le traita d'ignorant et de fou en s'en allant. »

Nous avons promis de citer deux des inscriptions refusées à Santeul ; nous donnons la première ; le P. Bouhours, plus compétent peut-être que le maréchal, l'a insérée dans son recueil de *Pensées ingénieuses.* La voici :

Credere, Posteritas, si tam ardua facta recuses,
Suspice, et hæc facient Principis ora fidem.

TRADUCTION.

Crains-tu, Postérité, d'admettre tant de gloire ?
Contemple cette image, et tu pourras y croire.

La cinquième inscription était celle-ci :

Aspice quem faustis ambit Victoria pennis :
Hic pelago, hic terris, hic sibi jura dedit.

TRADUCTION.

La Victoire, brillant emblême,
Sous son aile vient l'abriter :
C'est le héros qui sut dompter
L'Océan, la Terre, et lui-même.

Louis XIV n'eut pas la primeur de cette dernière flatterie; elle avait déjà été déflorée au profit de

Henri IV par Grotius, qui avait composé le quatrain suivant pour le portrait de ce prince :

Quantùm aliis reges, hic tantùm regibus extat,
Et bello victor, victor et ipse sui
Hic ille Henricus, quo Gallia dante recepit
Fracta decus, mores barbara, pauper opes.

TRADUCTION.

Henri, primant les rois autant qu'un roi nous prime,
Vainqueur dans les combats, sut, prince magnanime,
Sur lui-même obtenir des triomphes plus beaux.
La France, heureux pays, prit de ses mains augustes,
Flétrie, un noble éclat; barbare, des lois justes;
Et pauvre, des trésors nouveaux.

En cherchant bien, on trouverait sans doute chez plus d'un poète antérieur quelque chose d'analogue au *hic sibi jura dedit* de Santeul et au *victor et ipse suî* de Grotius.

Cette cinquième inscription de Santeul, comme les quatre autres dont nous parlons ici, ne fut pas employée ; mais la pensée, avec les termes mêmes du *sibi jura dedit*, a été transportée par lui dans plusieurs endroits de ses poésies, et notamment dans une autre inscription qui fut gravée au bas d'une statue équestre de Louis XIV; et la flatterie excessive, disons mieux, mensongère exprimée par ces mots nous rappelle quelques lignes de l'*Institution d'un Prince*, par un sieur Duguet, disciple de Port-Royal, ouvrage publié dans les années moins heu-

reuses du grand règne (1710). Sous l'apparence de conseils donnés à un prince, ce passage a bien l'air de faire allusion à quelques inscriptions de la force de celle qui nous occupe. Nous citons, on jugera :

« Les inscriptions qu'on gravera sur le marbre ou sur « l'airain seront condamnées par le prince, et changées par « son ordre, si elles ne sont simples et sincères. C'est un « mal plus grand de perpétuer la flatterie par des monu- « ments durables que de la souffrir dans des discours qui ne « laissent point de vestiges. C'est rendre le scandale comme « éternel, et apprendre à la postérité à mépriser la vérité, « que de lui laisser de si mauvais exemples. Les hommes s'y « accoutument, mais l'indignation de Dieu ne passe point, « et une statue avec un titre insolent est une espèce d'idole « qui lui rend odieux le lieu où elle est érigée, et le peuple « qui n'en gémit pas (1). »

Nous pourrions citer une foule d'autres exemples d'inscriptions latines employées pour des monuments publics et des médailles long-temps après l'exclusion officielle de la langue d'Horace; et nous en trouverions non-seulement en plein dix-huitième siècle, mais plus près de nous encore; ce qui nous exposerait à rappeler des choses que peu de personnes ignorent. Dans cette Étude sur l'Inscription latine, nous devions constater la durée de son maintien, même après le triomphe définitif du

(1) Nous empruntons cette citation au *Cours de Littérature* de LA HARPE.

français; mais nous en avons dit assez sur ce point.

Au reste, si l'on songe qu'à lui seul, tant pour les fontaines, statues et autres monuments de Paris; que pour les trophées, cascades, serres, fontaines, orangerie, statues, labyrinthe et autres ornements des jardins de Chantilly, demeure des Condés; que pour le château de Clagny, maison de plaisance du duc du Maine; que pour l'arsenal et la fontaine du port, à Brest; que pour les tombeaux d'un grand nombre de personnages de distinction, Santeul produisit plus de cent petites pièces qui toutes furent accueillies avec faveur; et si l'on ajoute à tout cela les opuscules du même genre que multiplièrent des poètes latins ses contemporains, tels que Commire, Ménage, La Rue, du Périer, Rollin, Regnier des Marets et une foule d'autres, on pourra se faire une idée de la vogue dont jouissait alors l'Inscription latine.

Santeul sur-tout était le grand pourvoyeur d'épitaphes. Il n'y avait peut-être pas un mort de quelque distinction à qui on eût cru rendre complètement les derniers honneurs si sa tombe n'eût été décorée de quelques vers latins du poète à la mode. Il fallait seulement, si l'on voulait être servi, ne point payer à l'avance, car cette précaution ne servait qu'à faire perdre la mémoire à Santeul. Un des traits de ce caractère plein de contrastes fut une cupidité qui n'avait d'égale que la prodigalité avec

laquelle il jetait aux pauvres un argent acquis par ces moyens peu scrupuleux qui sembleraient ne devoir être que des inspirations de l'avarice.

La vogue dont jouissait Santeul était si près de l'engouement, que ce poète vit jusqu'à un comédien venir lui demander des vers latins pour mettre au bas de son portrait.

Ici se présente une anecdote que nous ne négligerons pas, car elle est aussi caractéristique que la précédente. Nous n'avons rien de mieux à faire, cette fois aussi, que de transcrire le récit du *Santoliana*.

« Arlequin Dominique ayant fait faire son portrait, voulut « avoir des vers latins pour mettre au bas. Il savait que « Santeul passait pour le poète qui en faisait le mieux : il fut « le voir en habit ordinaire, et comme il en fut mal reçu, « car Santeul tenant la porte de sa chambre entr'ouverte, lui « fit brusquement et coup sur coup cent questions l'une « après l'autre, savoir qui il était, pourquoi il venait, s'il « avait quelque chose à lui dire, comment il le connaissait, « de quelle part il venait, et où il l'avait vu ; et tout cela « sans attendre une réponse : après quoi il lui ferma la « porte.

« Dominique, surpris, ne se rebuta point. Il concerta en « lui-même comment il viendrait à bout d'un homme si « brusque, et ayant imaginé ce qu'il pourrait faire, il se re- « tira, résolu d'y revenir dans son habit de théâtre. En effet, « quelques jours après, s'étant mis en chaise avec son habit « de théâtre, sa sangle, son épée de bois, son petit chapeau

« et son manteau rouge par-dessus qui le couvrait, il fut
« heurter à la porte de Santeul, quoiqu'elle fût entr'ouverte.
« — Qui est là? cria Santeul, qui composait. Dominique ne
« répondant rien, mais continuant de frapper de la même
« manière, Santeul, qui avait demandé cinq ou six fois *qui*
« *est là?* et qui avait même dit : *entrez!* importuné par le
« même bruit et ne voulant pas se lever de son siége, dit en
« colère : — Oh ! quand tu serais le diable, entre si tu veux!
« — Dominique ayant pris la balle au bond, jeta son man-
« teau en arrière, prit son masque, mit son chapeau et en-
« tra brusquement. Santeul, surpris, tendit les bras, ouvrit
« de grands yeux et se tint immobile quelque temps, bou-
« che béante, sans pouvoir rien dire, croyant effectivement
« que ce fût le diable. Dominique étant resté assez long-
« temps dans une posture qui répondait à l'étonnement de
« notre poète, en changea, et commença de courir d'un bout
« de la chambre à l'autre, en faisant mille postures. Santeul,
« revenu de sa surprise, se leva et fit les mêmes tours dans
« sa chambre. Dominique, croyant que le jeu lui plaisait,
« tira son épée de bois, et allongeant et raccourcissant le
« bras, lui donnait de petites tapes, tantôt sur les doigts,
« tantôt sur les joues, tantôt sur les épaules. Santeul, irrité,
« lui tendait de temps en temps des coups de poing, que
« l'autre savait esquiver fort adroitement. Ensuite Arlequin,
« détachant sa sangle, et Santeul prenant son aumusse, ils
« se firent sauter l'un l'autre jusqu'à ce que celui-ci, com-
« mençant à se lasser de cette comédie, lui dit : — Mais
« quand tu serais le diable, si faut-il que je sache qui tu es.
« — Qui je suis? répondit Dominique. — Oui, répliqua le
« poète. — Je suis, continua Dominique, le Santeul de la
« comédie italienne. — Oh ! pardi, si cela est, reprit Santeul,

« je suis l'Arlequin de Saint-Victor. — Dominique leva son
« masque, et ils s'embrassèrent l'un l'autre comme les

présent, où l'on exige d'autant plus d'égards que

ses fréquentations ni de ses correspondances. La notoriété de ses visites annuelles à Port-Royal ne l'avait pas empêché de dire dans une de ses pièces de vers, en parlant de la maison professe des Jésuites :

Hanc ego prætulerim sedem longè omnibus unam
Floret ubi pietas.

« Je préférerais à toute autre cette maison où la piété est « florissante. »

Il était, mais sans ostentation et sans calcul, sur le même pied de neutralité où Boileau Despréaux affectait de se montrer, dans sa correspondance, à l'égard des Jésuites et des Jansénistes.

Tout ce que Santeul avait pu écrire à la louange de l'un des deux partis n'avait jamais alarmé l'autre, et il n'avait jamais perdu l'amitié de personne. Chacun paraissait ne considérer ses belles assurances que comme de ces hyperboles à l'usage des poètes qui ne doivent point tirer à conséquence.

Il n'en fut malheureusement pas de même à l'égard de l'inscription pour le cœur d'Arnauld.

La susceptibilité des RR. PP. fut éveillée par les attaques malveillantes de La Femas et de Faydit, et le P. Jouvency, se portant l'organe de sa compagnie, écrivit à Santeul la lettre suivante :

« On m'a dit que vous aviez fait une épigramme à la « louange de M. Arnauld. Je vous ai défendu autant que

« j'ai pu. J'ai dit qu'il n'y avait pas d'apparence que M. de « Santeul, sachant bien que M. Arnauld est mort chef d'un « parti déclaré contre l'Église, étant lui-même ecclésiasti- « que et d'un ordre dont la doctrine a toujours été sans re- « proche, eût voulu louer et préconiser un hérésiarque re- « connu par l'Église et par la France comme tel; et que si « le roi savait cela, il y aurait autre chose à craindre pour « l'auteur de l'éloge. Comme je disais bien des choses là- « dessus, on m'a montré votre nom à la tête de cette épi- « gramme. Je vous avoue que ç'a été pour moi un coup de « foudre. On a ajouté que vous deviez passer pour un ex- « communié avec qui on ne pouvait avoir en conscience « aucun commerce, si vous ne rétractiez publiquement vo- « tre épigramme. J'attends cela de votre piété.

« JOUVENCY. »

La menace des griffes qui se dessinaient sous le velouté de ces paroles affectueuses n'échappa point à la pénétration de Santeul. Le Victorin voyait bien que, pour obtenir une rétractation en forme, on évoquait le double spectre de la disgrâce royale et de l'anathème ecclésiastique. Mais un autre spectre non moins menaçant se dressait à l'encontre des deux autres : c'était celui de la réprobation universelle.

Le poète crut avoir trouvé le moyen de passer entre les deux écueils en allant sur-le-champ désavouer ses vers entre les mains du P. Jouvency. Le révérend père ne se laissa pas prendre à cette célérité : il voulait un désaveu écrit; et il adressa au

pauvre Santeul une nouvelle missive qui le pressait en ces termes de s'exécuter franchement :

« Quod Epigramma illud abjures, vehementer lætor. Ve-
« rum necesse est ut contrario scripto id præstes publice,
« ac labem inustam nomini tuo deleas. Hoc à te probi omnes
« et amici tui expectant : id si feceris à me laudem quam
« mereris, et responsum expecta : maturato est opus. Ve-
« reor ne quid ex illo Epigrammate gravioris mali tibi nec
« opinanti accidat. Non frustra loquor.

TRADUCTION

Reproduite par le *Santoliana.*

« J'ai bien de la joie de voir que vous ayez pris le parti de
« désavouer ; mais il faut que vous rendiez ce désaveu pu-
« blic par un écrit contraire, si vous voulez entièrement ré-
« tablir votre réputation. Tous vos amis et tous les gens de
« bien attendent de vous cette démarche. Si vous la faites,
« comptez que je ne manquerai pas de vous faire la réponse
« que vous souhaitez, et de vous donner les louanges que
« vous aurez méritées. Au reste il n'y a point de temps à
« perdre. J'appréhende pour vous les suites de cette épi-
« gramme, qui seront d'autant plus fâcheuses, que vous
« vous y attendez le moins. Je ne vous dis pas ceci en l'air. »

Cette lettre et une autre non moins pressante troublèrent singulièrement Santeul. Il désirait vivement apaiser le P. Jouvency ; mais il lui répugnait tout autant d'écrire contre M. Arnauld. Le cri de sa conscience, le soin de son honneur, son respect pour ses vrais amis, tout s'y opposait. Il crut trancher la

difficulté en adressant au P. Jouvency une épître de quatre-vingt-six vers latins dans laquelle il désavouait, non plus l'épigramme, mais les malignes interprétations dont elle était l'objet. Il prenait le ciel et la terre à témoin de la pureté de ses intentions; il épuisait toutes les formules propres à affirmer qu'il n'avait jamais eu dessein de parler contre les Jésuites. Il se confondait en éloges : dans la malencontreuse épitaphe il avait, au grand scandale des Jésuites, appelé M. Arnauld *veri defensor;* son épître appela la célèbre compagnie de Jésus *veri sanctissima custos.* Soit; mais l'éloge des Jésuites ne détruisait pas l'éloge d'Arnauld. Santeul accusait de démence et de méchanceté ceux qui avaient fait courir l'épitaphe sous son nom; mais l'épitaphe, il ne la désavouait pas nettement.

On ne se contenta pas encore de ce que l'on ne considérait que comme un nouveau tour de souplesse. Santeul en fut pour son encens brûlé en pure perte. Il fut appelé homme double et de mauvaise foi; qui pis est, il se vit en butte à une foule d'épigrammes décochées par les jeunes Jésuites du collége qu'il appelle quelque part *pubes jesuitica sagittaria.* Le P. Jouvency l'avertit qu'on le regardait comme le fauteur, le protecteur et la trompette de l'hérésie; et que les ennemis dont il faisait triompher Arnauld étaient, aux yeux de tous, le roi, le pape, la Sorbonne, etc. Bien plus, on lui

envoya de province, sous le titre ironique de *Santolius vindicatus*, une satire latine que le P. Du Cerceau traduisit en vers français, et qui devint alors le *Santeul vengé*.

De leur côté les Jansénistes appelaient lâcheté ce que les Jésuites appelaient duplicité. Ils ne se firent pas faute non plus d'épigrammes, et publièrent entre autres une pièce française en vers burlesques où ils le traitaient avec moins de ménagements que n'avaient fait les Jésuites.

Cependant le *Santeul vengé*, publié en deux langues, était ce qui préoccupait le plus Santeul. Il était toujours dans des transes mortelles, et écrivait à tous les Jésuites de sa connaissance pour leur demander quartier. S'il rencontrait dans la rue quelque disciple d'Ignace, il l'abordait brusquement, entamait la conversation sans préambule, et reconduisait son nouveau compagnon d'un bout de Paris jusqu'au collége, attirant l'attention des passants par les gestes et les éclats de voix dont il brodait ses doléances. Sa victime fût-elle le frère cuisinier des Jésuites, rien ne lui servait de n'entendre pas le latin ; Santeul ne lui récitait pas moins quelques-uns de ses derniers vers, appuyant sur le *veri sanctissima custos*, et s'écriant : « Eh bien ! mon-« sieur, cela ne dit-il pas suffisamment que les Jan-« sénistes ont tort, et que les *Lettres Provinciales* « de M. Pascal ne sont que des impostures? »

Il alla voir le P. Bourdaloue, qui se moqua de lui, et lui dit qu'il faisait comme le sacristain, qui change les parements de l'autel suivant les fêtes.

Cependant Santeul, calculant que huit cents livres de rente valaient encore mieux que l'amitié des Jansénistes, avoua

« qu'il était l'auteur de l'épitaphe, mais qu'il l'avait faite « malgré lui et à contre-cœur ; qu'elle lui avait été extor- « quée par une dame voisine de Port-Royal, et une dame « d'une naissance et d'une beauté à ne lui rien refuser. J'ai « nié d'abord l'épitaphe, ajoutait-il, pour les mauvais sens « qu'on y donnait ; mais dans l'examen de ma conscience « j'ai cru devoir à mon innocence l'aveu que je fais. Je ne « suis point du parti de M. Arnauld, je suis tout Jésuite ; il « n'y a que la robe qui me manque. Ces vers me sont échap- « pés par l'importunité d'une femme. C'est une dévote qui « me les a demandés ; comment la refuser ? Elle m'aurait « étranglé. Une femme ! quel moyen ? Je ne saurais rien leur « refuser, et je ferais l'éloge des cornes du Diable si elles « me le demandaient : *Laudarem cornua Diaboli rogatus.* »

Il entra en correspondance avec le P. de La Chaise et avec d'autres encore, à qui il assurait que le *Hoste triumphato* s'appliquait non pas aux Jésuites, qui, au contraire, avaient battu M. Arnauld « à dos et à ventre » ; mais qu'il avait en vue uniquement les ministres Claude et Jurieu.

Ainsi allait Santeul se défendant, lui et sa pension, mais, il faut bien le dire, se défendant sans

dignité, sans bonne foi. Plein du désir d'apaiser les Jésuites sans rompre avec les Jansénistes de Port-Royal, il allait des uns aux autres, interprétant les termes de son épitaphe par des explications ambiguës, les termes de ses explications par des commentaires captieux, se faisant auprès de ceux de chaque parti un mérite du ressentiment de leurs adversaires.

C'est ainsi que, plus tard, on vit Boileau, dont nous parlions tout à l'heure, forcé par la crainte que lui inspirait l'intolérance des Jésuites, de se déclarer *molino-janséniste,* et de dire que, s'étant couché quelquefois janséniste, il était tout étonné de se réveiller moliniste approchant du pélagien. Qui faut-il plaindre, qui faut-il blâmer dans tout cela? Le plus sûr est de s'écrier avec le même poète : *Oh! que les hommes sont fous* (1) *!*

Au reste les ennemis des Jansénistes ne mettaient pas plus de générosité dans leurs attaques contre Santeul, que le moine de Saint-Victor ne mettait de franchise dans sa défense. Lettres, diatribes, pièces de vers, épigrammes, une avalanche d'écrits plus ou moins imprégnés de fiel, plus ou moins farcis de mensonges et d'injures, était jetée sur un seul homme, sur un moine sans méchanceté, sans im-

(1) Lettres de Boileau à Brossette, 7 novembre et 7 décembre 1703.

portance et sans appui. Au *Santeul vengé* (SANTOLIUS VINDICATUS) du P. Du Cerceau succédait le *Bâillon de Santeul* (LINGUARIUM) du P. Commire; puis le *Santeul pendu* (SANTOLIUS PENDENS); Rollin lui-même, le grave, le bon Rollin, ne craignit pas de déroger à son caractère conciliant et pacifique en composant le *Santeul pénitent* (SANTOLIUS PŒNITENS). Il est vrai que le savant recteur frappait également sur Santeul et sur les Jésuites, et donnait de magnifiques éloges à la mémoire d'Arnauld. Racine aussi fut impliqué dans cette bagarre littéraire. Le *Santolius pœnitens* fut, quelques jours après son apparition, traduit en vers français; cette traduction fut attribuée à l'auteur d'*Athalie*, et les frères Barbou, dans leur édition de Santeul de 1729, imprimèrent encore cette imputation. Cependant Racine, dans une lettre qu'il écrivait à Boileau le 4 avril 1696, se plaignait que les Jésuites lui eussent déclaré la guerre, et parlant d'un régent de troisième de cette compagnie qui l'avait amèrement critiqué dans une harangue, il disait :

« Vraisemblablement ce bon régent est du nombre de « ceux qui m'ont très faussement attribué la traduction du « *Santolius pœnitens;* et il s'est cru engagé d'honneur à me « rendre injures pour injures. Si j'étais capable de lui vouloir « quelque mal et de me réjouir de la forte réprimande que « le P. Bouhours dit qu'on lui a faite, ce serait sans doute

« pour m'avoir soupçonné d'être l'auteur d'un pareil ou-
« vrage. »

On sut plus tard que cette traduction était d'un sieur Boivin, « qui fut si charmé de cette méprise, « dit Louis Racine, qu'il adressa à mon père une « petite pièce de vers fort ingénieuse, par laquelle « il le priait de laisser quelque temps le public dans « l'erreur (1). » Il y eut aussi une autre traduction en vers, du même abbé Faydit, dont nous avons déjà parlé.

Comme toutes choses doivent prendre fin, ce démêlé eut la sienne. Toute cette guerre de plume, guerre frivole mais animée, dans laquelle une épitaphe d'une demi-douzaine de vers servait de thême à des volumes de lettres, de satires, d'épigrammes, de commentaires, fait du moins connaître avec quoi l'on amusait alors l'esprit public; et l'importance donnée par les Jésuites à cette même épitaphe, et leur insistance à en demander la rétractation, témoignent aussi de l'importance dont la poésie latine était alors en possession.

Cependant l'épitaphe d'Arnauld est encore aujourd'hui en butte à une guerre posthume, grâce à une reprise d'hostilités dirigée par le révérend dom Guéranger, dans ses *Institutions liturgiques*, dont nous avons eu déjà occasion de parler.

(1) *Mémoires sur la Vie de Jean Racine.*

Dans la lutte à laquelle ce savant Dominicain se livre contre les Bréviaires qui ont recueilli les Hymnes de Santeul, l'épitaphe composée par le Victorin pour le cœur d'Arnauld est un de ses principaux griefs.

« Non content, dit-il en parlant de Santeul, non content « d'avoir fourni pour le portrait de ce coryphée du Jansé- « nisme des vers où sa doctrine est louée avec emphase, il « osa composer cette inscription pour le monument destiné « par les religieuses de Port-Royal à recevoir le cœur de « leur Athanase. »

Là-dessus dom Guéranger cite les quatre premiers vers de l'épitaphe que nous avons déjà reproduite ; et il souligne non-seulement toutes les expressions incriminées dans le temps par les Jésuites, mais le *sanctas ædes* du premier vers et le *Portu placido* du troisième, deux expressions qui sont à l'honneur de la maison de Port-Royal-des-Champs; et il ajoute :

« Quel catholique aurait jamais appelé Arnauld le *défen-* « *seur de la vérité*, l'*arbitre de l'équité?* Quel est ce *triom-* « *phe* dont parle le poète ? Cet *ennemi terrassé*, serait-ce le « siége apostolique qui tant de fois a fulminé contre ses « écrits incendiaires? Cette *sainte demeure*, ce *Port tran-* « *quille*, cette *terre sacrée*, c'est le Port-Royal, c'est la de- « meure de ces filles rebelles, plus orgueilleuses peut-être « que les *philosophes chrétiens* qui se sont donné rendez- « vous à l'ombre des murs de leur monastère. En faut-il

« davantage aux yeux d'une foi vraiment catholique pour « signaler Santeul comme fauteur des hérétiques? »

Nous avons reproduit antérieurement le texte de l'épitaphe à propos de laquelle dom Guéranger renouvelle avec plus d'amertume, après plus d'un siècle et demi, les attaques dont Santeul fut l'objet de la part des Jésuites ses contemporains; mais puisque le révérend abbé de Solesmes vient aussi de reprocher à notre poète les vers que celui-ci fournit d'un autre côté pour le portrait de M. Arnauld, il ne sera pas hors de propos qu'on retrouve ici ce quatrain. Le voici :

Per quem Relligio stetit inconcussa, Fidesque
Magnanima, et Pietas, et constans regula Veri
Contemplare Virum : se totam agnoscit in Illo,
Rugis pulchra suis, Patrum rediviva vetustas.

TRADUCTION.

La Foi, la Vérité, qu'il rend inaltérables,
Trouvent dans ce Vieillard leur plus solide appui;
Et la Religion aime à revoir en lui
Des Pères d'autrefois les rides vénérables.

Puisque nous y sommes, consignons encore ici, avec l'agrément de dom Guéranger, cette épitaphe, qui résume si brièvement toute l'histoire d'une vie bien agitée, et dignement récompensée, si l'esprit de charité qui anime sans doute le révérend abbé de Solesmes lui permet d'y souscrire :

ÉPITAPHE

SUR LE CORPS DE M. ARNAULD.

Hic jacet Arnaldus, lucem cui Gallia; portum
Flandria, Roma fidem, præbuit astra Deus.

TRADUCTION.

Arnauld repose enfin sous ce marbre immobile.
De la France il reçut le jour;
De Rome il eut la foi, de la Flandre un asile,
De Dieu le céleste séjour.

Nos Études sur Santeul étaient à peine achevées quand nous avons appris que la guerre commencée vers 1841 contre les Hymnes de ce poète, et cela sans beaucoup de retentissement littéraire jusqu'à ce jour, était parvenue à expulser du Bréviaire l'hymnographe de Saint-Victor, ou plutôt avait eu pour résultat d'opérer la restauration du Bréviaire romain désormais substitué à nos Bréviaires gallicans.

Le livre du révérend abbé de Solesmes a été, à notre connaissance du moins, le principal organe de la polémique dirigée contre Santeul et contre la liturgie à l'établissement de laquelle le Victorin avait pris part (1); ce livre a pour titre : *Institutions liturgiques,* nous l'avons déjà dit; il ne nous appartient pas d'en apprécier la portée, ni de nous

(1) Voir notre Étude deuxième, page 82 à la note.

faire juge de ses tendances et de ses effets; nous serions même tenté, si nous n'étions retenu par le respect que nous voulons garder pour les sentiments religieux qu'on intéresse dans ces débats accessoires, de dire comme ce pénitent à qui son directeur demandait s'il était janséniste ou moliniste, et qui lui répondit : « Non, mon père, je suis ébé-« niste »; mais, au point de vue purement poétique, les hymnes de Santeul constituaient un monument dont on vient de faire une ruine; leur exclusion de la liturgie est un événement littéraire dont nous devions au moins faire la simple mention, comme complément de nos Études sur le poète de Saint-Victor.

FIN DE L'ÉTUDE QUATRIÈME.

ÉTUDE CINQUIÈME.

ÉTUDE CINQUIÈME.

DE L'EMPLOI DE LA FABLE DANS LA POÉSIE.

En nous livrant à ces Études sur le poète Santeul, nous trouvons débattue dans son œuvre une question que, toute tranchée à son désavantage qu'elle soit aujourd'hui, car il s'agit de l'usage de la Fable dans la poésie, nous ne croyons pas moins digne de nous occuper.

Ce fut du sein même de sa famille que Santeul vit partir les premières protestations contre les emprunts que sa poésie faisait à la Fable. Un de ses frères, Claude Santeul, cultivait comme lui, et avec quelque succès, la poésie latine ; il faisait aussi fort agréablement des vers français. Ce Claude, plus heureux que son frère le Victorin, a du moins trouvé grâce devant la sévère orthodoxie de dom Guéranger, qui parle de lui en ces termes dans ses *Institutions liturgiques* (tome II, pages 150, 151) :

« Claude Santeul, du séminaire de Saint-Magloire, d'où « lui vient le surnom de *Maglorianus*, est pareillement au-

« teur de plusieurs hymnes du Bréviaire de Paris qui l'em-
« portent sur celles de son frère le Victorin par l'onction et
« la simplicité. Il est inutile de les indiquer ici. Il paraît que
« l'hymnographie était innée dans cette famille, car on
« trouve encore un Claude Santeul, parent des deux pre-
« miers, marchand et échevin de Paris, qui a publié aussi
« un recueil d'Hymnes (Paris, 1723, in-8.°) (1). »

Les travaux du moine de Saint-Victor étaient, même dans ses compositions profanes, tout-à-fait irréprochables sous le rapport de la morale; son frère Claude le reconnaissait; mais tout en lui rendant ce bon témoignage, il lui reprochait d'employer des noms de divinités fabuleuses et des souvenirs du paganisme dans tout ce qui était en dehors de ses chants religieux. Il lui conseillait même ou de renoncer à son talent poétique, ou de consacrer uniquement à la gloire de Dieu et de l'Église ce talent dont sa profession de chanoine ne lui permettait pas de faire un autre usage. Pourquoi, lui disait-il, pourquoi avoir recours à la Fable, au mensonge, quand on ne veut dire que la vérité? Croyez-vous donc que les hommes ne sauraient trouver belles les inscriptions d'une fontaine et d'un bois si une naïade

(1) Il y a eu deux Claude de Santeul échevins de Paris, l'un en 1655, c'était le père de notre poète; l'autre en 1701. Ce dernier doit être l'hymnographe de 1723. Le *Santoliana* mentionne encore un frère du Victorin, Charles Santeul, dont les poésies latines n'étaient pas sans mérite.

ou des nymphes ne sont cachées dessous? Pourquoi cette perpétuelle intervention des femmes dans les fictions poétiques? Les femmes! ne font-elles pas déjà assez de mal partout où elles sont naturellement?

Notons bien, pour l'édification de nos lectrices, si nous en avons, que c'est Claude Santeul qui parlait ainsi, et que nous ne sommes pas tout-à-fait de son avis sur son dernier point.

Santeul le Victorin avait, fort jeune encore, débuté dans la carrière poétique par la composition d'une pièce de vers latins dans laquelle, sous ce titre *La Bulle* (BULLA), il décrivait une métamorphose dont l'argument était ainsi conçu : L'Amour recueille dans une urne les larmes de Phyllis, et, selon l'habitude des enfants, car l'Amour en est un, il souffle dans un chalumeau et fait de ces larmes une bulle semblable à celles qu'on nomme vulgairement bulles de savon. Puis il se réjouit de son propre ouvrage, et change en astre cette bulle qu'il fait emporter au ciel par le souffle des zéphyres, pendant qu'Iris, mère des couleurs, la fait briller de diverses nuances.

Jean-Baptiste Santeul, lorsqu'il composa cette *Métamorphose*, faisait encore sa Rhétorique au collége Louis-le-Grand, sous le P. Cossart, qui dès-lors tira l'horoscope de son élève, lui prédit de grands succès, et lui commença une réputation en

répandant la *Bulle* parmi les gens de lettres. Claude Santeul n'avait pas été le dernier à applaudir son frère; et quand celui-ci le vit venir lui reprocher l'usage des fictions mythologiques, il ne manqua pas de rappeler le quatrain suivant, que Claude lui-même avait composé à la louange de la *Bulle :*

Creditur aurarum soboles popularibus auris,
Ludicra pervolitat pompa per ora virûm.
At fragilis moto disrumpitur aëre Bulla;
Carminibus lepidis vincta, superstes erit.

TRADUCTION.

Fille des vents, au vent des faveurs populaires
Ta Bulle se confie, et se fait approuver;
L'air faiblement ému peut la faire crever,
Mais tes vers pour toujours lui seront tutélaires.

Claude répondit qu'à la rigueur on avait pu passer à un écolier ces fabuleuses frivolités, que la gravité de sa profession religieuse devait désormais lui interdire. Il ajouta qu'au surplus la poésie pouvait plaire sans le secours de la Fable, et que, quand une pièce de vers n'était pas goûtée des lecteurs, c'était ou par la faute du poète qui n'avait pas assez d'élévation, ou par un effet de la corruption des hommes qui avaient encore quelque attachement aux erreurs du paganisme.

Jean-Baptiste soutint l'opinion contraire : il dit que la Fable faisait tout le merveilleux des anciens,

et que sans elle un poète moderne ne pouvait être poète qu'à demi.

On s'échauffa de part et d'autre. Claude proposa un pari. L'enjeu était de trente pistoles; les juges devaient être messieurs de l'Académie française; le prix serait remporté par celui des deux frères qui aurait fait la meilleure pièce de vers, Claude pour attaquer la Fable, Jean-Baptiste pour la défendre. Le champion de la Mythologie pouvait lui emprunter des armes; son antagoniste renonçait formellement à lui demander aucun secours. C'était là la principale loi du combat.

Le Victorin accepta le défi, et les deux frères, devenus rivaux, se mirent à l'œuvre, chacun de son côté.

Claude composa une élégie *In vanas Poëtarum Fabulas*, où il cherchait à prouver que l'on doit abandonner les fictions mythologiques, premièrement parce qu'elles sont surannées; en second lieu parce qu'elles sont contraires à l'esprit chrétien; enfin parce que la nature offre aux ébats du poète une carrière assez vaste sans qu'il ait besoin de recourir à la Fable.

Cet adversaire de la mythologie évoquait tour à tour les dieux du paganisme, mais pour leur dire à chacun leur fait et les raisons pour lesquelles il ne voulait plus de leur intervention ; Jean-Baptiste, de son côté, dans sa composition *Pro Defensione Fa-*

bularum, faisait apparaître également les divinités fabuleuses, mais en les parant de tous leurs atours, et en faisant valoir autant qu'il le pouvait le secours qu'elles apportent à la poésie.

Comme s'il eût reconnu lui-même la faiblesse de la cause qu'il embrassait, notre poète fit imprimer en lettres majuscules à la fin de sa pièce une protestation en latin, dont voici le sens :

« De peur qu'on ne m'impute à impiété les em-
« prunts faits pour les vers d'un chrétien aux su-
« perstitions de l'antiquité, je veux, candide lecteur,
« ne pas vous laisser ignorer que je n'ai prétendu
« ici qu'exercer ma plume afin de me rendre plus
« habile à écrire sur des sujets qui regardent notre
« religion. »

Cette sorte d'aveu n'était pas faite pour relever la Fable aux yeux de ses juges, et donnait en quelque sorte raison d'avance à l'Académie française, qui décerna la palme à Claude Santeul, l'antagoniste de la Fable.

Nous ne voulons pas infirmer pour cette fois le jugement porté par les Quarante; mais Santeul le Victorin aurait bien pu, pour son propre compte, s'écrier :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

En effet, s'il eut contre lui la majorité du docte aréopage, il avait dans la minorité un académicien

dont le nom seul pouvait peser pour beaucoup dans la balance. Ce nom, c'était celui de Pierre Corneille. Le grand tragique voulut rompre une lance en faveur de la question débattue, et sous le titre de *Défense des Fables dans la Poésie,* il fit, non pas une traduction de l'élégie de Santeul, comme Santeul l'a écrit lui-même, mais une imitation en vers français.

De peur d'exagérer l'étendue de cette Étude, nous nous abstiendrons de rien citer de l'œuvre latine de Jean-Baptiste, et nous laisserons plus de place à celle de Claude, qui doit avoir ici la préférence pour la citation, comme elle l'eut devant l'Académie française. Ce sera d'ailleurs un nouveau spécimen, pris dans la même famille, de la poésie latine sous Louis XIV.

Le lauréat Claude Santeul, qui s'était targué de faire mieux que son frère sans emprunter aucun secours à la Fable, ne remplit pas, il nous semble, cet engagement; car dans la plus grande partie de sa composition il traduit la Fable devant ses juges pour la mettre en opposition avec les vérités du christianisme; et tout en la faisant ainsi comparaître, il la rend si séduisante que si elle a été condamnée, c'est peut-être parce que l'aréopage a pris le change et a donné à la poésie religieuse, ou plutôt au poète qui prouvait les mérites de la Fable en cherchant à les nier, une palme que lui arrachaient,

en partie du moins, les séductions de la condamnée.

Voici, par exemple, comment il parle de différents personnages mythologiques :

Molle quis in truncum, nisi trunco durior ipso,
Virginis immeritæ vertere corpus amet?
Phœbus amat, Phœbum virgo deludit amantem,
Et fugit, et supplex à patre poscit opem.
Mollia corticibus durantur membra puellæ,
Hoc pretium, Daphne, virginitatis habes!
Callidus in pluvium descendit Juppiter aurum ;
Scilicet illa decent splendida furta Jovem !
Quis ferat, emoto quando ruit æquore puppes
Una Jovis conjux, et Jovis una soror ?
Cui Mars non moveat risum deprensus adulter,
Nudaque, qualis erat, compede vincta Venus ?
O Divos, impunè quibus peccare potestas !
Non aliâ dominos se ratione probant.
Relliquias veterum infames, hæc monstra, Poëtæ,
Intempestivis ne revocate jocis.
Si Christo nascente silent oracula, quid vos
Ereptos alio reddidit ore sonos ?
Usquè adeonè levis vos Fabula pascit inanes?
Vos inopes rerum Fabula ditat inops.
O utinam prisci remearent lucis in auras !
Riderent ipsos, quos coluêre, Deos.

Nous craignons bien d'avoir détruit tout le charme de cette composition en la faisant passer dans notre langue :

En un tronc dur et vil quelle ame encore plus dure
Changerait sans remords la vierge tendre et pure ?
Phœbus aime : Daphné, rebelle à ses discours,

S'enfuit, et va d'un père implorer le secours;
Et l'écorce d'un arbre est l'unique refuge
Que donne à sa pudeur et ce père et ce juge!
En une averse d'or tombé chez les mortels,
Jupiter, dieu larron, mérite nos autels!
Pour Junon, sans pudeur la femme de son frère,
La mer à des vaisseaux fait sentir sa colère!
Et sans la bafouer l'on parle de Cypris
Se montrant nue à Mars entre ses bras surpris!
Pécher impunément! c'est à ce droit du maître
Que dans les vers un dieu se fera reconnaître!
Reliques du passé, que ces traits infamants,
Poètes, soient exclus de vos amusements.
Si le Christ en naissant fit taire les oracles,
Est-ce vous qui pour eux ferez d'autres miracles?
D'un frivole aliment sachez vous affranchir
Et de ces pauvretés ne plus vous enrichir.
Si les peuples anciens revenaient en ce monde,
Qu'ils riraient aujourd'hui de leur Olympe immonde!

Vers la fin de son œuvre, le poète nous paraît rentrer plus franchement dans les conditions de son programme, et nous y puiserons deux passages qui, à notre avis, méritent les honneurs de la citation. Voici le premier.

Externos vultus nudis affingere rebus
Nil dubitem, atque aptis res animare modis.
Bella cano; veniat piceâ Discordiâ tædâ,
Non bellatores ducat in arma deos.
Aptentur pennæ ventis, Famæque ora centum,
Centum urbes totidem personet illa tubis.
Exultent læto montes et flumina plausu,
Inter saxa mihi garriat unda loquax.

Et gemment vites, et pratis rideat herba ;
Quasque æther hausit terra reposcat aquas ;
Non unâ rerum splendescit imagine carmen,
Sæpè ambit proprio nomina mota loco.
Parciùs illa quidem frenenda licentia vatum ;
Affectant aurâ liberiore frui.
Hanc sed enim observent legem, ne pulsa reducant
Numina, nil falsâ relligione tegant.

TRADUCTION.

Ce n'est pas que parfois quelque masque emprunté
Ne puisse des objets couvrir la nudité.
Parlez-vous de bataille ? à vos vers on accorde,
Mais sans parler des dieux, un flambeau de discorde.
Donnez une aile aux vents, et que de ses cent voix
La gloire aille frapper cent villes à la fois.
Que les monts tressaillants, les fleuves qui bondissent,
Qu'un ruisseau qui murmure à vos chants applaudissent.
Sur la vigne un bourgeon peut être un diamant ;
Les fleurs seront d'un pré le sourire charmant ;
L'air pompe les vapeurs, et la terre altérée
Redemande son onde à la plaine éthérée.
Sous des aspects nouveaux et sous des noms divers
Tout objet doit toujours se montrer dans les vers.
Le poète a besoin qu'on détende ses rênes
Et qu'on livre à ses bonds de plus vastes arènes.
Mais que ses chants, plus purs, ne soient plus protégés
Par un culte menteur pour des dieux abrogés.

Voici enfin ce qu'on peut appeler la péroraison de Santeul. Ce sont les derniers vers de sa pièce :

Sed majora Deus præbet spectacula, quam quæ
Insanis Error fingit imaginibus.

Et quid non poteris? fœcundum concute pectus,
O Vates, pulchri semina pectus habet.
Inspice res intus, mille argumenta ministrant,
Magnaque vel minimis gratia rebus inest.
Quidquid sincerum menti sapientia dictat,
Id sequere adnitens, hanc venerare ducem.
Et veneres linguæ, nec longè quære leporem,
Ultrò quæsitus promicat ipse lepos.
Sublime ingenium fucum fastidit, et umbras,
Nativis gaudet luxuriare bonis.
O si Naturæ nossent mysteria Vates!
Ingenuâ simplex cresceret arte labor.

TRADUCTION.

Mais que peut de l'Erreur l'œuvre vaine et légère
Près des réalités qu'un vrai Dieu vous suggère!
Vous-même ignorez-vous quel est votre pouvoir?
Au fond de votre esprit sachez entendre et voir.
Secouez votre cœur; le cœur, arbre fertile,
Porte en son fruit le beau, le grand, le vrai, l'utile.
Creusez tout; toute chose est matière à vos chants;
La moindre en ses détails a des charmes touchants.
Ce que vient à l'esprit dicter la conscience
Est digne de respect, digne de confiance.
Ne cherchez point alors la grâce du discours,
La grâce vient sans peine et brille sans secours.
Le propre du génie est de fuir l'imposture;
Il est riche des biens que répand la nature.
Nature! en tes secrets l'homme qui prend sa part
Fait de son moindre effort un chef-d'œuvre de l'art.

Claude Santeul gagna les trente pistoles. Jean-Baptiste, qui était poète et qui, par sa souplesse, était bien digne, quoique latiniste, de compter au

nombre des poètes français du siècle de Louis XIV, remit avec beaucoup de bonne grâce la somme que son frère lui avait gagnée.

La gageure avait eu de l'éclat, la défaite du poète de Saint-Victor n'en eut pas moins, et Jean-Baptiste vit bien que, pour lui du moins, c'en était fait de la poésie profane, et qu'il ne réussirait point s'il restait dans cette voie. Il se tint donc pour battu, et se mit même à faire chorus avec les antagonistes de la Fable dans la poésie.

Il en était là quand il fut mis en relation avec Fontanier-Pellisson.

Ce nouveau protecteur de Santeul, personnage historique dont la mémoire est consacrée sous le simple nom de Pellisson, est assez connu de tout le monde; cependant il ne sera pas inutile de remettre sous nos yeux une partie de la courte notice que Voltaire, à qui nous laisserons toute la responsabilité de ses appréciations, lui a consacrée dans son *Catalogue des Écrivains du siècle de Louis XIV :*

« Pellisson-Fontanier (Paul), né calviniste à Béziers, en « 1624; poète médiocre à la vérité, mais homme très savant « et très éloquent; premier commis et confident du surin- « tendant Fouquet; mis à la Bastille en 1661 : il y resta « quatre ans et demi pour avoir été fidèle à son maître. Il « passa le reste de sa vie à prodiguer des éloges au roi qui « lui avait ôté sa liberté. . . . . Beaucoup

« plus courtisan que philosophe, il changea de religion, et « fit sa fortune. Maître des comptes, maître des requêtes et « abbé, il fut chargé d'employer les revenus du tiers des « économats à faire quitter aux huguenots leur religion, « qu'il avait quittée ; etc., etc. »

Un jour que Santeul était allé chez ce personnage alors en place et en crédit, sous prétexte de le consulter sur une épigramme nouvelle de sa façon, M. Pellisson lui dit qu'il était à regretter qu'un homme de son talent pour la poésie ne s'attachât qu'à des compositions sans importance. — J'en ai de l'argent (1), répondit naïvement le poète. — Vous devriez faire des hymnes, continua Pellisson, cette occupation ne vous serait pas ingraté, et elle est honnête et digne d'un religieux. — Et dans son zèle de néophyte, le calviniste converti fit compter à Santeul, à titre d'encouragement, une gratification prise sur le fonds des économats dont Voltaire vient de nous parler, lui promettant mieux encore s'il suivait ses conseils.

Les arguments de M. Pellisson étaient de ceux auxquels peu de gens savent résister. Bossuet et d'autres personnages considérables et influents le pressèrent de leur côté; et Santeul qui, ce témoi-

(1) *La Vie et les Bons Mots de M. de Santeul*, imp. à Cologne en 1722, chez Abraham l'Enclume, gendre d'Antoine Marteau.

gnage lui est dû, professait un grand respect pour les choses de la religion, n'eut pas de peine à se résoudre à une entreprise dont le résultat devait satisfaire tout à la fois sa cupidité bien connue, et sa dévotion reconnue, deux choses qu'il savait fort bien concilier. Il jura donc de ne plus travailler qu'à des ouvrages de piété, et ce fut alors qu'il se mit à composer ses hymnes pour les Bréviaires de Cluny et de Paris.

Il ne tarda pas à être récompensé comme Pellisson le lui avait promis. Le roi, qui s'était contenté jusque-là de lui accorder de simples gratifications pour quelques poésies adulatrices, le fit coucher sur l'état pour la pension de huit cents livres dont nous avons déjà parlé.

Santeul en éprouva une vive reconnaissance, et il consigna l'expression de ce sentiment dans une épître à Paul Pellisson-Fontanier, qui, selon les expressions du titre, l'avait fait renoncer aux muses profanes en l'engageant à composer des hymnes sacrées, et l'avait inspiré en l'y engageant.

Cette épître de Santeul est proprement une abjuration. Il s'y reproche les poétiques erreurs qui ont séduit sa jeunesse ; il y déplore son inexpérience et un vain amour de gloire qui lui fait célébrer les faux dieux, les déesses et toutes ces monstruosités païennes, héritage infâme de l'antiquité. Il se compare à un voyageur qui, égaré la nuit sur des che-

mins qu'il ignore, voit devant lui un feu follet qui l'attire, qui semble vouloir le guider, et qui le précipiterait dans un fleuve, sans les conseils de Pellisson, dont la main paternelle est venue le détourner de son égarement.

C'en est donc fait; Santeul renonce pour jamais à l'Hélicon, aux profanes ruisseaux du Parnasse; et c'est aux sources du vrai Dieu qu'il ira désormais s'abreuver.

Mais, que ce soit de vin ou de poésie qu'on s'enivre, ceux qui ont l'habitude de l'une ou de l'autre ivresse ne font pas de serments mieux gardés. Il ne fallait à Santeul qu'une occasion pour rompre le sien; et cette occasion ce fut La Quintinie qui la lui procura.

Voici comment un annotateur de Santeul parle de La Quintinie au bas d'une pièce de poésie latine dont nous allons parler et que lui adressa le chanoine de Saint-Victor :

« Jean de La Quintinie naquit près de Poitiers en l'année « 1626. Il fit ses études en cette ville au collége des Jésui- « tes. Ensuite il vint à Paris pour se faire recevoir avocat. « Il était naturellement éloquent, et s'acquit beaucoup de « réputation dans le barreau; mais il s'est rendu beaucoup « plus recommandable par sa science dans l'agriculture. « Nous lui sommes redevables d'une infinité de découvertes « qu'il y a faites. Le livre que nous avons de lui sous le titre « d'*Instructions pour les Jardins fruitiers et potagers* a « eu l'approbation de toute l'Europe. Le roi Louis XIV, in-

« struit de son savoir dans l'agriculture, l'honora de la « charge de directeur-général de ses jardins fruitiers et po- « tagers de toutes ses maisons royales, qu'il avait créée en sa « faveur. Pourvu de cet emploi, il fit augmenter de beau- « coup l'ancien Potager de Versailles. La beauté des fruits « et l'excellence des légumes et des herbages qu'il y fit pro- « duire porta Louis XIV à faire celui qui est aujourd'hui « l'admiration de ceux qui le considèrent. »

La publication des *Instructions pour les Jardins fruitiers et potagers* donna l'idée à Santeul d'adresser à la Quintinie une pièce de vers qu'il intitula : *Pomona in agro Versaliensi.* Dans cette œuvre, le poète oublie son serment dès le premier mot du titre, et aux louanges qu'il prodigue tour à tour au savoir de La Quintinie, aux magnificences de Versailles et à la grandeur de Louis XIV, il mêle des invocations non-seulement à Pomone, dont le nom figure comme un défi en tête de son poème, mais à d'autres divinités de la Fable et aux nymphes qu'il avait solennellement bannies de la poésie.

Cette violation d'un serment fit quelque sensation dans un certain monde littéraire, et l'on feignit même d'y attacher plus d'importance que n'en comportait une pareille sorte de faute. Santeul reçut de tous côtés des réclamations; mais celles auxquelles il se montra le plus sensible lui vinrent de l'illustre Bossuet. L'évêque de Meaux, soit sérieusement, soit plutôt pour s'égayer, lui adressa de vifs

reproches auxquels Santeul crut devoir répondre par une nouvelle pièce de vers qu'il appelait son *Amende honorable*, et qu'il publia de suite. Dans une vignette en taille-douce qui était en tête de l'imprimé, le poète relaps se fit représenter à genoux, la corde au cou, un flambeau à la main, et se tenant sur les marches des portes de l'église de Meaux, dans l'attitude d'un pénitent qui vient s'humilier et faire acte de contrition.

Les vers apologétiques furent trouvés fort beaux. Bossuet, à qui ils étaient adressés, envoya au poète une lettre de félicitation dont nous ne transcrirons que la première phrase :

« Voilà, Monsieur, ce que c'est de s'humilier. L'ombre « d'une faute contre la religion vous a fait peur ; vous vous « êtes abaissé, et la religion elle-même vous a inspiré les « plus beaux vers, les plus élégants, les plus sublimes que « vous ayez jamais faits. Voilà ce que c'est, encore un coup, « de s'humilier. »

Plus tard Bossuet écrivit à Santeul, sur le même sujet, une lettre dans laquelle il est aisé de voir que l'illustre prélat s'était plu à exagérer son rigorisme, ou que du moins il avait fait quelques concessions.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt un passage de cette lettre ; on y verra ce que pensait Bossuet de la poésie et de la Fable ; ce que, de son point de vue essentiellement religieux, il accordait de tolérance à des frivolités et à des fictions ; et le

cas qu'il faisait de la personne et des ouvrages de Santeul.

« Je reverrai avec plaisir dans ce raccourci et dans cet « ouvrage abrégé toute la beauté de l'ancienne poésie des « Virgile, des Horace, etc., dont j'ai quitté la lecture il y a « long-temps (1). Et ce me sera une satisfaction de voir que « vous fassiez revivre ces anciens poètes, pour les obliger en « quelque sorte à faire l'éloge des héros de notre siècle « d'une manière moins éloignée de la vérité de notre reli- « gion. Il est vrai, monsieur, que je n'aime pas les Fables, « et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Écriture « sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand « creux dans ces fictions de l'esprit humain et dans ces pro- « ductions de sa vanité. Mais lorsqu'on est convenu de s'en « servir comme d'un langage figuré, pour exprimer d'une « manière en quelque façon plus vive ce que l'on veut faire « entendre, sur-tout aux personnes accoutumées à ce lan- « gage, on se sent forcé de faire grâce à un poète chrétien, « qui n'en use ainsi que par une sorte de nécessité. Ne crai- « gnez donc point, monsieur, que je vous fasse un procès « sur votre livre; je n'ai, au contraire, que des actions de « grâce à vous rendre. Et sachant que vous avez dans le « fond autant d'estime pour la vérité que de mépris pour les « Fables en elles-mêmes, j'ose dire que vous ne regardez « non plus que moi toutes ces expressions tirées de l'an- « cienne poésie que comme le coloris du tableau; et que « vous envisagerez principalement le dessein et les pensées « de l'ouvrage, qui en sont comme la vérité et ce qu'il y a « de plus solide. »

(1) Cette lettre a été écrite postérieurement à 1690.

Fénelon professa la même indulgence pour les fables et la même estime pour Santeul. Il adressa aussi à ce poète une lettre dans laquelle il l'autorisait à faire des *Pomones*, pourvu qu'il en fît ensuite autant d'*amendes honorables;* ajoutant que ce serait profit pour tous : la faute et la réparation.

Aujourd'hui que l'emploi de la Fable est tout-à-fait abandonné dans la poésie, un débat dans lequel il s'agirait d'attaquer et de défendre ses fictions n'éveillerait l'attention de personne ; mais au temps dont nous parlons, c'était là, en littérature, une des principales questions à l'ordre du jour, et quand l'occasion se présente de s'en souvenir, l'histoire littéraire ne doit pas dédaigner celle-là plus que toute autre.

Santeul n'avait pas été seul attaqué à cet égard. Dans le même temps, on avait reproché à Boileau l'évocation qu'il avait faite des divinités fabuleuses dans sa quatrième épître où il raconte le fameux *Passage du Rhin*. Aussi prit-il chaudement la défense de la Fable dans le troisième chant de son *Art poétique;* et cette levée de bouclier nous a valu des vers qui restent toujours beaux, même après la déchéance du système poétique qu'ils défendent.

Dans ces sortes de discussions comme dans toutes celles qui s'élèvent entre les hommes, les arguments les plus solides et les vers les plus brillants ne parviennent guère à convaincre que ceux dont on par-

cle d'un maintien toujours contesté devait aussi épuiser ce qui restait de crédit à la Fable; et le XIX.e siècle, venu avec tout un cortége d'idées nouvelles, n'avait qu'un faible effort à tenter pour obtenir le complet et irrévocable écroulement du vieux système mythologique.

Déjà même, avant d'être ainsi détrônée, la Fable antique ne régnait plus seule sur la poésie. La mythologie ossianique, qu'on nous avait apportée de l'Écosse, eut pour apôtres Fontanes, Millevoye, madame de Staël, M. Baour de Lormian et d'autres encore. Mais cette source de fictions vaporeuses fut l'objet d'un engouement passager comme les nuages d'où ses poètes la faisaient sortir.

Plus tard, quand le chef de l'école romantique essaya d'introduire dans sa poésie les sylphes, les salamandres, les gnomes, les ondins, êtres fantastiques dont la théosophie juive avait peuplé ce qu'on appelait autrefois les quatre éléments, et à leur suite les fées, les génies, les lutins, les esprits follets, il n'avait point le mérite de l'innovation, et c'était tout au plus une restauration qu'il tentait; car il avait été précédé dans cette voie par les Contes de Perrault, par ceux d'Hamilton, par le *Mari Sylphe* de Marmontel, par Jean-Baptiste Rousseau, et par la tourbe de leurs imitateurs.

Il nous paraît curieux, à propos des prétendues innovations de cette nouvelle école, de relire quel-

ques phrases que, dans une édition de 1824, M. Victor Hugo plaçait en tête de ses *Odes et Ballades*, et que les éditeurs de ce poète ne manquent pas de reproduire indéfiniment.

Nous n'avons sans doute pas besoin de dire que loin de nous est la pensée de prendre à partie M. Victor Hugo, que nous ne demandons pas mieux que de reconnaître comme l'un de nos plus grands poètes. Dans une étude rétrospective sur l'usage de la Fable dans la poésie, nous ne pouvons nous dispenser de jeter un coup-d'œil sur la mythologie de l'école romantique. Nous devons et nous voulons mettre à part toute question de personnes ; mais le point qui nous occupe appartient désormais à l'histoire littéraire, et il nous semble que nous pouvons l'examiner sans manquer aux égards qui sont dus à qui de droit.

La littérature actuelle, disait dans cette préface M. Victor Hugo en parlant de la littérature dont il se faisait le chef,

« La littérature actuelle, que l'on attaque avec tant d'in-
« stinct d'un côté et si peu de sagacité de l'autre, est l'ex-
« pression anticipée de la société religieuse et monarchique
« qui sortira sans doute du milieu de tant de ruines récen-
« tes. Il faut le dire et le redire, ce n'est pas un besoin de
« nouveauté qui tourmente les esprits, c'est un besoin de
« vérité, et il est immense.

« Ce besoin de vérité, la plupart des écrivains supérieurs

« de l'époque tendent à le satisfaire. Le goût, qui n'est au-
« tre chose que l'*autorité* en littérature, leur a enseigné
« que leurs ouvrages, vrais pour le fond, devaient être égale-
« ment vrais dans la forme; sous ce rapport ils ont fait faire
« un pas à la poésie. Les écrivains d'un autre peuple et d'un
« autre temps, même les admirables poètes du grand siècle,
« ont trop souvent oublié dans l'exécution le principe de
« vérité dont ils vivifiaient leur composition. »

Voilà ce qu'écrivait M. Victor Hugo en 1824. Or, nous tous qui avons été témoins des agitations immorales et ruineuses qui se sont succédé depuis cette époque jusqu'à ce jour, nous pouvons juger aussi comment a été religieuse et monarchique cette société dont la littérature de M. Victor Hugo se disait l'expression anticipée; qu'elle nous dise donc elle-même quel bien elle a fait à la société, et au moins de quels maux elle l'a préservée.

Les œuvres de cette école, non-seulement vraies pour le fond, mais aussi vraies dans la forme, ont, sous ce dernier rapport, fait faire un pas à la poésie. C'est M. Hugo qui le dit. Voyons comment cela s'est fait. Et d'abord voyons ce que pense M. Hugo de l'usage que faisait Boileau de la mythologie ancienne. Dans la préface qui nous occupe, il reproche à l'auteur de l'*Art poétique* « le Temps qui s'enfuit une horloge à la main. » Il prétend qu'une horloge est déplacée dans la main d'un dieu de la Fable. Mais ce Temps dont on avait fait un dieu,

que représente-t-il donc, si ce n'est la succession des époques dont les générations sont témoins les unes après les autres ? Et quand on veut nous montrer le Temps à un moment quelconque de la durée, pourquoi ne pourrait-on pas le représenter porteur de l'instrument qui sert à diviser cette durée à ce moment donné ? A qui donc permettra-t-on d'être toujours de son temps, si ce n'est au Temps lui-même ? Et nous n'avons même pas besoin de cette concession, car le mot horloge est un mot générique qui s'applique au sablier ou horloge de sable, et à la clepsydre ou horloge d'eau, aussi bien qu'à l'espèce d'horloge plus moderne que M. Victor Hugo a cru voir dans la main du Temps de Boileau.

Quelques lignes plus bas, le critique regrette de voir, dans le célèbre *Passage du Rhin*, du même Boileau, « des *Naïades craintives* fuir de-« vant Louis par la grâce de Dieu, roi de France et « de Navarre, accompagné de ses maréchaux de « camp et armées. »

Si pourtant, eu égard à l'époque où écrivait Boileau, M. Hugo admet la divinité et la personnification du Rhin, pourquoi lui disputer ses *Naïades?* Or, M. Hugo n'a pas le droit de nier la divinité du Rhin, lui qui, tout poète de la vérité qu'il est, a bien personnifié dans une de ses *Orientales*, non-seulement le Danube, mais aussi les deux villes de Belgrade et de Semlin. Bien mieux, à côté de ce

fleuve, au lieu de *Naïades craintives* il met des *sorcières oisives;* nous ne pensions pas pourtant que les unes fussent *plus vraies dans la forme* que les autres.

Mais voici qui est bien pis que de mettre au Temps une horloge à la main, c'est de faire parler le *Danube en colère*, titre de l'*Orientale*, c'est de faire parler ce fleuve qui s'avoue lui-même déchu de divinité, avec la même autorité, disons mieux, la même arrogance que quand il était en pleine possession de son droit divin :

> Je le sais, moi qui fus un Dieu !
> Vos dieux m'ont chassé de leur sphère
> Et dégradé, c'est leur affaire !

dit-il aux deux cités qui se querellent. Et quand on vient de se reconnaître ainsi dégradé et sans pouvoir, est-il bien logique de menacer d'un ton aussi hautain que dans les vers suivants :

> Car je suis le Danube immense.
> Malheur à vous si je commence !
> Je vous souffre ici par clémence.
> Si je voulais, de leur prison
> Mes flots lâchés dans les campagnes,
> Emportant vous et vos compagnes,
> Comme une chaîne de montagnes
> Se lèveraient à l'horizon.

Il n'y a vraiment qu'un fleuve romantique qui puisse prendre ainsi les airs vainqueurs d'un capi-

tan, et, la tête levée, disposer impérieusement de ses flots, même après sa déchéance. Et ce serait bien pis encore si nous comparions le discours du Rhin aux Hollandais dans la quatrième épître de Boileau, et l'apostrophe du Danube aux deux villes de Semlin et de Belgrade dans la trente-cinquième *Orientale* de M. Victor Hugo. Le rapprochement entre la noblesse de l'un et le ton bravache et matamore de l'autre suffirait à lui seul pour faire connaître en quoi consiste la différence des deux écoles littéraires qui les font parler.

Et remarquons, dit encore M. Victor Hugo dans la même préface,

« Et remarquons en passant que, si la littérature du grand « siècle de Louis-le-Grand eût invoqué le christianisme au « lieu d'adorer les dieux païens, si ces poètes eussent été ce « qu'étaient ceux des temps primitifs, des prêtres chantant « les grandes choses de leur religion et de leur patrie, le « triomphe des doctrines sophistiques du dernier siècle eût « été beaucoup plus difficile, peut-être même impossible... « Mais la France n'eut pas ce bonheur; ses poètes nationaux « étaient presque tous des poètes païens; et notre littérature « était plutôt l'expression d'une société idolâtre et démocra- « tique que d'une société monarchique et chrétienne. Aussi « les philosophes parvinrent-ils, en moins d'un siècle, à « chasser des cœurs une religion qui n'était pas dans les « esprits. »

Soit. Mais vous alors, vous le chef d'une nouvelle littérature, quelles grandes choses allez-vous nous

chanter pour ôter un nouveau triomphe aux doctrines sophistiques qui ne nous manqueront pas, pour que vous soyez l'expression d'une société chrétienne et monarchique, pour que vous fassiez rentrer la religion dans les cœurs en la remettant d'abord dans les esprits? En un mot, quelle poésie mettrez-vous à la place de la poésie païenne frappée de vos réprobations?

C'était à M. Hugo avant tout autre, à M. Hugo, qui avait si énergiquement réclamé l'expulsion des dieux païens, c'était à lui qu'il appartenait de nous donner des exemples après les préceptes et de proposer de nouveaux candidats aux adorations de la poésie contemporaine. C'est ce qu'il a fait dans un recueil de quinze pièces qu'il a nommées *Ballades*. Ce nom de Ballades n'est déjà pas une innovation; ce n'est qu'une exhumation : mais passons; et puisque c'est là que le poète a établi son nouveau pandémonium, allons y faire notre descente, et examinons.

Les nouveaux êtres surnaturels de M. Hugo, dans ses *Ballades*, ce sont des fées, des sylphes, des péris, des géants, des lutins; c'est-à-dire qu'ici encore le coryphée de l'école novatrice n'invente rien, et substitue aux vieilleries mythologiques de la Grèce et de Rome un pêle-mêle d'autres vieilleries qu'il emprunte à la cabale juive, aux rêveries ossianiques du Nord et à la théogonie des Persans.

Est-ce là ce que M. Hugo appelle les couleurs neuves et vraies de la théogonie chrétienne?

Nous l'avons déjà vu, dans ses *Orientales*, mettre des sorcières auprès du dieu du Danube à la place des naïades qu'il refuse au dieu du Rhin; dans la deuxième de ses *Ballades*, il semble avoir voulu remplacer l'amour par le sylphe; ou du moins une épigraphe extraite d'une imitation d'Anacréon par La Fontaine, épigraphe qu'il a mise en tête de cette Ballade, semble faire un appel à la mémoire du lecteur pour lui annoncer que le poète va entrer en lutte avec Anacréon et La Fontaine, et mettre son œuvre en regard de l'invention et de l'exécution de ces deux maîtres, c'est-à-dire opposer à l'*Amour mouillé* de l'antique poésie le *Sylphe égaré* de la Ballade.

Pour se livrer avec entière connaissance de cause à la comparaison et au jugement que l'auteur du *Sylphe* semble provoquer par la seule exhibition de l'épigraphe, il faudrait, en même temps que la Ballade, lire en entier la délicieuse composition que La Fontaine a intitulée : *Imitation d'Anacréon*.

Cette double reproduction allongerait trop notre Étude; nous nous bornerons à un simple extrait, et nous ferons la citation que le poète du *Sylphe* semble nous indiquer lui-même :

> Le vent, le froid et l'orage
> Contre l'enfant faisaient rage.
> Ouvrez, dit-il, je suis nu!

Ce sont là les vers de l'épigraphe où l'Amour est mis en scène par La Fontaine. En voici cinq de la Ballade. C'est le Sylphe qui parle :

Hélas! il est trop tard pour rentrer dans ma rose!
Châtelaine, ouvre-moi, car ma demeure est close.
Recueille un fils du jour égaré dans la nuit;
Permets, jusqu'à demain, qu'en ton lit je repose;
Je tiendrai peu de place et ferai peu de bruit.

Mais qu'est-ce donc, après tout, qu'un Sylphe? La Ballade va nous le dire :

Je suis l'enfant de l'air, un Sylphe, moins qu'un rêve,
Fils du printemps qui naît, du matin qui se lève,
L'hôte clair du foyer durant les nuits d'hiver,
L'esprit que la lumière à la rosée enlève,
Diaphane habitant de l'invisible éther.

Nous ne nous arrêterons pas long-temps à faire remarquer qu'ici la généalogie du Sylphe n'est guère précise, car il se donne pour pères tout à la fois l'air, le printemps et le matin; ce qui ne l'empêche pas d'ajouter qu'il est né d'un larcin que la lumière a fait à la rosée.

En regard de cet acte de naissance, où la paternité joue un rôle trop complexe pour qu'on admette facilement la légitimité littéraire de ce Sylphe, nous ne produirons pas celui de l'Amour. Celui-ci, tout le monde connaît son histoire, c'est celle du cœur humain.

Voyons seulement de quelle façon se dénouent

les deux petits drames que la Ballade a voulu mettre en opposition. Voyons ce qu'il advient, d'un côté, de l'Amour qui a demandé l'hospitalité à La Fontaine, et, de l'autre côté, du Sylphe qui a demandé asile à la châtelaine.

Voici la dernière stance du *Sylphe :*

Il pleurait. — Tout à coup devant la tour antique
S'éleva, murmurant comme un appel mystique,
Une voix..... ce n'était sans doute qu'un esprit!
Bientôt parut la dame à son balcon gothique : —
On ne sait si ce fut au Sylphe qu'elle ouvrit!

La Ballade se termine par ce trait, qui donne plus de relief à la châtelaine qu'au Sylphe sujet de la pièce. C'est un défaut de composition d'autant plus grave, que l'incertitude où l'on reste sur le sort ultérieur de ce Sylphe laisse le tableau inachevé.

Dans l'*Amour mouillé*, le petit dieu a reçu, lui, l'hospitalité qu'il demandait. Mais ce n'est pas tout; La Fontaine nous dit comment il la paye :

L'enfant, d'un air enjoué
Ayant un peu secoué
Les pièces de son armure
Et sa blonde chevelure,
Prend un trait, un trait vainqueur,
Qu'il me lance au fond du cœur.
Voilà, dit-il, pour ta peine.
Souviens-toi bien de Clymène,
Et de l'Amour, c'est mon nom.
Ah! je vous connais, lui dis-je,

Ingrat et cruel garçon;
Faut-il que qui vous oblige
Soit traité de la façon!
Amour fit une gambade,
Et le petit scélérat
Me dit : Pauvre camarade,
Mon arc est en bon état,
Mais ton cœur est bien malade.

Poursuivons. Le *Géant* de la Ballade a-t-il la prétention de remplacer l'*Hercule* de la mythologie? Nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est que l'histoire d'Alcide et de ses douze Travaux est un tissu d'allégories ingénieuses, tandis que nous n'avons rien vu à travers le portrait du *Géant* de M. Victor Hugo, sinon des proportions et des mouvements gigantesques, sans cause et sans effet.

Dans la Ballade qui a pour titre la *Ronde du Sabbat,* le poète nous fait voir

La sorcière échappée aux sépulcres déserts,
Volant sur un bouleau qui siffle dans les airs.

Elle a autour d'elle

Les larves, les dragons, les vampires, les gnômes,
Des monstres dont l'enfer rêve seul les fantômes.

Et dans un coin du tableau on voit Lucifer :

Debout au milieu d'eux, leur prince Lucifer
Cache un front de taureau sous la mitre de fer.

Ouvrons Horace : à la place de la sorcière il nous

montrera Vénus; au lieu des larves, des dragons, des vampires et de tout le cortége infernal, nous verrons des nymphes et des Grâces; si nous ne trouvons pas Lucifer, nous en serons dédommagés par Vulcain, et aux vers de la ballade quatorzième nous pourrons substituer ces vers de l'ode quatrième :

Jam Cytherea choros ducit Venus, imminente Luna :
Junctæque Nymphis Gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede, dum graves Cyclopum
Vulcanus ardens urit officinas.

Ou bien, selon les vers français de notre excellent collègue, M. Anquetil (1) :

Aux clartés de Phébé, sous les bois de Cythère,
Déjà pendant la nuit Vénus conduit ses chœurs,
Où la Grâce riante et la Nymphe légère
Viennent s'ébattre avec leurs sœurs.

La terre sous leurs pas retentit en cadence,
Tandis que du Cyclope animant les travaux,
Le flamboyant Vulcain dans la fournaise immense
Allume des foudres nouveaux.

Un commentateur d'Horace, l'illustre Dacier, interprétait à sa manière ce passage de la quatrième

(1) M. Anquetil, Censeur des Études au Lycée impérial de Versailles, et Secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, a publié, il y a quelques années, une traduction des *Odes d'Horace*, où l'élégance rivalise avec la fidélité.

ode (livre I); et voici l'observation que Voltaire consignait à ce sujet dans son *Dictionnaire philosophique,* au mot *Scoliaste :*

« Vous dites dans vos remarques que l'on n'a jamais vu « de cour plus jolie que celle de Vénus, et qu'Horace fait ici « une allégorie fort galante. Car par Vénus il entend les « femmes; par les Nymphes il entend les filles; et par Vul- « cain il entend les sots qui se tuent du soin de leurs affaires, « tandis que leurs femmes se divertissent. Mais êtes-vous « bien sûr qu'Horace ait entendu tout cela ?

Nous ne voulons pas défendre ici M. Dacier contre Voltaire; mais si l'interprétation est un peu hasardée, elle est au moins une application satirique de fort bonne guerre contre le siècle auquel s'adressait le savant commentateur; application qui pourrait bien aussi appartenir au siècle présent.

Quant à la *Ronde du Sabbat,* nous laissons aux Daciers futurs le soin de l'interpréter; mais nous craignons fort qu'ils ne la tordent vainement pour en tirer quelque application instructive ou du moins intéressante.

Si nous voulions poursuivre le parallèle entre les deux mythologies, et sortir des *Ballades* pour visiter les *Odes* du même auteur, nous y verrions l'antique Morphée remplacé par le *Cauchemar* dont le *front bleu* s'élève d'une eau dormante. Nous pourrions comparer son ode au *Cauchemar* avec ces vers d'Ovide sur le *Sommeil :*

Somne, quies rerum, placidissime Somne deorum,
Pax animi, quem cura fugit, qui corpora duris
Fessa ministeriis mulces reparasque labori ;

ces vers qui sont si beaux, et dont l'auteur n'est pourtant considéré que comme un poète de la décadence latine.

Nous regrettons aussi de ne pouvoir que mentionner le rapprochement, mais à un autre point de vue, qu'a fait un écrivain (1) entre ce *Cauchemar* et une pièce sur le même sujet par une des victimes de Boileau, par Saint-Amant; mais nous aurions l'air de vouloir rallumer entre deux écoles une guerre littéraire à peu près éteinte et oubliée.

Qu'il nous suffise de citer de M. Victor Hugo l'ode à la *Chauve-Souris*. La mythologie ancienne avait le *cygne*, oiseau de Caïstre et du Méandre; l'*aigle* de Jupiter; le *paon* de Junon; la *colombe* de Vénus; le *hibou* de Pallas; le *coq* d'Esculape, etc., tous oiseaux symboliques dont la signification n'était pas sans quelque transparence ni sans quelque charme : on a donné la clef des champs à toute cette volière emblématique, et M. Hugo a donné en remplacement la *Chauve-Souris*, oiseau problématique. Et de quel nouveau dieu est-elle l'oiseau? Du dieu *Vertige*.

(1) M. Jay, la *Conversion d'un Romantique*, chap. II.

Sors-tu de quelque tour qu'habite le Vertige,
Nain bizarre et cruel qui sur les monts voltige,
Prête aux feux des marais leur errante rougeur,
Rit dans l'air, des grands pins courbe en criant les cimes,
Et chaque soir rôdant sur le bord des abîmes,
Jette aux vautours du gouffre un pâle voyageur (1)?

Le *Vertige*, affection toute physiologique, maladie de notre nature matérielle, voilà de quelle étoffe la nouvelle école fait ses divinités.

Des allusions, des allégories, un but moral, il ne faut rien chercher de tout cela dans cette mythologie monstrueuse qu'on a essayé, mais en vain fort heureusement, de substituer à celle qu'on avait abandonnée ; un rapport quelconque, perceptible pour l'intelligence, entre le monde fantastique et le monde réel, il n'y faut pas songer avec les créations des novateurs, tant qu'un autre abbé de Tressan ne sera pas venu comparer leur mythologie avec l'histoire. Montrer le laid pour l'unique plaisir d'exciter l'étonnement ou de soulever le dégoût chez le lecteur, sans aucun profit pour lui, c'est là, à ce qu'il nous semble, tout l'idéal de la poésie prétendue conservatrice.

Nous voilà bien loin de la poésie latine au XVII.e siècle. Nous avions besoin de nous écarter ainsi pour montrer que l'école nouvelle ne faisait point acte d'innovation lorsqu'elle attaquait la Fable, puisque

(1) M. V. Hugo, la *Chauve-Souris*, ode 5 du livre V.

dès le temps du poète Santeul, le signal avait été donné. Nous voulions prouver aussi que les raisons alléguées récemment contre la mythologie ne valaient pas celles qui furent invoquées antérieurement, et qu'ainsi la ruine de ce système de poésie fut uniquement l'œuvre du temps, qui change et détruit tout. Nous voulions enfin montrer qu'en excluant les fictions anciennes, Claude Santeul, par ces mots : *Inspice res intùs,* et par cet hémistiche : *fœcundum concute pectus,* qu'il a emprunté à Virgile, proposait une poétique meilleure que toutes les théories de l'école moderne, lesquelles ne sont bonnes à répandre sur les vers que le coloris et la musique, deux ornements précieux, mais deux ornements tout extérieurs, tandis qu'elles ne donnent rien de ce qui constitue les qualités intérieures de la poésie, rien qui réveille les sentiments, les passions, les idées, rien qui soit une inspiration de la nature et un reflet de l'humanité, et qui, fruit de la réflexion du poète, produise la réflexion chez son lecteur.

Souvenons-nous donc de la recommandation de Claude Santeul. Les poètes qui sauront la suivre pourront se passer des fables païennes aussi bien que des créations fantastiques de la cabale et des rêveries du Nord. Ce n'est pas en substituant un sylphe à Cupidon, une sorcière à Vénus, ou un géant à Hercule ; et, plus généralement, ce n'est pas

en laissant l'imagination s'égarer dans le domaine de la fantaisie, en laissant l'œil du corps s'arrêter à la surface des choses et contempler un ciel bleu, des eaux bleues, un œil bleu, de blonds et longs cheveux, sans que le regard de l'ame cherche à pénétrer au fond pour en rapporter les motifs d'un retour salutaire vers de hautes pensées; ce n'est pas à ces jeux puérils de l'imagination qu'on fera jaillir de nouvelles sources de poésie; c'est en écoutant les battements de son cœur et les avertissements de sa conscience.

Prenons-y garde cependant : le *fœcundum concute pectus* n'est pas suffisant. Cette maxime a été professée par des poètes qui ne l'entendent ni comme Virgile ni comme Claude Santeul. Nous la trouvons paraphrasée quelque part dans les vers suivants :

Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie,
C'est là qu'est la pitié, la souffrance et l'amour ;
C'est là qu'est le rocher du désert de la vie,
D'où les flots d'harmonie,
Quand Moïse viendra, jailliront quelque jour.

Cette strophe, que Claude Santeul voudrait avoir faite s'il la lisait; cette pensée, qu'il avouerait comme conforme à la sienne, n'a pas empêché l'auteur, notre contemporain, que nous ne voulons pas nommer, de composer un recueil de poésies au milieu duquel elle se trouve, et dont la muse, tout éroti-

que, ne nous montre du cœur que la chair et le sang; un recueil où l'on trouve ce vers :

Notre ame (si Dieu veut que nous ayons une ame)...

vers qui renferme à lui seul toute la substance du livre, et dont l'auteur semble ne voir en nous qu'une vile matière qui n'a qu'à se vautrer dans la fange des voluptés les plus brutales, et après laquelle il n'y a plus rien. Si Claude Santeul retrouvait sa pensée dans le livre où nous l'avons trouvée ainsi, il la désavouerait; ou du moins il reconnaîtrait que le cœur peut quelquefois se perdre et s'agiter dans un milieu où il ne convient pas au vrai poète d'aller le secouer; que quand l'homme qui porte un pareil cœur le profane

Atque affigit humo divinæ particulam auræ,

comme dit Horace, il faut compléter la maxime en y ajoutant : *Sursum corda.*

« *Sursum corda,* tenez en haut votre cœur, voilà toute « la philosophie. »

Voilà toute la poésie, ajouterons-nous après M. Victor Cousin (1), à qui nous avons emprunté cette recommandation.

Après les courses un peu aventureuses que les *Ballades* de M. V. Hugo ont faites dans le champ

(1) *Du Vrai, du Beau et du Bien,* avant-propos.

de la fantaisie et de la poésie dénuée de pensée, ce poète s'est trop bien relevé, au moins par de sérieuses tentatives, dans ses travaux ultérieurs, pour que nos réflexions à son égard soient considérées comme une atteinte à sa renommée.

L'emploi de la Fable dans la poésie est une des questions littéraires dont nous avons eu à nous occuper au milieu de nos Études sur Santeul, puisque Santeul lui-même, dans sa carrière poétique, avait rencontré cette question sur ses pas. En rapprochant des conceptions émanées de la mythologie païenne désormais abandonnée, les emprunts faits par les *Ballades* à une autre théogonie, nous n'avons pas eu l'intention de poursuivre hostilement M. Hugo à travers ces brumes ossianiques où il a été suivi par peu d'imitateurs, et auxquelles il a depuis renoncé lui-même. Mais ces emprunts du poète des *Ballades* subsistent comme une des phases de nos transformations poétiques; ils appartiennent donc à l'histoire littéraire ; de plus, ils se rattachaient naturellement à ce point de nos Études sur Santeul : c'est à ce titre seulement que nous nous en sommes occupé sans préjudice de notre respect pour ce qu'il y a d'élevé dans la poésie de M. Hugo, et de glorieux pour la littérature française dans une notable partie de ses œuvres.

FIN DE L'ÉTUDE CINQUIÈME.

ÉTUDE SIXIÈME.

ÉTUDE SIXIÈME.

LES RELATIONS DE SANTEUL. — SA MORT. — DISPUTE ENTRE DEUX VILLES POUR LA POSSESSION DE SES CENDRES. — SON ANAGRAMME. — SON PORTRAIT.

Pour achever de connaître Santeul, il nous reste à l'étudier dans ses diverses relations avec le monde. Elles sont nombreuses, ces relations : aussi ne nous occuperons-nous que des principales parmi celles où il est dans son rôle de poète.

Puisqu'il faut rendre à tout seigneur tout honneur, nous parlerons d'abord du roi Louis XIV, bien que nous rompions ainsi l'ordre chronologique, que nous pouvons, au reste, négliger ici sans inconvénient.

Santeul ne fut pas, à proprement parler, un poète de cour, du moins auprès de Louis XIV, car il ne hantait pas le séjour du roi. Mais, en mêlant sa voix latine au concert des voix françaises qui chantaient l'hymne sans fin à la louange du demi-dieu, il prit rang parmi les poétiques flatteurs qui, s'ils n'allaient pas toujours jusqu'à l'adoration des faiblesses de

Louis-le-Grand, ne se refusaient pas du moins la négation formelle de ces faiblesses et leur substituaient dans leurs éloges les vertus qui y sont opposées. Nous avons déjà vu notre poète louer (1) le roi qui se montra si souvent l'esclave de tant de passions, d'avoir su dompter

L'Océan, la terre et lui-même.

Hic pelago, hic terris, hic sibi jura dedit.

En lisant les ouvrages de Santeul, on pourrait le voir tremper dans le mensonge des admirateurs de ce passage du Rhin, que la poésie mettait bien au-dessus du passage du Granique, tandis que l'histoire et même la chronique contemporaine (2) l'a réduit aux simples proportions d'un fait d'armes honorable sans doute, mais qui ne méritait pas l'exaltation dont il a été l'objet, exaltation d'autant plus maladroite qu'après tout, sous le rapport administratif et militaire, Louis XIV, le plus souvent, n'avait besoin que de la vérité pour rester à jamais glorieux. On verrait ailleurs Santeul, personnifiant la France, se faire inviter par elle à suspendre les éloges qu'il adresse aux saints dans ses hymnes, pour louer à son tour le roi vengeur de la religion, protecteur

(1) Page 133.

(2) Voir la Lettre du comte de Bussy à madame de Sévigné, 17 juin 1672.

des lois, la terreur des ennemis et le père de son peuple. On verrait la France lui dire :

S'il est des Dieux au ciel, il en est sur la terre.

Sua sunt si numina cœlo
Quæ nescire nefas, sua sunt et numina terris.

Plus loin on le verrait traduire en vers latins une pièce de vingt vers français à la fin de laquelle Pierre Corneille (1), pour célébrer la rapide conquête de la Franche-Comté, disait au roi :

Je rougis de me taire et d'avoir tant à dire;
Mais c'est le seul parti que je puisse choisir :
Grand roi, pour me donner quelque loisir d'écrire,
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir.

La pensée s'est un peu refroidie en passant du moule cornélien dans celui de Santeul :

Quid faciam? pudor est decora inter tanta silere;
Sed laudare labor : nostro succurre labori,
Maxime rex : mihi quo liceat tua scribere facta,
Da spatium vati, cursusque morare secundos.

Nous citons ce compliment à titre d'indication, mais nullement de grief contre Corneille et contre Santeul. Remarquons qu'il n'y a pas loin de cela à la fameuse exclamation de Boileau :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire (2).

(1) P. Corneille et Santeul, qui étaient liés d'amitié, se traduisaient quelquefois l'un l'autre.

(2) *Épître VIII.*

Il est vrai que, dans cette ressemblance, Boileau était en arrière de sept années sur Corneille et sur son traducteur; et encore le grand tragique joignait-il au mérite de l'antériorité celui de la vérité; car il parlait en 1668, après une conquête faite en un mois, tandis que le satirique, moins heureux, ne venait, en 1675, qu'après des revers qui attristaient la France. On aime à noter ces similitudes de louanges : seulement, ici, y eut-il de la part de Boileau imitation, ou réminiscence involontaire, ou rencontre fortuite? C'est ce que nous ignorons.

Dans la classification des œuvres de Santeul, les frères Barbou, ses éditeurs en 1729, ont groupé celles de ses poésies qu'il a consacrées à la glorification de Louis, en neuf grandes pièces qui commencent le premier volume sous ce titre : *Pro rege Ludovico Magno,* et en une trentaine de piécettes auxquelles ils donnent, dans le troisième volume, le nom générique d'épigrammes avec ce titre spécial : *Lodoïcia.*

Parmi les *Lodoïcia* on trouve cette inscription destinée au tableau dans lequel Mignard représente la famille royale :

Hic agnosce tuos ventura in sæcula reges,
Gallia, quondam Orbis sentiet esse suos;

que Perrault, de l'Académie française, a traduite ainsi :

Dans ces jeunes héros, dont l'auguste naissance
Promet cent miracles divers,
Tu vois tes rois, heureuse France,
Et peut-être y vois-tu ceux de tout l'univers.

Mais, parmi les neuf pièces de poésie *Pro rege Ludovico Magno,* il y en a une que nous avons trouvée avec regret, nous devons le dire : c'est une ode pleine de louanges sur la Révocation de l'édit de Nantes.

Tout a été dit sur ce grand coup-d'état qui a été l'objet d'une foule de déclamations pour et contre. Il est inutile d'y revenir ici. Nous laisserons dire ceux qui affirment que cette mesure n'inspira pas aux générations contemporaines de bien vifs sentiments de réprobation; nous ne demandons même pas mieux que d'être indulgent jusqu'à un certain point envers Santeul, qui était un religieux, et qui était en quelque sorte obligé par état à se réjouir d'un pareil acte puisqu'il lui permettait de dire dans son ode : *Una fides populos beabit.* Mais ce que le poète perpétuel de la Ville de Paris ne nous paraît pas excusable d'avoir écrit, ce sont les vers suivants de la même ode, où il dit au roi, en parlant du calvinisme :

Hydram sine armis contudisti,
Quam nec avi domuêre ferro.

« Vous avez, sans armes, écrasé cette hydre, que le fer « de vos ancêtres avait inutilement attaquée. »

Ce *sine armis* à propos d'un résultat obtenu par des moyens que nous n'avons pas besoin de rappeler, est un de ces poétiques écarts qu'il suffit d'indiquer pour les qualifier.

La biographie de Santeul ne lui attribue guère de relation personnelle avec Louis XIV que l'entrevue dans laquelle il fut admis à lire devant le roi quelques-unes de ses hymnes. Ce fut dans cette circonstance que Boileau fit contre le chanoine de Saint-Victor l'épigramme XIX, qu'on peut lire dans les œuvres du satirique. L'anecdote est ainsi racontée par Brossette :

« Lorsque Santeul alla présenter au roi les hymnes qu'il « avait faites pour saint Louis, il les récita de la manière « qu'il récitait tous ses vers, avec des contorsions et des « grimaces qui excitèrent la gaîté des courtisans. Boileau, « qui se trouva là, fit sur-le-champ cette épigramme :

« A voir de quel air effroyable
« Roulant les yeux, tordant les mains,
« Santeul nous lit ses hymnes vains,
« Dirait-on pas que c'est le diable
« Que Dieu force à louer ses saints (1)?

« Cette épigramme fut mise sous les yeux du roi, en pré- « sence même de Santeul. Depuis, l'auteur l'a refaite. »

Ce fut après cette entrevue que Santeul fut couché

(1) Le P. Commire a traduit cette épigramme en vers latins.

sur l'état en qualité de poète latin, pour une pension de huit cents livres.

Louis XIV eut encore une fois à s'occuper, mais moins directement, du chanoine de Saint-Victor : ce fut quand le roi eut appris que, bien qu'il ne fût pas ordonné prêtre, il avait, soit par distraction de poète rêveur, soit par esprit de plaisanterie, en profitant d'une méprise, entendu la confession d'une femme.

En effet, un jour que Santeul s'était retiré au fond d'un confessionnal, soit pour se livrer à quelqu'une de ses compositions, soit pour y lire ses vêpres avec plus de recueillement, une femme qui le voyait assis là et qui était trompée par la ressemblance de l'habit, l'ayant pris pour quelque confesseur qui se tenait à la disposition des pénitents, s'approcha du saint tribunal, s'agenouilla et se mit à faire l'aveu de ses fautes. Comme Santeul, de son côté, marmottait ou sa patenôtre ou quelque ébauche de vers, elle prit ses paroles à demi articulées pour des reproches qu'il lui adressait, et continua dans cette erreur jusqu'à la fin de sa confession. Quand elle eut achevé ses aveux, s'apercevant qu'il ne disait plus rien, elle lui demanda s'il voulait lui donner l'absolution. — Est-ce que je suis prêtre? répondit-il. — Comment! vous n'êtes pas prêtre, et vous m'avez écoutée! — Et pourquoi me parlez-vous? reprit Santeul. — Mais c'est une affreuse trahison; je dirai tout à votre

Prieur. — Et moi à votre mari. — La menace de Santeul apaisa la pauvre pénitente; mais le poète ne se fit pas faute de rire de cette aventure et de la raconter à qui voulait l'entendre.

Il la raconta si bien et si souvent, que le bruit en alla jusqu'aux oreilles du roi, d'autant mieux que le poète Boursault avait mis en vers le récit de l'anecdote. Louis XIV, qui ne souffrait point qu'en aucun cas on badinât sur le chapitre de la religion, prit les choses moins gaîment. La première fois qu'il vit M. de Harlay, archevêque de Paris, il lui demanda ce qu'il pensait de Santeul. Le prélat répondit que c'était un homme d'esprit sur la piété et la régularité de qui l'on pouvait compter. — Dites-lui donc, reprit le roi, qu'il ne se joue plus de la confession. Santeul fut sérieusement averti, et ne parla plus de cette aventure.

Les relations de Santeul avec les grands et les principaux personnages de l'État sont indiquées dans ses œuvres par vingt-et-une pièces qui sont réunies sous ce titre : *Ad Proceres.*

La plupart de ces pièces renferment des éloges ou des remerciements. Elles sont adressées à des personnages à l'égard desquels, pour la plupart, la postérité est d'accord avec Santeul sur les louanges qu'il leur distribue. Ces personnages sont tels que Pierre de Bellièvre, marquis de Grignon et conseiller d'honneur au parlement de Paris. Chez lui les ver-

tus et les talents étaient un héritage de famille. Santeul chante les embellissements que M. de Bellièvre a fait faire dans le parc de son château de Grignon. Après lui vient Jérôme Bignon, nom célèbre dans la robe. Le poète vante la gloire acquise par ce personnage dans le temps où il alla tenir les Grands-Jours dans le Limousin, le Poitou et la Saintonge. Une autre épître est adressée à la famille de ce Jérôme Bignon, et les éloges que renferme cette pièce étaient mérités. L'objet du chant suivant est Jacques-Bénigne Bossuet, qu'il suffit de nommer pour sanctionner le bien que le poète a pu dire de lui. Santeul le félicite d'avoir été choisi par le roi pour diriger l'éducation du Dauphin. Deux autres de ces pièces *ad Proceres* sont adressées à Pierre de Camboust de Coislin, qui fut abbé de Saint-Victor, évêque d'Orléans, grand-aumônier de France et cardinal. Il a laissé une mémoire qui justifie les éloges de son poète, et est mort regretté des gens de bien et des pauvres. La postérité des victimes de la fameuse révocation de l'édit de Nantes doit une grande reconnaissance à sa mémoire. M. de Coislin, âgé de vingt-neuf ans, fut évêque d'Orléans. Sa modestie regardait sa jeunesse comme un obstacle à l'acceptation de cette dignité. La première pièce de Santeul l'engage à ne point refuser; la seconde célèbre, après l'acceptation, l'entrée du nouveau prélat dans Orléans.

Il serait trop long de compléter la revue de cette sorte de panégyriques contre lesquels nous aurions peu de chose à dire, car les éloges n'y sont presque jamais des flatteries. Il y eut cependant une de ces pièces dans laquelle, aux yeux du moins de son héros lui-même, Santeul dérogea, sinon à l'équité des louanges données ailleurs, du moins à la modération qui est toujours, dans ces sortes de choses, la compagne de la justice.

Cette pièce est adressée à Claude Lepeletier, contrôleur-général des finances et ministre d'état. En 1670, Claude Lepeletier, qui était alors prévôt des marchands, avait proposé au roi l'embellissement de Paris et avait, pendant plusieurs années, donné ses soins aux travaux prescrits par Louis XIV. Nouvelles portes monumentales, nouvelles rues, nouvelles places, nouveaux quais, nouvelles fontaines dont Santeul avait fait les inscriptions; il y avait là de quoi exercer un poète, et Santeul ne manqua pas l'occasion.

Ce fut sans doute après que de si importants travaux eurent changé l'aspect de Paris, qu'en 1672, dans ce temps où l'on abusait peut-être de l'Inscription autant qu'on a le tort de la négliger aujourd'hui, un Jésuite, le P. Chevalier, considérant la capitale, dans son ensemble, comme un immense monument qui devait avoir, aussi bien que tous les monuments qui le composent, son distique triom-

phal, en imagina un qu'il était plus aisé de faire que de placer convenablement. En quel lieu prendre, en effet, ce qu'on pourrait appeler le frontispice de Paris?

Quoi qu'il en soit, voici l'inscription du P. Chevalier :

Magna situ, major populis, sed maxima sceptro,
Lutetia est uno, scilicet, orbe minor.

TRADUCTION.

Grand par le site qu'il décore,
Plus grand par ses hôtes divers,
Paris, grâce à son roi, beaucoup plus grand encore,
S'il voit plus grand que lui, ne voit que l'univers.

Au défaut de place monumentale, Piganiol de la Force, auteur de la *Description de Paris*, a placé cette inscription sur le frontispice de son livre.

Pour en revenir à Santeul, ce poète trouva dans les embellissements de Paris divers sujets d'éloge, et M. Lepeletier lisait ces opuscules avec plaisir, parce que la louange y était si délicatement insinuée, que sa modestie ne pouvait s'en offenser. Cependant elle le fut véritablement lorsque, en 1684, Santeul crut pouvoir enchérir sur l'éloge puisque le roi lui-même venait d'enchérir sur les récompenses en nommant M. Lepeletier contrôleur-général des finances et conseiller-d'état. Suffoqué par les bouffées trop épaisses d'un encens qu'il trouvait trop

grossier pour sa délicatesse, le nouveau ministre se montra si sévère dans les témoignages d'un mécontentement qui allait jusqu'à l'indignation, que le P. Rapin, jésuite, connu par son poème latin des *Jardins*, et ami de Santeul, crut devoir venir au secours du poète en adressant à M. Lepeletier une lettre latine pour tâcher de l'apaiser. Il y parvint, mais Santeul se tint pour averti, et se modéra en conséquence.

On ne connaîtrait Santeul que bien imparfaitement si l'on négligeait de l'observer dans ses rapports avec les femmes. Et quand nous disons ses rapports, c'est faute d'un mot plus satisfaisant, car ces rapports, qu'on pourrait appeler négatifs, consistaient plutôt dans une affectation d'éloignement qui prenait sa source, non pas dans l'aversion ou l'antipathie, mais dans une défiance de lui-même dont il faut connaître la cause pour s'expliquer jusqu'à un certain point les bizarreries de son caractère. Cette cause, c'est un biographe de Santeul, c'est l'abbé Dinouart qui nous la dira. Nous le copions :

« L'impétuosité de son caractère, tout de feu, le rendait « ridicule à bien du monde. Tantôt il brusquait l'un, tantôt « il injuriait l'autre, faisait une mauvaise raillerie de celui-« ci, agaçait celui-là, courait et s'agitait souvent comme un « homme qui a perdu l'esprit, et cela pour des raisons dont « peu de gens ont connu la cause.

« Un jour que Claude Santeul, son frère, lui en faisait des « reproches, il lui dit que ses extravagances ne partaient « pas tant d'un fond de folie qui dût le faire mépriser, que « de la nécessité où il se voyait de faire son salut; que son « tempérament le portait aux femmes; que saint Antoine et « saint Hilaire s'étaient roulés sur les épines et sur les char- « bons pour se défendre de leurs charmes; que pour lui qui « n'avait pas tant de vertu, il se contentait de faire diver- « sion, par d'autres objets, aux pensées dangereuses qui lui « venaient souvent : d'où l'on peut connaître quelle était son « application aux devoirs essentiels de la religion. »

Cette particularité une fois connue, on jugera sans doute avec quelque indulgence la conduite de Santeul dans les circonstances que rappellent les anecdotes suivantes, puisées dans le *Santoliana*.

Un jour Santeul faisant le tour d'un salon, adressait tour à tour à chaque dame un lardon qui ne se contentait pas toujours d'effleurer l'épiderme, lorsqu'il arriva devant une dame Sylvie, qui était excessivement plâtrée : « Oh! te voilà bien blanche, lui dit-il; si tu tombais en pamoison, tu ne changerais pas de couleur. — Et toi, répondit la dame, qui ne manquait pas de repartie, et toi te voilà bien noir; si tu l'étais moins, tu en serais plus agréable, mais tu n'en serais pas moins fou. » Dans une autre circonstance, il se montra plus galant envers cette même personne. « D'où vient donc, M. de Santeul, lui disait-elle, que vous ne venez plus chez nous. Est-ce

parce que vous nous devez quelque chose? Non, madame, ce n'est pas ce qui m'en empêche ; et vous-même êtes cause que vous n'êtes pas payée. — Comment donc? reprit la dame. — Comment donc? c'est que, lorsque je vous vois, j'oublie tout. »

Ailleurs, placé à table entre deux fort belles dames, il répondit à quelqu'un qui le trouvait heureux : » Le bonheur n'est pas bien grand quand il ne passe pas la table. »

Une dame Cramoisi, chez qui Santeul était reçu, lui demandait combien ils étaient de moines à Saint-Victor : — « Nous sommes, répondit-il, autant que vous avez de clous de girofle dans la bouche. »

De toutes les relations de Santeul avec les femmes, un voyage qu'on le dit quelque part avoir fait à Rome avec la célèbre Ninon de Lenclos, devrait, s'il a eu lieu, être l'une des plus remarquables, et est cependant la moins connue de ces relations.

Nous n'avons trouvé nulle autre part que dans les *Mémoires de Ninon de Lenclos*, récemment publiés par le journal l'*Estafette* (1), la mention de ce voyage, qui aurait été entrepris par Santeul dans un but fort sérieux, et fait en bien frivole et bien profane compagnie.

Copions cependant, sous la responsabilité de l'auteur primordial, la partie de son récit qui concerne

(1) *Mémoires de Ninon de Lenclos*, recueillis et publiés par M. Eugène DE MIRECOURT.

Santeul. C'est Ninon qui est censée tenir la plume :

« Le Nôtre vint m'annoncer qu'il partait pour Rome (1). « Il engagea vivement madame de Lafayette et moi à l'ac- « compagner dans ce voyage.

« — Nous aurons, dit-il, avec nous le poète Santeul, un « gros chanoine de Saint-Victor, dont la verve caustique et « l'originalité nous amuseront pendant la route.

« J'acceptai de grand cœur cette distraction qui venait « s'offrir si à propos.

« Lors de mon premier voyage en Italie je n'avais pas vu « Rome. Madame de Lafayette brûlait d'étudier la cour du « pape.

« Huit jours après, nous étions avec le jardinier royal et « Santeul sur le chemin de Genève, d'où nous devions ga- « gner Turin, Parme, Florence et les états de l'Église.

« Le joyeux chanoine nous défraya de plaisanteries, que « nous ne trouvions pas toujours marquées au coin de la « délicatesse, sur-tout quand il s'était livré, comme cela ne « manquait pas de lui arriver plus d'une fois le jour, à son « goût excessif pour la boisson.

« Mais le sans-gêne du voyage nous aidait à passer sur « bien des choses.

« Santeul allait à Rome afin d'obtenir l'approbation du « Saint-Père et des cardinaux à un recueil d'Hymnes lati- « nes qu'il destinait au rite dans toute l'étendue de la chré- « tienté.

« Quant à Le Nôtre, il était appelé par le pape lui-même. « Sa réputation avait franchi les Alpes, et Louis XIV, récon-

(1) Le voyage de Le Nôtre à Rome est avéré : il eut lieu en 1678.

« cilié décidément avec le souverain pontife, consentait à « lui prêter pour quelques mois le célèbre jardinier.

« Il s'agissait de dessiner les parterres du Vatican..

« Nous arrivâmes à Rome sur la fin de mars. Madame de « Lafayette et moi, nous obtînmes la faveur d'être présentées « avec nos deux compagnons de route à l'audience solen- « nelle du pape.

« Je me souviendrai long-temps de la charmante bonho- « mie dont Le Nôtre fit preuve en entrant dans la salle d'au- « dience, où le saint-père attendait environné des membres « du sacré collége. Au lieu de se prosterner, comme c'est « l'usage, et de baiser la mule du pontife, il s'écria :

« — Eh! bonjour, mon révérend père! Que vous avez « bon visage et combien je suis ravi de vous trouver en si « bonne santé!

« Puis, à la fin de cette exclamation aussi cordiale qu'é- « trange, il alla se précipiter au cou du pape. Il le baisa sur « les deux joues, sans plus de façon que s'il eût abordé un « simple mortel.

« Sa Sainteté rit de bon cœur.

« Elle accepta comme on la lui donnait cette franche et « naïve accolade, nous fit mille amitiés et voulut qu'on nous « servît une collation.

« Le pape descendit ensuite avec nous dans les jardins, « qui étaient vraiment de fort mauvais goût, comparés à « ceux des Tuileries et de Versailles. On nous conduisit vers « une espèce d'étang, où nageaient d'énormes poissons, « parmi lesquels il nous montra des carpes deux fois cente- « naires.

« Je ne trouvai rien de bien curieux à cela.

« Mais tout-à-coup, sur un signe du pontife, un des car-

« dinaux qui l'accompagnaient sonna une cloche suspendue « à une potence, au bord du bassin même. Aussitôt tous les « poissons d'accourir, en agitant leurs nageoires, et de lever « la tête hors de l'eau.

« Un page apporta deux corbeilles.

« L'une était remplie de pain taillé, l'autre de graines di- « verses, et le pape jeta devant nous toutes ces provisions à « ses carpes favorites, qui les eurent absorbées en un clin « d'œil.

« On sonna de nouveau la cloche ; les poissons se livrè- « rent à quelques évolutions joyeuses, comme pour remer- « cier leur pourvoyeur, et disparurent.

« — Parbleu ! s'écria le poète latin enhardi par le bon ac- « cueil fait à la franchise de Le Nôtre, voilà, très saint père, « des religieux bien dressés !

« Des religieux ?... Que voulez-vous dire ? demanda le « pape en se retournant.

« Mais sans doute, reprit Santeul : n'accourent-ils pas au « réfectoire au son de la cloche ? Votre Sainteté devrait, sur « ma parole, proposer ce monastère aquatique pour modèle « à tous les autres. Désormais on verrait une observation « plus exacte de la règle du silence et de la sobriété, si les « moines étaient muets comme ces poissons et ne buvaient « que de l'eau.

« Le pape fronça le sourcil.

« A son exemple, les membres présents du sacré collége « regardèrent Santeul avec un mécontentement visible, et « je tremblai dès-lors pour les *hymnes* de notre bavard de « poète.

« Mes craintes furent justifiées par l'événement.

« On trouva dans le consistoire que les poésies de Santeul

« avaient un parfum de paganisme qui devait empêcher à « jamais l'Église romaine de les chanter dans les cérémonies « du culte.

« Plus tard, on fut moins injuste.

« Mais, en attendant, le pauvre chanoine dut quitter l'I- « talie sans voir faire droit à sa requête, et Dieu sait toutes « les malédictions burlesques dont il accabla les carpes du « Vatican (1). »

Nous avons prié M. Eugène de Mirecourt, qui nous a autorisé à le citer, de nous indiquer les sources auxquelles il avait emprunté ce récit. M. de Mirecourt a bien voulu nous répondre que ses anecdotes sur Santeul avaient été puisées, autant qu'il pût se le rappeler, dans les *Mémoires de Mademoiselle*. Il nous a été impossible de retrouver le document dans cet ouvrage. Nous l'indiquons aux curieux ; leurs recherches seront peut-être plus heureuses que les nôtres.

Nous nous permettrons néanmoins une observation. Santeul avait composé ses Hymnes pour les Bréviaires de Cluny et de Paris, pour le Bréviaire de Paris sur-tout, dont le pape, sans pouvoir contester à François de Harlay le droit de le modifier, n'en pouvait voir la modification d'un bon œil, car cette modification était entachée de ce gallicanisme qui, vu de Rome, était un esprit d'insoumission et même d'antagonisme. Il ne nous paraît donc pas

(1) *Estafette* du 15 juillet 1854.

qu'il ait pu venir à la pensée de Santeul, sans qu'il se mêlât pour cela aux controverses, d'aller demander pour ses Hymnes l'approbation papale, et encore moins leur admission dans tous les bréviaires de la chrétienté, admission qui eût été illusoire, en présence du droit dont les évêques jouissaient et auquel peu d'entre eux auraient voulu renoncer alors, de composer à leur gré leur bréviaire particulier.

N'en déplaise donc aux écrivains sur lesquels M. de Mirecourt a cru pouvoir s'appuyer, il ne nous paraît pas probable que Santeul ait jamais fait le voyage de Rome, encore moins qu'il se soit mis en compagnie d'une courtisane, même d'une Ninon, pour aller recommander ses hymnes au pape, et beaucoup moins encore qu'il se soit permis auprès du Saint-Père la saillie toute rabelaisienne qu'on lui attribue. Une semblable saillie, qui eût été un maladroit anachronisme, n'était conforme ni à l'esprit religieux du siècle de Louis XIV, ni à la situation du poète auprès du pape dans le moment donné. D'un autre côté, Santeul pouvait ne pas fuir absolument la rencontre fortuite et momentanée des femmes; mais de là à rechercher cette rencontre et à la prolonger dans l'intimité d'un voyage, il y avait trop loin pour lui, dont les passions ne suivirent jamais un pareil cours.

Santeul, au reste, n'eut qu'une passion : c'était pour les serins.

La Bruyère a crayonné, sous le nom de Diphile (1), le portrait de l'amateur d'oiseaux, et quelques personnes ont cru que l'auteur des *Caractères* avait eu en vue le poète Santeul. La Bruyère, qui connaissait particulièrement ce poète, et qui fut même son commensal chez les Condés, a en effet donné du chanoine de Saint-Victor un portrait qui nous occupera bientôt; mais si le Diphile a quelques traits qu'on puisse attribuer à notre poète; si l'on a le droit de présumer que nécessairement La Bruyère a dû songer à son ami en écrivant ce morceau, nous pensons que d'autres curieux d'animaux ont aussi fourni quelques traits, et que tout l'ensemble n'est pas fait à l'intention ni à la ressemblance du Victorin.

Quoi qu'il en soit, Santeul manqua deux fois l'occasion d'augmenter dans ses vers le nombre des oiseaux devenus poétiquement célèbres : la première fois, quand il fit l'épitaphe de Lulli; la seconde quand il eut le prosaïque et triste courage de disputer un serin à une dame. Voici comment eurent lieu ces deux échecs à la poésie.

Santeul racontait que lorsqu'il était occupé de la composition d'une épitaphe pour Lulli, mort en 1689, un de ses nombreux serins, qui était très familier, s'étant posé sur la tête de son maître,

(1) Chap. XIII, *de la Mode.*

chanta d'une manière si agréable, qu'il semblait au poète que l'ame du célèbre musicien eût passé dans le corps de ce petit animal, pour lui inspirer quelque pensée digne de son sujet. Il ajoutait qu'un abbé de distinction étant entré, l'oiseau, effarouché, s'était réfugié sur le lit; mais qu'après le départ du visiteur inopportun, lui, Santeul, s'étant remis à travailler, le serin avait repris sa place sur la tête du poète, et recommencé son ramage, qui ne cessa que quand l'épitaphe fut composée. Soit que le serin se fût épuisé à chanter ainsi, soit pour toute autre cause, Sauteul le trouva mort le lendemain, et le regretta long-temps.

Un tel récit semblait promettre une élégie digne de Catulle; et si, avec le chanoine Santeul, on n'avait pas le droit de s'attendre à un chorus des grâces, des cupidons et des beaux de la cour de Louis XIV, *veneres, cupidinesque, et quantùm est hominum venustiorum,* au moins pouvait-on espérer que le serin si merveilleux allait, dans l'épitaphe du musicien Lulli, faire entendre un doux frémissement d'ailes, et un mélodieux gazouillement, *circumsiliens..... pipilabat,* qui l'eût fait rivaliser, ne fût-ce que de loin, avec le passereau de Lesbie.

Or, voici l'épitaphe qui résulta de cette inspiration :

Perfida mors, inimica, audax, temeraria et excors,
Crudelisque et cœca, probris te absolvimus istis.

Non de te querimur, tua sint immunia magna.
Sed quando per te populi regisque voluptas,
Non antè auditis rapuit qui cantibus orbem,
Lullius eripitur, querimur modo : surda fuisti (1).

TRADUCTION.

Monstre perfide, hostile, impudent, téméraire,
O Mort, d'être sans yeux on peut te pardonner ;
A ton cruel pouvoir nul ne peut se soustraire ;
Si c'est ton attribut, pourquoi s'en étonner ?
Mais, chantre aux douceurs sans pareilles,
Délice du peuple et du roi,
Quand Lulli tombe sous ta loi,
O Mort, ton crime affreux, c'est d'être sans oreilles.

A propos de cette épitaphe, nous trouvons dans le *Santoliana* une lettre de La Monnoye à Santeul, en faveur de laquelle nous réclamons le droit d'une courte digression, et dont nous ne voulons qu'extraire un passage, comme exemple des aménités qui s'échangeaient quelquefois entre les gens de lettres, dans ce grand siècle de l'élégance et de la politesse.

Santeul avait envoyé à La Monnoye une copie de l'épitaphe de Lulli, dans une lettre qu'il n'avait pas eu le soin d'affranchir ; et voici, entre autres choses, ce qui lui fut répondu :

(1) On trouve dans les œuvres de Santeul deux autres épitaphes pour Lulli. Elles sont encore plus pâles et plus froides que celle que nous venons de citer.

« Je trouve l'épitaphe de Lulli fort bonne ; mais je la « trouverais encore meilleure s'il ne m'en avait rien coûté « pour la lire. J'aurai un jour pour trente sous toutes vos « pièces en un volume, au lieu qu'à me les distiller comme « vous faites, cette somme ne suffira que pour payer une « demi-douzaine d'épigrammes. »

Venons maintenant à l'histoire d'une dame et d'un serin.

La reine d'Angleterre étant allée visiter le couvent de Saint-Victor, une dame de sa suite eut la curiosité de pénétrer dans la chambre de Santeul. Parmi les serins du poète il s'en trouva un qui la séduisit plus que les autres, et elle voulut se l'approprier. Santeul, peu galant, s'y opposait ; mais la fille d'Ève, qui ne savait se priver de rien de ce qu'elle désirait, voulut tenir bon, et, croyant mettre le serin en lieu sûr, le plaça sous la protection de la pudeur, dans la même cachette où mademoiselle de Hautefort, fille d'honneur d'Anne d'Autriche, avait soustrait aux poursuites de Louis XIII un billet mystérieusement adressé à la reine. La main du chaste Louis XIII s'était arrêtée devant ce lieu d'asile et de franchise ; le serin de Santeul fut moins respecté que le poulet de la reine. Le poète, chaste aussi à sa manière, affronta le danger de l'entreprise, et sa main, qui alla résolument chercher son bien dans le lieu où elle savait le trouver, se comporta comme ces conquérants qui ne voient que le

but de leur attaque, sans songer aux beaux sites que déploie devant eux le champ de bataille. Catulle, engagé en pareille expédition, en serait revenu plus poète encore, et aurait fait de sa capture un autre moineau de Lesbie : avec Santeul il ne revint de là qu'un serin.

Ne peut-on donc être poète qu'au prix d'un peu de passion?

Il y avait pourtant un moyen d'échauffer la veine de Santeul, et ses amis l'employaient quelquefois avec succès. Un jour qu'il dînait chez M. de Bellièvre, un de ses Mécènes, il se prit à agacer par toutes sortes de plaisanteries une jeune fille qu'on avait mise à table auprès de lui. Ce jeu amusait les convives; la jeune voisine, seule, n'y prenait pas goût. Poussée à bout, elle voulut avec trop de précipitation se lever de table, et tomba à terre. Santeul, qui voulait la suivre, se leva avec la même précipitation, et suivit en effet dans sa chute la pauvre jeune fille, qui se plaignait de s'être blessée à la main. On trouva la scène digne d'être célébrée par la poésie. On demanda des vers à Santeul. Tout autre poète eût devancé le vœu de la compagnie. La chute d'une jeune fille causée par lui et partagée avec elle! Double source d'émotion et partant de poésie. Santeul fut insensible à ce stimulant et resta sourd à la prière de ses amis. Qu'on se rappelle ce que notre poète avait dit à son frère à l'endroit de ses

secrètes inclinations, et l'on devinera aisément pourquoi il se défendait de cette poésie anacréontique : il craignait, une fois lancé, d'aller trop loin. Cependant M. de Bellièvre, son amphitryon, voulait des vers sur la double chute. Il savait que ce n'était pas sans cause qu'un poète du temps avait dit :

Santeul, qui loua tant les eaux,
Ne but rien moins que de l'eau claire,
Et fit des cantiques fort beaux
Pour les saints, qu'il n'imita guère.

Il partit de là, et promit au poète-chanoine autant de bouteilles de vin qu'il fournirait de vers. Santeul, en s'exposant à ce genre d'ivresse, était plus certain d'éviter l'autre : il accepta le marché, et gagna douze bouteilles de vin. La poésie qu'il composa finit par ces deux vers :

Quod tibi feci, inquit, tempus curabit : at illa
Quam mihi fecisti plaga perennis erit.

TRADUCTION.

Du mal que je vous fis la guérison est sûre ;
Le temps vous la donnera : mais
Vous m'avez, en retour, fait une autre blessure
Dont je ne guérirai jamais.

Il y a encore dans la vie de Santeul un trait qui caractérise trop bien ses relations avec les poètes ses confrères et ses procédés en matière de finances, pour que nous le mettions en oubli.

C'était en 1687. Le roi Louis XIV avait été, l'année précédente, attaqué d'une fistule qui l'avait mis en danger de mort, et qui avait inspiré les plus vives inquiétudes à toute la France. Après son rétablissement il y eut de grandes réjouissances par tout le royaume.

Parmi les démonstrations qui se succédèrent dans toutes les villes et qui éclatèrent principalement dans la capitale, la poésie adulatrice, et sur-tout la poésie officielle, ne pouvait manquer à son rôle. La Ville de Paris voulait se distinguer par ces fêtes ; c'était son édilité qui les dirigeait et y présidait : le poète de la Ville de Paris devait donc nécessairement intervenir. Ce poète, nous l'avons dit, c'était Santeul : il composa en effet douze vers latins pour célébrer *la venue du Roi à Paris.*

Il pria un sieur Perachon, avocat au parlement, qui sacrifiait quelquefois aux muses, de traduire sa pièce en vers français, lui promettant, pour échauffer sa verve, une rétribution de dix pistoles. Cet appât mit si bien en veine le sieur Perachon, que des douze vers latins de Santeul il fit trente hexamètres français (1). Ce n'était pas une traduction, c'était une paraphrase. En travaillant sur son texte, l'avocat s'était imbu de l'esprit du poète ; il lui avait

(1) Voir l'Appendice et les notes qui terminent ces *Études.*

été facile d'ajouter aux pensées de Santeul quelques pensées de son propre crû ; il avait procédé comme fait un écolier de rhétorique sur un thême donné ; il avait produit une amplification.

Santeul voulut ne pas paraître moins fécond que son traducteur ; il demanda à M. Perachon ses vers français pour arranger d'après eux ses vers latins. Mais comme les dix pistoles promises n'appuyaient pas la demande, l'avocat retenait ses vers. Force fut à Santeul de publier les siens dans l'état où ils étaient, et de les envoyer tels à MM. de Ville. M. Perachon présenta les siens à M. de Fourcy, qui était alors prévôt des marchands.

Dans ces deux pièces, l'une latine, l'autre française, où se déroulaient à peu près les mêmes idées, l'édilité parisienne crut voir sans doute une sorte de concours entre deux poètes : elle jugea, et donna la préférence à la pièce française, qui exprimait toutes les idées de Santeul plus les idées que celles du Victorin avaient inspirées et comme dictées à l'avocat.

Néanmoins, au jugement de M. de Fourcy et de ses échevins qu'il avait consultés, l'une et l'autre pièce méritait un remerciement. Deux médailles, l'une en or pour le poète français, l'autre en argent pour le poète latin, furent envoyées à Santeul, qui fut choisi comme dépositaire, probablement à cause de son caractère officiel de poète perpétuel de la

Ville de Paris. Santeul, qui se sentait le véritable auteur des deux pièces récompensées, crut pouvoir réformer la décision de l'édilité : il s'adjugea la médaille d'or, et laissa l'autre à Perachon. On railla Santeul à ce sujet; il répondit en riant qu'il avait ainsi voulu se payer du service qu'il avait rendu à M. Perachon, en lui procurant le moyen de se faire connaître dans le monde.

Il est vrai que sans cette aventure le nom de Perachon, attaché aujourd'hui à celui de Santeul, dormirait depuis long-temps dans le plus profond oubli.

Ce mot du Victorin sur Perachon montrait chez lui une grande dextérité à se tirer d'un pas embarrassant; on a aussi recueilli sur lui quelques anecdotes qui prouvent son extrême promptitude à la réplique.

Un personnage qui passait pour un grand usurier, et qui se donnait pour un homme irréprochable et scrupuleux, reprochait à Santeul ses manières indignes de son habit. — « Il est vrai, répondit le « Victorin, que je n'étais guère fait pour être reli- « gieux; mais toi, tu l'étais bien pour être usurier. »

Il venait d'entendre un prédicateur qui n'avait pas satisfait son auditoire. — « Il fit mieux l'an « passé », dit-il. On lui objectait que ce prédicateur n'avait pas prêché l'année précédente : — « C'est « en cela qu'il fit mieux », reprit le poète.

Outre son goût pour les plaisirs de la table, Santeul avait encore un défaut : il était joueur comme les cartes, suivant l'expression de l'un de ses biographes. Un jour qu'il devait prêcher, ce qui lui arrivait fort rarement, car il n'y réussissait pas, on vint, pendant qu'il faisait sa partie de piquet, lui dire qu'on l'attendait pour monter en chaire. Il part, emportant son jeu et son écart, qu'il cache dans sa manche. Il était à peine monté dans la chaire, qu'au premier geste qu'il veut faire, ses cartes, s'échappant de leur retraite, voltigent et se dispersent sur le pavé du temple. Grande surprise parmi les fidèles, grand embarras pour le pauvre Santeul. Néanmoins, il ne se laisse pas déconcerter ; sa physionomie ne change en rien ; une subite inspiration lui est venue, et loin de paraître surpris de la chute de ses cartes, il regarde alternativement celles-ci et l'assistance. La pensée lui était venue de faire de ces cartes un moyen oratoire et tout le thême de son sermon.

Avec autant de sang-froid et d'assurance que si la scène eût été préméditée, Santeul interpelle un enfant de dix ans qu'il voit au pied de la chaire, et qui a ramassé une carte : — « Mon ami, lui dit-il, « quelle est cette carte que tu regardes là ? — C'est « la dame de pique. — Très bien ! Quelle est la pre- « mière des trois vertus théologales ? — Je ne sais « pas. — Vous l'entendez, mes frères, s'écria San-

« teul avec indignation, vous l'entendez, voilà un « de vos enfants qui ne connaît pas la première « vertu théologale, et qui connaît la dame de pi- « que ! »

Si nous voulions suivre Santeul dans ses relations avec toutes sortes de personnes, il nous faudrait épuiser les anecdotes plus ou moins réelles qui grossissent le volume du *Santoliana*. Nous ne nous occuperons donc plus que de ses liaisons avec les Condés. Nous les avons réservées pour la fin de notre *Étude*, parce que Chantilly, la demeure de cette famille princière, fut pour Santeul ce que fut Versailles pour Boileau, Racine et Molière. Le poète de Saint-Victor vivait même avec ses illustres patrons dans une familiarité que ne comportait pas l'étiquette de la cour du grand roi. Santeul était le commensal des princes de Condé, mais à un titre et sur un pied qui fait moins d'honneur encore aux protecteurs qu'à leur protégé ; et la manière fatale dont ces relations finirent leur cours en même temps que la vie du poète, était un motif de plus pour nous décider à finir aussi par-là.

Santeul trouva chez les Condés cinq protecteurs en l'honneur desquels il exerça son talent poétique ; et, indépendamment d'un assez grand nombre d'inscriptions latines qu'il composa pour les jardins de Chantilly, l'on rencontre dans l'édition de ses œuvres publiée en 1729 chez les frères Barbou, huit

pièces sous ce titre : *Pro Condæis.* Ses héros étaient :

1.° Louis II de Bourbon, dit le Grand Condé, qui honora Santeul d'une protection sérieuse et d'une amitié dans laquelle il gardait, autant que le permettait la violence impérieuse de son esprit, la considération que méritaient le talent poétique et le caractère religieux de son commensal;

2.° Henri-Jules de Bourbon, fils du précédent, et qui, après la mort de son père, fut comme lui appelé Monsieur le Prince;

3.° Sa femme Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, dite mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de madame de Montespan;

4.° Louis III de Bourbon, dit Monsieur le Duc, fils de Henri-Jules;

5.° Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, fille de Henri-Jules, et conséquemment sœur de Louis III.

Dans ce quintuple Mécène un disciple de Pythagore signaleralt un nouvel exemple de la puissance du nombre : il y verrait les cinq doigts qui, réunis autour de la paume de mademoiselle de Nantes, composent une main symbolique dans laquelle se caractérise le genre de protection dont jouissait Santeul chez ses hôtes princiers de Chantilly.

Mais n'anticipons pas; la suite de notre récit nous fera comprendre.

La première des pièces *Pro Condæis* est adressée au chef de cette illustre famille, au Grand Condé. Elle est d'une extrême brièveté, car elle ne renferme que vingt vers; et les éditeurs Barbou ont soin de nous apprendre dans un note, que Santeul aurait fait paraître plus de vers à la louange des princes et princesses de Condé, sans les expresses défenses que lui fit M. le Prince Louis II du nom. Ces défenses, ajoutent-ils, furent si sérieuses, que le chanoine Victorin fut obligé d'abandonner un poème qu'il avait entrepris, et d'adresser au prince quelques vers seulement sur sa modestie.

Le Grand Condé n'aimait pas plus la louange que la contradiction. Il était connu pour cette double antipathie, et on le traitait en conséquence. Témoin Boileau, qui disait un jour : « Dorénavant je serai « toujours de l'avis de Monsieur le Prince, sur-tout « quand il aura tort »; témoin La Fontaine, qui, en parlant de la modestie rétive du héros, écrivait : « C'est proprement de Monsieur le Prince qu'on peut « dire :

« Cui malè si palpêre, récalcitrat undiquè tutus. »

Santeul usa de la même prudence, et fit sa cour au Grand Condé en ne le louant qu'avec beaucoup de sobriété. S'il aimait à versifier l'éloge, il se dédommagea auprès des autres princes de cette maison, qui étaient moins récalcitrants que le chef, et

qui d'ailleurs abusèrent un peu du désir que notre poète avait toujours de leur complaire.

Les descendants du Grand Condé étaient au reste des Mécènes qui traitaient Santeul moins comme un poète sérieux qu'il était après tout dans ses œuvres, que comme un de ces badins que les grands admettaient alors à leur table pour s'amuser de leurs bons mots et de leur gourmandise, et qu'ils prenaient pour le plastron de leurs propres plaisanteries. Santeul lui-même devait éprouver quelque peine à prendre au sérieux ses patrons de Chantilly.

Quel respect devait lui inspirer en effet au fond de l'ame ce Henri-Jules qui, par moments, se croyait chien de chasse et poursuivait, en imitant les aboiements de cet animal, quelque cerf ou chevreuil imaginaire, et qui, en présence du roi, modérait ces démonstrations de maniaque en allant se mettre à une fenêtre ouverte, où il se contentait d'un simple mouvement de mâchoires, comme eût fait un chien qui japperait sans faire entendre sa voix? Que devait-il trouver à louer chez ce même prince qui, lorsqu'il ne se croyait plus chien, se croyait mort, et, comme tel, refusait obstinément de manger? Il est vrai que dans ses moments lucides, et s'il faut en croire le comte de Bussy-Rabutin, Henri-Jules « avait de l'esprit, après le roi, plus que toute la « maison royale. »

Néanmoins, maigré « l'extrême contrainte, pour

« ne rien dire de pis, où l'humeur de Henri-Jules « tenait tout ce qui était réduit sous son joug (1) », Santeul ne se laissait pas toujours imposer. Un jour qu'ils disputaient vivement ensemble sur quelque ouvrage d'esprit : — Sais-tu bien, Santeul, dit le patron, que je suis prince du sang royal ? — Et moi prince du bon sens, répondit le poète, et cela est infiniment plus estimable.

Saint-Simon fait de Louis III de Bourbon, petit-fils du Grand Condé et fils de Henri-Jules, un portrait qui est encore moins attrayant que celui de son père. Le voici :

« C'était un homme très considérablement plus petit que « les plus petits hommes, qui, sans être gras, était gros de « partout ; la tête grosse à surprendre, et un visage qui fai- « sait peur. On disait qu'un nain de Madame la Princesse en « était cause. Il était d'un jaune livide, l'air presque tou- « jours furieux ; mais en tout temps si fier, si audacieux, « qu'on avait peine à s'accoutumer à lui. Il avait de l'esprit, « de la lecture, des restes d'une excellente éducation, de la « politesse et des grâces même quand il voulait, mais il « voulait très rarement. Il n'avait ni l'injustice, ni l'avarice, « ni la bassesse de ses pères, mais il en avait toute la valeur, « et avait montré de l'application et de l'intelligence à la « guerre..... Ses mœurs perverses lui parurent une vertu, « et d'étranges vengeances, qu'il exerça plus d'une fois, un

(1) *Mémoires inédits de Saint-Simon*, chap. III, page 49, édition de 1838.

« apanage de la grandeur. C'était une mense toujours en « l'air, et qui faisait fuir devant elle, et dont ses amis n'é- « taient jamais en sûreté, tantôt par des insultes extrêmes, « tantôt par des plaisanteries cruelles en face, et des chan- « sons qu'il savait faire sur-le-champ, qui emportaient la « pièce et ne s'effaçaient jamais..... »

Notre galerie ne serait pas complète si nous ne puisions encore dans les *Mémoires de Saint Simon* quelques lignes du portrait de madame la Duchesse, femme de Louis III. Ces documents nous paraissent ici d'autant plus nécessaires, qu'ils servent à expliquer les singulières façons d'agir que nous allons rapporter des hôtes princiers de Chantilly envers leur poète et commensal Santeul. Cette madame la Duchesse n'était pas autre que mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de madame de Montespan. Quoique fort jolie et très spirituelle, elle n'en était pas moins contrefaite, ainsi que le duc du Maine, son frère, qui était pied-bot. Singulier sujet de réflexions que cet abâtardissement parallèle de la race de Louis XIV dans la ligne illégitime, et de celle du Grand Condé par l'influence mystérieuse de la fréquentation des nains de cour ! Voici ce que dit Saint-Simon de la femme de Louis III de Bourbon :

« Elle était méprisante, moqueuse, piquante, féconde en « chansons cruelles dont elle affublait gaîment jusqu'aux « personnes qu'elle semblait aimer, et qui passaient leur vie « avec elle. »

On va voir que ce coin de portrait n'est pas d'invention.

Santeul étant un jour à la table de Monsieur le Prince (Henri-Jules), madame la Duchesse, c'est-à-dire mademoiselle de Nantes, femme de Louis III de Bourbon, après avoir fait des reproches au poète, qui ne lui avait pas encore adressé de louanges versifiées, termina sa mercuriale en le frappant au visage. Santeul, blessé dans sa triple dignité d'homme, de religieux et d'hôte, mais blessé par une main toute-puissante, ne sut d'abord comment il devait prendre un semblable procédé. Etait-ce une plaisanterie d'une auguste princesse, comme l'appelaient les courtisans, et comme l'ont qualifié les commentateurs, gens toujours prêts à pallier ce qui peut porter quelque atteinte à la gloire de leur auteur? Etait-ce un affront, comme affectaient de le considérer tous ceux qui faisaient opposition à la cour, ou qui étaient jaloux de Santeul dans sa qualité de poète et dans sa condition de commensal de Chantilly? Admettre la plaisanterie, c'était se reconnaître bouffon en titre d'office; se regarder comme sérieusement insulté, c'était prendre le rôle du pot de terre. Le premier mouvement de l'ame chez Santeul se trahit sur son visage par l'expression d'un honorable mécontentement. La hautaine et railleuse princesse ne goûta point cette protestation tacite; mais elle dit que puisque c'était un affront, il fallait

le laver : et elle jeta au poète un verre d'eau à travers le visage. Cette aggravation reçue quand il était encore étourdi d'une première attaque, troubla la tête du pauvre Santeul ; chez lui le raisonnement fut dérouté, l'instinct prit le dessus : grâce à la force de l'habitude, sa première exclamation fut un mot plaisant, et il s'écria qu'il était bien juste que la pluie vînt après le tonnerre. Un peu revenu à lui-même, il voulut se fâcher tout de bon ; mais Monsieur le Prince, qui connaissait son monde, gagna l'homme par le faible du poète : il commanda à Santeul des vers sur l'aventure. Le poète ne résista pas à une pareille séduction, et quelques jours après il apporta à madame la Duchesse une pièce *sur le Soufflet de Chantilly*. Dans cette pièce il compare piteusement ce soufflet au baiser qu'avait reçu Alain Chartier :

Non ità despexit quondam regina poëtam,
Nec casta erubuit dare labris oscula doctis :
Et nos percutimur media inter gaudia, vates !

La Monnoye, qui a traduit toute la pièce en vers français, interprète ainsi ce passage.

Par un loyer plus digne une auguste princesse
Du mérite d'Alain reconnut la noblesse,
Imprimant sur sa bouche un baiser généreux.
Et moi, plus grand qu'Alain, hélas ! et moins heureux,
Sous une autre princesse aux injures en proie,
Je trouve la douleur dans le sein de la joie.

Ensuite le poète souffleté prend son mal en patience. Il avait voulu fuir des hôtes injurieux ; mais il feint d'être arrêté par Melpomène, qui essuie ses larmes, et, rappelant que dans ses poésies si prodigues de louanges envers ses Mécènes de Chantilly, il a oublié mademoiselle de Nantes, il ose se faire dire à lui-même par sa muse :

Solvisti, vates, justas pro crimine pœnas.

« Poète, tu portes justement la peine de ton oubli criminel. »

Il va même jusqu'à faire un vers de sa saillie sur la pluie succédant au tonnerre :

Post fulmen veniunt ruptis è nubibus imbres.

Enfin il conclut par ces deux vers :

Hinc omnes risêre deæ, nec Juppiter ipse
Abstinuit risu ; læsus risique poëta.

Et La Monnoye traduisit ainsi cette fin du poème :

Depuis, du fait entier j'ai tracé la peinture ;
Les déesses, les dieux on ri de l'aventure ;
Jupiter en a ri ; le voyant rire ainsi,
Content et châtié, moi-même en ris aussi.

Quelle brûlante matière à invictives il y aurait cependant eu dans tout cela pour un Juvénal ! Quelle source féconde en rapprochements ! Quel parallèle à faire entre le baiser chevaleresque et l'ignoble

soufflet, entre Marguerite d'Écosse et mademoiselle de Nantes, entre Alain Chartier et Santeul, entre deux patronages, deux époques, deux princesses et deux écrivains ! Quelle bonne fortune pour un poète véritablement ému ! Et qu'il est triste de penser que Santeul ne sut tirer de tout cela qu'un éclat de rire !

Traiter ainsi le soufflet reçu sur une joue, c'était, mais non pas selon l'esprit de douceur et d'humilité recommandé par le divin maître, tendre l'autre joue à de nouveaux soufflets : le monde ne manqua pas de mains pour en donner à Santeul sous la forme de grossières épigrammes qui ne sont pas plus honorables pour leurs auteurs que pour lui. C'était un abbé Faydit, dont nous avons déjà parlé, écrivain aujourd'hui aussi ignoré que s'il n'avait jamais existé, et qui comparait l'unique soufflet de Santeul aux nombreux soufflets du poète Chéryle ; c'était Gacon, qui, devenu depuis le distributeur injurieux des *Brevets de la Calotte,* fut voué par Voltaire au mépris de la postérité, et qui déjà préludait à ses exploits calotins en disant de Santeul :

> Auprès d'une princesse il était si salope,
> Qu'aisément on l'eût pris pour ce vilain Cyclope.

C'était pis encore que l'obscur Faydit et que le méprisable Gacon, c'était un anonyme qui, de l'ombre où il se cachait, appliquait à Santeul le nom

d'un bouffon de l'ancienne comédie, et faisait du poète de Saint-Victor un Jodelet souffleté.

Pour nous, en retrouvant dans les cinq augustes protecteurs de Santeul les cinq doigts de la main symbolique dont nous parlions précédemment, nous nous rappelions la main de ce Grand Condé qui gagnait des batailles et qui avait mérité, en arrosant ses œillets, le joli quatrain de mademoiselle de Scudéry. Et puis le fatal soufflet nous apparaissait symbolisé par une autre fleur où le nombre cinq revenait avec une persistance toute cabalistique au bout du quatrain suivant que nous inspirait notre colère envers les successeurs sitôt dégénérés du Grand Condé, plutôt que notre pitié envers Santeul :

SUR LE SOUFFLET DE CHANTILLY.

Une muse illustra l'œillet du Grand Condé ;
Près de tes cinq appuis, toi, Victorin, tu cueilles
La fleur par qui ton vers doit être fécondé :
C'est la giroflée à cinq feuilles.

Ce malheureux soufflet, du reste, ne releva guère la considération dont jouissait Santeul dans la famille des Condés. La sœur de Monsieur le Prince, madame la duchesse du Maine, à qui son caractère avait valu le surnom badin de *Salpetria*, et que Santeul a célébrée dans une pièce qu'il a intitulée : *Salpetria, Nympha Cantilliaca*, venait fort souvent à Chantilly, et elle était habituée à traiter assez cavalière-

ment le poète de la maison. Tantôt elle le menaçait, de la part du duc du Maine, de lui couper les oreilles; tantôt elle l'appelait marquis de la Petite-Maisonnerie, voulant faire entendre qu'il était fait pour primer à l'hôpital des fous; tout cela dit en plaisantant, mais sur un ton qui prouvait trop l'absence de tout égard.

Enfin cette fréquentation des Condés, après avoir coûté à Santeul sa dignité d'homme, eut pour dénouement la perte de sa vie, si le récit de Saint-Simon est conforme à la vérité.

Il s'agit d'une catastrophe dont le souvenir se dresse comme un reproche contre une de nos plus grandes familles, et nous voulons laisser à Saint-Simon toute la responsabilité de sa narration. Nous le copions donc textuellement :

« Monsieur le Duc tint cette année (1697) les États de « Bourgogne, en la place de M. le Prince, son père, qui n'y « voulut pas aller. Il y donna un grand exemple de l'amitié « des princes, et une belle leçon à ceux qui la recherchent. « Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor, a été trop « connu dans la république des lettres et dans le monde pour « que je m'amuse à m'étendre sur lui. C'était le plus grand « poète latin qui ait paru depuis plusieurs siècles, plein « d'esprit, de feu, de caprices les plus plaisants, qui le ren- « daient d'excellente compagnie, bon convive sur-tout, ai- « mant le vin et la bonne chère, mais sans débauche, quoique « cela fût fort déplacé dans un homme de son état, et qui,

« avec un esprit et des talents aussi peu propres au cloître, « était pourtant au fond aussi bon religieux qu'avec un tel « esprit il pouvait l'être. Monsieur le Prince l'avait presque « toujours à Chantilly quand il y allait. Monsieur le Duc le « mettait de toutes ses parties; en un mot, princes et prin- « cesses, c'était, de toute la maison de Condé, à qui l'aimait « le mieux, et des assauts continuels avec lui de pièces d'es- « prit en prose et en vers, et de toutes sortes d'amusements, « de badinages et de plaisanteries, et il y avait bien des an- « nées que cela durait. Monsieur le Duc voulut l'emmener « à Dijon. Santeul s'en excusa, allégua tout ce qu'il put : il « fallut obéir, et le voilà chez Monsieur le Duc établi pour « le temps des états. C'étaient tous les soirs des soupers que « Monsieur le Duc donnait ou recevait, et toujours Santeul « à la suite, qui faisait tout le plaisir de la table. Un soir que « *Monsieur le Duc soupait chez lui, il* se divertit à pousser « Santeul de champagne, et de gaîté en gaîté, il trouva plai- « sant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans « un grand verre de vin, et de le faire boire à Santeul pour « voir ce qui en arriverait. Il ne fut pas long-temps à en « être éclairci. Les vomissements et la fièvre le prirent, et « en deux fois vingt-quatre heures le malheureux mourut « dans des douleurs de damné, mais dans les sentiments « d'une grande pénitence avec lesquels il reçut les sacre- « ments, et édifia autant qu'il fut regretté d'une compagnie « peu portée à l'édification, mais qui détesta une si cruelle « expérience (1). »

Telle est la cause que Saint-Simon assigne à la

(1) *Mémoires inédits*, chap. XXXI.

mort de Santeul. L'esprit peu bienveillant et peu réglé des princes de la maison de Condé, l'habitude qu'ils avaient depuis long-temps de prendre ce poète pour le jouet de leur société et en quelque sorte pour l'assaisonnement de leurs festins, le soufflet et le verre d'eau de mademoiselle de Nantes, n'étaient pas faits pour donner de l'invraisemblance au récit qu'on vient de lire. Toutefois, en un cas aussi grave, il est juste de rechercher si d'autres documents ne viennent pas confirmer ou démentir l'accusation portée contre les auteurs involontaires, mais trop imprudents, de cette mort si regrettable.

Moréri et Perrault ont, chacun de leur côté, écrit une Vie de Santeul; nous avons consulté leurs écrits; voici ce que dit Moréri :

« Il y mourut (à Dijon) le 5 août 1697, âgé de soixante-et-six ans, sur le point de son retour à Paris. »

Perrault n'est guère moins laconique :

« Il mourut, dit-il, à Dijon, le 5 août 1697, dans un voyage « qu'il fit avec Monsieur le Duc aux états de Bourgogne, « d'une colique qui le prit tout-à-coup, et l'emporta après « quatorze heures de tranchées et de douleurs insupporta- « bles. »

Voici maintenant la version du *Santoliana :*

« Tourmenté au commencement de l'année 1697 par de « violentes attaques de gravelle, il voulut, pour se mettre en

« état de penser plus sérieusement à la mort, faire une re-
« traite ; et peu de temps après, il alla passer quelques jours
« à la Trappe avec deux de ses confrères.

« Ce fut dans de si saintes dispositions qu'il accompagna
« Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bourbon
« aux états de Bourgogne. Il était à la veille de son départ
« pour retourner à Paris, lorsqu'il fut tout-à-coup attaqué
« d'une colique violente, qui l'emporta après quatorze heu-
« res de douleurs insupportables. »

Ces trois auteurs, qui ne parlent de l'empoisonnement ni pour l'affirmer ni pour le nier, ne laissent rien à conclure, ni même à conjecturer, si ce n'est le *Santoliana*, qui pourrait faire entrevoir dans les attaques de gravelle une prédisposition aux coliques violentes qui amenèrent la mort. Mais, à la suite du passage que nous venons de transcrire, le même *Santoliana* reproduit deux lettres écrites par deux personnes différentes, et cependant presque littéralement identiques dans ce qui raconte les causes de la mort de Santeul, causes qui sont les mêmes que chez les précédents narrateurs ; ce qui permet de supposer que ces parties identiques auront été communiquées et prescrites à leurs rédacteurs. Seulement dans la première de ces lettres, nous avons remarqué cette phrase : « Le samedi troisième d'août, « il soupa avec nous au logis du roi, à la table de « *Monsieur le Duc, qui n'y était pas, parce* « *qu'il soupait chez M. l'Intendant.* »

Nous avons souligné ces derniers mots pour les mettre en opposition avec six mots que nous avons également soulignés dans le récit de Saint-Simon, où celui-ci dit expressément : que *Monsieur le Duc soupait chez lui.*

Après ce rapprochement, bornons-nous à faire remarquer que les deux lettres dont nous venons de parler émanent de personnes dont la position met leur indépendance en une sorte d'état de légitime suspicion ; qu'il s'agissait d'ailleurs de princes du sang, et que l'on était dans un temps où la vérité ne trouvait pas souvent le moyen de se produire sans danger ; que d'un autre côté le récit de Saint-Simon, écrit en toute sécurité et en toute indépendance, puisqu'il fait partie d'une suite à ses *Mémoires* qu'il a laissée inédite, est cependant, il ne faut pas l'oublier, l'œuvre d'un homme très passionné contre le prince même à qui il impute la mort de Santeul.

Il se présente encore ici une remarque dont il faut tenir grand compte, parce qu'elle renferme un utile enseignement. Les personnes curieuses de choses littéraires, lorsqu'elles s'occupent des circonstances qui ont entouré la mort de Santeul, acceptent sans élever le moindre doute la narration de Saint-Simon ; et, à moins de s'être livrées à des recherches toutes spéciales sur la question, elles ne connaissent même pas l'existence des documents qui assignent

une autre cause à la mort du poète. Nous voyons, quant à nous, dans cet état de choses, la punition des régimes d'arbitraire qui portent une atteinte quelconque à la production de la pensée, et qui craignent pour leurs actes le grand jour de la publicité. Ne semble-t-il pas que toutes les fois que la tradition fait passer à la postérité le récit d'un fait grave sur lequel les puissances du temps se sont efforcées de jeter les voiles du silence, c'est presque infailliblement à l'interprétation la plus défavorable que s'arrêtent les générations suivantes? En effet, le premier mouvement de l'esprit humain est toujours une fâcheuse prévention contre tout ce qu'on cherche à lui cacher.

Au reste Saint-Simon, à l'égard de son récit, n'est pas resté dans un isolement aussi complet qu'on pourrait le croire. Au moment même de la mort de Santeul, dans le temps même où les poètes latins de l'époque célébraient à l'envi cet événement dans des vers où, parmi des louanges pour le Victorin, se mêlaient à l'adresse des Condés ses patrons des éloges qui semblaient exclure tout soupçon d'empoisonnement, un de ces poètes, dans une composition qu'il intitulait : *In Santolii Burgundi obitum,* glissait quatre vers qui ne durent point passer tout-à-fait inaperçus, et qui sont une allusion bien transparente au tabac jeté dans le champagne. Ces vers sont les quatre derniers des huit suivants

qui sont le commencement de la pièce en question.

Divio cùm sortis nimium secura futuræ,
Santolium rapuisse sibi gaudebat, et urbis
Æmula reginæ donis mulcebat et auro,
Divinumque omni captabat honore poëtam,
Vidit et invidit fera Parca; repentè veneno
Ambrosium, vates quo proluit ora, liquorem,
Inficit occultè medicans nullasque timentem
Occupat insidias et funere mergit acerbo (1).

M. Guyonnet de Vertron, Historiographus regius academicus Arelatensis, nec non Paduensis academiæ vulgò dictæ *Des Ricourati.*

TRADUCTION.

Dijon, qui, trop crédule, espère en l'avenir,
Et fière de Santeul, qu'elle a su retenir,
Croit de la cité reine être la digne émule,
Dijon, par les présents et l'or qu'elle accumule,
Captive dans son sein le poète flatté.
Mais la Parque a tout vu; son œil s'est irrité :
Dans la coupe où Santeul va puiser l'ambroisie,
Sa main, qu'en ce forfait guide la jalousie,
Jette un affreux poison qu'il ne soupçonnait pas,
Et livre sa victime aux horreurs du trépas.

Au bas des vers latins que nous venons de traduire, nous avons mis les noms et qualités de leur auteur, afin de montrer que celui-ci n'était pas un

(1) *J.-B. Santolii Victorini Operum omnium, editio tertia, apud fratres Barbou*, 1729, *Tom. III, pag.* 163.

premier venu, et que son allusion timidement accusatrice n'était pas sans quelque valeur.

Il y a une autre pièce de vers intitulée *Epicedium,* ou *Éloge funèbre,* vers la fin de laquelle cette question est abordée, mais indirectement. L'auteur prend la défense non pas du prince de Condé, mais de la ville de Dijon, qu'on accusait, dit-il, de cet empoisonnement par imprudence :

Nulla propinârunt tibi sæva aconita novercæ;
Sed te tergeminæ simul oppressêre Sorores....

« Non, aucune marâtre ne t'a versé le poison ; tu n'as été victime que des trois Sœurs infernales. » — Évidemment ce n'était là qu'une manière détournée de nier le jeu imprudent du prince de Condé sans le nommer. Peu nous importe, il nous suffit de voir dans ces vers une preuve de plus de l'existence de cette accusation, fondée ou non, au moment même de la mort de Santeul.

Nous ne voulons, du reste, prendre sur nous aucune décision à cet égard. Nous laissons à qui voudra la prendre la responsabilité du jugement ; nous avons voulu nous borner à présenter les pièces à consulter. C'est aussi afin de faciliter les appréciations, que nous avons en quelque sorte fait poser alternativement tous les membres de cette famille des Condés chez qui Santeul trouva la mort.

Quoi qu'il en soit, il y a ici un grand coupable :

c'est Saint-Simon, pour avoir accusé les Condés, si Santeul est mort naturellement; ou c'est l'auteur de l'*Epicedium*, pour les avoir défendus, si ce poète est réellement mort pour les amuser.

Ces quatre derniers mots nous rappellent une charmante et bien touchante nouvelle en vers intitulée : *Morte pour les amuser*, dans laquelle M. Emile Deschamps a si bien flétri quelque méfait érotique des *beaux* du jour. La verve si vertueusement indignée que M. E. Deschamps a jetée sur cette composition nous a fait regretter souvent, dans le cours de ces Études, qu'il ne se soit pas trouvé au XVII.e siècle un poète assez noblement inspiré pour flageller avec la même vigueur, à propos de l'empoisonnement réel ou soupçonné de Santeul, ces orgies princières dans lesquelles les cours du second ordre abusaient si indécemment de l'esprit et de la faiblesse des gens de lettres leurs commensaux. La conduite des Condés à l'égard de Santeul, celle du prince de Conty, tant de fois niée et affirmée, envers Sarazin, l'une et l'autre conduite, plus remarquée par l'histoire parce qu'elle aurait été suivie de mort, sont des exemples pris entre mille autres des mauvais traitements dont les grands se rendaient coupables envers les poètes. On se rappelle le mot de Piron. Un grand seigneur qui l'avait invité à dîner voulait, au moment où l'on passait du salon à la salle à manger, faire entrer quelque per-

sonnage avant l'auteur de la *Métromanie,* et lui disait : « Pas tant de façons, ce n'est qu'un poète. « — Si l'on tient compte des qualités, répondit Pi- « ron, je passe le premier. » Cette noble réponse montre que la mauvaise tenue que nous reprochons aux grands seigneurs du XVIIe siècle s'était prolongée dans le XVIIIe.

Santeul qui, tout en ne gardant pas assez la gravité et la sobriété que lui commandait le caractère de sa profession, fut cependant toujours irréprochable dans ses mœurs et fort édifiant dans son respect des choses de la religion, Santeul mourut dans les sentiments de piété et de résignation chrétienne que l'on était en droit d'attendre de lui. A moins que de l'avoir vu dans ces derniers moments, écrivait une des personnes qui ont fait la relation de sa mort,

« A moins que de l'avoir vu dans ces derniers moments, « on ne saurait croire avec quels sentiments de piété et de ré- « signation il s'est soumis à la volonté du Seigneur. Il nous « répéta plusieurs fois qu'il nous demandait pardon de tous « ses mauvais exemples, et de n'avoir pas mené une vie « conforme à son état ; qu'il avait eu de la vanité de ses ou- « vrages, mais qu'il reconnaissait qu'il n'était qu'un igno- « rant ; que si Dieu lui redonnait la santé, qu'il ne deman- « dait pas, ce ne serait que pour faire pénitence. Enfin « quand il aurait vécu toute sa vie à la Trappe, il ne pouvait « mourir plus chrétiennement. Il avait toujours à la bouche

« *Bonum est, Domine, quia humiliasti me.* Nous sommes « tous plus édifiés de cette mort, que par tous les sermons « des plus habiles prédicateurs du royaume. »

Cette frivole promptitude à la réplique, dont il se faisait gloire dans sa vie, se tourna au moment de sa mort vers les pensées les plus élevées sans rien perdre de sa soudaineté. A cette heure suprême, on lui annonce qu'un page vient s'informer de son état de la part de son Altesse. A ce mot d'Altesse, — *Tu solus altissimus!* répondit-il aussitôt en élevant les yeux vers le ciel; et plusieurs fois il s'écria avec transport : *Tu solus altissimus!*

Ce trait vaut une éloge, dit le *Santoliana.* Ajoutons que le mot de Santeul, mot dont le lyrisme constitue véritablement un chant de plus à ajouter à son hymnographie, a eu la gloire de précéder de dix-huit années le *Dieu seul est grand* de Massillon, et que, s'il n'a pas eu le même éclat de mise en scène, il a eu le bonheur d'une aussi profonde conviction et d'une plus vive spontanéité.

Ici se présente un autre rapprochement auquel il ne faut point se refuser. L'édifiante exclamation de Santeul repose sur un double sens, comme la facétie historique ou apocryphe de Rabelais à qui on avait fait revêtir sa robe de bénédictin au moment de sa mort, et qui, par une double allusion à son froc et à un psaume des agonisants, s'écria : *Beati qui moriuntur in Domino!*

en dominio - moi.

L'un et l'autre mot résume, avec la précision d'une formule algébrique, la vie et le caractère de son auteur, ainsi que la mesure d'estime due à sa mémoire.

Le corps de Santeul fut d'abord inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Dijon ; mais il fut ensuite transporté à Paris dans un cercueil de plomb. Ce fut Monsieur le Prince, Henri-Jules de Condé, qui fit tous les frais de ce voyage. On amena Santeul dans l'abbaye de Saint-Victor, où on lui fit un service solennel ; et il fut enterré dans le cloître de cette abbaye, le 17 octobre 1697.

Dans ce temps où les Inscriptions de toute nature étaient si fort en usage, les Épitaphes ne manquèrent pas pour ce Santeul qui en avait composé pour tant d'autres.

On lui en fit en latin et en français ; il y en eut de plaisantes et de sérieuses ; et si l'on en voulait faire la collection, on en pourrait dire ce que Martial disait de ses propres Épigrammes :

Sont bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

En voici une dans laquelle on faisait allusion aux armes de sa famille, où est une tête d'Argus, bordée de sable avec cent yeux ; ce qui constitue des armes parlantes :

Hic nunc Talpa jacet, qui priùs Argus erat.

Une autre disait injurieusement :

Ci-gît le célèbre Santeul :
Poètes et fous, prenez le deuil.

Lorsque Santeul mourut, la Bourgogne était sur le point de lui faire un présent de vin; le souvenir en fut consacré dans cette épitaphe :

Quoi ! faut-il que Santeul expire
Dans le temps qu'il nous charme et que chacun l'admire?
Faut-il, par un cruel destin,
Qu'il change en un moment nos plaisirs en alarmes,
Et que nous lui donnions des larmes
Au lieu de lui donner du vin?

Santeul, chaque fois qu'il accompagnait en Bourgogne le prince de Condé allant présider les États, recevait sur le budget de cette province une allocation de cent louis et un présent de vin. Nous ignorons à quel titre il recevait cette gratification si libérale, à moins que les États, dans leur indépendance, n'eussent voulu flatter le prince en faisant bon accueil à son poète badin. Aussi Santeul avait-il coutume d'appeler la Bourgogne sa mère : un poète ne manqua d'y faire malignement allusion dans cette inscription tumulaire :

Santeul est mort, et partout regretté,
Santeul, en tous lieux si vanté,
A qui fut la Bourgogne et si bonne et si chère.
Il était avoué pour son fils, en effet ;
Mais, hélas ! il est mort au sein de cette mère,
Pour avoir trop pris de son lait.

M. Moreau, avocat-général à la chambre des comptes de Dijon.

Citons enfin le tribut apporté par deux poètes latins, l'un jésuite, l'autre janséniste; sorte de concours où le parti le plus puissant n'eut pas le représentant le plus digne et le mieux inspiré. Le jésuite, le P. Commire, un des rivaux de Santeul en poésie latine, composa le distique suivant, où, malgré sa robe, il ne craignit pas de sacrifier le respect de la mort au plaisir de jouer sur les mots *vivere* et *bibere* :

Spretâ Hippocrene, dum Belnica pocula siccat,
Vivere Santolius desiit et bibere.

TRADUCTION.

Courant, loin d'Hippocrène, au Beaune qui l'enivre,
Santeul finit ensemble et de boire et de vivre.

Pour qui voudrait résoudre le débat sur la question d'empoisonnement, cette épigramme du P. Commire, méchante envers Santeul, ne le paraîtrait pas moins envers le prince de Condé, et passerait presque pour une déposition dans le sens de Saint-Simon.

Le janséniste, c'était le vénérable Rollin, en qui l'illustre mort trouva du moins un poète plus sérieux et plus digne de lui. Le savant recteur de l'Université donna à la mémoire de Santeul un beau témoignage et un noble dédommagement dans cette épitaphe, qui fut gravée sur le mur auquel était adossée la tombe du poète de Saint-Victor :

SANTOLII EPITAPHIUM.

Quem superi præconem, habuit quem sancta poëtam
Relligio, latet hoc marmore Santolius.
Ille etiam heroas, fontesque et flumina et hortos
Dixerat : at cineres quid juvat iste labor?
Fama hominum merces sit versibus æqua profanis :
Mercedem poscunt carmina sacra Deum.

TRADUCTION.

Santeul, qui de la foi célébra les mystères,
Lui, qui chanta des saints les louanges austères,
Sous un marbre funèbre est couché dans ce lieu.
Chantre aussi des héros, des jardins, des fontaines,
Le monde le loûra de ses œuvres mondaines,
Mais de ses chants sacrés le salaire est en Dieu.

Les quelques épitaphes que nous venons de citer ne sont qu'un très faible spécimen des poésies de toute nature qui furent composées à l'occasion de la mort de Santeul. Les frères Barbou, ses éditeurs en 1729, ont recueilli dans le troisième volume de ses œuvres, sous le titre de *Funus Santolinum*, un nombre de pièces tant françaises que latines si considérable, qu'elles remplissent une centaine de pages.

Nous trouvons dans ce recueil les traces d'une sorte de débat qui montre trop combien était grande la considération dont jouissait notre poète pour que nous n'en rapportions pas ici quelque chose.

Lorsque Santeul fut mort, ses restes furent inhu-

més à Dijon dans le caveau réservé aux chanoines de l'abbaye de Saint-Etienne. Le surlendemain de cette première cérémonie, on célébra un service auquel assistèrent ses amis et quelques officiers de M. le Prince; et des inscriptions tumulaires, destinées à la tombe de Dijon, furent composées comme si l'on n'eût pas douté que les caveaux de Saint-Etienne ne fussent la dernière demeure du poète.

Mais on était dans un temps où l'on saisissait avec empressement tout ce qui pouvait donner matière à des jeux d'esprit. Les poètes, plus souvent latins que français, prirent pour sujet d'épigrammes cette remarque que Santeul, né à Paris, était mort à Dijon. La capitale de la Bourgogne, que ces poètes se permettaient de faire parler, semblait se prévaloir de cette fortune singulière, et prenait le pas sur Paris. D'autres, au contraire, blâmaient Santeul d'avoir dit que la ville de Dijon était sa mère bien mieux que la ville de Paris.

En effet, il existe une pièce de vers que Santeul composa quelques jours avant de mourir, et dans laquelle, sans rien préciser, il se plaint amèrement d'avoir vu Paris, sa ville natale, négliger les poètes par qui vient toute gloire, tandis que Dijon, plus favorable à lui Santeul, l'a comblé de présents et d'honneurs. Le début de cette pièce semble ne promettre qu'une longue plaisanterie; car le poète se félicite tout d'abord d'avoir reçu de la cité bour-

guignonne un présent de vin qui réchauffe sa veine et qui lui inspire, dit-il, des vers dignes de sa bienfaitrice :

Provocat intùs agens te dignos scribere versus.

« Que ma patrie, que Lutèce, qui est à peine ma « mère, dit-il aussitôt après, ne soit pas envieuse du « droit que tu t'es donné, ô Dijon, de réclamer ton « poète.

Nec patria invideat, jam vix Lutetia mater,
Ex quo jure tuum repetis, mea Divio, vatem.

Ce *vix mater* passe la plaisanterie; et du moment que Santeul parle sur ce ton à sa ville natale, on doit croire qu'il va la répudier sérieusement. Et c'est ce qu'il fait en continuant une longue objurgation dans laquelle il reproche à Paris l'abandon où elle délaisse en sa personne le poète de ses fontaines et de ses autres monuments. Puis il revient à Dijon qui, sur les premiers bruits de sa renommée, l'a comblé de présents, l'a entouré d'honneurs bien au-delà de ce qu'on pouvait attendre en un siècle où la poésie est tombée dans un si grand mépris. Il rappelle que dans cette ville tous les regards étaient arrêtés sur lui en quelque lieu qu'il se montrât; que, porté sur un char doré à travers les quartiers de la cité, il était montré au doigt et désigné par son nom :

In me omnes defixi oculis, quocumque ferebar,
Aurato invectum per publica compita curru,
Monstrabant digito nec inani nomine vatem.

Le souvenir d'une si belle ovation enflait l'orgueil du poète, il en convenait lui-même :

Clam, fateor, titulisque meis, famâque fruebar.

Paris n'en avait jamais fait autant pour lui ; aussi, dans une sorte de péroraison où on le voit avec peine finir comme il a commencé en donnant un souvenir aux vins de la Bourgogne, unique source désormais de ses inspirations, déclare-t-il que même à Paris il sera poète bourguignon.

Sponte Parisiná vates Burgundus in urbe.

Santeul a tort, disait-on en beaucoup de pièces de vers; il a tort : Paris l'a fait naître et le faisait vivre honnêtement; Dijon lui a donné la mort. Les épigrammes s'échangeaient et se multipliaient à l'infini sur ce double thème, quand messieurs de Saint-Victor réclamèrent le retour à Paris des restes de leur illustre confrère. De là nouveau sujet de querelle. Deux grandes cités se disputaient la dépouille d'un nouvel Homère; et voici une des nombreuses pièces de vers que fit naître ce débat :

SANTOLII EPITAPHIUM.

Santolium mater Lutetia jactat alumnum,
Atque suo vatem Sequana jure petit.

Divio Burgundum, fuerit quamquam extera tellus,
Sponte suum, jam tunc vindicat alma parens.
Inter reginas urbes hoc jurgium Homero
Vatem æquans, ejus tollit ad astra decus.
Ut litem solvat superûm Pater, aspice cœlum,
Santoli, ait, patriam quæris : at ista tua est.
Sic desiderio rapiente ascendit Olympum,
Sub pedibusque simul, nubila et astra videt.
Sublimem sedes animam servate, beatæ,
Divio habes cineres, Sequana, carmen habes.
Tu, pia mater, habes hymnos, Ecclesia, cultos,
Quels divûm laudes sanctaque gesta, canis.

M. DE PERCEY, conseiller au
présidial de Langres.

TRADUCTION.

ÉPITAPHE DE SANTEUL.

SONNET.

Lutèce de Santeul se proclame la mère,
La Seine voit en lui son poète vanté ;
Dijon la Bourguignonne, à Santeul étrangère,
Voudrait sur lui les droits de la maternité.

Ces cités en conflit rendent l'égal d'Homère
Et remplissent d'honneur l'écrivain disputé.
Dieu tranche le débat : « Vois la céleste sphère,
« Santeul, c'est là, dit-il, ton séjour mérité. »

Et des hauteurs du ciel désormais obtenues,
Santeul voit à ses pieds les astres et les nues.
Gardez, saint Paradis, l'ame du bienheureux ;

Dijon, ses os ; Paris, l'œuvre de son génie ;
Vous, Église, autre mère et pieuse et bénie,
Vous chanterez aux saints les vers qu'il fit pour eux.

Le poète qui faisait ainsi la part de chacun croyait avoir arrangé toutes choses à la satisfaction de tout le monde : il n'en fut rien. Il paraît que messieurs de Saint-Victor, persistant dans leurs prétentions, eurent recours à l'intervention du prince de Condé, qui leur donna gain de cause ; car Santeul fut exhumé et transporté à Paris ; on l'enterra de nouveau le 5 octobre de la même année 1697, dans l'abbaye de Saint-Victor.

L'intervention du prince de Condé et la décision qu'il prit donna lieu à d'autres pièces de vers parm lesquelles nous avons distingué la suivante :

IN SANTOLIUM,

Cum ejus cadaver Divione Parisios transferretur.

AD SERENISSIMUM PRINCIPEM CONDÆUM.

Santolii hinc atque hinc certant de corpore matres :
Illa suum poscit, poscit et illa suum.
Prælia Santolius, dum viveret, ista diremit :
Prima vale mater, Divio, mater eris.
Dixerat ; at renuit parere Lutetia nato.
Cor petit ; hoc nati pignus habere cupit.
Divio sed laceros nati non sustinet artus :
Horruit, audito crimine, matris amor.
Et furiosa, meum quid dividis impia, clamat ;
Sit tuus : integrum dira noverca cape.
Sic Condæe jubes ; per te fit Divio mater :
Dumque probas matrem, te Salomona probas.

P. Du Mai, Divionensis.

TRADUCTION.

SUR SANTEUL,

Quand son corps fut transporté de Dijon à Paris.

A S. A. S. LE PRINCE DE CONDÉ.

Pour le corps de Santeul se disputent deux mères :
L'une a dit : c'est mon fils ; l'autre a dit : c'est le mien.
Santeul trancha, vivant, ces querelles amères :
Adieu, Paris, dit-il ; toi, Dijon, je suis tien.
A ce choix filial, Paris loin de souscrire,
Veut le cœur de son fils comme un gage éternel.
Dijon, pour son enfant qu'en espoir on déchire,
Entend avec horreur un vœu si criminel.
Non, dit-elle ; plutôt qu'un si cruel partage,
Que tout entier, marâtre, il vous soit accordé.
Ainsi Condé l'ordonne ; et dans cet arbitrage,
La mère fut Dijon ; Salomon fut Condé.

Le douzain latin que nous avons essayé de rendre en un douzain français, fut ainsi paraphrasé par un contemporain de Santeul :

DISPUTE ENTRE PARIS ET DIJON,

A qui aurait le corps de M. de Santeul.

JUGEMENT DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ.

Deux illustres cités disputant pour Santeul,
Comme sept autrefois le firent pour Homère,
Et voulant posséder sa cendre et son cercueil,
L'une et l'autre à l'envi s'en déclare la mère.
C'est, dit l'une, en mon sein qu'il a reçu le jour :
C'est, dit l'autre, pour moi qu'a parlé son amour.
Chagrin de tes mépris, son cœur te désavoue ;

Content de mes bienfaits, en mourant il me loue,
Me choisit pour sa mère, et se nomme mon fils.
Soit pour les éprouver, ou calmer leurs esprits,
Un grand prince, prudent et sage,
D'un esprit sans égal ainsi que sa valeur,
Entre elles de Santeul fait un juste partage,
Donne à Dijon son corps, donne à Paris son cœur.
D'abord, Dijon, d'amour et de colère émue,
S'écria : tout ou rien ; un partage me tue.
Que ma rivale ait tout, corps, cœur et monument;
J'y consens : à ces mots prononcés hautement,
Du vrai cœur maternel on connut la tendresse ;
Et le grand prince enfin fit par son jugement
D'un second Salomon éclater la sagesse.

M. Moreau, avocat-général en la chambre des comptes de Dijon.

Ce même M. Moreau se laissa prendre d'un peu de dépit, qu'il exprima dans cette épigramme :

A MESSIEURS DE SAINT-VICTOR.

Vous demandez Santeul avec impatience :
Sans craindre aucune résistance,
Vous pouvez l'emporter ; il nous importe peu
Que son corps nous demeure ou qu'on le vienne prendre.
Il nous a laissé tout son feu ;
Et nous vous en laissons la cendre.

De pareils jeux d'esprit paraissent peut-être aujourd'hui bien frivoles, et nous ne savons trop ce que nos contemporains penseraient de leurs magistrats s'ils les voyaient dépenser leurs hautes facultés dans de semblables compositions. On aurait tort

cependant de juger les auteurs de ces opuscules avec trop de sévérité. Ils vivaient dans un temps bien différent du nôtre. Aujourd'hui le vent qui souffle n'est guère à la poésie, et nous ne savons puiser nos émotions que dans la hausse ou dans la baisse. Au temps de Santeul, les esprits, généralement plus cultivés que dans notre siècle, malgré tout ce qu'on peut dire du progrès et de la diffusion des lumières, étaient plus accessibles aux délicates jouissances de la pensée; la soif du gain, qui n'était pas encore devenue endémique; les prêtres du veau d'or, par qui la France n'était pas menée alors; tout laissait aux imaginations assez de fraîcheur et de loisirs pour de nobles exercices; on n'était pas encore bien loin de l'époque où une puce remarquée sur le cou de mademoiselle Des Roches, et où la main d'Étienne Pasquier, absente de son portrait, fournissaient matière pour des volumes de poésies à une aimable cohorte de personnages parlementaires qui savaient retrouver au besoin les études profondes et les préoccupations sérieuses; et de graves magistrats ne croyaient pas déroger, ils ne craignaient point de passer pour moins intègres parce qu'ils se montraient gens d'esprit à l'occasion, quand sur-tout le fruit de leurs récréations devait être aux yeux de la postérité un témoignage de la haute estime où ils tenaient le poète Santeul, en l'honneur et sur la tombe de qui ils se livraient à leurs joûtes littéraires.

D'ailleurs les faits qui nous occupent ne se passaient-ils pas à Dijon, « au sein de la société fort « agréable et lettrée qu'offrait cet illustre parlement « de Bourgogne (1) ? » N'était-on pas dans le pays de La Monnoye, le joyeux auteur des *Noëls Bourguignons;* dans la ville où déjà l'on voyait poindre Alexis Piron dans la personne, moins compromise devant les scrupuleux, de son père Aimé Piron l'apothicaire, qui était le rival de La Monnoye dans les noëls, la chanson, l'épigramme et les jolis riens? La sève dijonnaise, qui donne à la moutarde son piquant et aux vins bourguignons leur montant, ne travaillait-elle pas aussi dans les veines de nos pères, en ce pays et dans ce passé dont l'étude littéraire a fourni, à la fin de ses études savantes et fécondes *sur la Poésie française au XVI.e siècle,* un si agréable chapitre sur l'*Esprit de Malice au bon vieux temps?*

Aussi est-ce parce qu'elle caractérise tout à la fois une époque et un personnage que nous avons voulu nous étendre quelque peu sur cette dispute entre deux villes françaises du siècle de Louis XIV pour la possession des restes mortels d'un poète latin contemporain de Racine et de Boileau.

Enfin, comme s'il eût fallu qu'aucune consécra-

(1) M. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVI.e siècle.*

tion littéraire ne fût oubliée pour Santeul, un disciple de Lycophron, un de ces embaumeurs de noms propres qui y cherchent des éloges ou des blâmes cachés et mystérieux en en transposant les lettres, le sieur Nicaise, ami de notre poète et ancien chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, s'empara du scalpel et tenta l'autopsie du mot *Santolius*, où il trouva cette anagramme : *Lito sanus*, qu'il expliquait ainsi : « Je me sacrifie (*lito*) à Dieu avec pleine « connaissance (*sanus*) et un véritable repentir de « mes faiblesses. »

D'après le calcul des permutations, les neuf lettres du nom *Santolius* peuvent se combiner de trois cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingts façons, parmi lesquelles on trouverait peut-être quelque autre anagramme aussi piquante que celle du chanoine Nicaise. Sans que nous ayons cherché bien long-temps, le hasard nous a présenté une combinaison que, nous n'en doutons pas, Santeul aurait eue pour plus agréable, lui qui se croyait, comme on l'a vu, le premier poète de son temps. Cette combinaison produit les mots : *Asto Linus*. Si quelque chose a le droit de nous surprendre, c'est que le poète qui se croyait un Linus chrétien n'ait pas découvert lui-même cette devise qui se cachait dans son nom, comme elle était logée dans sa pensée.

A vrai dire, l'anagramme de Nicaise est aussi

juste que nous paraît la nôtre. Si nous avons montré dans notre Étude deuxième Santeul assez prévenu en faveur de ses propres œuvres et assez persuadé de sa supériorité sur les autres pour exprimer plaisamment la crainte que ceux-ci ne cherchassent à se pendre ou à se noyer de jalousie, on vient de le voir, à quelque pages d'ici, mourir dans les sentiments de l'humilité la plus édifiante. Aussi, en nous appropriant le premier hémistiche d'un quatrain dans lequel le chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon employait son *Lito sanus,* avons-nous essayé de composer, en employant à notre tour notre *asto Linus,* un distique dans lequel la double anagramme nous paraît caractériser singulièrement le poète présomptueux et le religieux soumis et repentant que fut Santeul pendant sa vie et à l'heure de sa mort :

ANAGRAMMA

UNO DE NOMINE BINUM.

Ecce LITO SANUS, moriens fortassè locutus
Santolius, vivens dixerat : ASTO LINUS.

Tout Santeul est dans ces deux combinaisons.

Quoique les œuvres de La Bruyère soient dans toutes les mains, cette Étude sur Santeul serait trop incomplète si on ne lisait pas ici le Portrait, sous le nom de *Théodas,* qu'a laissé de lui l'auteur des *Caractères.* On peut être d'autant plus sûr de la

ressemblance, que le peintre, qui avait été le précepteur de Monsieur le Duc, et qui resta jusqu'à la fin de sa vie attaché à ce prince en qualité d'homme de lettres, avec mille écus de pension, fut longtemps le commensal de notre poète, avec qui il se trouvait à Chantilly trois mois de l'année. Voici ce Portrait :

« Voulez-vous quelque autre prodige? Concevez un « homme facile, doux, complaisant, traitable, et tout d'un « coup violent, colère, fougueux, capricieux : imaginez-« vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, « un enfant en cheveux gris : mais permettez-lui de se re-« cueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, « j'ose dire, sans qu'il y prenne part, et comme à son insu : « quelle verve! quelle élévation! quelles images! quelle « latinité! Parlez-vous d'une même personne? me direz-« vous. Oui, du même, de Théodas, et de lui seul. Il crie, « il s'agite, il se roule à terre, il se relève, il tonne, il éclate; « et du milieu de cette tempête il sort une lumière qui brille « et qui réjouit. Disons-le sans figure : il parle comme un « fou, et pense comme un sage : il dit ridiculement des cho-« ses vraies, et follement des choses sensées et raisonnables : « on est surpris de voir naître et éclore le bon sens du sein de la « bouffonnerie, parmi les grimaces et les contorsions. Qu'a-« jouterai-je davantage? Il dit et fait mieux qu'il ne sait : ce « sont en lui comme deux ames qui ne se connaissent point, « qui ne dépendent point l'une de l'autre, qui ont chacune « leur tour ou leurs fonctions toutes séparées. Il manque-« rait un trait à cette peinture si surprenante, si j'oubliais

« de dire qu'il est tout à la fois avide et insatiable de louan-
« ges, prêt à se jeter aux yeux de ses critiques, et dans le
« fond assez docile pour profiter de leur censure. Je com-
« mence à me persuader moi-même que j'ai fait le portrait
« de deux personnages différents : il ne serait pas même im-
« possible d'en trouver un troisième dans Théodas, car il
« est bon homme, il est plaisant homme, et il est excellent
« homme (1). »

A ce portrait moral, il ne sera peut-être pas trop superflu d'ajouter quelques lignes du *Santoliana* qui cherchent à faire connaître, autant que possible, l'extérieur de notre poète :

« Il était, dit ce livre, grand et assez gras ; il avait le vi-
« sage large, les joues creuses, le menton relevé, le nez
« épaté, les narines ouvertes, les yeux noirs et gros, les che-
« veux et le poil noir, le front haut, et la tête à demi
« chauve. »

Il y a en tête d'un vieux *Santoliana* de 1722, conséquemment antérieur à celui de Dinouart (1764), un portrait gravé de Santeul, qui non seulement répond fort bien à la description qu'on vient de lire, mais dans lequel aussi un physionomiste attentif et pénétrant reconnaîtrait, nous n'en doutons pas, la justification de tout ce que l'auteur des *Caractères* a dit du poète de Saint-Victor. Dans la conformation de ce visage ou retrouverait le triple

(1) La Bruyère, *des Jugements.*

mélange, signalé par La Bruyère, de la folie, du bon sens et de la bonhomie. Il n'est pas jusqu'à un cahier que tient Santeul de manière à laisser voir le titre *Opera poëtica J.-B. S.*, où l'on ne sente le poète qui aime à se parer de son œuvre.

Santeul a vécu dans le grand siècle; il a attiré un instant l'attention du grand roi dont le regard laissait un reflet de gloire et comme le sceau d'une célébrité durable sur ceux qu'il remarquait, comme il pouvait, témoin Racine, laisser le froid de la mort sur ceux dont il se détournait. Poète latin à côté de poètes français comme P. Corneille, Boileau, Racine, Molière, La Fontaine, il a su, sans briller comme eux, n'être pas éclipsé par eux; par la composition de ses Hymnes et de ses Inscriptions, il a contribué à la gloire littéraire, à la gloire religieuse, à la gloire monumentale de la France de Louis XIV : à tant de titres, il méritait que son image figurât dans le dépôt consacré A TOUTES LES GLOIRES DE LA FRANCE. Aussi cette image est-elle reproduite deux fois, l'une par le ciseau, l'autre par le pinceau, dans le Musée de Versailles.

Son buste en marbre, par M. Jouffroy, se trouve sous le n.° 792 dans l'un des vestibules de l'escalier de marbre, aile du Nord.

Son portrait, par un peintre du XVII.e siècle dont le nom n'est pas indiqué, est au deuxième étage, aile du Nord, salle n.° 152. Il porte le n.° 2814.

APPENDICE.

Nous avons regardé cet Appendice comme le complément nécessaire de nos *Études* sur le poète Santeul, et nous le produisons ici comme exécution de l'engagement que nous avons pris (page 80) de faire juger cet écrivain sur pièces en recueillant plusieurs morceaux de ses poésies de tout genre, tels que Hymnes, Inscriptions, Épigrammes, Épîtres.

En regard du texte latin, nous placerons une traduction en vers. Nous avons trouvé dans des ouvrages anciens cette traduction toute faite, pour la plupart des Inscriptions, par des poètes français contemporains de Santeul, parmi lesquels se trouve le grand Corneille lui-même. Nous avons cru devoir conserver ces traductions, celles de Corneille surtout, que nous avons prises avec tout l'empressement du respect et sans nous permettre de les juger; d'autres, toutes les fois qu'elles ne nous ont

pas paru d'une prolixité hors de proportion avec la brièveté du texte latin; et nous avons nommé les auteurs de ces traductions au-dessous de chaque pièce. Les traductions qui ne sont pas signées, soit sous les Inscriptions, soit ailleurs et dans tout le cours de ces *Études*, sont de notre fait, et nous en assumons la responsabilité.

Pour la traduction des cantiques que nous avons extraits de l'hymnographie de Santeul, nous n'avons pas suivi le même système; car nous avions entre les mains la version de l'abbé Poupin, dans laquelle il nous était facile de puiser, et nous avons cru devoir y substituer notre propre traduction.

Nous n'avions pas, cependant, la prétention de faire mieux que l'abbé Poupin; notre versification sera probablement trouvée inférieure à la sienne; mais, sans vouloir dénigrer un prédécesseur, il nous a semblé que le traducteur dont nous parlons n'a pas eu, autant que nous l'aurions voulu, le soin de rendre ce qu'on pourrait appeler la manière de Santeul. Le propre de ce poète, dans ses Hymnes, est un emploi fréquent, il faudrait peut-être dire continuel, de l'antithèse, et l'abbé Poupin nous semble n'avoir pas tenu compte de ce trait caractéristique dans la physionomie de l'original.

Peut-être l'abbé Poupin s'est-il conformé aux lois du bon goût en s'efforçant de dissimuler cette profusion d'antithèses qu'il pouvait regarder dans

le poète latin comme un défaut; mais il nous a semblé que la mission d'un traducteur était, comme celle d'un portraitiste, de reproduire, non de rectifier la physionomie, même défectueuse, de son modèle.

Ce sont ces considérations qui nous ont poussé à tenter une nouvelle traduction des Hymnes qui vont suivre.

Après cet Appendice nous placerons des notes qui nous seront suggérées par plusieurs passages du texte de Santeul, et parmi lesquelles figureront quelques comparaisons entre les productions du Victorin et d'autres correspondantes qui appartiennent à des poètes latins du moyen-âge. Nous n'y porterons aucune atteinte au respect que mérite le fond de ces œuvres chrétiennes d'un temps antérieur; mais on trouvera peut-être à examiner si, avec une moralité tout aussi irréprochable (nous mettons de côté toute question de jansénisme et de molinisme), les Hymnes de Santeul ne se présentent pas sous une forme qui devait, sinon les rendre préférables à ce qu'on avait fait avant lui, du moins les préserver de l'exclusion dont les ont frappées les rédacteurs du nouveau Bréviaire. En lisant les Hymnes santoliennes, que nous avons choisies sans aucune préoccupation d'orthodoxie, on verra si notre poète a réellement encouru les graves accusations que ne lui a pas épargnées dom Guéranger, ou si plutôt

dans ses attaques un peu passionnées contre Santeul, attaques dans lesquelles il nous semble donner aux fidèles scandalisés le triste spectacle d'un prêtre maudissant un prêtre au pied même de l'autel, pour quelque dissidence sur les termes d'une prière, le R. abbé de Solesmes n'aura pas eu plus d'une fois besoin qu'on lui rappelât cette belle maxime de Saint-Augustin, qu'il connaît mieux que nous : « *In necessariis unitas, in dubiis liber-* « *tas, in omnibus charitas.* »

Nous avons parlé (page 53 de nos *Études*) d'une critique des œuvres de Santeul par La Monnoie, critique dont l'abbé de Solesmes s'est fait une arme contre le Victorin; nous avons dit (page 65) pourquoi nous ne voulions pas approfondir la validité de cette critique : ici nous irons plus loin; à mesure que, dans le texte des Hymnes qu'on va lire, il se présentera un passage critiqué par La Monnoie, nous reproduirons la critique dans les notes, car nous voulons avant tout nous efforcer d'être impartial.

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

HYMNES.

CARMINA È SANTOLIO EXCERPTA.

HYMNI.

Hos dum Santolius canit immortalibus Hymnos,
Unà immortalis factus et ipse quoque est.
N.....

DE OBLATIONE CHRISTI IN TEMPLO

SEU

PURIFICATIONE BEATÆ MARIÆ VIRGINIS.

HYMNI TRES.

I.

Stupete gentes : fit Deus hostia;
Se sponte legi legifer obligat;
Orbis Redemptor nunc Redemptus,
Seque piat sine labe mater.

De more matrum, Virgo puerpera
Templo statutos abstinuit dies :
Intrare sanctum quid pavebas,
Facta Dei priùs ipsa templum ?

Ara sub una se vovet hostia
Triplex : honorem virgineum immolat

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

HYMNES.

Dans les cantiques saints qu'il consacre à l'Église,
Vantant les Immortels, Santeul s'immortalise.

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS-CHRIST AU TEMPLE

OU

PURIFICATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

TROIS HYMNES.

I.

Admirez : Dieu lui-même en victime s'attache,
Et sous sa propre loi plie un législateur;
Ici se purifie une mère sans tache,
Et se rachète un Rédempteur.

O Vierge-Mère ! ainsi qu'une simple matrone,
Tu voulus pour un temps t'exclure du saint lieu;
Pouvais-tu redouter l'approche du grand trône,
Toi-même le trône de Dieu ?

Sur un autel commun trois victimes vont tendre,
Pour les sacrifier dans un triple concours,

Virgo sacerdos, parva mollis
Membra puer, seniorque vitam.

Eheu! quot enses transadigent tuum
Pectus! quot altis nata doloribus,
O Virgo! Quem gestas in ulnis,
Imbuet hic sacer Agnus aram.

Christus futuro, corpus adhuc tener,
Præludit infans victima funeri :
Crescet; profuso vir cruore
Omne scelus moriens piabit.

Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini :
Magistra quem trinum docendo,
Vera Fides veneratur unum.

II.

Templi sacratas pande, Sion, fores;
Christus sacerdos intrat et hostia :
Cedant inanes veritati,
Quæ se animis aperit, Figuræ.

Non immolandi jam pecudum greges;
Fumabit ater non cruor ampliùs :
En ipse placando parenti
Ipse suis Deus astat aris.

Virgo latentis cônscia numinis,

La Vierge son honneur, l'enfant son âge tendre,
Le vieillard son reste de jours.

Quels dards te frapperont, dont l'aiguillon transperce,
Vierge prédestinée aux déplaisirs mortels!
L'Agneau sacré, l'Enfant qui dans tes bras se berce,
De son sang teindra les autels.

Le Christ encore enfant, le Christ encor débile,
Prélude à son trépas dans l'avenir caché;
Il croîtra; puis la mort, à l'époque virile,
Dans son sang noîra tout péché.

Gloire éclatante au Père; au Fils pareille gloire;
Même gloire à l'Esprit, leur souffle respecté;
Attribut que la Foi nous montre et nous fait croire
Toujours un dans sa Trinité.

II.

Saint temple de Sion, que vos portiques s'ouvrent,
Jésus, prêtre et martyr, s'y montre radieux;
Devant les vérités qui pour nous se découvrent,
Fuyez, images des faux dieux.

Le sang d'un vil bétail, indigne sacrifice,
Ne viendra plus fumer sous le couteau mortel :
Dieu même, pour fléchir la divine justice,
Se montre sur son propre autel.

Soutenant dans ses bras son Dieu, sa géniture,

Demissa vultus, quem peperit Deum,
Gestabat ulnis, pauperumque
Munera fert, teneras volucres.

Hic omnis ætas, omnis et astitit
Sexus, propinquo numine plenior :
Christum anhelantis tot annos
Nunc fidei pretium reportant.

Testes tot inter, magnanimo, Deus,
Tibi litabat fida silentio,
Verbi silentis muta mater :
Quanta animo reticebat alto !

Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini :
Magistra quem trinum docendo,
Vera Fides veneratur unum.

III.

Fumant Sabæis templa vaporibus;
Nos sacra poscunt; jam præit hostia;
Sequamur omnes, et lubente
Puri animo simul immolemur.

Lumen ministret splendidior Fides;
Ministret ignes flammea Charitas;

Et sentant qu'elle porte un fardeau surhumain,
La Vierge, humble en ses dons, humble dans sa posture,
Tient deux tourtereaux dans sa main.

Et tout âge, et tout sexe en foule se contente
A voir de près Jésus dans sa divinité;
Et par la foi chrétienne, après sa longue attente,
Le prix est enfin remporté.

Combien de fois la Vierge, en un silence austère
Parmi tant de témoins gardé profondément,
Du Verbe alors muet respectant le mystère,
Fut discrète par dévoûment!

Gloire éclatante au Père; au Fils pareille gloire;
Même gloire à l'Esprit, leur souffle respecté;
Attribut que la Foi nous montre et nous fait croire
Toujours un dans sa Trinité.

III.

L'encens des Sabéens parfume le saint temple;
Le sacrifice est prêt; peuple, viens et contemple;
La victime devance et va se dévoiler.
Hâtons-nous de la suivre, et, pleins du même zèle,
Gardant la pureté dans notre cœur fidèle,
Courons aussi nous immoler.

Qu'une Foi plus ardente échauffe mieux nos ames;
Que la Charité sainte y réveille ses flammes;
Qu'une Espérance aimable y brûle son encens;

Spes thura, nec desint odores
Quos operum bona fama fundat.

Vitæ nocentis quid trahimus moras?
Sit fas beato sub Sene nos mori;
Ut quem sub aris immolatum
Vidimus, hoc etiam fruamur.

Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini :
Magistra quem trinum docendo,
Vera Fides veneratur unum.

CHRISTO PATIENTI.

HYMNI SEX.

I.

Fas, Christe, mœstis plangere
Tuos dolores cantibus,
Quos vitæ ab ipso limine
Ad usque mortem passus es.

Que par des actes purs notre vie embaumée
Fasse tomber sur nous la bonne renommée,
Salaire des cœurs innocents.

Pourquoi dans le péché traîner notre existence?
Sachons par nos vertus ou notre pénitence
Comme le saint Vieillard mériter de mourir;
Afin qu'après la mort quand viendra l'autre vie,
Le Dieu qui sur l'autel pour nous se sacrifie
Veuille encore nous secourir.

Gloire suprême au Père; au Fils gloire suprême;
Et que soit l'Esprit saint glorifié de même,
L'Esprit saint de tous deux le souffle respecté :
Père, Fils, Esprit saint, divinité multiple,
Dont la Foi nous enseigne, en la proclamant triple,
A reconnaître l'unité.

AU CHRIST SOUFFRANT.

SIX HYMNES.

I.

Nos chants vont dire la souffrance
Attachée, ô Christ, à tes pas
Depuis le jour de ta naissance
Jusqu'à l'heure de ton trépas.

Castæ parentis in sinu
Inclusus ardebas pati;
Æternus ut discas mori,
Mortale corpus induis.

Vix natus, imbellis puer
Acuta sentis frigora,
En vile pro molli thoro
Fœnum tibi supponitur.

Amore te facis reum,
Fers sponte pœnas innocens,
Nec eximis te legibus,
Supremus ipse Legifer.

Qui primus excisa cruor
E parte stillat corporis
Membris micans ex omnibus
Torrentis instar, proruet.

Qui mucro lactentes necat,
Idem tuum pectus fodit,
Et quo cadebant parvuli,
Hoc tu cadebas vulnere.

Exul Deus, promptâ fugâ
Tuæ saluti consulis,
Intras Pharos verax Deus
Mixtus deis mendacibus.

Qui nos creavit, laus Patri;

Dès le sein d'une chaste mère
Déjà tu brûlais de souffrir;
Tu pris notre corps éphémère,
Immortel qui voulais mourir.

Tu nais, et déjà la froidure
Te mord, faible enfant, sur ton lit,
Et d'une paille vile et dure
Ta couche sous toi s'amollit.

Par amour proscrit volontaire,
Juste qu'on traite en malfaiteur,
Tu n'as point voulu te soustraire
Aux lois dont toi-même es l'auteur.

Circoncis, ton corps goutte à goutte
Sous l'acier d'abord saignera;
Ton sang plus tard ouvrant sa route,
De tous tes membres jaillira.

Le jour qu'on immolait l'enfance,
C'est toi que le fer menaçait.
L'innocent tombait sans défense,
Et le même coup te perçait.

Lorsqu'en ta fuite mémorable,
Tu vis ton salut dans l'exil,
Pharos vit le Dieu véritable
Se mêler aux faux dieux du Nil.

Gloire au Père, qui fit le monde;

Qui nos redemit, Filio;
Qui nos foves, laus, Spiritus,
Uni Deo sit gloria.

II.

Divine crescebas puer,
Crescendo discebas pati,
Hæc destinatæ tunc erant
Mortis tuæ præludia.

Satus Deo, volens tegi,
Elegit obscurum Patrem;
Qui fecit æternas domos,
Domo latet sub paupere.

Tremenda cujus præpetes
Mandata portant Spiritus,
Cui pronus orbis subditur,
Se sponte Fabro subjicit.

Cœlum manus quæ sustinent,
Fabrile contrectant opus,
Supremus astrorum faber
Fit ipse vilis artifex.

Qui nos creavit, laus Patri;
Qui nos redemit, Filio;
Qui nos foves, laus, Spiritus;
Uni Deo sit gloria.

Gloire au Fils, qui l'a racheté;
Gloire à l'Esprit, qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

II.

Dans les épreuves les plus rudes
Quand tu croissais, enfant divin,
Tes douleurs étaient les préludes
Et les présages de ta fin.

Le Fils de Dieu, d'un père infime
Couvre ici-bas sa majesté;
Des cieux l'architecte sublime
Sous un toit pauvre est abrité.

Dieu, l'auteur de la loi sévère
Que ses anges vont publier,
Ce Dieu que le monde révère
Prend pour maître un humble ouvrier.

La main sur qui le ciel se fonde
Se donne un labeur humble et dur;
Et le fabricateur du monde
Ne devient qu'un manœuvre obscur.

Gloire au Père, qui fit le monde;
Gloire au Fils, qui l'a racheté;
Gloire à l'Esprit qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

III.

Christus tenebris obsitam
Lustrando Judæam docet,
Gens obstinati pectoris
Christum docentem respuit.

Sese Deum signis probat,
Surgunt sepulchris corpora,
Erepta muto vox redit,
Claudo gradus, cœco dies.

Gens dura, flecti nescia,
Aures sacris sermonibus
Obturat et solem fugit,
Amore noctis perdita.

Mox immerentem, ceu reum,
Probris gravant, saxis petunt,
Illum pudendo destinant
Ingrata turba funeri.

Qui nos creavit, laus Patri;
Qui nos redemit, Filio;
Qui nos foves, laus, Spiritus,
Uni Deo sit gloria.

IV.

Pavete, raptus ad necem

III.

Le Christ, éclairant la Judée,
Lui porte ses sages discours;
Mais, de son erreur possédée,
Elle fuit le divin secours.

Dieu se montre : un boiteux s'élance;
Des morts se lèvent des tombeaux;
Des muets rompent le silence;
L'aveugle reprend ses flambeaux.

Mais ces races trop endurcies
Dédaignent un sage conseil,
Et leurs paupières obscurcies
Préfèrent la nuit au soleil.

L'Innocent est, comme un coupable,
Chargé d'opprobre et lapidé;
Par le peuple ingrat qui l'accable
Il voit son trépas décidé.

Gloire au Père, qui fit le monde;
Gloire au Fils, qui l'a racheté;
Gloire à l'Esprit, qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

IV.

O terreur! conduit au supplice,

Homo velut, pavet Deus,
Toto cruor de corpore
Proruptus in terram cadit.

Quid machinaris proditor?
Qui te bonus pavit suo
Conviva Christus corpore,
Mendace tradis osculo.

Qui nostra rupit vincula,
Duris ligatur vinculis;
Divis adorandum caput
Miles scelestus percutit.

Orbis supremus arbiter
Dijudicandus sistitur,
Summus Sacerdos, impiâ
Cadit sacerdotum manu.

Qui nos creavit, laus Patri;
Qui nos redemit, Filio;
Qui nos foves, laus, Spiritus,
Uni Deo sit gloria.

V.

Ah! parce corpus innocens,
Lictor, flagellis scindere.
Quid vulnus addis vulneri;
Jam penè totum vulnus est.

Comme un mortel Dieu s'est troublé;
Et dans l'horrible sacrifice,
Son sang sur la terre a coulé.

Que veut Judas? En vain ce traître
S'est repu d'un corps adoré,
Son Dieu, son convive, son maître
Par son baiser fourbe est livré.

Celui qui brisa notre chaîne
Voit des chaînes flétrir ses mains.
Les saints l'adorent; notre haine
Le livre aux soldats inhumains.

Dieu, l'arbitre de tous les êtres,
Est captif, attendant son sort;
Il est le souverain des prêtres,
Des prêtres lui donnent la mort.

Gloire au Père, qui fit le monde;
Gloire au Fils, qui l'a racheté;
Gloire à l'Esprit qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

V.

O licteur dont la main trop sûre
Coup sur coup frappe un innocent,
Son corps n'est plus qu'une blessure;
Retiens ton fouet avilissant.

Nudantur ossa carnibus,
Scissos per artus it cruor,
Non sanguis uvæ sic fluit
Quam dura vis præli domat.

Frons pro corona regia
Horret sub aspris vepribus :
Hæc illa, crudelis Sion,
Quæ serta nectis Principi?

Arundo pro sceptro datur :
Durusque pro throno lapis;
Quem vestit æternum jubar,
Ridenda vestit purpura.

Quæ non tulit ludibria!
Reo Deus postponitur;
Qui sceptra regum dividit,
Ut scenicus Rex luditur.

Qui nos creavit, laus Patri;
Qui nos redemit, Filio;
Qui nos foves, laus Spiritus,
Uni Deo sit gloria.

VI.

Quò forma cessit par Deo
Non vultus idem, non decor,
Atro fluentem sanguine,
Et ora fœdum vidimus.

Ses chairs sous la main qui les frappe
Quittent ses os, et font pleuvoir
Plus de sang que jamais la grappe
Ne rend de vin sous le pressoir.

L'épine, moqueuse guirlande,
Ose le couronner d'affront :
O Sion, est-ce là l'offrande
Qu'attendait cet auguste front ?

Son sceptre est le roseau sans gloire;
Sur la pierre il trône crûment;
Et d'une pourpre dérisoire
On couvre son rayonnement.

Jouet d'un peuple déicide,
Dieu moins qu'un larron est prisé;
Lui qui du sort des rois décide,
En roi de théâtre est posé.

Gloire au Père, qui fit le monde;
Gloire au Fils, qui l'a racheté;
Gloire à l'Esprit, qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

VI.

Sa démarche, sa noble face
Reflétaient la divinité :
La céleste grandeur s'efface
De son corps tout ensanglanté.

Quæ solis obscurant jubar,
Velo teguntur lumina.
Sputis honestum putribus
Os turba fœdat insolens.

Crucis tremens sub pondere
Gressus labantes vix trahit,
Quem stipat aula cœlitum,
Datur comes latronibus.

Qui vestit arva floribus,
Nudus cruci suspenditur,
Qui dat feris cubilia,
Ubi quiescat, non habet.

Clavis manus, clavis pedes
Confossus hæret stipiti.
Sed quàm sui tenaciùs
Amoris hæret vinculis!

Quæ dedocendo crimina
Monstrabat ad cœlum viam,
Quæ lingua melle fluxerat,
Infecta felle tingitur.

Ne quæ vacaret corporis
Intacta pars doloribus,
Proterva verba militum
Aures pudicas vulnerant.

Qui rupe fontes elicit,

Ses yeux éclipsaient l'œil du monde,
Ils se couvrent d'un voile obscur;
Des bourreaux le crachat immonde
Va profaner ce front si pur.

Accablé de la croix qu'il porte,
Il se traîne dans les douleurs :
Des anges lui devraient l'escorte,
Pour escorte il a des voleurs.

Il donne aux champs leurs couvertures,
Nu, sur la croix il va monter;
Il abrite les créatures,
Et lui, n'a rien où s'arrêter.

Des clous affreux au bois funeste
Fixent ses pieds, fixent ses mains;
Un lien plus fort que le reste,
C'est son amour pour les humains.

Cet organe par qui la foule
Fuit le crime et gagne le ciel,
Sa bouche, d'où le miel découle,
Ses bourreaux l'abreuvent de fiel.

Pour que chez lui rien ne sommeille
Par la douleur sollicité,
Des soldats jusqu'en son oreille
Offensent la pudicité.

Lui qui change en source une roche,

Ardens siti consumitur.
Sed major urebat sitis;
Erat sitis, mundi salus.

Vel cujus attactus fugit
Percussa morborum cohors,
Ad militis ludibrium
Hæc vestis in sortem datur.

Recede, Virgo, Filii
Tu funus extendis parens :
Adstando nescis quàm tuis
Natum necas doloribus !

Clamore magno dum Patrem
Sibi relictus invocat,
Cum morte luctantem Deum
Non audit ille, vix Pater.

Sit hæc dolorum pars levis;
Acerbiora pertulit,
Dum mente præsagâ videt
Inane mortis præmium.

Fac, Christe ne sint irrita
Tormenta, quæ perpessus es,
Ne morte contempta Dei
Te sentiamus vindicem.

Qui nos creavit, laus Patri;
Qui nos redemit, Filio;

A la soif il paye un tribut ;
Mais quelle soif du corps approche
De sa soif pour notre salut !

Robe, dont le toucher propice
Écarte les maux et la mort,
Tu te vois, comble de supplice !
Par des soldats tirée au sort.

O Vierge ! ô déplorable Mère !
Ta présence accroît ses douleurs;
Et tu rends sa mort plus amère
Quand tu l'arroses de tes pleurs.

Délaissé, lamentable, il crie,
Ce Dieu qui combat le trépas;
Et son Père, qu'en vain il prie,
Père à demi, ne l'entend pas.

Épreuve pour sa patience,
Un regret plus grand le poursuit :
C'est de voir, dans sa prescience,
Ceux pour qui sa mort est sans fruit.

Jésus, fais que pour l'homme impie
Tes tourments ne se perdent pas,
De peur que là-haut il n'expie
L'injuste oubli de ton trépas.

Gloire au Père, qui fit le monde;
Gloire au Fils, qui l'a racheté;

Qui nos foves, laus, Spiritus,
Uni Deo sit gloria.

SANCTÆ MARIÆ MAGDALENÆ.

HYMNI DUO.

I.

Procul maligni cedite Spiritus;
Nunc imperanti cedite Numini;
Fessamque longis Magdalenen
Parcite nunc agitare pœnis.

Christi jubentis numine territi
Fugêre septem : mox sibi reddita,
Te, Christe, consectatur unum,
Et memori tibi mente servit.

Quin et cruentâ de trabe pendulo
Christo litabat mille doloribus :
Quàm vellet insontis Magistri
Sola graves tolerare pœnas !

Miscere fletus sanguinis æmulos
Non cessat, astans victima victimæ :
Christus silendo, nil rependit :
Quàm meliùs probat hinc amantem !

Gloire à l'Esprit, qui le féconde;
Gloire à Dieu dans son unité.

-o❀o-

A SAINTE MARIE-MAGDELEINE.

DEUX HYMNES.

I.

Fuyez, malins esprits; que votre impure haleine
Se détourne à la voix de la divinité;
Délivrez de ses maux le cœur de Magdeleine
Par vous trop long-temps agité.

Ils étaient sept : Jésus parle; à sa voix suprême,
Bien loin de leur victime ils ont fui pleins d'effroi.
Et Magdeleine, ô Christ, est rendue à soi-même,
Et ne prend que vous pour son roi.

Comme au Christ attaché sur la croix déicide
Elle offrait ardemment l'hommage de ses pleurs!
De ce maître innocent comme son ame avide
Appelait sur soi les douleurs!

Ses pleurs avec le sang luttent de violence;
Son cœur pour la victime est victime à son tour.
Jésus reste muet; mais ce divin silence
Approuve bien mieux son amour.

II.

Maria sacro saucia vulnere,
Jam non dolendum quid Dominum doles?
Semper renascens hic amoris
Unde tibi violentus ardor?

Quem quæris ipso funeris in sinu,
Victo triumphat funere clarior.
Vivit : retecto jam sepulchro
Ecce jacent revoluta saxa.

Myrrham quid affers, vanaque balsama?
Hæc luce functis debita munera :
Mox ille donandos Olympo
Non eget his redivivus artus.

Ingens amantem te dolor indicat,
Amans vicissim se Deus obtulit :
Agnosce vocem tu Magistri
Nomine te proprio vocantis.

Tu prima testis, primaque nuntia,
Velox in urbem protinus advola,
Christique nutantes Ministros
Plena Deo propiore firma.

-oOo-

II.

O Magdeleine, en proie à vos saintes blessures,
Pourquoi pleurer un Dieu qui n'est plus à pleurer?
Pourquoi dans votre sein réveiller les tortures
Qui reviennent le déchirer?

Ce Dieu, que vous cherchez au tombeau qui le couvre,
Triomphe, et du trépas revient plus radieux.
Il vit, et retournés sur sa tombe qui s'ouvre,
Les rochers gisent à vos yeux.

Pourquoi ces vains présents et de myrrhe et de baume
Qu'on réserve aux humains chez les morts descendus?
Par un Dieu qui renaît au céleste royaume
Ces dons ne sont point attendus.

Votre immense douleur montre votre tendresse;
Dieu vous offre la sienne en s'offrant sur la croix;
Quand par votre nom même à vous-même il s'adresse,
De ce Dieu connaissez la voix.

Vous son premier témoin, volez, et, la première,
Annoncez le miracle à tout homme, en tout lieu;
Au disciple incertain portez votre lumière
Et votre confiance en Dieu.

IN FESTO OMNIUM SANCTORUM.

HYMNI TRES.

I.

Cœlo quos eadem gloria consecrat,
Terris vos eadem concelebrat dies :
Læti vestra simul præmia pangimus,
Duris parta laboribus.

Jam vos pascit Amor, nudaque Veritas;
De pleno bibitis gaudia flumine;
Illic perpetuam mens satiat sitim,
Sacris ebria fontibus.

Altis secum habitans in penetralibus,
Se Rex ipse suo contuitu beat,
Illabensque, sui prodigus, intimis
Sese mentibus inserit.

Altari medio, cui Deus insidet,
Agni fumat adhuc innocuus cruor :
Quæ mactata Patri se semel obtulit,
Se jugis litat hostia.

POUR LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

TROIS HYMNES.

I.

Vous que couronne au ciel votre commune gloire,
De Dieu les terrestres enfants
Viennent au même jour chanter votre mémoire,
Et célébrer, joyeux, les gages de victoire
Acquis par tant de peine à vos fronts triomphants.

L'Amour, la Vérité qui, pure, se déploie,
Font désormais votre aliment.
Vous buvez à pleins bords au fleuve de la joie;
Et la soif de votre ame, éternelle, se noie
A la source sans fond d'un doux enivrement.

Au fond du sanctuaire, en sa sainte attitude
Comme en lui-même retiré,
Dieu de son propre aspect fait sa béatitude,
Déborde, se prodigue, et de sa plénitude
Pénètre tous les cœurs dont il est entouré.

Au milieu, sur l'autel où le Très-Haut réside,
Fume encore le sang divin
Que pour fléchir son Père offrit l'Agneau candide,
Ce sang qui vint pour nous rendre la terre humide,
Qui pour nous dans le ciel est prodigué sans fin.

Pronis turba Senum cernua frontibus,
Inter tot rutili fulgura luminis,
Regnanti Domino devovet aurea
Quæ ponit diademata.

Gentes innumeræ, conspicuæ stolas
Agni purpureo sanguine candidas,
Palmis læta cohors cantibus æmulis
Ter sanctum celebrant Deum.

Sit laus summa Patri, summaque Filio,
Sit par sancte tibi laus quoque Spiritus,
Qui das pro meritis, optimus arbiter,
Te totum simul omnibus.

II.

Vos sancti Proceres, vos Superûm chori,
Cœli quotquot habet Regia Principes,
Nostros nunc date vestris
Cantus jungere cantibus.

Primis ante alios, gloria Cœlitûm,
Christi Virgo parens fulget honoribus;
Divinoque severum
Flectit pignore Judicem.

Fléchissant devant Dieu sous le respect et l'âge,
Des vieillards au front vénéré
Aux lueurs des éclairs viennent lui faire hommage
De ces couronnes d'or, éblouissante image
Des terrestres grandeurs qu'il dispense à son gré.

Des palmes dans les mains, pompeusement parée
De tuniques dont la splendeur
Est du sang de l'agneau doublement décorée,
La foule des élus est à ses chants livrée,
Et du Dieu trois fois saint raconte la grandeur.

Gloire éternelle au Père; au Fils gloire semblable;
Esprit saint, même gloire à vous,
A vous qui, des humains le juge irrécusable,
Pesant nos actions d'une main équitable
Tout entier pour chacun vous épanchez sur tous.

II.

Vous qui menez des saints les pieuses phalanges
Dans le séjour de l'Éternel,
Séraphins, grands du ciel, et vous, chœurs des archanges,
Quand vos voix au Seigneur vont porter ses louanges,
Mêlez à vos accords notre chant solennel.

La première avant tous dans la gloire céleste,
La Vierge, Mère du Sauveur,
Porte de la grandeur le signe manifeste,
Et du divin courroux dissipant ce qui reste,
Elle trouve en son Fils un gage de faveur.

Adstant Spirituum mille acies throno,
Regi sancta ferunt vota clientium.
Hic Baptista profundo
Lucis flumine mergitur.

Quorum nuntia vox, orbis ad ultimas
Christum vox resonans intonuit plagas;
Præcones duodeni
Sacris Vatibus assident.

Fuso purpurei sanguine Martyres,
Et puro niveæ pectore Virgines
Agno candida fundunt
Rubris lilia cum rosis.

Qui pavêre suos Præpositi greges,
Pascuntur supero Numine pleniùs;
Qui flevêre, serenus
Abstergit lacrymas Pater.

III.

Hymnis dum resonat curia Cœlitum,
Hic stemus patriis finibus exules;
Hic suspensa tenemus
Mutis cantibus organa.

Par tous les saints debout près du Trône suprême
Aux pieds de Dieu sont apportés
Les vœux que nul client n'y peut porter lui-même;
Et le saint qui montra le fleuve du baptême
Jouit dans ce séjour d'un fleuve de clartés.

Les douze précurseurs dont les voix messagères,
Avec un accent inspiré,
Portaient le nom du Christ aux rives étrangères,
Sont assis maintenant, dans les divines sphères,
Au cercle glorieux des prophètes sacrés.

La vierge et le martyr, lui rougi du supplice,
Elle blanche de sa candeur,
Viennent à l'Agneau saint offrir en sacrifice
La fleur au teint vermeil, la fleur au blanc calice;
La rose pour le sang, le lis pour la pudeur.

Le pasteur de troupeaux qui de sa voix de prêtre
Reput les fidèles humains,
Lui-même de son Dieu va là-haut se repaître;
Et quiconque a pleuré va chez le puissant Maître
Voir ses pleurs essuyés par de divines mains.

III.

Tandis que près de Dieu les saintes assemblées
De leurs chants remplissent les cieux,
Nos ames ici-bas languissent exilées.
Nous pleurons la patrie, et nos mains désolées
Ne savent plus tenir nos luths silencieux.

Quando mens misero libera carcere
Se vestris sociam cœtibus inseret,
Et, caligine pulsâ,
Cœli lucem habitabimus?

Obscuræ fugient mentis imagines,
Cùm stantes propiùs luminis ad jubar,
Nos Verum sine nube
Ipso in fonte videbimus.

Nobis sancta cohors sis bona, fluctibus
Luctantes mediis, quos modo respicis,
Da portus, duce Christo,
Da contingere prosperos.

A quo cuncta fluunt maxima laus Patri,
Qui mundum reparat, maxima Filio;
Et quo pectora flagrant
Sit laus maxima Flamini.

Oh ! quand pourra notre ame, échappée à ses langes,
Fuir sa misérable prison
Et rejoindre des saints les heureuses phalanges !
Quand pourrons-nous, chassant de ténébreux mélanges,
Des célestes splendeurs habiter la maison !

Nous verrons s'effacer les images obscures,
De nos esprits rêves trompeurs,
Quand nous verrons de près luire les clartés pures,
Quand nous pourrons enfin aux sources les plus sûres
Aller puiser le vrai dégagé de vapeurs.

Tandis que nous luttons, tandis que des orages
Nous cherchons à vaincre l'effort,
O saints, ô bienheureux, soutenez nos courages,
Et, guidés par le Christ, poussés par vos suffrages,
Puissions-nous obtenir les délices du port.

Gloire suprême au Père, au Père qui féconde
L'Univers, œuvre de ses mains;
Gloire suprême au Fils, qui racheta le monde;
Et gloire à l'Esprit saint, dont l'influence inonde
D'amour et de clarté les ames des humains.

SANCTIS MONACHIS.

HYMNI DUO.

I.

Felices nemorum pangimus incolas,
Certo consilio quos Deus abdidit,
Ne contagio secli
Mores læderet integros.

Ut te possideant, quem sitiant Deum,
Urbes, regna, suos, se quoque deserunt :
Totus vilait orbis,
Dum cœlestia cogitant.

Nudi, prompti, alacres, liberi ab omnibus,
Ad luctam pugiles ocyùs advolant :
Ut vastum mare tranent,
Prudentes onus exuunt.

Æternas ut opes, certaque gaudia
Securi rapiant, omnia ludicra
Sano pectore temnunt,
Confisi melioribus.

Illis summa fuit gloria, despici ;
Illis divitiæ, pauperiem pati ;
Illis summa voluptas,
Longo supplicio mori.

AUX SAINTS MOINES.

DEUX HYMNES.

I.

Fortunés habitants de ces forêts profondes
Où les conseils de Dieu vous tenaient abrités,
Et préservaient vos mœurs d'un siècle aux mœurs immondes,
Nous chantons vos félicités.

Pour posséder le Dieu dont leur ame est avide,
Pays, grandeurs, famille, eux-mêmes, tout est loin.
Tout ce globe à leurs yeux est méprisable et vide,
Le ciel est leur unique soin.

Dépouillés, prompts, dispos, libres de toute chose,
Ils courent à la lutte, intrépides joûteurs;
Pour traverser la mer où chacun d'eux s'expose,
Ils s'allégent, prudents nageurs.

D'un trésor éternel, d'une gloire certaine
Ils voudraient se saisir avec sécurité.
Les plaisirs sont trop vains pour leur ame trop saine,
Plus haut leur espoir est monté.

Comme un suprême honneur ils tiennent les injures;
Pour eux les vrais trésors sont dans la pauvreté;
Pour eux enfin, mourir dans de longues tortures
Est la suprême volupté.

Fac nos, summe Deus, quæ patimur mala
In pœnam scelerum ferre libentiùs;
Et tellure relictâ,
Immortalia quærere.

Æternus sit honos ingenito Patri;
Sit par unigenæ gloria Filio,
Sacri nexus amoris,
Laus compar tibi, Spiritus.

II.

O pulchras acies, castraque fortia,
Quæ Spes, una Fides, unus Amor regit.
Omnes lege sub una,
Uno sub duce militant.

Heu! quantis rapiunt astra laboribus;
Pulsant perpetuis questibus æthera,
Per jejunia longa
Vires corporis atterunt.

Votis unanimes, vi quoque fletuum
Instant, et socias ingemiuant preces,
Et concordibus armis,
Vim cœlo simul inferunt.

Hæc vis grata Deo; sic amat optimus
Vinci per lacrymas, per gemitus Pater:
Sic duris reseratur
Cœlum conditionibus.

Faites-nous, ô grand Dieu, voir dans notre souffrance
De nos péchés nombreux le prix trop mérité;
Faites que notre mort, suprême délivrance,
Nous mène à l'immortalité.

Créateur incréé, gloire à vous, Dieu le Père;
A votre Fils unique honneur ainsi qu'à vous;
Gloire à vous, Saint-Esprit, de leur amour prospère
Le lien vénérable et doux.

II.

Dans ses camps assurés, ô brillante phalange
Que régit même amour, même espoir, même foi,
Et qui sous un seul chef en combattant se range,
Pour subir une même loi!

Combien par les travaux, combien par la prière
Ils cherchent vers le ciel un refuge assuré!
Combien du jeûne affreux l'atteinte meurtrière
Affaiblit leur corps macéré!

Pleins d'un zèle unanime, ils font valoir ensemble
Les soupirs de leurs cœurs, les larmes de leurs yeux;
Et visent, raffermis du nœud qui les rassemble,
A forcer la porte des cieux.

Dieu sourit à leur force; il aime la victoire
Que remportent sur lui larmes et maux soufferts;
Par ce Dieu juste et bon, à ce prix méritoire
Les abords du ciel sont ouverts.

Fervent quando die cuncta tumultibus,
Altum turba silet; cætera dum tacent,
Hi per cantica rumpunt
Noctis longa silentia.

Exercet vigiles continuus labor;
Incumbunt operi non resides manus;
Tellus culta colonis
Victum suppeditat suis.

Quin regina sui mens quoque subditur,
Rectorisque studet nutibus obsequi,
Nil servat sibi juris,
Capto liberior jugo.

Æternus sit honos ingenito Patri;
Sit par unigenæ gloria Filio,
Sacri nexus amoris,
Laus compar tibi, Spiritus.

-o❂o-

SANCTO BRUNONI.

HYMNI QUATUOR.

I.

Brunonem strepitu qui procul urbium,
Sese Carthusiis montibus abdidit.

Pour les rumeurs du jour quand le monde s'éveille,
Dans leur sage retraite ils demeurent sans bruit ;
Et leurs cantiques saints, quand le monde sommeille,
Rompent le calme de la nuit.

Leur vigilante ardeur les presse, les excite;
Ils sont sur le travail courbés incessamment,
Et du sol généreux que leur main sollicite
Ils obtiennent leur aliment.

Maîtresse d'elle-même, et toutefois docile,
Leur ame veut d'un chef subir la volonté;
Ils savent sous le joug plier un cou facile
Pour garder mieux la liberté.

Créateur incréé, gloire à vous, Dieu le Père;
A votre Fils unique honneur ainsi qu'à vous;
Gloire à vous, Saint-Esprit, de leur amour prospère
Le lien vénérable et doux.

A SAINT BRUNO.

QUATRE HYMNES.

I.

Donnez-vous, chants de fête, une sainte licence :
Troublez la solitude et rompez le silence
Où vécut long-temps écarté

Sit fas è latebris, èque silentio,
Festis prodere cantibus.

Ultrix ira Dei, quæ manet impios,
Hunc miris adeo terruerat modis!
Mutatus tacitâ proposuit fugâ
Urbes, seque relinquere.

Æternas ut opes vi rapiat, suas,
Forti despiciens pectore deserit.
Doctarum juvenem non movet ampliùs
Laurus, gloria frontium.

Nam quo Bruno fugis? solibus invia
In deserta rapit quis sacer impetus?
Uno teste Deo vivere cogitas,
Uno teste Deo mori.

Non solus fugies, propositi ducem
Ardent sex pariter te comites sequi;
Hos fulgêre, velut sidera territus
In somnis Hugo viderat.

Bruno qui, sur les monts de l'antique Chartreuse,
Évitait des humains l'approche dangereuse
Et les rumeurs de la cité.

Bruno voyait toujours, dans son ame éperdue,
Sur le front du pervers, menaçante, étendue,
Se lever la divine main;
Alors, plein de terreur, il changea de conduite,
Et voulut, solitaire, éviter par la fuite
Et lui-même et le genre humain.

Ardent à conquérir l'éternelle richesse,
Il affermit son cœur, il quitte sans faiblesse
Les faux biens et les vains plaisirs;
Jeune, à l'âge amoureux de tout ce que l'on vante,
Les lauriers, ornements d'une tête savante,
Cessaient d'exciter ses désirs.

Où fuis-tu donc, Bruno? Vers l'exil volontaire
Où ne vint avant toi nul autre solitaire,
Quel saint élan te fait courir?
La pieuse espérance où ton ame se livre
Est-elle qu'en ces lieux Dieu seul te verra vivre,
Et Dieu seul te verra mourir?

Tu ne fuiras pas seul : sous ta sage conduite
Six autres compagnons, fiers d'imiter ta fuite,
Brûlent de te suivre en ces lieux.
Hugues, plein de terreur, les vit en même nombre,
Tandis qu'il sommeillait, briller dans la nuit sombre,
Comme autant d'astres dans les cieux.

Felix augurium! suscipit hospites;
Montes quos colerent, donat inhospitos;
Altis culminibus sic vaga sidera
Fixit, perpetuas faces.

Obscuris nemorum de penetralibus
Egressus, patrio qui rutilas polo:
Nos, ô sancte Pater, te cupidos sequi,
Duc, regnas ubi, filios.

Patri maxima laus, qui creat omnia,
Mundum qui redimit, maxima Filio.
Quo deserta petit ductus homo Deus,
Laus compar tibi, Spiritus.

II.

Vos inaccessi, loca sola, montes,
Vos et æternâ nive cana saxa;
En novus vestros penetravit hospes
Bruno recessus.

Antra terroris nihil hæc habebunt.
Sponte summittent juga celsa rupes.

Présage fortuné ! de ces cimes désertes
Par Hugues, leur patron, à leur culture offertes,
Ils deviennent les habitants ;
Hugues fixait ainsi leur clarté vagabonde,
Et faisait de ces monts rayonner sur le monde
Leurs flambeaux toujours éclatants.

O toi qui, libre enfin de tes forêts ombreuses,
Montas de leur silence aux sphères bienheureuses
Où sont les divines clartés,
Pour te suivre, ô Bruno, que ta main nous soutienne
Et nous donne une place à côté de la tienne
Au trône des félicités.

Gloire au Père éternel, de qui la main féconde
Produisit, et gouverne, et fait durer le monde ;
Gloire au Fils, notre Rédempteur ;
Et vous, dont les conseils divins et salutaires
Entraînaient l'Homme-Dieu vers les lieux solitaires,
Gloire à vous, Esprit conducteur.

II.

Lieux solitaires, monts à la cime trop haute,
Rocs d'un manteau de neige incessamment couverts,
Bruno vous apparaît, Bruno vient, nouvel hôte,
Habiter vos déserts.

Vos antres n'auront rien de la terreur première,
Vos rocs abaisseront leur fière aspérité,

Lucis accessu recreata tanto
Gaudet eremus.

Hactenus nullo violata passu,
Hospites tellus venerata sanctos,
Se premi posthac pedibus beatis
Læta superbit.

Sicca pinguescet lacrymis gementûm,
Dura parebit manibus colentûm,
Uberes fructus dabit, ante densis
Horrida dumis.

Nil sui perdit sacra solitudo;
Nulla vox sedes agitat quietas.
Solus auditur Deus, hîc gementes
Solus et audit.

Se recognovit rediviva in illis
Thebaïs, quondam pia regna flentûm.
Hîc renascentes iterum putavit
Vivere Paulos.

III.

Fama præruptas tua scandit Alpes
Pontifex audit, vocat è profundâ
Rupe Brunonem, docilis magistrum
Poscit alumnus.

Et cet astre nouveau couvrira de lumière
Le désert enchanté.

Loin de tout pas mortel jadis inviolée,
Votre terre à des saints prépare un saint accueil,
Et sous leurs pieds bénis va, désormais foulée,
Sourire avec orgueil.

Sèche, on l'arrosera de larmes pénitentes ;
Dure, elle amollira sous de riches moissons
Le sol qu'avant l'effort de ces mains diligentes
Hérissaient les buissons.

Rien ne peut altérer, rien ne saurait suspendre
Par des cris importuns le calme de ce lieu
Où gémissent des voix que Dieu seul peut entendre,
Où l'on n'entend que Dieu.

La Thébaïde en eux a cru se reconnaître.
Thébaïde, autrefois séjour des pénitents,
Tu pensas qu'en ces lieux allaient enfin renaître
Les Pauls d'un autre temps.

III.

Mais des Alpes voilà que franchissant les cimes,
Le saint nom de Bruno prend au loin son essor.
Le Pontife, autrefois nourri de ses maximes
L'attire du désert en ses palais sublimes,
Pour s'en nourrir encor.

Ad suam Bruno quoties eremum
Tristè discedens oculos retorsit!
It tamen, secum medias per urbes
Portat eremum.

Inter augustos proceres sedere
Jussus, oblatas patribus reluctans
Infulas sprevit, pavet ad tremendi
Pondus honoris.

Inde nos Patris canimus triumphos,
Qua die vectus petit astra curru,
Quem Deus cœlo beat, ampla merces,
Trinus et unus.

IV.

Fessus aulâ turbulentam
Bruno Romam deserit;
Ad relictas promptus ardet
Ire solitudines.
Nulla sylva sat profundis
Hunc teget recessibus.

Quàm lates frustra repostis
Irrepertus saltibus!
Delitentem prodet antro
Vis odora te canum.

Bruno fuit sa Chartreuse, et mille fois sur elle
Il détourne un regard de tristesse couvert.
Il obéit pourtant à la voix qui l'appelle,
Et son cœur au milieu de la ville éternelle
Emporte le désert.

Au milieu des plus grands il siége par contrainte;
La mitre des prélats lui promet sa splendeur,
Lui promet le pouvoir : son humilité sainte,
Méprisant tout éclat, ne songe qu'avec crainte
Au poids de la grandeur.

Aussi célébrons-nous la pompe solennelle
Où Bruno dans les cieux sur un char emporté,
Et trouvant à ses maux récompense éternelle,
Fut mis au rang des saints par la main paternelle
Du Dieu triple en son unité.

IV.

Las des cours, dégoûté du monde,
Bruno, loin de Rome et du bruit,
Va des forêts chercher la nuit
Et la solitude profonde :
Mais pour cacher sa gloire il n'est point de forêt,
Il n'est point d'antre assez secret.

En vain, Bruno, ton cœur persiste :
Par ses chiens au flair pénétrant
Roger, parmi ces bois errant,
Près de toi conduit, te dépiste.

Arma ponet hic Rogerus,
Præda, venator, tua.

Dux tremens accedit antrum,
Et veretur hospitem.
Qui studebat hic latere,
Horruit se detegi,
Ambo se vix sustinentes,
Ora defixi stupent.

Surge princeps, rumpe somnos,
Sævus hostis imminet;
Vox amica dormientem,
E thoro te suscitat;
Vendit auro te Pelasgus,
Qui tuus, nunc transfuga.

Æger extremâ sub horâ
Sacra Bruno postulas;
Ad jubentis verba mystæ,
Obsequente numine,
In Dei conserva corpus
Liba sancta prædicas.

Efficax fugare morbos
Fons sepulcro profluit;
Quærat æger hic salutem,
Pleniùs se proluat.
Fons salubris, fons superbus
Patris almo nomine.

Il dépose en ces lieux son appareil guerrier,
Et, chasseur, devient ton gibier.

Le duc voit l'ermitage : il entre,
Pour son hôte plein de respect ;
Bruno frémit à son aspect
D'être découvert dans son antre ;
Et tous deux, le regard l'un sur l'autre arrêté,
Restent dans l'immobilité.

Roger, plus tard, au sein des songes,
Entend Bruno : « Renonce, ami,
« Long-temps sur ta couche endormi,
« Au vain sommeil où tu te plonges.
« Des piéges contre toi par tes Grecs sont tendus ;
« Transfuges, ils se sont vendus. »

Bruno meurt ; l'ame qu'il va rendre
Attend les suprêmes secours :
Le prêtre parle ; à ses discours
Le Christ a daigné condescendre,
Et dans l'auguste corps le divin corps passé
Est par le mourant confessé.

De son sépulcre une fontaine
Jaillit, dont le flot tout-puissant
De tous ses maux au gémissant
Promet la guérison certaine.
Fontaine salutaire, à son onde est resté
De Bruno le nom respecté.

Christe, tecum consepultos
Fac tibi sic vivere;
Ne strepentis vanus urbis
Rumor aures verberet,
Pestilentis atra mundi,
Aura ne nos polluat.

Sempiterno sit Parenti
Sempiterna gloria,
Et Parentis sit coævo
Laus perennis Filio;
Par honos, par et potestas,
Utriusque Vinculo.

-o❂o-

Faites l'existence pareille,
Jésus, à qui s'enferme en vous ;
Qu'un siècle bruyant et jaloux
Ne frappe jamais son oreille ;
Et que du vent mondain le dangereux poison
N'aille point troubler sa raison.

Toujours gloire au Père suprême ;
Toujours dans le droit paternel
Pour son Fils, son co-éternel,
Que le partage soit le même.
Même gloire à l'Esprit, qui, durable comme eux,
Est un lien entre tous deux.

-o❂o-

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

INSCRIPTIONS.

CARMINA È SANTOLIO EXCERPTA.

ÉPIGRAMMATA

IN SEQUANÆ FONTES

EX IPSO FLUVIO EDUCTOS.

Santolius docto Parisinos carmine Fontes
Dum canit, invidit Fons quoque Castalius.

MÉNAGE.

I.

SUR LA POMPE DU PONT NOTRE-DAME.

Sequana cùm primum Reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum obliviscitur, anceps
Quò fluat, et dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

INSCRIPTIONS

SUR LES FONTAINES DE LA SEINE

TIRÉES DU FLEUVE LUI-MÊME.

Quand Paris d'une Inscription
Voit toute Fontaine embellie,
D'une jalouse émotion
Santeul vient remplir Castalie.

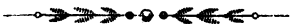

I.

SUR LA POMPE DU PONT NOTRE-DAME.

Que le dieu de la Seine a d'amour pour Paris!
Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,
De ses flots suspendus la descente plus douce
Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse.
Lui-même à son canal il dérobe ses eaux
Qu'il y fait rejaillir par de secrètes veines,
Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux
De grand fleuve qu'il est le transforme en fontaine.

PIERRE CORNEILLE.

II.

SUR LA POMPE NOTRE-DAME, RENVERSÉE PAR LE DÉBORDEMENT DES EAUX.

Fortè Parisiacam dum Sequana perfluit Urbem,
Viderat inscriptos Santoli in marmore versus
Alto ponte super : stetit, et tum carmine lecto,
Scilicet ille meos, dixit, contemnet honores,
Et mea in exiguos mutabit flumina fontes,
Nescio quem affingens, cursus qui tardet, amorem.
Vix ea, cùm totis horrendum immugiit undis,
Cornuaque attolens irato flumine rumpit,
Subvertitque domum, quâ sese plurimus amnis
Per tubulum assurgens totam fundebat in Urbem.
Fulcra domûs cecidere, simul domus omnis, eodem.
Sperabat demens evertere carmina fluctu :
Sola sed eversis manserunt carmina tectis.

III.

POUR LA FONTAINE D'UN MARCHÉ.

Fortè gravem imprudens hic Naias fregerat urnam :
Flevit, et ex istis fletibus unda fluit.

II.

SUR LA POMPE DU PONT NOTRE-DAME RENVERSÉE PAR LE DÉBORDEMENT DES EAUX.

Dans Paris, qu'elle arrose en sa course féconde,
La Seine s'épanchait, quand ses regards levés
Virent sur un des ponts qui dominent son onde
Quelques vers de Santeul dans la pierre gravés.
Elle s'arrête et lit : « On ravale ma gloire,
Dit-elle, et dans ses vers ce poète fait croire
Qu'en fontaines réduits mes flots sont dégradés,
Par je ne sais quel charme en ces lieux attardés. »
Elle parle ; dressant ses cornes furibondes,
Elle enfle et fait monter ses mugissantes ondes ;
Par son effort soudain le monument brisé
S'écroule, et donne accès dans la cité remplie
A ce fleuve écumeux qui vient, se multiplie,
Et court, incessamment dans ses tuyaux puisé.
Les appuis mis à terre entraînent tout le reste ;
La Seine, redoublant ses efforts détestés,
Cherche l'Inscription dans ce débris funeste :
Mais elle a tout détruit et les vers sont restés.

III.

POUR LA FONTAINE D'UN MARCHÉ.

La Nymphe avait brisé son urne trop pesante :
Elle pleura; ses pleurs ont fait l'onde présente.

IV.

POUR LA FONTAINE DE SAINT-SÉVERIN, AU BAS DE LA RUE SAINT-JACQUES.

Dum scandunt juga montis anhelo pectore Nymphæ,
Hic una è sociis, vallis amore, sedet.

V.

POUR CELLE DE SAINT-MICHEL, PRÈS LA SORBONNE.

Hoc sub monte suos reserat sapientia fontes :
Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

VI.

POUR CELLE DE LA PLACE MAUBERT.

Qui tot venales populo locus exhibet escas,
Sufficit, et faciles, ne sitis urat, aquas.

IV.

POUR LA FONTAINE DE SAINT-SÉVERIN, AU BAS DE LA RUE SAINT-JACQUES.

Quand les nymphes de la Seine
Grimpent à perte d'haleine
Pour dominer sur ces monts :
Une plus sage et moins vaine,
A tant d'orgueil et de peine
Préfère l'humble soin d'arroser ces vallons.

BOSQUILLON.

V.

POUR CELLE DE SAINT-MICHEL, PRÈS LA SORBONNE.

Quoique la science profonde
Du sommet de ce mont épanche ses ruisseaux,
N'allez pas mépriser les eaux
De ma source pure et féconde. BOSQUILLON.

VI.

POUR CELLE DE LA PLACE MAUBERT.

Pour vous sauver de la faim dévorante.
Si dans ces lieux on vous vend des secours,
Peuples, chez moi, contre la soif brûlante,
Sans intérêt, vous en trouvez toujours. BOSQUILL.

VII.

POUR LA FONTAINE DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR, OU IL Y A UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Quæ sacros doctrinæ aperit domus intima fontes,
Civibus exterior dividit Urbis aquas.

VIII.

POUR CELLE DE LA CHARITÉ.

Quem posuit Pietas miserorum in commoda fontem,
Instar aquæ, largas fundere suadet opes.

IX.

POUR CELLE DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem;
Hic stetit, et largas læta profudit aquas.

X.

POUR CELLE VIS-A-VIS LE LOUVRE.

Sequanides flebant imo sub gurgite Nymphæ,

VII.

POUR LA FONTAINE DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR, OU IL Y A UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Au dedans de ce lieu si saint et si fameux,
S'ouvrent les réservoirs d'où s'épand la science,
Comme au dehors, peuples heureux!
Ces eaux pour vos besoins coulent en abondance.

BOSQUILLON.

VIII.

POUR CELLE DE LA CHARITÉ.

Cette eau, qui se répand pour tant de malheureux,
Te dit : Répands ainsi tes largesses pour eux.

DU PÉRIER.

IX.

POUR CELLE DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Traversant, l'urne en main, Paris, maître du monde,
La Nymphe aima ce lieu, d'où s'épanche son onde.

X.

POUR CELLE VIS-A-VIS LE LOUVRE.

C'est trop gémir, Nymphes de Seine,

Cùm premerent densæ pigra fluenta rates :

Ingentem Luparam nec jam aspectare potestas,

Tarpeii cedat cui domus alta Jovis.

Huc alacres, Rex ipse vocat, succedite Nymphæ,

Hinc Lupara adverso littore tota patet.

XI.

POUR UNE STATUE PÉDESTRE DE LOUIS XIV POSÉE SUR UN PIÉDESTAL D'OU SORT UNE FONTAINE.

Qui fontes aperit, qui flumina dividit Urbi,
Ille est, quem domitis Rhenus adorat aquis.

XII.

POUR LA FONTAINE DE SAINT-OVIDE, ENVIRONNÉE DE MONASTÈRES.

Tot loca sacra inter, pura est quæ labitur unda ;
Hanc non impuro, quisquis es, ore bibas.

Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laissaient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant, dont Paris s'embellit,
Dont la France s'enorgueillit.
Par une route aisée, aussi bien qu'imprévue,
Plus haut que le rivage un roi vous fait monter;
Qu'avez-vous plus à souhaiter?
Nymphes, ouvrez les yeux, tout le Louvre est en vue.

PIERRE CORNEILLE.

XI.

POUR UNE STATUE PÉDESTRE DE LOUIS XIV, POSÉE SUR UN PIÉDESTAL D'OU SORT UNE FONTAINE.

Celui qui sait ouvrir tant de divers canaux,
Et dans les longs replis de leurs obscures veines
Changer les fleuves en fontaines :
Peuples, c'est le même héros
A qui le Rhin soumit la fierté de ses flots.

BOSQUILLON.

XII.

POUR LA FONTAINE DE SAINT-OVIDE, ENVIRONNÉE DE MONASTÈRES.

Au pied de ces lieux saints l'onde qui coule est pure :
Il faut donc, pour en boire, être exempt de souillure.

BOSQUILLON.

XIII.

POUR LA FONTAINE DES SAINTS-INNOCENTS.

Quos dúro cernis simulatos marmore fluctus,
Hujus Nympha loci credidit esse suos.

XIV.

POUR CELLE DES PETITS-PÈRES.

Quæ dat aquas, saxo latet hospita Nympha sub imo :
Sic tu, cûm dederis dona, latere velis.

XV.

POUR CELLE DE LA RUE DE RICHELIEU.

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum
Richelius, Fonti plauderet ipse novo.

XIII.

POUR LA FONTAINE DES SAINTS-INNOCENTS.

Quand d'un savant ciseau l'adresse singulière
Sur un marbre rebelle eut feint de doux ruisseaux,
La nymphe de ce lieu s'y trompa la première,
Et les crut de ses propres eaux.

BOSQUILLON.

XIV.

POUR CELLE DES PETITS-PÈRES.

La nymphe qui donne cette eau
Au plus creux du rocher se cache :
Suivez un exemple si beau,
Donnez sans vouloir qu'on le sache.

BOSQUILLON.

XV.

POUR CELLE DE LA RUE DE RICHELIEU.

Armand, qui gouvernait tout l'empire des eaux,
Comme il donnait le branle aux affaires du monde,
En des lieux si chéris, par des conduits nouveaux,
Lui-même avec plaisir verrait couler cette onde.

BOSQUILLON.

XVI.

POUR LA FONTAINE DU QUARTIER DES FINANCIERS ET GENS D'AFFAIRES.

Auri sacra sitis non largâ expletur opum vi :
Hinc disce æterno fonte levare sitim.

XVII.

POUR CELLE DU PONCEAU, PRÈS LA PORTE SAINT-DENIS, EN ARC TRIOMPHAL.

Nympha triumphalem sublimi fornice portam
Admirata, suis garrula plaudit aquis.

XVIII.

POUR CELLE DE SAINTE-AVOYE.

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno
De Patrum patriæ munere, jussa venit.

XVI.

POUR LA FONTAINE DU QUARTIER DES FINANCIERS ET GENS D'AFFAIRES.

L'infâme soif de l'or ne saurait s'étancher
Par les richesses périssables;
Hommes, pour être heureux, songez donc à chercher
La source des biens véritables. BOSQUILLON.

XVII.

POUR CELLE DU PONCEAU, PRÈS LA PORTE SAINT-DENIS, EN ARC TRIOMPHAL.

Du peuple de Paris quand l'ardeur sans seconde
A ta gloire éleva ce pompeux monument,
Grand Roi, j'en fus charmée, et le bruit de mon onde
N'est encore aujourd'hui qu'un applaudissement.
BOSQUILLON.

XVIII.

POUR CELLE DE SAINTE-AVOYE.

Qu'on ne trouve jamais cette source tarie.
Obéissez, nymphes, exactement :
Votre gloire par-là ne sera point flétrie,
Ceux qui vous font un tel commandement
Sont les pères de la patrie. BOSQUILLON.

XIX.

POUR LA FONTAINE QUI VIENT DE BELLEVILLE AU MARAIS.

Hic, Nymphæ agrestes effundite civibus urnas,
Urbanas Prætor vos facit esse deas.

XX.

POUR CELLE DE LA PLACE ROYALE.

Qui tot regificis decoravit sumptibus Urbem,
Prodigus has etiam dat LODOICUS aquas.

XXI.

POUR CELLE DE LA RUE NEUVE-SAINT-LOUIS.

Felix sorte tuâ, Najas amabilis,
Dignum, quo flueres, nacta situm loci :
Cui tot splendida tecta
Fluctu lambere contigit.

XIX.

POUR LA FONTAINE QUI VIENT DE BELLEVILLE AU MARAIS.

Ici, nymphes des champs, offrez au citoyen
Vos urnes avec courtoisie :
Le préteur, à ce prix, trouvera le moyen
De vous faire obtenir le droit de bourgeoisie.

BOSQUILLON.

XX.

POUR CELLE DE LA PLACE ROYALE.

LOUIS, dont la magnificence
De tant d'édifices nouveaux
Embellit Paris et la France,
Te prodigue encore ces eaux.

DU PÉRIER.

XXI.

POUR CELLE DE LA RUE NEUVE-SAINT-LOUIS.

O ! Naïade charmante,
Que votre sort est doux !
Vous avez su trouver des lieux dignes de vous,
Des lieux où tout enchante,
Où cent palais pompeux

Te Triton geminus personat æmulâ
Conchâ, te celebrem nomine Principis,
Læto non sine cantu
Portat vasta per æquora.

Cedent, credo equidem, dotibus his tibi
Posthac nobilium numina fontium :
Hac tu sorte beata
Labi non eris immemor.

XXII.

CLAUDIO PELETERIO, URBANO PRÆTORI. NYMPHARUM GRATIARUM ACTIO.

Regalem qui nos, Prætor, das ire per Urbem,
Nos quondam agrestes, Sequanidesque deas ;
Pro vili junco, thalamoque, algaque palustri,
Nobis marmoreas das habitare domos.
Te semper rivique omnes, fontesque sonabunt,
Quin etiam totis Sequana plaudet aquis.

-o◉o-

Reçoivent de vos flots les baisers amoureux.
Célèbre par le nom d'un prince qu'on révère,
Vous voyez deux tritons rivaux
S'accorder entre eux pour vous plaire,
Sans cesse par des chants nouveaux
Annoncer à l'envi votre gloire éclatante,
Et dans le sein des mers vous porter triomphante ;
Tant d'avantages précieux
Vous feront déférer le beau titre de reine :
Mais d'un pareil destin ne devenez pas vaine;
Au milieu des grandeurs soyez humble fontaine,
Et n'oubliez jamais de couler dans ces lieux.

BOSQUILLON.

XXII.

A CLAUDE LEPELETIER, PRÉVÔT DES MARCHANDS. REMERCIEMENT DES NYMPHES.

Grâce à vous, ô Préteur, s'ouvre la cité reine
Pour nous, nymphes des champs et filles de la Seine.
Nous qui n'avions pour lit que l'algue et les roseaux,
De marbre désormais sont nos grottes hautaines.
La Seine, et nos ruisseaux, et toutes nos fontaines,
Toujours en votre honneur feront bruit de leurs eaux.

INSCRIPTIONS POUR L'ARSENAL DE BREST.

I.

Hanc magnus Lodoïx armandis classibus arcem
Condidit : hinc prædo, tuque Britanne, procul.

II.

Hâc magnus Lodoïx tela omnia condidit arce :
Juppiter ipse cavâ fulmina nube tegit.

III.

Quid Lodoïx terrâ ! Mille arces aspice fractas.
Quid pelago? Solam hanc quam littore condidit arcem.

IV.

Quæ pelago sese arx aperit metuenda Britanno,
Classibus armandis, omnique accommoda bello;
Prædonum terror, Francis tutela carinis,
Æternæ regni excubiæ, domus hospita Martis,
Magni opus est Lodoïci. Hunc omnes omnibus undis
Agnoscant auræ dominum et maria alta tremiscant.

INSCRIPTIONS POUR L'ARSENAL DE BREST.

I.

Louis d'armer sa flotte a chargé ce palais :
Loin d'ici le pirate, et loin d'ici l'Anglais.

II.

Louis cache en ces murs ses armes et sa poudre :
Jupiter d'un nuage enveloppe sa foudre.

III.

De Louis sur la terre où donc est la puissance?
Il brisa mille fois des remparts ennemis.
De l'Océan pour lui quelle est l'obéissance?
Cet arsenal tout seul, du port, le voit soumis.

IV.

Ces murs dont l'Océan voit l'orgueil militaire
Porter jusque dans Londre un effroi salutaire;
Ces murs où vont s'armer vaisseaux et bataillons;
Cet asile de Mars, dont la force éternelle
Veille, pour le royaume active sentinelle,
Et contre le brigand garde nos pavillons;
C'est l'œuvre de Louis, de Louis, votre maître.
Vents et flots, en tous lieux sachez le reconnaître.

V.

Hanc magnus Lodoïx sub littóre condidit arcem;
Mars stupuit, variis simul arcem munilit armis.

VI.

Bella silent, Venti sileânt : hâc imperat arce
Qui dedit et terris et sua jura mari.

VII.

Ventus et unda silent Lodoïci ingentis ad arces,
Suspensus positis hæret uterque minis.
Hinc celeres unà properate et in ultima mundi
Terribile invicti dicite Regis opus.

VIII.

Quæ longa in vasto se extendit littore moles
Regis opus, terror pelagi, et tutela carinis,
Nautica prostat ubi armanda pro classe supellex,
Fœtam armis Mars hanc habitat, fœtam ignibus arcem,
Neptunus miratur, et applaudentibus undis
Magne, tuis servire ambit, Lodoïce, triumphis.

V.

Ce fut Louis-le-Grand qui fonda ces murailles
Dominant sur le bord des mers;
Mars admira son œuvre et voulut des batailles
Y mettre les engins divers.

VI.

Vents, calmez votre violence;
Quand la guerre se tait, imitez son silence:
Car le maître de ces remparts
Sur la terre et les flots règne de toutes parts.

VII.

Sous ces forts de Louis dorment le vent et l'onde;
L'un et l'autre a cessé de répandre l'effroi.
Volez plutôt, vantez jusqu'aux bornes du monde
L'œuvre terrible du grand roi.

VIII.

Louis, ce monument que tu mis sur la plage
Pour menacer les mers, protéger cet ancrage
Et garder en son sein l'armement des vaisseaux,
Mars habite ces lieux où flamme et fer affluent,
Neptune les admire, et ses flots les saluent,
Tout prêts à seconder tes triomphes nouveaux.

IX.

En novus attonitis hic ardet fluctibus Ætna.
Hic habitat major Marte, tonatque deus.
Dirum aliquid, prædo, nunc nunc meditare per æquor,
Hac si tecta domo fulmina ferre potes.

PRO FONTE PORTUS EJUSDEM.

Illam, nautæ omnes, celebrate in littore Nympham,
Hic dulces vobis provida præbet aquas.
Quin salsum per iter, quâ pocula pura ministret,
Scandere amat vestras officiosa rates.

CINQ INSCRIPTIONS POUR LA STATUE DE LOUIS XIV SUR LA PLACE DES VICTOIRES.

I.

Credere, Posteritas, si tam ardua facte recusas,
Suspice, et hæc facient Principis ora fidem.

II.

Major hic Augusto, ter Jani limina clausit.
Plus placasse orbem quam domuisse fuit.

IX.

Sous un nouvel Etna s'alarment ces rivages.
Ici, plus grand que Mars, réside et tonne un dieu.
Corsaires, méditez quelques nouveaux ravages
Si vous bravez les traits qui dorment en ce lieu.

POUR LA FONTAINE DU MÊME PORT.

Matelots, de ces bords célébrez la Naïade
Qui, prodiguant ici la douceur de ses eaux,
A vos trajets salés promet la pure aiguade,
Et pour vous mieux servir monte sur vos vaisseaux.

-o◒o-

CINQ INSCRIPTIONS POUR LA STATUE DE LOUIS XIV SUR LA PLACE DES VICTOIRES.

I.

Crains-tu, Postérité, d'admettre tant de gloire?
Contemple cette image, et tu pourras y croire.

II.

Plus grand qu'Auguste, il a trois fois éteint la guerre.
Mieux vaut pacifier que soumettre la terre.

III.

Vincere dùm properas, sese simul omnia subdunt.
Qui mora Cæsaribus, fit tibi Rhenus iter.

IV.

Huc circumvolitans gemat ingens Cæsaris umbra :
Ille est, quem domitis Rhenus adorat aquis.

V.

Aspice quem faustis ambit Victoria pennis :
Hic pelago, hic terris, hic sibi jura dedit.

-o❀o-

III.

Des vainqueurs tu suis la carrière,
Et tout se range sous ta loi.
Le Rhin aux Césars fut barrière,
Et le Rhin est chemin pour toi.

IV.

Grande ombre de César, autour d'ici voltige;
Viens saluer de tes sanglots
Ce héros, que le Rhin, soumis à son prestige,
Reconnaît maître de ses flots.

V.

La Victoire, brillant emblême,
De ses ailes vient l'abriter :
C'est le héros qui sut dompter
L'Océan, la terre et lui-même.

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

MÉLANGES.

CARMINA È SANTOLIO EXCERPTA.

MISCELLANEA.

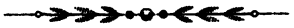

REGIÆ NUMISMATUM ET INSCRIPTIONUM ACADEMIÆ.

Ergo-ne tot rapiet Lodoïci heroïca facta
Invida vis fatorum, et inexorabile Tempus?
Postera non dicet, non admirabitur ætas
Quos retulit victor diverso ex hoste triumphos?

Hoc prohibete, quibus studiumque et cura tueri
Heroüm facta egregia, et cælare metallis,
Præcones rerum gestarum, operumque magistri,
Quos virtus sibi legit in ultima sæcula testes,
Ne regnent impunè inimica oblivia terris.

Sint alii, qui bella canant, qui scribere certent
Ardua cœpta, tubas validis pulmonibus inflent;
Non levibus credenda sonis, fragilique papyro
Tanti fama Ducis : vos, latè quà pater orbis,
Unanimes magnum Lodoïci extendite nomen :
Argumentum ingens, Lodoïcus; hic excitat artes

POÉSIES EXTRAITES DE SANTEUL.

MÉLANGES.

A L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES.

Donc les Destins jaloux, les Temps inexorables
Raviraient à Louis des exploits mémorables,
Et sur tant d'ennemis les succès obtenus
De la Postérité resteraient inconnus ?

Vous ne le voudrez pas, docte et pieux Collége
Qui sauvez ses vertus d'un oubli sacrilège,
Qui, gravant ses exploits sur l'or et sur l'airain,
Propagez le grand nom de notre Souverain ;
Vous enfin qu'il choisit pour être dans l'histoire
Garants de ses vertus et témoins de sa gloire.

Qu'un chantre, un écrivain, l'un de l'autre rivaux,
Pour vanter ses combats et ses nobles travaux
Aux flancs de la trompette épuisent leur haleine ;
Un fragile papier, un son qui dure à peine
Sauraient-ils d'un grand roi garder le souvenir ?
Mais à vous seuls, à vous le soin de vous unir

Muneribus, certatim omnes, ceu fœdere facto,
In partem veniunt docti, curamque laboris.
Ad nutus dociles vestros dictata capessunt
Imperia : en varios aurum se-se aptat in usus,
Ducitur argentum, facilis tornatur et arbos,
Sylvis truncus iners; nec jam intractabile marmor
Principis in vultus it sponte, trahifque figuras.
Addite vos mutis vocemque, animamque figuris.

Quin etiam immani patefacta voragine tellus,
Quando ambit natura novis servire triumphis,
Grandia, visceribus quæ delituêre profundis,
Saxa sinu depromit, amant prodire sub auras;
Jussa simul coëunt, arctis compagibus hærent,
Atque triumphales sensim curvantur in arcus.
Suspirant titulos, titulos supper-addite saxis.

Hic vester labor, at vestri non summa laboris :
Scilicet, Europam bello qui terruit omnem,
Spectandus populis solâ regnaret in Urbe

Et de porter son nom jusqu'aux bornes du monde.
Louis! nom glorieux! Louis! source féconde
De largesse pour vous, de louanges pour lui!
Des savants et des Arts, il est le noble appui :
Des Arts et des savants la cohorte empressée
Attend que vos regards dirigent sa pensée.
Ordonnez, faites signe; et l'or obéissant
Suivra les volontés d'un artiste puissant;
L'argent sous le marteau se montrera ductile;
L'arbre, qui dans les bois vieillissait inutile,
Aux caprices du tour, avec docilité,
Soumettra sa rudesse et sa rigidité;
Les marbres façonnés sur la royale image,
D'eux-mêmes à Louis s'offriront en hommage;
Et de ces corps muets amollis par vos lois,
La docte Inscription sera l'ame et la voix.

Bien plus, quand la nature, amante de la gloire,
Veut d'un succès nouveau consacrer la mémoire,
La terre, qui répond à ce noble dessein,
Se déchire, s'entr'ouvre, et tire de son sein
Ces immenses rochers qui, du fond de l'abîme,
Des monuments hautains envahiront la cîme.
L'artiste les assemble : étreints et cimentés,
Ils dominent là-haut, pompeusement voûtés :
C'est un arc-de-triomphe, et votre main propice
Fait luire une pensée au front de l'édifice.

Tel est votre labeur; ce n'est pas tout encor :
Au retour des combats où son brillant essor
A jeté sur l'Europe une terreur fatale,

Victor pace fruens : tutis, dum bella geruntur,
Civibus hæc fuerint spectacula; gloria metas
Non patitur, rapida illa volat, nescitque teneri.

En vobis multo igne micant liquefacta metalla,
Cælarique petunt : cælate; ab imagine sculptâ
Accipient pretium geminos portanda sub axes.
Insanæ nil molis habent, damnosa vetustas
Nil poterit, neque livor, edax nec denique tempus.
Antiquas turres, atque alta palatia regum
Funditùs evertat, totamque exerceat iram,
In vastas operum moles, monstretque ruinas
Illustres multa insultans; quodcumque paratis
Ingenii est, fatorum hic omnis fracta potestas.

Per vos, docta cohors, celeres qui sistitis annos,
Temporibus qui fræna datis, solesque redire
Cogitis elapsos, LODOÏCI ingentia Magni,
Frendente Invidiâ, et frustra obluctantibus annis,
Facta laboratis durabunt scripta metallis.

Nec tantum, annales, operosa volumina, dicent,
Quantum veridicis animata numismata verbis;
Quæ legimus, serique legent, relegentque nepotes.
Gaudebit lector, nec tædia longa timebit,
Gestorum intuitu quamprimùm doctus ab uno.

Louis, que reverrait sa seule capitale,
De la paix dans ses murs goûterait le loisir ;
Et quand la guerre encor viendrait nous le saisir,
Paris, libre toujours de crainte et de dommage,
Du cher absent, du moins, contemplerait l'image.
Paris est trop étroit ; tant de gloire a besoin
D'étendre mieux son vol et de briller au loin.

Aussi voyez l'airain qui bouillonne et qui coule,
Dans sa chaude prison ambitieux du moule.
Sculptez, et le métal, sous l'image anobli,
Aux bords les plus lointains ira braver l'oubli.
Car votre œuvre n'est pas la matière sans vie
Qui craint la faux du temps et la dent de l'envie.
Tour-à-tour les châteaux, les temples, les remparts
Sous les efforts des ans croulent de toutes parts :
L'œuvre qui vient de vous, produit de la pensée,
Des outrages du temps comme elle est dispensée.

Vous qui, pour célébrer le règne le plus beau,
De nos soleils éteints rallumez le flambeau,
Qui, pour vanter Louis aux races étonnées,
Dans leur course hâtive arrêtez les années,
En dépit de la haine et d'un destin fatal,
Ses exploits, grâce à vous, vivront sur le métal.

Dans les siècles futurs vos médailles notoires
Mieux que de longs écrits conteront les histoires ;
Et lus par nos neveux sans ennui, sans retard,
Les récits des hauts faits coûteront un regard.

Per vos semper erit præsens LODOÏCUS, et omnis
Bellator, veteres pugnas, et prælia discet
Laudis amans, periisse velit pro talibus ausis.

Macti animis, armorum inter, bellique tumultus,
Ne cessate, instant scribendi mille triumphi,
Inque dies crescunt, properate, exhausta laboret
Ne manus artificum, tandemque oppressa fatiscat
Mole operum tantorum; omnis nam regia fama,
Ingens depositum, vobis incumbit, et æquis
Subditur arbitriis, quæsitæ haud indiga laudis.
Fœlices nimium, quos et labor unus, et una
Fixos cura tenet studiis concordibus omnes!
Nescitis? vestrum incauti cælatis in auro,
Ductores operum, sculpto cum Principe nomen.

O mihi! fas esset vestri sacraria cœtûs
Intrare, et grato simul indulgere labori.
Quos animos! caperem quantas ad carmina vires!
Et quâ voce! quibus clamoribus aurea dicta
Vulgarem, æternis memoranda oracula sæclis!
Paucis concessum est tam sanctum insistere limen.
Difficiles aditus longo acquisita labore
Virtus, et meritum, et rerum prudentia servant.

Ne tamen, addita lux, nostris Academia Musis
Despice, quæ nuper reginæ inscripsimus Urbi.
Si propriis minùs apta locis, celerique viator
Prætereat pede, nec lentus vestigia sistat;

Louis sera présent, grâce à votre magie,
Et des combats marqués sous sa noble effigie
Le soldat qui les voit eût voulu partager,
Même au prix de ses jours, la gloire et le danger.

Courage! à ces travaux livrez-vous sans relâche.
La guerre chaque jour vient accroître la tâche,
Et l'art à chaque instant reçoit du souverain
Quelque nouveau triomphe à graver sur l'airain.
Gardez qu'historien d'une telle vaillance,
Sous l'œuvre l'ouvrier ne tombe en défaillance.
Par vous qu'à ce dépôt rien ne soit ajouté :
Sa gloire n'a besoin que de la vérité.
Trop heureux êtes-vous dans cette œuvre commune :
Quand du plus grand des rois vous servez la fortune,
Sur cet or par vos mains quand sa gloire aura lui,
Jusqu'aux siècles futurs vous irez avec lui.

Que ne puis-je, reçu dans vos savants comices,
De ces pieux labeurs savourer les délices!
De quels heureux transports mes esprits animés,
De quel ton vos avis, dans mes vers exprimés,
Diraient pour l'avenir, comme de sûrs oracles,
Ce qu'il faut raconter d'un siècle de miracles!
Mais l'accès de ce temple, asile des talents,
N'est permis, comme à vous, qu'aux esprits excellents.

A mes Inscriptions, savante Académie,
D'un regard dédaigneux ménagez l'infamie ;
Mais des vers que par moi la reine des cités
Sur plus d'un monument a naguère incrustés,

Judicibus vobis, scripto splendentia in auro,
Dedecus in nostrum frangantur carmina, et ultrò
Marmora dissiliant, vanum indignata Poëtam.

INCENDIUM LONDINENSE.

1666.

Inclyta sic arsit quondam Ilios, Ilios illa
Quæ reges non ausa, suos nec lædere divos.
Quam vastum est, Londinum ardet, data præda favillis,
Et probat æquales, meruit quas justiùs iras.

Admisit quid non audendo! immania plusquam
Cœpta, quibus faciles nequeant ignoscere divi.
Tale nihil vidit solis jubar; ipsaque quondam
Credere posteritas monstrum aversata negabit.

Impatiens dudum, et lentæ sibi conscius iræ,
Culpatus toties, pœnas dum tardat Olympus,
Se tandem absolvit, scelerum justissimus ultor.

Sera venit, crescitque suo gravis ordine pœna.
Sævit prima lues : bella insuper : ultima lustrat
Flamma, quod Oceanus non omnibus eluat undis.

S'il en est qui parfois de la foule hâtive
N'arrêtent point pour eux la course inattentive,
Prononcez votre arrêt ; qu'on détruise à mes yeux
Ces lettres que recouvre un or trop précieux,
Et que le marbre même, indigné de l'outrage,
Renie, en se brisant, le poète et l'ouvrage.

L'EMBRASEMENT DE LA VILLE DE LONDRES.

1666.

SONNET.

Ainsi brûla jadis cette fameuse Troie,
Qui n'avait offensé ni ses rois ni ses dieux.
Londres d'un bout à l'autre est aux flammes en proie,
Et souffre un même sort qu'elle mérite mieux.

Le crime qu'elle a fait est un crime odieux
A qui jamais d'en haut la flamme ne s'octroie.
Le soleil n'a rien vu de si prodigieux :
Et je ne pense pas que l'avenir le croie.

L'honneur ne s'en pouvait plus long-temps soutenir,
Et le Ciel, accusé de lenteur à punir,
Aux yeux de l'univers enfin se justifie.

On voit le châtiment par degrés arrivé ;
La guerre suit la peste, et le fer purifie
Ce que toute la mer n'aurait pas bien lavé.

BENSERADE.

SUR LA VENUE DU ROI A PARIS APRÈS SA MALADIE.

Tolle caput cœlo, Regina Lutetia, tolle,
  Contigit optato Principis ore frui.
Ecce venit denso non ille satellite cinctus.
  Regi plebis amor, grance satellitium est.
Jam fruimur votis, jam redditus integer Urbi,
  Sidereo recreat cuncta supercilio.
Sic majestatem clementia temperat oris,
  Omnibus ut pateat Rex, patriæque pater.
Quin amat oblatis conviva accumbere mensis,
  Sumere Prætoris pocula mixta manu.
Quis tibi, Prætor honos! Vobis quæ gloria cives?
  Se regem oblitus, Rex propè civis erat.

CONTRE LES SONNEURS DE CLOCHES.

Qui sonitu horrendo nostras obtunditis aures,
  Pendula dum longis funibus æra sonant,
Hi vestro funes, manibus quos sæpè tenetis,
  Aptati collo quàm benè conveniant.

SUR TROIS CŒURS DE LA FAMILLE DU DUC D'AUMONT, AU DESSOUS D'UN CRUCIFIX QU'IL DONNA A L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE BOULOGNE.

Quæ sacra corda vides, flammis cœlestibus ardent.
  Hæc piat effuso sanguinis amne Deus.
Concipiunt ipso Christi de funere vitam,
  Ex his vulneribus ita salusque fluit.

SUR LA VENUE DU ROI A PARIS APRÈS SA MALADIE.

Cité reine, Paris, du front touche les cieux :
Tu vas revoir le Prince objet de ta tendresse.
Il vient sans qu'une escorte à ses côtés se presse;
L'amour de ses sujets le garde beaucoup mieux.
Nos vœux sont exaucés : plein de force et de vie,
Son œil, astre éclatant, à la cité ravie
Exprime, tout ensemble, et superbe et clément,
Et d'un père et d'un roi le double sentiment.
Bien plus, sa noble main reçoit, pour nous complaire,
La coupe de l'édile au banquet populaire.
Cité, pour ton honneur; édile, pour le tien,
Le monarque s'oublie et se fait citoyen.

CONTRE LES SONNEURS DE CLOCHES.

Par ces cordes toujours quand les cloches tintées
Déchirent nos tympans de leur bruit inhumain,
Que ces cordes, sonneurs, seraient mieux adaptées
A votre cou qu'à votre main!

SUR TROIS CŒURS DE LA FAMILLE DU DUC D'AUMONT, AU DESSOUS D'UN CRUCIFIX QU'IL DONNA A L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE BOULOGNE.

Vois d'un céleste feu brûler ces cœurs sacrés,
Qu'un Dieu dans son pur sang a lui-même épurés :
C'est Christ qui par sa mort leur a rendu la vie,
C'est de son sein percé qu'a coulé leur salut.

Quid non præstat amor! moritur Deus, atque vicissim
Æmula mactantur corda, Deoque litant.

A LA CHAMBRE CRIMINELLE DU CHATELET.

Hic Pœnæ, scelerum ultrices, posuêre Tribunal,
Sontibus undè tremor, civibus indè salus.

POUR L'ORGUE.

Hic dociles venti resono se carcere solvunt,
Et cantum acceptâ pro libertate rependunt.

POUR L'HORLOGE DU PALAIS.

Tempore labuntur rapidis fugientibus horis;
Æternæ hic leges, fixaque jura manent.

SUR LA MACHINE DE MARLY.

Sequana jamdudum Neptunia jura perosus,
Imperiis paret jam, Lodoïce, tuis.
Aspice, ut ad nutum tibi serviat omnibus undis,
Quò tu cumque vocas nobile flumen, adest.
Te propter sese Nereo subducere tentat,
Et vectigales jam tibi pendet aquas.

Si par excès d'amour Dieu pour l'homme mourut,
Ne faut-il pas qu'à Dieu l'homme se sacrifie ? LE NOBLE.

A LA CHAMBRE CRIMINELLE DU CHATELET.

Ce lieu de châtiment, tribunal redouté,
Fait trembler le coupable et sauve la cité.

POUR L'ORGUE.

Ici de sa prison sonore
Le vent avec docilité
S'écoule, et par ses chants honore
Les auteurs de sa liberté.

POUR L'HORLOGE DU PALAIS.

Le Temps toujours s'écoule, et sur l'aile des Heures
S'enfuit avec rapidité;
La Justice et les Lois gardent dans ces demeures
Une éternelle fixité.

SUR LA MACHINE DE MARLY.

La Seine, grand monarque, admirant ta fortune,
Pour être toute à toi se dérobe à Neptune.
Vois comme elle obéit à tes ordres nouveaux :
De son lit, à ta voix, elle s'est retirée,
Et, libre désormais du pouvoir de Nérée,
Te vient offrir ici le tribut de ses eaux.

CHARPENTIER, de l'Académie française.

POUR UN TABLEAU REPRÉSENTANT EN REGARD DEUX CHANOINES DE SAINT-VICTOR.

Proh! quam dissimiles et vultu et moribus ambo!
Versibus hic sanctos, moribus ille refert.

ÉPITAPHE POUR LE MARÉCHAL DE CRÉQUY AUX JACOBINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Orbis cui domitus non ultima meta fuisset,
Hîc metam agnovit; quid vos sperabitis ultrà
Victores! lacrymas : hunc Rex, hunc Gallia flevit;
Sed flet, et æternum flebit pro conjuge conjux,
Donec, quod posuit tristi tumulata sepulcro,
Tam charo cineri sese cinis ipsa maritet.

POUR UN TABLEAU REPRÉSENTANT EN REGARD DEUX CHANOINES DE SAINT-VICTOR.

Ah! qu'ils sont différents et d'air et de mérite!
Santeul chante les saints, et Gourdan les imite!

CAR. DE LA GRANGE, de Saint-Victor.

ÉPITAPHE POUR LE MARÉCHAL DE CRÉQUY AUX JACOBINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

L'univers subjugé n'avait point de barrière
Pour celui qui trouva sa barrière en ces lieux.
Superbes conquérants, au bout la carrière,
Que pouvez-vous espérer mieux?
Des larmes? il en eut du roi, de la patrie;
Sa femme sur sa tombe en répand chaque jour,
Attendant que sa cendre à la cendre chérie,
Se marie au dernier séjour.

NOTES.

NOTES.

I. — Page 296.

Stupete gentes : fit Deus hostia.

On a pu voir, Etude deuxième, page 68, ce que pense Voltaire des antithèses dont cette strophe est remplie. Nous y renvoyons le lecteur.

II. — Page 300.

Munera fert, teneras volucres.

« 22. Et le temps de la purification de Marie étant accom-
« pli, selon la loi de Moïse, ils le portèrent (l'enfant Jésus)
« à Jérusalem, pour le présenter au Seigneur ;

« 23. Selon qu'il est écrit dans la loi du Seigneur : Tout
« enfant mâle premier-né sera consacré au Seigneur ;

« 24. Et pour donner ce qui devait être offert en sacrifice,
« selon qu'il est écrit dans la loi du Seigneur, *deux tourte-*
« *relles, ou deux petites colombes.* »

(SAINT LUC, Ch. II.)

Ces trois versets sont le texte de l'hymne *Stupete*

gentes, et c'est aux derniers mots de ce passage que fait allusion le vers de Santeul que nous venons de citer.

III. — Page 302.

Sit fas beato sub Sene nos mori.

L'heureux vieillard auquel Santeul fait ici allusion est Siméon, dont parle ainsi saint Luc :

« 25. Or, il y avait dans Jérusalem un homme juste et « craignant Dieu, nommé Siméon, qui vivait dans l'attente « de la consolation d'Israël, et le Saint-Esprit était en lui ;

« 26. Il lui avait été révélé par le Saint-Esprit qu'il ne « mourrait point, qu'auparavant il n'eût vu le Christ du « Seigneur.

« 27. Il vint donc au temple par un mouvement de l'Es- « prit de Dieu. Et comme le père et la mère de l'enfant « Jésus l'y portaient afin d'accomplir pour lui ce que la loi « avait ordonné ;

« 28. Il le prit dans ses bras, et bénit Dieu en disant :

« 29. C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mou- « rir en paix votre serviteur, selon votre parole ;

« 30. Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous « donnez. (SAINT LUC, Ch. II.)

La Monnoie, dans sa critique recueillie par le jésuite Arevalo et reproduite par dom Guéranger, a relevé dans le vers qui fait l'objet de cette note, les mots *sub sene*, auxquels il préférerait *cum sene*.

IV. — Page 302.

Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini.

A la fin de chacun de ses cantiques Santeul varie cette formule de doxologie avec une facilité d'autant plus étonnante qu'elle n'exclut jamais l'élégance.

V. — COMPARAISON.

Adam de Saint-Victor, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (Étude troisième, page 102), a composé, sur ce sujet de la *Purification*, une séquence dont le rhythme est basé sur la numération des syllabes et sur l'assonance des mots. M. Félix Clément l'a insérée dans son recueil *Carmina è poetis christianis excerpta*, qu'il met à l'usage des écoles. Cette composition, qu'il donne pour modèle aux écoliers sans leur parler aucunement de celle de Santeul, est un tissu de lieux communs qui pourraient s'appliquer à toute autre circonstance que la fête célébrée. Le poète y accumule les qualifications louangeuses; mais on n'y trouve aucune aspiration du chrétien vers le ciel, aucun retour de l'homme sur lui-même, aucun exemple, aucun conseil. Il puise ses efforts de style à toutes les sources du mauvais goût :

Vox exultet modulata,
Mens resultet medullata
Ne sit laus inutilis.

Dans la strophe qui vient après :

Gloriosa dignitate,
Viscerosa pietate,
Compunctiva nomine...

Tout cela n'est pas fort instructif pour le chrétien, et l'écolier ne trouve guère à se nourrir que d'une latinité bien suspecte dans des épithètes comme *viscerosa* et *compunctiva*. Voici encore une énumération de qualités qui peut avoir son cachet oriental :

Super vinum sapida,
Super nivem candida,
Super rosam rosida,
Super lunam lucida,
Veri solis lumine.

Mais quel dépôt la lecture de ces vers laissera-t-elle dans l'esprit et dans le cœur des élèves de M. Félix Clément, et quel rapport toutes ces idées, s'il y a là des idées, ont-elles avec la fête de la Purification ?

Que dirons-nous encore de :

Imperatrix supernorum,
Superatrix infernorum...

Et tout cela est donné comme modèle de goût, de style, de composition, de poésie et de latinité !

VI. — Page 306.

Qui nos foves, laus, Spiritus.

Les critiques invoqués par dom Guéranger ont trouvé dans ce vers une irrégularité qu'ils ont signalée en deux mots : *Deest* TIBI.

VII. — Page 312.

Durusque pro throno lapis.

La Monnoie a doublement critiqué ce vers dans les termes suivants :

« Latinè non dicitur *thronus*, neque crux idoneè dicitur « *lapis*. »

On nous permettra sans doute d'ajouter ici ce que le jésuite Arevalo, cité par dom Guéranger lui-même, dit pour atténuer cette critique de La Monnoie :

« Verum improbare non auderem.....*thronus*....; hæc, « inquam, alia similia censuræ nota non inurerem. Etenim « pleræque voces indicatæ ecclesiasticæ sunt, et Hymnis « congruunt; aliæ idonea veterum auctoritate defendi pos- « sunt, ut ex lexicis vulgatis apparet. »

Quant à la seconde partie de la critique sur le vers indiqué, c'est-à-dire au mot pierre (*lapis*) employé pour désigner figurativement la croix, nous croyons que La Monnoie s'est singulièrement mépris. En effet, si certaines traditions, pour n'être pas consacrées par leur mention dans les livres saints, n'en sont pas moins respectables pourvu qu'elles

ne contredisent pas les évangiles qu'elles complètent jusqu'à un certain point, et pourvu aussi qu'elles ne portent aucune atteinte au dogme, il nous semble que Santeul, dans le détail des souffrances du Christ, a pu, sans encourir la critique, ajouter au récit des évangélistes un fait dont ceux-ci n'ont pas parlé, mais auquel les croyances religieuses semblent suffisamment acquises. Or, il est de tradition que les soldats qui tourmentèrent N. S. et qui lui mirent à la main un roseau pour sceptre, sur la tête une couronne d'épines et sur les épaules un vêtement de pourpre, le firent asseoir sur une pierre comme sur un trône, *pro throno tapis*. On nous assure que des voyageurs ont vu à Rome, à Rome siége de l'orthodoxie et conservatrice de la foi, un tronçon ou un chapiteau de colonne qui est regardé comme la pierre sur laquelle fut dérisoirement assis le Rédempteur, et que cette pierre, considérée comme relique, a été consacrée dans la mémoire des chrétiens sous le nom biblique de *Improperium*, pierre d'opprobre. N'en est-ce pas assez pour montrer que Santeul ne met pas ici une pierre au lieu de la croix, et qu'il a le droit de rappeler cette pierre dans l'énumération des monuments de la Passion du Christ?

VIII. — Page 314.

Ne quæ vacaret corporis.....

La Monnoie a critiqué *ne quæ* mis pour *ne qua;*

et Arevalo met ce mot au nombre de ceux qu'il excuse dans son observation que nous avons citée note VII : *Verum improbare non auderem...*

IX. — Page 316.

Vel cujus attactu.

La Monnoie dit qu'il devrait y avoir *cujus vel attactu.*

X. — Même page 316.

Non audit ille, vix Pater.

Ici ce n'est point La Monnoie qui élève une critique, c'est le père Arevalo lui-même; ce n'est point la latinité, c'est l'orthodoxie qui est en question. Voici comment s'exprime le Jésuite espagnol :

« Dum aliquis Breviariorum Galliæ laudator benignam « interpretationem his verbis quærit, ego potius credam « Filium Dei à Patre (quem nunquàm *vix Patrem* appel- « labo) in cruce non solum auditum, sed etiam exauditum « fuisse pro sua reverentia, ita intelligens locum Apostoli « cap. V ad Hebr. V. 7 : *Qui in diebus carnis suæ preces,* « *supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum* « *facere a morte, cum clamore valido, et lacrymis offerens,* « *exauditus est pro sua reverentia.* Quod autem, etc. »

XI. — COMPARAISON.

Un poète latin du V.e siècle, Sedulius, a traité à peu près le même sujet que le *Christ souffrant* de Santeul dans un chant qu'il a intitulé : *Hymnus*

totam vitam Christi continens, et dont on trouve quelques parties consacrées dans les Bréviaires aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie.

L'hymne de Santeul est, comme celle de Sedulius, en vers iambiques dimètres réguliers ; mais les deux œuvres n'ont pas que ce seul point de ressemblance ; et le *Christ souffrant* nous paraît contenir des réminiscences, sinon des imitations de l'hymne ancienne. Dès la première strophe ce caractère se manifeste. Sedulius avait dit :

A solis ortûs cardine
Adusque terræ limitem,
Christum canamus principem
Natum Mariâ Virgine.

Santeul dit après lui :

Fas, Christe, mœstis plangere
Tuos dolores cantibus,
Quos vitæ ab ipso limine
Adusque mortem passus es.

Nous étendrions trop loin cette note si nous voulions signaler tous les traits de ressemblance, tels que ce vers de Sedulius :

Servile corpus induit,

auquel Santeul répond par

Mortale corpus induis ;

de même que le

Castæ parentis viscera

de l'un, devient chez l'autre :

Castæ parentis in sinu.

Sedulius, dans sa huitième strophe, rappelle ainsi le massacre des Innocents :

Hostis Herodes impie,
Christum venire quid times ?
Non eripit mortalia
Qui regna dat cœlestia.

Cet épisode n'appartient pas directement à une hymne où il est question des souffrances personnelles du Christ, *Christo patienti ;* mais Santeul se l'est approprié en faisant de la souffrance des innocents martyrs la propre souffrance du Christ : qu'on veuille relire, page 304, la strophe

Qui mucro lactentes necat.....

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur la différence d'élévation dans les pensées. Où Sedulius ne songe qu'à rassurer le roi Hérode sur ses intérêts terrestres, Santeul trouve un sublime élan de charité et de sensibilité.

Dans l'hymne de Sedulius, on trouve cette strophe où il est question de la Vierge Marie :

Castæ parentis viscera
Cœlestis intrat gratia ;

Venter puellæ bajulat
Secreta quæ non noverat.

Le *bajulat* du troisième vers touche au burlesque, et le quatrième vers éveille des pensées qui blessent toutes les convenances ; ce qui n'a pas empêché M. Félix Clément de donner place à l'hymne de Sedulius dans son Recueil *à l'usage des écoles.* Il est vrai que le même cantique se trouve aussi dans les *Paroissiens ;* mais les traducteurs ont si bien senti ce que renfermait de scandaleux la strophe que nous citons, qu'ils l'ont interprétée par celle-ci :

La grâce entre en Marie ; elle devient la Mère
D'un Dieu d'éternelle grandeur ;
Elle forme en soi ce mystère
Sans en pouvoir sonder l'immense profondeur ;

où les deux derniers vers du texte sont tout simplement omis.

Santeul ne s'égare jamais dans un pareil ordre d'idées.

XII. — Page 322.

Altis secum habitans in penetralibus,
Se Rex ipse suo contuitu beat.

On a pu lire dans notre Étude deuxième (page 67) les formules d'admiration prodiguées à ces deux vers par l'abbé Dinouart dans le *Santoliana.* Voici maintenant ce qu'en pense Voltaire. Il n'est peut-

être pas sans intérêt de mettre, en regard des appréciations d'un prêtre tout simplement pieux, celles du scepticisme incarné dans la personne de son coryphée au XVIII.e siècle.

Après avoir ainsi traduit les deux vers de Santeul :

> Dans ses appartements le Monarque suprême
> Se voit avec plaisir et vit avec lui-même ;

Voltaire ajoute :

« S'exprimer ainsi, n'est-ce pas peindre Dieu comme un « fat occupé sans cesse à se regarder dans sa glace et à con- « templer sa figure ? Ce n'est plus là faire l'homme à l'image « de Dieu ; c'est faire Dieu à l'image de l'homme. »

XIII. — COMPARAISON.

Le sujet de la *Toussaint* avait été traité avant Santeul par un poète anonyme du moyen-âge, que M. Félix Clément a placé dans son Recueil *ad usum scholarum*, et dont la composition, intitulée : *De omnibus Sanctis*, figure dans les Bréviaires romains. Santeul paraît avoir eu sous les yeux le travail de cet anonyme ; mais il en a fait ce que font en pareil cas les maîtres : en prenant le canevas, qu'il a étendu et brodé magnifiquement, il en a rejeté toutes les grossières imperfections et y a substitué des beautés de premier ordre. Le chant de l'anonyme renferme six strophes en vers iambiques dimètres libres ; celui de Santeul, divisé en trois

hymnes, contient dix-huit strophes de quatre vers chacune. La première hymne, du genre appelé *dicolos tetrastrophos,* se compose dans chaque strophe de trois petits asclépiades suivis d'un glyconique. Dans les deux autres hymnes, qui sont du genre *tricolos tetrastrophos,* les strophes sont composées de deux asclépiades, d'un phérétracien et d'un glyconique; et l'on peut voir avec quelle majestueuse aisance les vers marchent dans ce triple chant religieux, où la minutieuse critique de La Monnoie n'a trouvé rien à reprendre. Dans la composition de l'anonyme, la règle de l'élision est violée; le poète s'est adonné à la recherche de la rime et des assonances au bout des vers, et c'est sans doute à ce singulier genre de beauté dans la poésie latine que l'auteur a sacrifié la grammaire dans ce solécisme signalé par Santeul lui-même (page 36 de nos *Études*) :

Vestris orationibus
Nos ferte in cœlestibus.

Quelle différence dans les idées, dans la composition, dans la versification, dans le style et dans la latinité!

Voilà pourtant un des modèles que M. Félix Clément propose à la jeunesse! voilà pourtant l'hymne qui est conservée par les Bréviaires à l'exclusion du beau travail de Santeul!

Est-ce que M. Félix Clément, le protecteur des poètes latins du moyen-âge, et avec lui dom Guéranger, l'antagoniste de notre Santeul, procéderaient de ces théologiens du XVI.e siècle, dont M. D. Nisard fait le portrait dans ses *Études sur la Renaissance* (page 59), et aux yeux desquels « il y avait hérésie à écrire dans une latinité littéraire »?

XIV. — Page 334.

Æternus sit honor ingenito Patri.

« Ingenito Patri, pro non genito. »
(Critique de La Monnoie.)

L'auteur inconnu de l'hymne *De omnibus Sanctis*, dont nous avons parlé dans la note précédente, a aussi employé *ingenito* dans sa doxologie, strophe que, du reste, M. Félix Clément n'a pas mise à la fin de l'hymne qu'il cite, et que nous avons trouvée dans un Paroissien.

XV. — Page 334.

Sancto Brunoni.

Pour faciliter l'intelligence de l'hymne à saint Bruno, nous empruntons à Moréri une partie de sa notice sur ce personnage :

« SAINT BRUNO, fondateur de l'ordre des Chartreux, dans « le XI.e siècle, était de Cologne, et fit un grand progrès

« dans les belles-lettres. Il fut d'abord chanoine de l'église « de Saint-Cunibert de Cologne, et ensuite chanoine et éco- « lâtre ou théologal de l'église de Reims, et chargé du soin « d'enseigner publiquement : il eut des différends avec son « archevêque Manassès, dont il ne pouvait souffrir les dé- « réglements, et fut un de ses accusateurs. La cause de sa « retraite dans le désert est très singulière, si l'on en croit « la tradition, qui a cours dans son ordre. Raimond, diacre, « chanoine de Paris, était mort en odeur de sainteté : pen- « dant qu'on disait pour lui l'office des morts, il mit la tête « hors de la bière, et cria tout haut qu'*il était accusé*, puis- « qu'*il était jugé*, et enfin qu'*il était condamné*. Ce pro- « dige toucha, dit-on, saint Bruno, qui se retira en 1084, « ou, selon le cardinal Baronius, en 1086, auprès de saint « Hugues, évêque de Grenoble. Il était suivi de ses compa- « gnons, et ce saint prélat leur indiqua un désert qui était « dans son diocèse, où il les envoya. C'était l'affreuse soli- « tude de la Chartreuse en Dauphiné, laquelle a donné son « nom à l'ordre célèbre que saint Bruno y fonda, l'an 1086. « Le pape Urbain II, qui avait été son disciple et son ami, « l'appela en Italie, l'an 1090; mais ce saint ne pouvant « s'accoutumer au grand monde, se retira dans la Calabre, « où il mourut en 1101, le 6 d'octobre. Le pape Léon X le « canonisa en 1514..... »

XVI. — Page 340, *et alibi.*

Gaudet Eremus.

EREMUS, *vox parùm latina,* dit la critique de La Monnoie.

XVII. — Page 346, *et alibi.*

Et Parentis sit coævo
Laus perennis Filio.

« *Coævus*. Hoc vocabulum non cœpit esse in usu nisi « post, vel circa dimidiatum seculum IV. Nam apud Cicero- « nem quod aliqui legunt *coævus*, legendum est *coæquus*, ut « plures animadverterunt. »

(Critique de LA MONNOIE.)

XVIII. — Page 350.

Inscription I.

Nous avons dit que Santeul était, en titre d'office, poète perpétuel de la ville de Paris, et que ses opuscules lui étaient payés. Nous n'avons point trouvé de renseignements sur la quotité des prix qui lui étaient alloués. En voici un seulement, d'après lequel on jugera peut-être du reste. Nous trouvons dans le *Santoliana* de 1722, partie I, page 84, que pour l'Inscription sur l'aqueduc du pont Notre-Dame, Santeul reçut trente pistoles. A ses yeux, ce salaire était bien maigre en comparaison des six mille écus d'or qui avaient été donnés au poète Sannazar pour six vers que voici, sur la ville de Venise :

Viderat Hadriacis Venetam Neptunis in undis
Stare urbem, et toto ponere jura mari.
Nunc mihi Tarpeias quantum vis, Juppiter, arces
Objice, et illa tui mœnia Martis, ait.
Si pelago Tibrim præfers, urbem aspice utramque :
Illam homines dices, hanc posuisse deos.

XIX. — Page 460.

Inscription XIV.

Cette charmante Inscription existe encore sur la fontaine de la place des Petits-Pères; mais la poussière a tellement engorgé les lettres, que le distique est devenu tout-à-fait illisible. Il faut même chercher l'Inscription pour en découvrir la trace; et le passant qui en ignore l'existence ne la devinerait guère à la simple inspection du monument. *O tempora! ô mores!*

XX. — Page 368.

Inscriptions pour l'Arsenal de Brest.

Il y a ici neuf Inscriptions pour le même monument; elles ont été produites ainsi par Santeul pour donner le choix : une seule a dû être employée.

Ces Inscriptions ont été l'objet d'une longue polémique dont on trouve la trace dans le *Santoliana* de 1722, partie I, page 187.

XXI. — Page 372.

Cinq Inscriptions, etc.

Ces cinq Inscriptions sont celles dont nous avons parlé Étude troisième, page 133, et auxquelles les Inscriptions de l'abbé Régnier Desmarets furent préférées par le maréchal de La Feuillade. Nous avons déjà remarqué que le P. Bouhours cite plusieurs de ces Inscriptions de Santeul dans ses *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes,* où il ne fait aucune mention de celles de Régnier.

Un contemporain de notre poète lui adressa les vers suivants sur le rejet de ses Inscriptions :

De tes belles Inscriptions,
Si célèbres déjà chez tant de nations,
Ne crains pas que jamais périsse la mémoire.
Sans l'aide du bureau ni secours du burin,
Nos neveux les verront écrites dans l'histoire,
Plus durable cent fois que la pierre et l'airain.

FURETIÈRE.

XXII. — Page 374.

Inscription V.

De Limiers, dans son *Histoire du Règne de Louis XIV*, tome IV, page 200, fait la description de la place des Victoires et du monument que La Feuillade y avait élevé à Louis XIV. A propos de la Victoire dont parle l'Inscription V que nous rappelons ici, l'historien fait la critique suivante :

« Sur ce grand piédestal, le Roi, de grandeur héroïque, « est représenté en bronze dans les habits de son sacre. Il « a un Cerbère à ses pieds, et la Victoire derrière lui, mon- « tée sur un globe, qui tient d'une main une couronne éle- « vée au-dessus de la tête du Roi : *en sorte qu'on ne sait si « c'est pour la lui ôter ou pour la lui mettre.* »

De Limiers ajoute que cette statue du Roi a été dorée, et que cela donna lieu à cette Inscription latine :

Aureus est Lodoicus, et æneus intrà.

TRADUCTION.

Cette image brillante est celle
De Louis, notre souverain :
L'or à la surface étincelle,
Et les entrailles sont d'airain.

XXIII. — Page 386.

Les éditeurs Barbou (1729) attribuent à Santeul l'invention, et à Benserade la traduction de la pièce *sur l'Embrâsement de Londres.* Denis Thierry (1694), contemporain de Santeul, qui a dû diriger son éditeur dans l'impression de cette édition, ne désigne au contraire Santeul que comme le traducteur de l'œuvre de Benserade. Nous regardons cette dernière attribution comme la plus vraisemblable, bien que, uniquement pour ne pas changer l'ordre de nos matières, nous ayons mis le français de Benserade du côté des traductions.

L'auteur du sonnet a fait allusion à l'assassinat juridique du roi d'Angleterre Charles I.er (1649), puni, selon lui, sur la ville de Londres par le terrible incendie de 1666.

XXIV. — Page 388.

Sur la venue du Roi à Paris

Nous avons fait connaître, dans notre Étude sixième, page 244, l'origine de cette pièce de vers, et une aventure avec un certain Perachon, que Santeul avait chargé de traduire sa poésie latine en

vers français. Nous avons dit que l'œuvre de Perachon était une paraphrase plutôt qu'une traduction. La voici :

SUR LA VENUE DU ROI A PARIS.

Vante partout ta gloire, ô reine des cités!
Paris, tu vois ton prince, et tu sens ses bontés.
Il ne vient point suivi de nombreuses cohortes,
Les cœurs de ses sujets sont des gardes plus fortes.
Tes vœux sont exaucés. Ce soleil de l'état
Paraît hors du nuage en son plus vif éclat.
Pour ne point t'éblouir, son auguste présence
Mêle à la majesté les traits de la clémence.
Il règne par l'amour autant que par la loi,
Père de la patrie, aussi bien que son roi.
Pour lui tu rends au Ciel le tribut des louanges,
Il le rend à son tour chez la reine des anges.
Et charmé de ta foi, le plus grand des mortels
Vient jusqu'en ta maison, au sortir des autels.
Avec toute sa cour, ce prince te visite,
Il vient même au festin où ton zèle l'invite,
Et tu peux t'applaudir du destin glorieux,
D'avoir dans ton hôtel fait un festin des dieux.
Ce monarque, au milieu de sa royale troupe,
Des mains de son préteur daigne prendre la coupe.
L'héroïne féconde où renaît ton bonheur,
Aux mains de son épouse accorde un même honneur,
Illustre magistrat! qui n'envirait ta gloire?
Paris grave la tienne au temple de Mémoire.
Si d'un fameux repas tu régales ton roi,
Sa douceur beaucoup mieux te régale chez toi;
De ses plus tendres soins ton roi te favorise :
Ce roi, ton Dieu visible, avec toi s'humanise.

On dirait qu'il oublie et son rang et le tien,
La cité paraît reine, et le roi citoyen.

C'est à cause de son étendue, hors de toute proportion avec celle du texte latin, que nous avons substitué à cette pièce notre propre traduction dans l'Appendice.

XXV. — Page 388.

Contre les Sonneurs de Cloches.

Voltaire a imité cette épigramme. On rencontre dans ses œuvres une lettre en date du 15 mai 1733, adressée à M. Cideville, et commençant ainsi :

« Mon cher ami, je suis enfin vis-à-vis de ce beau por-
« tail (de Saint-Gervais), dans le plus vilain quartier de Pa-
« ris (rue de Long-Pont), dans la plus vilaine maison, plus
« étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain; mais je ferai
« tant de bruit avec ma lyre, que le bruit des cloches ne sera
« plus rien pour moi, etc. »

Et à ce propos, l'éditeur de Voltaire écrit en note :

« C'est ici l'occasion de rappeler quatre vers sur les Son-
« neurs, imités du latin de Santeul, et bien connus pour être
« de la jeunesse de Voltaire. Ils ont été imprimés plusieurs
« fois, mais on les a oubliés dans presque toutes, sinon
« même dans toutes ses éditions :

« Persécuteurs du genre humain,
« Qui sonnez sans miséricorde,

« Que n'avez-vous au cou la corde
« Que vous tenez dans votre main! »

(Voir Œuvres de Voltaire, édition de Kehl, tome XLVI, et I de la *Correspondance générale*, page 290.)

XXVI. — Page 388.

Sur trois Cœurs, etc.

La pensée finale de cette Épitaphe a beaucoup d'analogie avec celle d'un quatrain de P. Corneille, que nous avons cité Étude troisième, page 113.

XXVII. — Page 390.

Inscription pour la chambre criminelle.

En 1801 on trouva dans les démolitions du Grand-Châtelet cette Inscription gravée sur une plaque de marbre noir. Cette plaque figure maintenant au Palais de Justice de Paris, au-dessus de l'entrée de la cour impériale. On doit croire que lorsqu'elle fut placée là, c'était pour être vue; mais l'architecte du Palais paraît ne point penser ainsi, car il a mis au-dessous un tambour en menuiserie qui sert à défendre la porte contre les atteintes du froid et du bruit des couloirs, mais qui détourne de l'Inscription le regard des justiciables qu'elle avertit, et qui en rend la lecture fort incommode à ceux qui par hasard l'aperçoivent. Pauvre Santeul! pauvres Inscriptions! pauvre esprit public!

XXVIII. — Page 390.

Inscription pour l'Horloge du Palais.

Nous ignorons où a été placée dans son temps et où se trouve maintenant cette Inscription de Santeul; mais en voici une de Jean Passerat, qu'on lit aujourd'hui sur le cadran de l'Horloge du Palais de Justice de Paris, au coin du quai des Lunettes, et en regard du marché aux Fleurs.

Machina quæ bis sex tam juste dividit horas,
Justitiam servare monet, legesque tueri.

TRADUCTION.

Le jour, qu'un si juste artifice
En six parts divise deux fois,
Enseigne à rendre la justice
Et montre à respecter les lois.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Étude première. — Si la Poésie latine née en France doit être exclue de la Littérature française. 1
Étude deuxième. — Les Hymnes de Santeul. 33
Étude troisième. — De l'Inscription en général, et des Inscriptions de Santeul. 95
Étude quatrième. — Démêlé de Santeul avec les Jésuites à propos d'une Épitaphe 147
Étude cinquième. — De l'Emploi de la Fable dans la Poésie 177
Étude sixième. — Les Relations de Santeul. — Sa Mort. — Dispuste entre deux Villes pour la possession de ses Cendres. — Son Anagramme. — Son Portrait. . . . 219
Appendice. 291
Poésies extraites de Santeul. — Hymnes 296
— Inscriptions 350
— Mélanges 378
— Notes 397

21
295
293

61622071